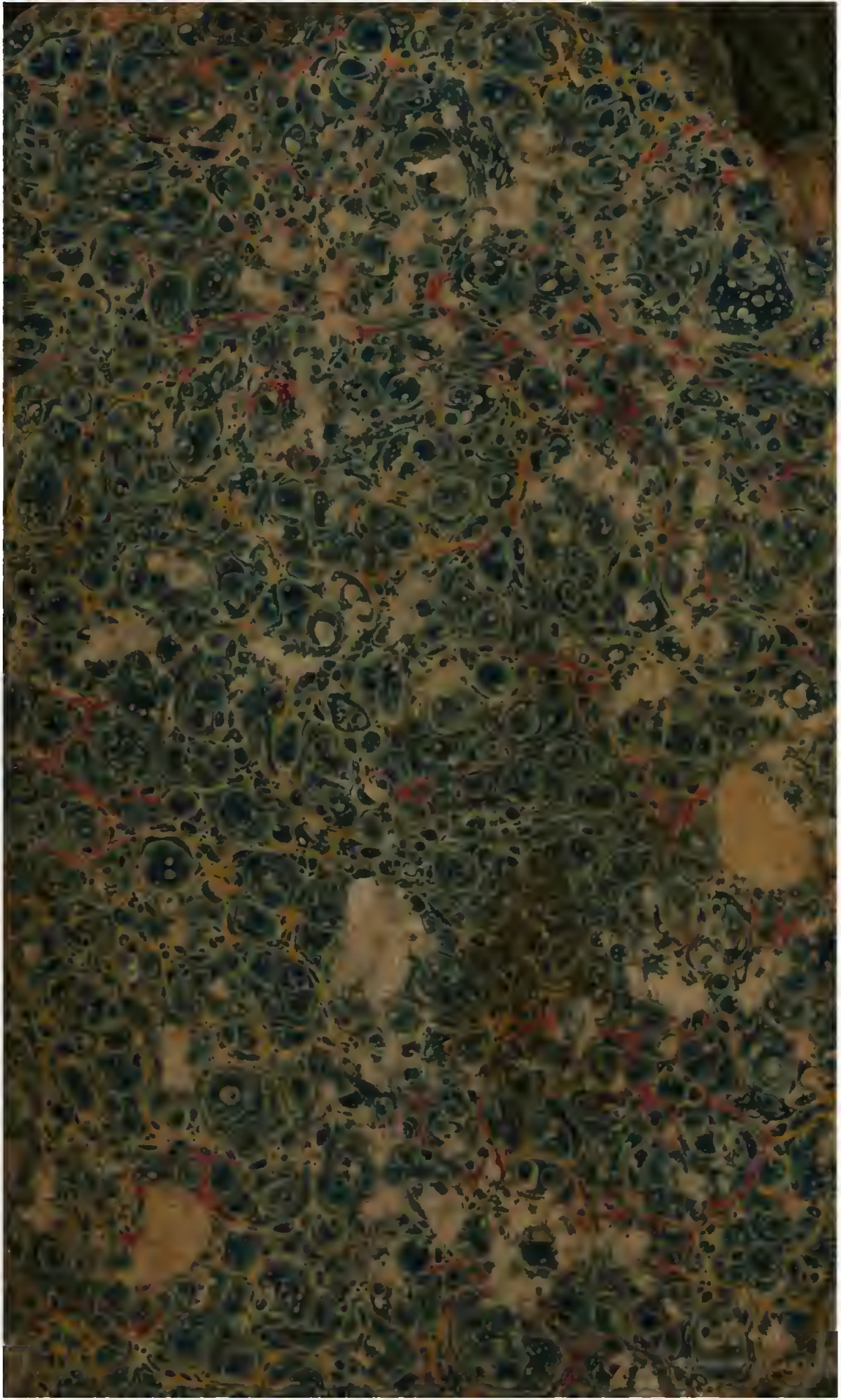

~~2 38~~

3638

Pallas XXXIV 19

554088

MÉMOIRES
DU MARÉCHAL
DUC DE RICHELIEU,

PAIR DE FRANCE, PREMIER GENTILHOMME
DE LA CHAMBRE DU ROI, &c.

Pour servir à l'Hiſtoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du Duc d'Orléans, de Louis XV, & à celle des quatorze premieres années du Regne de Louis XVI, Roi des François, & Restaurateur de la liberté.

Ouvrage compoſé dans la Bibliotheque, & ſous les yeux du Maréchal de Richelieu, & d'après les Porte-feuilles, Correſpondances & Mémoires manuſcrits de pluſieurs Seigneurs, Miniſtres & Militaires, ſes Contemporains;

TOME PREMIER.

BIBLIOTECA VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

EN FRANCE,
Chez les Marchands de Nouveautés.

1790.

AU

PEUPLE FRANÇOIS.

*L'*HISTOIRE *timide autrefois, en préſence des Miniſtres qui ne vouloient que des éloges, a recupéré ſa liberté & ſes droits.*

Le ſceau des Viſirs ne flétrira donc plus les productions de l'eſprit humain; leurs émiſſaires ne briſeront plus nos coffres pour enlever nos portefeuilles, & les Satellites de la Police ne ſe ſaiſiront plus de nos perſonnes. Les Géoliers ne réprimeront plus, dans une priſon obſcure, les élans de la vertu & du patriotiſme, & le Citoyen, d'un naturel libre & véridique, ne cherchera plus un aſyle chez les Nations étrangeres.

C'eſt à votre courage, FRANÇOIS, *que l'Hiſtoire doit cette liberté; acceptez en reconnoiſſance l'hommage de mes travaux. C'eſt le portrait du deſpotiſme dans ſa vieilleſſe, de vos dernieres ſervitudes, de vos humiliations, de votre longue patience; c'eſt le tableau des Courtiſans qui badinoient de la vertu & de la liberté, du libertinage effronté qui raviſſoit vos femmes, des Miniſtres qui dépouilloient le Peuple, des Tyrans qui exiloient, qui empriſonnoient, ou diſper-*

ſoient la Magiſtrature, des intriguans qui vendoient la Nation & nos Souverains aux Etrangers, des outrages faits A LA MAJESTÉ DE NOS ROIS ET DU PEUPLE FRANÇOIS, *& des coups d'Etat qui vous ont enfin éveillés, en* 1789, *de votre profonde léthargie.*

Mais c'eſt auſſi le tableau touchant de la vertu perſécutée, des Citoyens doués de mœurs ſimples ou auſteres qu'on tournoit en ridicule; des Miniſtres juſtes & populaires diſgraciés; des bons Militaires écartés du commandement; des talens & de la vertu éloignés des places & des prélatures, & de toutes les ſortes de vertus timides auxquelles il n'eſt donné de figurer que dans l'Hiſtoire.

Enfin, c'eſt le portrait des Hommes illuſtres diſtingués dans l'art militaire, dans les Sciences, les Lettres & les Arts; des Philoſophes qui ont formé l'eſprit public depuis le regne du Sultan, qui défendoit encore, en 1710, *de penſer, de raiſonner, d'écrire, de s'aſſembler & de faire des remontrances.*

Juſqu'à l'époque mémorable, FRANÇOIS, *ou, ſous le regne du* RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ, *comme jadis ſous Clovis dans le champ de Mars, votre bouche prononce la loi, au lieu de vaines remontrances.*

PRÉFACE.

CEs mémoires doivent le jour au récit d'une anecdote piquante & peu connue, qu'on faiſoit, en 1778, dans une ſociété diſtinguée.

On diſoit que le duc de la Vrilliere avoit fait enlever le manuſcrit d'une Hiſtoire du regne de Louis XV, compoſée par *Duclos*, par ordre du gouvernement.

Je trouvois alors ſi étrange que le gouvernement anéantît ſon propre ouvrage, que je réſolus d'approfondir l'hiſtoire du regne de Louis XV. Le vulgaire des miniſtres ne connoiſſoit point dans ce temps-là la force de l'appétit du fruit défendu.

Quelques recherches me prouverent combien la Vrilliere avoit raiſon de ſouſtraire aux regards du public l'hiſtoire du regne de Louis XV.

Il me tomba entre les mains, dans ce temps-là, un exemplaire imprimé d'une ſuite d'anecdotes relatives au même regne. Maupeou, chargé de la Librairie de France, penſeur habile & profond, avoit ordonné la ſuppreſſion totale de l'édition de ce livre, qui ne contenoit

cependant que des éloges ; mais alors, en France comme à Véniſe, l'inquiſition défendoit de dire du bien & de dire du mal du gouvernement.

Ces ruſes, ces ombrages, ces prohibitions me rendant plus curieux, je parvins à recueillir deux cents volumes imprimés ſur le ſeul regne de Louis XV, que j'ai encore dans ma bibliotheque. Je les lus, ou je les parcourus, ſans y trouver l'hiſtoire du dix-huitieme ſiecle. Je pris le ſiecle de Louis XV de Voltaire ; il m'indiquoit des faits ; il ne les racontoit pas, comme dans ſon panégyrique de Louis XIV : je n'y trouvai rien ſur le droit public, ni la ſuite non interrompue des événemens, qu'il avoit pourtant bien obſervés ; rien ſur les devoirs des Rois, ſur les crimes des Miniſtres : je vis l'ennemi de la religion, le flatteur des miniſtres en place, & non l'hiſtorien des calamités de la France pendant le dix-huitieme ſiecle : je ne trouvai qu'une portion d'hiſtoire.

Je reconnus donc que les mêmes raiſons qui avoient engagé le duc de la Vrilliere à enlever les manuſcrits de Duclos, pouvoient engager tout homme public qui avoit les mémoires manuſ-

crits de ſon temps, à les cacher aux regards de tout le monde, comme on cache ſon argent, dans un temps de danger & de calamité publique. Les François en effet étoient encore ſilencieux & à genoux à Verſailles; timides à Paris; conſternés, abattus, ou dans la miſere dans les provinces.

Malgré ces *égards*, cette *timidité*, cet *amour de la tranquillité*, je parvins à pénétrer dans le cabinet de pluſieurs perſonnes qui avoient été chargées elles-mêmes, ou leurs aïeux, des affaires publiques, & j'avois compoſé une hiſtoire, quand je fus préſenté au maréchal de Richelieu, comme Hiſtorien du regne du feu Roi. Il répondit qu'il ne croyoit pas qu'on pût l'écrire completement, ſans avoir conſulté ſes porte-feuilles. Il ajouta que notre hiſtoire devoit s'y trouver; il donna des ordres pour que ces matériaux me fuſſent communiqués; & je dois dire ici ce que je publiai dans le mercure de France (n°. 48, le 29. novembre 1788, pag. 195). *M. le maréchal de Richelieu ne voulut point que rien fût ſouſtrait à mes recherches. J'ai vu paſſer ſous mes yeux l'hiſtoire des quatre dernieres années de Louis XIV*,

la minorité & le regne entier de Louis XV ; j'ai employé trois ans à choiſir, étudier & extraire les pieces originales, aidé de l'intelligence & du zele de M. Ploques, Bibliothécaire de M. le Maréchal, qui a bien voulu m'aider dans la connoiſſance & le choix des matériaux, & qui avoit été chargé, depuis vingt cinq ans, du ſoin des manuſcrits & de la bibliotheque.

M. le Maréchal de Richelieu prit un tel intérêt à ces recherches, à mes travaux, & au plan de mon ouvrage, qu'il voulut qu'il portât le titre de ſes propres Mémoires, & que j'écriviſſe à la premiere perſonne, comme s'il eût raconté lui-même les événemens. Il venoit dans ſa bibliotheque pendant mes travaux ; il m'aidoit dans la recherche & le choix des matériaux ; il lioit les faits ; il me montroit leur dépendance ; il ajoutoit des anecdotes ; il faiſoit des portraits, & parloit des illuſtres morts, comme s'ils euſſent été vivans & en place. Je lui dis un jour, qu'on ne croiroit jamais à l'authenticité de ſes Mémoires, quand on compareroit ſes principes perſonnels à ceux de ſes Mémoires ; que mon but étoit de dévoi-

ler les déprédations miniſtérielles ; les baſſeſſes & l'avidité des courtiſans ; l'indolence du feu Roi ; les ravages des Intendans ; la mobilité du Miniſtere ; l'impudence des Commiſſions ; l'adminiſtration & les travaux des Conſeillers d'Etat, des Maîtres des Requêtes, & de tous ces Miniſtres en ſous-ordre, qui faiſoient le malheur de la France : je lui dis que l'hiſtoire, approfondie avec de tels principes, pourroit être utile. & que toutes ces images contraſteroient ſingulierement avec ce qu'on penſoit de ſes principes.

M. le Maréchal me répondit, qu'il avoit été lié toute ſa vie avec un grand Ecrivain qui avoit bien maltraité ſon grand oncle. Ce qu'il ajouta des Miniſtres, des Intendans, des Maîtres des Requêtes, me parut ſi beau, ſi vrai, ſi piquant, que je me trouvai encouragé, & je m'engageai à intituler l'ouvrage : MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE RICHELIEU. *Parlez*, me diſoit-il, *à la premiere perſonne, comme dans les Mémoires du Maréchal de Villars ; voyez comme il raconte naïvement, & dans le même ton, ſes fautes & ſes exploits. Il faudroit écrire de cette ſorte : j'entends qu'il ſoit*

parlé de moi avec cette liberté dont on jouit à Londres cent ans après les événemens.

M. le Maréchal de Richelieu prit enſuite un tel interêt à ce travail, que, malgré ſa foibleſſe & tout ce qu'on fit pour traverſer une entrepriſe auſſi hardie, il perſiſta à la favoriſer hautement.

Ayant repréſenté à M. le Maréchal, qu'il n'étoit point dans mes principes de traiter les anecdotes galantes du courtiſan; que je déſirois de taire toutes celles qui ne tenoient pas aux affaires publiques; M. de la B**. ſon ami; qu'il embraſſoit alors, ſe chargea d'écrire un volume ſur ſa vie privée de courtiſan. M. de la B** avoit vécu long-temps dans l'intérieur de la cour de Louis XV; il avoit la confiance de ce Prince pour une infinité d'affaires, & fut dans une ſituation heureuſe pour bien obſerver la ſource des événemens.

Cependant M. le Maréchal, qui s'intéreſſoit de plus en plus à mon entrepriſe, prenoit plaiſir à s'échapper de tout ce qui l'obſervoit & l'environnoit, pour venir dans ſa bibliotheque; il permit même que divers copiſtes étrangers fiſſent des extraits de tout ce que je

voulus

voulus conſerver en entier. Au lieu de blâmer les principes qui m'ont guidé dans le choix des faits, il me donnoit du courage, & demandoit encore, peu de temps avant ſa mort, des nouvelles à M. Plocques de ſes Mémoires, lors même que ſes idées étoient ſans liaiſon.

Après avoir indiqué les ſources des Mémoires du Maréchal de Richelieu, je dois citer quels Mémoires des Seigneurs ſes contemporains j'ai conſultés, pour enrichir mon ouvrage de nouveaux faits, entendre & juger tous les partis, comparer la Cour, le Clergé, les Parlemens, & toutes les factions.

M. le duc de Luynes, Député à l'Aſſemblée Nationale, m'a permis de faire des recherches, pendant un an, dans ſon cabinet, riche des papiers de Colbert, & de tant de précieux mémoires ſur l'hiſtoire des temps modernes.

M. le Préſident d'Ormeſſon, Député à l'Aſſemblée Nationale, & Bibliothécaire du Roi, a eu la bonté de me communiquer ſes manuſcrits relatifs aux combats fréquens entre la Magiſtrature & le Miniſtere.

M. le Préſident de Meſnieres avoit un recueil immenſe de toutes les affai-

res des Parlements, des Cours Souveraines.; & je dois à M. de Brunville, Procureur du Roi, à qui l'hiſtoire de France doit d'avoir acquis cette collection unique dans ce genre, de m'avoir permis d'extraire les négociations des Miniſtres avec les Parlemens, conſulter les regiſtres ſecrets des Cours & des Chambres, & les procédures de diverſes commiſſions, &c. Voilà mes ſources pour tout ce qui regarde les affaires politiques des Parlemens. Voici la notice de quelques manuſcrits.

I. *Chronique ſcandaleuſe & politique de la Régence & du regne de Louis XV, par M. le Maréchal de Richelieu.*

La premiere partie, depuis 1715 juſques à la fin de la Régence, eſt écrite de la main de M. le Maréchal, avec mille ratures de ſa main, qui prouvent qu'il eſt véritablement l'Auteur de cet ouvrage.

II. *Seconde partie, depuis le commencement du miniſtere de M. le duc de Choiſeul.*

C'eſt un recueil d'anecdotes; c'eſt le récit de la cauſe ſecrete de divers événe-

mens..... L'ouvrage eſt diffus, mal écrit, mais curieux & piquant; il ſemble avoir été fait pour amuſer le feu Roi dans ſa vieilleſſe; il eſt différent d'un cahier que M. le Maréchal eut l'honneur de remettre à Louis XVI, & que cet auguſte Monarque peut avoir encore dans ſa bibliotheque.

III. *Recueil de Pieces originales & anecdotes du premier miniſtere du comte de Maurepas, miniſtre de la Marine, 50 vol., très-grand in-fol.*

Ce manuſcrit eſt, 1°. l'hiſtoire très-détaillée de la Cour; car il renferme une infinité d'anecdotes ſur les Princes, les Princeſſes, & ſur l'exil des Miniſtres, dont il raconte ſouvent les cauſes; 2°. c'eſt l'hiſtoire, par figures, du commencement du regne de Louis XV, que M. de Maurepas avoit fait deſſiner, quand les événemens n'étoient pas gravés; 3°. c'eſt l'hiſtoire des manufactures, des modes, du progrès des métiers; car l'échantillon d'une nouvelle étoffe, d'un nouveau métier, d'une nouvelle mode, y eſt placé dans l'ordre des dates, 4°. c'eſt l'hiſtoire de la marine, un combat naval, un nou-

veau vaiſſeau ; toutes les opérations des ports y ſont décrites, deſſinées avec une délicateſſe & une beauté dont les meilleurs Artiſtes du temps étoient capables, 5°. c'eſt l'hiſtoire des Arts ; car on y voit le récit de leurs progrès, & les plus belles gravures du ſiecle, dans l'ordre de leur publication. Tous les Commis ont contribué à former ce précieux dépôt des connoiſſances, & cette hiſtoire inſtrumentale de tout un miniſtere ; elle commence en 1715, & finit en 1742.

IV. *Mémoires du premier Miniſtere du comte de Maurepas, 6 vol. in-4.*

L'ouvrage précédent eſt le recueil des pieces juſtificatives du préſent manuſcrit.

M. de Maurepas n'eſt pas un Hiſtorien très profond ; ſes Mémoires portent l'empreinte de ſon caractere ; ils ſont légers, parſemés de pointes, de poéſies fugitives, & de bons mots, qu'il diſoit à la Cour, & qu'on répétoit à la Ville ; mais ils ſont pleins de faits, qui ſont les baſes ſeules de l'Hiſtoire ; & ces faits, la plupart ſont ignorés.

Il parle des Princes, des Seigneurs de

la Cour, des Dames, & plus rarement des affaires.

Il eſt libertin ; il n'eſt pas très-religieux ; s'il eût fallu s'attacher à quelque parti, c'eût été à celui des Janſéniſtes.

V. *Mémoires du Préſident Hénault, 1 vol. in-fol.*

Ce Magiſtrat a laiſſé un volume de Mémoires fort piquans ſur le commencement de ce ſiecle ; il approfondit avec ſagacité les affaires politiques de la Magiſtrature, dont il s'étoit occupé avec beaucoup de détails. Hénault voyoit les Miniſtres ; il étoit courtiſan ; il négocioit. Son caractere ſouple, pliant, aimable, poli, ruſé, facilita ſon avancement à la Cour de la feue Reine.

VI. *Mémoires de Maſſillon, Evêque de Clermont.*

Le feu Roi conſervoit, dans ſon cabinet, l'hiſtoire manuſcrite de ſa minorité, à côté des ſermons du prélat, à qui il avoit demandé cette hiſtoire, pour s'inſtruire des événemens de ſon jeune âge.

Autant la *Chronique* citée ci-deſſus s'éloigne des belles formes de l'hiſtoire, autant celle-ci excelle dans l'art, par la beauté des portraits, la liaiſon des événemens, & la peinture du vice, qu'il montre à découvert, ſans la préſenter avec ſes dangereuſes influences.

VII. *Œuvres & Mémoires des freres Pâris & de Law, ſur le ſyſtême, ſur l'adminiſtration des Finances, 8 vol. grand in-fol.*

VIII. *Mémoires, Annales, Recueils de Luynes, de Breteuil, du Maréchal d'Asfeld; la continuation manuſcrite de Torcy, juſqu'à la quadruple alliance, les froides & volumineuſes annales du marquis d'Angeau.*

J'ai conſulté, comparé, étudié, & rapproché ces Mémoires, pour être certain qu'il n'exiſte pas de manuſcrits connus & contemporains du Maréchal de Richelieu, que je n'aie mis en parallele les uns avec les autres.

IX. *Correſpondances de Maintenon, des Urſins, du Maréchal de Villars, du marquis de Silly, du cardinal de Polignac, de madame de Prie, de madame de Tencin, du cardinal de Tencin, du duc de Saint-Simon, &c. &c. &c.*

Ce dernier eſt partial, dur, fier, implacable. Je dois dire cependant que, malgré ſes caprices & ſes paſſions, c'eſt encore un des plus beaux génies de ce temps-là. Enfin j'ai pénétré juſques dans le receuil des correſpondances des Miniſtres ſecretement envoyés dans les Cours de Rome, Vienne, Madrid, Londres, Turin, &c.... Louis XIV avoit imaginé ces eſpions inviſibles, chargés d'obſerver les Miniſtres avoués, & quelquesfois de commiſſions ſecretes & délicates. Je citerai dans le temps les matériaux des volumes ſuivans, & les cabinets qui m'ont été ouverts. J'ai pu être égaré, par quelques-uns de ces manuſcrits, ſur des faits particuliers ; mais je ne l'ai jamais été ſur les intérêts des peuples. Je conſens que des Miniſtres, des Intendans, une portion du Clergé, quelques Académiciens me prennent pour un Hiſtorien attaché à un parti ; ce parti eſt celui de l'hu-

manité toute entiere ; les Rois n'exiſtent que pour elle ; les prélatures n'ont été inſtituées que pour ſon ſervice & ſon inſtruction, & les diſtinctions & les places ne ſont que des inventions humaines pour le bien-être des peuples.

Quand les Princes & les grands abuſent du pouvoir que les hommes leur confient, il eſt du devoir d'un académicien de taire leurs fautes & de faire des éloges ampoulés. L'Hiſtorien juge au contraire ces prévaricateurs ; il livre leur mémoire à l'ignominie. Je conſens donc que les Miniſtres & quelques uns du haut-Clergé qui ont regardé ce beau Royaume comme leur moiſſon, me prennent pour un Hiſtorien partial, qui refuſe de faire leur apologie. Ma faction eſt celle du genre humain : j'ai vécu, & veux mourir dans ce parti-là.

DE

DE LA COMPOSITION DE L'HISTOIRE, ET DES MÉMOIRES HISTORIQUES.

1. COMME l'Ouvrage que je publie aujourd'hui, eſt le traité préliminaire de l'Hiſtoire de France, qui m'occupe depuis long-temps, je dois expoſer quels principes ont guidé mes pas dans la recherche & le choix des matériaux.

On ne doit point s'attendre à trouver un livre d'Hiſtoriographe, ou d'Académicien, ni une de ces productions ſerviles enveloppées d'un privilége ou de

l'approbation de ces Cenſeurs, que le Miniſtere répandoit dans la République des lettres, comme les Intendans dans les provinces, pour y exercer l'inquiſition.

On blâmera, au contraire, dans cet Ouvrage, des maximes qu'on avoit louées en France depuis des ſiecles, & on y louera les principes bannis des Cours, des bureaux des Miniſtres & de la converſation des Grands.

Mais auſſi on cherchera à mériter la faveur des peuples & de la poſtérité, en parlant le langage de la liberté, de la vérité, & en ſoutenant les droits du peuple François, outragé par tant de Viſirs.

La guerre, par exemple, étoit autrefois un métier qui honoroit les Grands; ce fléau des peuples étoit la moiſſon des Miniſtres & de la Nobleſſe; mais aujourd'hui que la France abhorre les guerres miniſtérielles, aujourd'hui qu'elle ne veut en ſoutenir que de véritablement Nationales, & qu'elle n'attache ni gloire, ni intérêt à des conquêtes inutiles, qu'elle déteſte même les ſiecles militaires & flétrit la mémoire des Rois belliqueux,

l'Hiſtorien ne peut, comme Daniel, dans le ſiecle paſſé, célébrer exclusivement les campagnes ſavantes, ni les combats.

Nos âges intolérans & fanatiques ont diſparu auſſi comme les regnes militaires. Nous avons vu la philoſophie & la raiſon épurer la religion, & ramener parmi nous la tranquillité, trop long-temps altérée par la variété des partis, & par des diſputes ſcandaleuſes & ſolemnelles, qui en étoient la conſéquence. L'Hiſtoire ne peut donc traiter ſérieuſement, comme dans les temps paſſés, de ces querelles théologiques, ni de nos anciennes diſputes de mots; elle ne peut s'occuper gravement de ces queſtions plus dignes de l'école.

Les lumieres du ſiecle ont dirigé les eſprits vers l'adminiſtration intérieure des Empires; elles ont voulu que les peuples méditaſſent ſur leurs intérêts, ſur la conſtitution des gouvernemens, ſur les devoirs des Rois, ſur les droits des peuples, ſur la dignité de la nature humaine; l'Hiſtoire doit donc, en ſuivant la marche de l'eſprit humain, approfondir les faits qui touchent à ces grands objets, & qui regardent de ſi près les droits & les

prérogatives du Citoyen ; & puiſque la dépravation & les erreurs des Gouvernemens nous ont appris qu'il falloit bien diſtinguer aujourd'hui les prérogatives des peuples, d'avec les devoirs des Princes, l'Hiſtoire veut qu'on démêle leurs intérêts, qu'on ſuive la marche de l'ambition des Rois, & qu'on expoſe au grand jour le tableau des calamités des peuples qui ont gémi dans la ſervitude.

Voilà, en peu de mots, quelles claſſes de faits doivent entrer dans la compoſition de l'Hiſtoire ; expoſons nos principes ſur la maniere de les ordonner ; établiſſons des regles, non ſur les qualités de l'Hiſtoire que tout le monde ſait devoir être impartiale, vraie, &c., mais ſur la maniere de l'écrire & de choiſir les faits qui la compoſent.

L'Hiſtoire & les Mémoires hiſtoriques ſont des branches de la littérature, & tiennent aux Beaux Arts ; ils doivent donc être ſoumis, comme les productions de ce genre, à des regles particulieres, qu'il eſt néceſſaire de conſidérer.

---

2. L'*évidence* & la *beauté* agiſſent différemment ſur notre ame.

L'*évidence* qui caractériſe les ſciences exactes, plaît à cette partie de nous-même, qui obſerve & qui juge.

La *beauté*, qui eſt l'objet des Lettres & des Arts, touche davantage cette autre partie de nous-même, qui ſent & qui jouit; or, comme on ne peut avoir aucune idée du beau, ſi la nature ne le préſente d'abord à nos ſens, il ſuit que toute production des Lettres & des Arts eſt une imitation plus ou moins reſſemblante de quelque beauté de la Nature. L'Artiſte, l'Homme de Lettres & l'Hiſtorien ne ſont que des peintres de différens genres, qui après avoir beaucoup obſervé, étudié & combiné, opérent comme par réminiſcence, renouvellent à leur gré, & expriment au dehors, leurs ſenſations antérieures, & nous donnent des copies de la nature; & comme la Nature s'eſt ſoumiſe elle-même à des loix générales dans la compoſition de tous ſes ouvrages, l'Artiſte, qui veut la repréſenter, doit en étudier les loix, & s'aſſujettir à des principes.

Ceux qui m'ont paru au premier abord les plus eſſentiels dans la compoſition des annales d'un grand peuple,

ſont ceux qui conduiroient un Hiſtorien à conſerver dans ſon ouvrage cette UNITÉ DE PLAN qui lieroit les différens événemens, ſelon leurs rapports reſpectifs. La Nature exigeroit enſuite que chacune des révolutions fût repréſentée avec le ton de couleurs qui lui eſt propre, d'où réſulteroit la VÉRITÉ ET LA VRAISEMBLANCE des tableaux. Enfin, LE GOUT qui préſide au choix des faits qui entrent dans la compoſition de l'ouvrage, ordonneroit de ne prendre que ceux qui doivent intéreſſer les hommes de tous les temps & de tous les lieux ; analyſons ces principales qualités de l'Hiſtoire.

L'UNITÉ, eſt un des principes des charmes attachés aux productions de tous les Arts ; c'eſt l'ame du poëme-épique, dont le but eſt de repréſenter les deſtinées d'un héros, les obſtacles qu'il a ſurmontés, les périls qu'il a encourus, & les vertus qui ont préparé ſes ſuccès, toutes les parties de l'ouvrage doivent concourir à montrer comment il eſt venu à bout de ſes entrepriſes, jamais il ne doit perdre de vue ce grand objet. La beauté dramatique eſt fondée auſſi ſur l'unité. Quand il s'agit

de repréſenter l'action d'un héros, le bon goût ordonne d'éloigner du récit tout incident trop iſolé. L'action doit être ſimple, & ne peut être précédée que par des circonſtances préparatoires qui tiennent l'eſprit dans l'attente, augmentent de plus en plus l'intérêt, & précedent la plus agréable ſenſation attachée à ce dénouement, qui eſt, pour ainſi dire, la récompenſe de l'attention précédente. La loi de l'unité de temps & de lieu tient aux mêmes principes. Il faut procurer cette ſenſation dans le plus court intervalle de temps qu'il eſt poſſible, & ne pas diſtraire l'eſprit par le récit de divers événemens qui ſe ſont paſſés dans des lieux différens, ou dans des temps éloignés. Cette variété de temps & de lieu, ne pourroit convenir à l'amuſement momentané qu'on eſt convenu de ſe procurer. A Rome, à Athenes, comme à Paris, le ſpectacle fut toujours le rendez-vous d'un peuple ſenſible aux plaiſirs, qu'il falloit amuſer périodiquement ſans l'occuper. Ne ſoyons donc pas ſurpris ſi les poëtes tragiques, ayant eu la même fin dans tous les temps & dans toutes

les nations , ils ſe ſont ſoumis à des regles ſemblables.

Tous les Arts ont emprunté une partie de leur charme de cette unité : dans la muſique ſacrée , par exemple , deſtinée à l'expreſſion des grandeurs de l'Etre ſuprême , il me ſemble qu'il n'eſt permis d'employer que des tons ſublimes , élevés , pathétiques & dignes de la majeſté de l'objet ; des airs voluptueux , volages , ou languiſſans , conviendroient peu à la circonſtance : ils ſont deſtinés à l'expreſſion des paſſions ordinaires des hommes.

Dans la peinture , l'unité eſt plus néceſſaire encore ; il eſt preſcrit de repréſenter une ſeule action , un ſeul héros , & d'en jetter les acceſſoires dans les lointains. Dans l'Architecture, l'unité produit auſſi de grands ſentimens. Voyez les colonades du Louvre & de Sainte Génevieve , où l'unité a été obſervée avec tant d'exactitude ; ces monumens inſpirent des ſentimens d'admiration & d'étonnement bien ſupérieurs à ceux que l'on éprouve à la vue du palais des Thuileries , où du portail de l'Egliſe de St. Sulpice , compoſés de pieces accumulées

&

& de rapport. L'unité que la nature ſemble avoir preſcrit à tous les Arts d'imitation, & dont elle offre partout des modeles, eſt donc un des principes du plaiſir qu'éprouve l'homme de goût, curieux de la Nature & des Beaux-Arts.

4. L'Hiſtoire ne peut être conſidérée que comme un tableau parlant des actions des hommes, elle differe des ouvrages de pure érudition, où l'on ne recherche que la date & la vérité des faits; elle differe auſſi des ouvrages de diſcuſſion où l'on veut établir un ſentiment pour en détruire un autre: ſon but eſt de toucher, de plaire & d'inſtruire; ſon objet, de peindre les révolutions des Empires: elle eſt, en ce ſens, l'émule & la ſœur des Beaux-Arts. La poëtique de l'Hiſtoire exige donc une ſorte d'unité dans le plan général de l'ouvrage, c'eſt-à-dire, cette liaiſon des cauſes & des effets qui prépare l'eſprit aux révolutions des Empires, qui forme un grand enſemble & un ſeul tout de diverſes parties ſéparées par les temps & les lieux: auſſi, le génie de l'Hiſtoire conſiſte à rechercher la ſuite naturelle des révolu-

tions qui aboutiſſent à de grands réſultats, d'élaguer les faits iſolés qui ne préparent rien, d'éloigner tout détail qui peut interrompre l'ordre naturel des événemens, ſoit qu'ils ayent été préparés de loin par la politique, ou que le torrent des mœurs régnantes ait entrainé des révolutions imprévues; car on a vu dans tous les Empires des périodes d'indolence & d'inaction, pendant leſquelles l'autorité ſemble ſe repoſer, parce que des chefs puſillanimes, ſans caractere, ou toujours verſatiles, ſe trouvent à la tête du gouvernement.

5. Cette unité de plan qui fait le charme des Beaux-Arts, donne encore la vie à toutes les parties d'une Hiſtoire; un lecteur doué d'un eſprit juſte, & d'une ame ſenſible, ne peut qu'être ravi en obſervant, comme d'un lieu élevé, les révolutions qui ont opéré la fortune d'un peuple, d'appercevoir les cauſes de ſon bonheur & de ſa décadence; il voit, comme d'un ſeul coup d'œil, la marche des affaires humaines, & tient comme dans ſes mains le fil des événemens; ſon génie s'aggrandit, ſon attention ſe ſoutient, ſa mé-

moire en eſt aidée, il eſt ému, comme dans la repréſentation d'une tragédie bien ordonnée, & riche des beautés de l'art.

Quoique la plupart de ces principes n'ayent point été développés, il ne faut pas croire, cependant, qu'ils ayent échappé aux grands Ecrivains. Fénélon, qui avoit pratiqué cette unité dans ſon poëme, dit : *qu'un homme qui écrit l'Hiſtoire, doit en embraſſer toutes les parties, & la voir entiere comme d'une ſeule vue ; il faut en montrer l'unité, & tirer, pour ainſi dire, d'une ſeule ſource, tous les principaux événemens qui en dépendent.*

Ce n'eſt pas cependant d'une ſeule ſource, que l'Hiſtorien doit tirer tous les événemens, comme l'aſſure Fénélon ; il doit conſidérer, au contraire, l'événement poſtérieur, & l'époque finale vers laquelle on voit les peuples s'approcher, comme dérivant de la variété des cauſes qui l'ont préparée, une ſeule cauſe ne produiroit jamais une grande révolution, qui ne peut être opérée que par le concours d'un grand nombre de circonſtances : la conquête de l'Univers par les Romains

fut l'ouvrage des mœurs, des paſſions, des loix & de la politique de ce peuple étonnant ; elle fut le réſultat de cinq ſiecles de vertu, de politique, de victoires, & d'ambition.

6. Tite-Live, dont le génie étoit naturellement porté vers le beau, eſt peut-être le ſeul parmi les anciens qui ait exécuté, peut-être ; ſans le ſavoir, la loi de l'unité établie ſur la nature même ; lui ſeul a oſé dire, & c'eſt le ſommaire de ſon Ouvrage : *je vais montrer l'état de Rome naiſſante, & tout ce qu'elle entreprit pour conquérir le monde.* Fidele à ſon plan, rien ne le diſtrait dans ſa marche ; tout eſt lié depuis la naiſſance de Rome juſqu'à ſes conquêtes ; compoſant l'Hiſtoire d'un peuple, dont tous les événemens ſont produits les uns par les autres, la beauté de ſon ouvrage tient à ce genre de conſtruction, dont l'effet eſt d'augmenter de plus en plus l'intérêt, juſqu'au terme des événemens. Pour ſuivre cette méthode, il a mépriſé les faits ſubalternes, il n'a conſervé que les plus relevés, les plus féconds en réſultats, ceux qui ont eu le plus d'influence ; & par-là, il a ſu former

un ouvrage concis & de peu d'étendue, qu'il a tiré des volumineuſes annales du peuple Romain.

Parmi les modernes, la conjuration de Veniſe, ce beau Roman hiſtorique, doit toute ſa célébrité à l'art de l'unité exécuté par Saint-Réal. Ce récit concis de tant de moyens pour opérer une révolution, la liaiſon intime des faits, toute l'économie de l'ouvrage préparent l'ame à de grandes choſes, & font deſirer d'en connoitre le dénouement.

7. Pour exécuter, comme Tite-Live, la régle de l'unité, & donner à l'Hiſtoire cette ſorte d'intérêt dramatique, il eſt néceſſaire de diſtinguer, en la compoſant, l'*ordre des temps* & l'*ordre des choſes*. C'eſt le propre du vulgaire des Hiſtoriens, des Annaliſtes & des Chroniqueurs, de s'attacher ſcrupuleuſement à la ſucceſſion des événemens par ordre de dates journalieres; Tacite & Tite-Live, ont cherché plutôt la liaiſon de l'effet & de la cauſe, & aſſocié les faits produits les uns par les autres, plutôt que les faits contigus par le ſeul ordre de temps. Ainſi pour joindre ſans lacunes, comme les grands Hiſtoriens, la

formation, l'établiſſement, l'état floriſſant, la décadence & la chûte d'un peuple ; pour former un tout bien dans ſes parties, & repréſenter avec netteté un arbre généalogique des révolutions qui ont entraîné les périodes de grandeur & de décadence, il faut élaguer, comme eux, tout fait paraſite & trivial, bien diſtinguer le *caractere chronologique* du *caractere philoſophique*, & réduire, à leur exemple, toute l'Hiſtoire d'un peuple puiſſant, à un petit nombre de volumes, fut-ce même l'Hiſtoire de France.

8. Rouſſeau, qui a écrit que la Monarchie Françoiſe *n'auroit jamais une Hiſtoire*, a avancé un grand paradoxe. J'avoue que l'Hiſtoire Ancienne nous offre un merveilleux qui nous enchante. Une ville ambitieuſe qui parvient à ſubjuguer les Nations ; un Cyrus, un Alexandre le Grand, & tant d'autres héros de l'antiquité pouvoient aiſément inſpirer des Hiſtoriens, élever leur ame par la grandeur même de leurs exploits, & par le ſuccès de leurs expéditions. Leur grand caractere, leur volonté ferme, leur activité à toute épreuve, ne permet-

toient pas aux Hiſtoriens de diſcuter : ils n'avoient qu'à prendre des pinceaux & peindre toujours en grand ; mais auſſi les peuples modernes, à la tête deſquels on peut placer la Nation Françoiſe, plus portés à la jouiſſance paiſible des plaiſirs de la ſociété, montrent l'eſpece humaine ſous d'autres points de vue auſſi intéreſſans.

En effet, en conſidérant en premier lieu le rapport des monarques de l'Europe moderne, avec leurs ſujets, on voit qu'il n'eſt plus de ſouverains altérés de ſang humain, comme les Domitiens & les Nérons ; l'antique férocité des Princes s'eſt changée en une ſi grande indifférence que l'effuſion du ſang humain ne peut les ſatisfaire. Les Monarques n'ont plus un droit abſolu ſur la vie ni ſur les propriétés ; & ce droit arbitraire que le Romain exerçoit ſur ſa femme, ſes enfans & ſes eſclaves, paſſe parmi nous pour un droit abſurde & barbare. Des Souverains plus juſtes, plus pacifiques, plus amis de l'humanité, obéiſſent à l'empire des loix, tous ſont forcés de conſulter la voix publique. L'opinion *régnante*, c'eſt-à-dire, *la réunion de*

toutes les volontés, eſt devenue la légiſlatrice des Monarchies : peu-à peu l'ambition des conquêtes s'eſt affoiblie ; & l'Europe moderne ſe ligueroit toute entiere contre le plan d'une Monarchie univerſelle. La méthode d'opérer des révolutions par l'effet lent & inſenſible d'une politique adroite & circonſpecte, eſt devenue la reſſource des Miniſtres & des Souverains. Leurs paſſions, leurs vices & leurs vertus, ont ainſi moins de caractere. La Loi du plus fort eſt dans leurs mains moins active, & celle du plus ruſé, plus puiſſante ; les gouvernemens paroiſſent donc être arrivés à l'âge timide & prudent de la vieilleſſe, tandis que les chefs des Empires chez les anciens conduiſoient le genre humain, avec la fougue des paſſions de l'adoleſcence.

Cependant, quoique les Princes de l'Europe ayent moins de caractere que ceux de l'antiquité, & quoique cet air d'héroiſme qu'on admire dans l'Hiſtoire des premiers peuples, manque à la nôtre, je crois encore que notre Hiſtoire eſt ſuſceptible d'un grand intérêt ; car des expéditions militaires ne ſont pas excluſivement les objets de l'Hiſtoire, &

& j'avouerai même que la France n'a point une Hiſtoire Militaire comparable à celle des anciens peuples ; les conquêtes de Rome ne finirent qu'après avoir envahi la terre , & la France ſe trouve aujourd'hui, à peu près , auſſi étendue que dans ſes premiers temps : Rome guerriere s'aſſuroit ſes conquêtes progreſſives , enchaînoit des peuples , anéantiſſoit des nations : & la France n'a pu maintenir ſes ſuccès , ni en Orient , ni en Italie , ni en Allemagne ; tandis que ſa vaine , ſa ridicule rivalité , ſes guerres interminables avec l'Angleterre n'ont été qu'un fléau perpétuel , & n'ont abouti qu'à répandre inutilement le ſang des hommes. La Monarchie Françoiſe ne paroît donc point appellée à de grandes & ſolides conquêtes , & ſi des expéditions militaires étoient l'ame de l'Hiſtoire , notre Hiſtoire ſeroit réellement bien commune & bien imparfaite , ou plutôt nous n'aurions pas une Hiſtoire.

La marche de la politique intérieure d'un état intéreſſe davantage le Philoſophe qui veut approfondir la deſtinée des Nations , & dans ce ſens , la France paroît bien digne d'une Hiſ-

toire. Examinez dans cet Empire la ſituation du Souverain qui ne meurt jamais, qui agit toujours, qui ſeul a préparé, juſqu'à préſent, ou commandé tous les événemens & qui meut encore toutes choſes, les échauffe, les enveloppe, les éclaire, comme un ſoleil au centre de ſa ſphere.

Quelles meſures lentes & bien combinées pour parvenir au haut degré de pouvoir, que nous avons vu dans nos Monarques; pour affermir ſur un trône les ſucceſſeurs de ce capitaine, que de ſimples ſoldats, éleverent dans le premier des Champs de Mars ſur un pavois, pour environner de majeſté les deſcendans de ce chef d'une horde de barbares, qui d'un coup de franciſque coupoit la tête d'un ſoldat qui prévariquoit: entrons juſques dans le labyrinthe de la politique profonde, qui a préparé de loin de ſi grands changemens, & formons un tableau ſuccinct de la marche & de l'établiſſement du pouvoir arbitraire en France, depuis ſa fondation juſqu'à l'époque de 1789.

Quand l'armée conquérante des Francs eut envahi nos contrées, la diſtribution des terres en forme de béné-

fices à vie, attachant à un territoire des capitaines féroces & les compagnons de la conquête, permit aux Souverains d'établir les premiers fondemens de la ſubordination ; le trône, perpétuellement arroſé de ſang dans ces premiers temps, n'étoit point encore aſſuré au Souverain ; ſes enfans, ſe partageant la Monarchie à ſa mort, en déchiroient le ſein par des guerres inteſtines ; tandis que, dans la paix, ceux qui approchoient le Monarque devenoient Maires du palais, & partageoient l'autorité.

Le changement des poſſeſſions viagéres en domaines réverſibles aux enfans, éloigna davantage les Grands de la perſonne du Roi : le gouvernement féodal & l'adminiſtration de la Juſtice, devenus héréditaires, les retint enſuite dans cet éloignement, les occupa dans les provinces, & il fut donné alors au Monarque de fortifier encore ſon autorité. Peu-à-peu les Rois ne furent plus élevés ſur des pavois ; des révolutions militaires ne déciderent plus de la Couronne ; les enfans des Souverains ne partagerent plus la Monarchie ; elle fut aſſurée à un ſeul, mais

toujours *du conſentement où par l'élection* des François ; peu-à-peu cette élection & ce conſentement ne furent plus néceſſaires ; & quand la Loi , ſoutenue par des mœurs moins atroces , put ſe faire entendre , le Roi régnant ne fut plus obligé de faire reconnoître de ſon vivant ſon ſucceſſeur ; le fils aîné du Roi monta ſur le trône ſans conteſtation , la loi de la ſucceſſion fut bientôt la loi fondamentale de l'Etat ; mais la France & le Souverain n'en reconnurent la ſageſſe qu'après des révolutions ſanglantes.

Le trône affermi , les Maires du Palais ſupprimés , les puiſſans de la Nation éloignés , mais encore redoutables à l'autorité , & toujours fortifiés dans leurs donjons inacceſſibles ; ce fut encore , pour nos Rois , un grand avantage d'éloigner les Seigneurs par de longs voyages , par des expéditions militaires , & de diriger leurs mouvemens contre des puiſſances étrangeres ; cette diverſion détournoit les eſprits des affaires intérieures de l'Etat , tandis que l'autorité royale étendoit ſes racines dans toutes les parties de la France : que ſi le Conſeil de nos Rois

ne s'éleva point juſqu'à des conceptions auſſi profondes, telle fut au moins l'influence des Croiſades. Les Seigneurs trouvant un reſte de capitale dans la ville de Conſtantinople, & comparant les charmes de la ſociété à leur vie iſolée, & aux plaiſirs groſſiers de leurs donjons, devoient rapporter en France ce luxe Oriental, cet attrait de la magnificence & des fêtes, qui exigent le concours d'un grand nombre de citoyens : ce changement de vie & de mœurs devoit polir, civiliſer, corrompre les Grands, & toujours au profit du Monarque : peu-à-peu les Seigneurs rentrerent dans la Cour de nos Rois, mais avec les reſtes d'un caractere difficile & d'une férocité antique, qui occaſionnerent, dans la ſuite, des guerres civiles, des ligues & des frondes, pendant leſquelles, ſous prétexte de protéger la Religion ou l'Etat, ces Grands, toujours ambitieux, toujours jaloux de l'autorité Royale, combattirent de nouveau, pour la diminuer, ou pour s'en emparer.

Mais ce fut auſſi le dernier effort de l'énergie nationale expirante, ce fut le dernier ſoupir de la liberté, à laquelle ſuc-

céda la ſeule prépondérance du Monarque ; car, à la fin , à la place des frondeurs & des ligueurs , on ne vit plus en France que des eſclaves & des courtiſans ; & nos Rois , guidés par une politique profonde , établiſſant le pouvoir abſolu d'un ſeul , conſoliderent les fondemens d'une Monarchie deſpotique , qu'on vit ſortir toute triomphante des criſes & des vaines convulſions des guerres civiles.

Bien dirigée par un habile Monarque, ſeul maître dans ſes Etats , la France fut une fois capable de commander à l'univers ; ſon commerce s'étendit ſur toutes les mers ; une marine ſortit du néant ; l'Europe étonnée put à peine réſiſter à Louis XIV. Mais ce ne fut que par de longs détours que la France parvint à ce point d'aggrandiſſement & du pouvoir extérieur ; dix Monarques avoient travaillé de loin à la toute puiſſance de Louis XIV , tandis que ſon faſte & ſa galanterie préparoient les plaiſirs , la diſſolution , & les vices du ſiecle où nous vivons ; enfin , la génération des Grands ayant perdu l'ancienne courtoiſie de nos Chevaliers François , & leur ton de vérité & de

loyauté, la France ne fut long-temps adminiſtrée que par des lâches & des fripons, qui uniſſant le pouvoir armé aux baſſeſſes de Rome aſſervie, entraînerent la France à ce deſpotiſme infâme & cruel, qu'un peuple généreux & déſeſpéré vient d'abattre le glaive à la main.

On voit dans ce précis de nos annales, cinq tableaux principaux, cinq ſcenes dépendantes les unes des autres & repréſentant les cinq ſituations de la France; *celle de la barbarie* primitive, *de la féodalité*, *des croiſades*. *des guerres civiles & religieuſes*, *celle du deſpotiſme*, & de l'éveil d'un grand peuple de ſa léthargie.

Ces cinq conditions de la France ſemblent s'être produites comme par voie de génération; car la révolution actuelle, qui doit à jamais attirer les regards de tous les peuples du monde, ne fut point arrivée ſi les Miniſtres ne l'euſſent préparée, en rendant leur Gouvernement odieux aux peuples, par un deſpotiſme intolérable. Ce deſpotiſme n'eût point exiſté, ſi les Monarques n'euſſent été victorieux de nos anciennes réſiſtances & des guer-

res civiles, ce qui les rendît les maîtres abſolus de l'Etat. Ces guerres ſanglantes elles-mêmes n'étoient que l'effet du concours des Grands à la Cour ; lorſqu'ils abandonnoient leurs châteaux, lorſqu'après les Croiſades leur ancien caractere querelleur ſe tournoit contre des Monarques, qu'ils voyoient de trop près & dans des tems qui étoient encore, pour la Nobleſſe, des âges d'indépendance.

Ces Croiſades elles-mêmes étoient l'ouvrage de l'organiſation du ſyſtême féodal, qui donnoit à chaque Seigneur un empire ſur les propriétés & ſur la perſonne du vaſſal obligé de le ſuivre à la guerre ; enſorte que cet ordre qu'un Général & des Officiers inférieurs exercent aujourd'hui ſur le Soldat, eſt imité de la hiérarchie féodale de ce temps-là. Enfin, le ſyſtême féodal étoit l'ouvrage de l'ambition même de nos Rois, qui, en augmentant peu-à-peu leur empire ſur les François, donnerent en héritage aux compagnons de la conquête, des biens que la Nation aſſemblée en champ de Mars. n'accordoit d'abord qu'en viager & en forme de bénéfice : ainſi, notre Hiſtoire,

toire, depuis Pharamond juſqu'à Louis XVI, n'eſt que le développement des paſſions éternelles des Miniſtres, le recueil des anecdotes de leur ambition, le récit d'une ſuite de révolutions qui ſe tiennent & s'engendrent, pour ainſi dire, entre elles; c'eſt l'Hiſtoire de la pente naturelle des hommes vers le deſpotiſme & le tableau d'un pouvoir toujours actif, préparant les révolutions, ordonnant les expéditions militaires, établiſſant inſenſiblement la ſubordination, aboliſſant la liberté & les prérogatives nationales, s'enveloppant de nuages, & ſe précipitant enfin, en 1789, dans un goufre où la Nation aſſemblée a refuſé de ſe précipiter.

Ainſi, comme Tite-Live diſoit en commençant ſon Hiſtoire, je vais montrer l'état *de Rome naiſſante, & tout ce qu'elle fit pour conquérir le monde*; l'Hiſtorien François peut dire aujourd'hui avec autant d'intérêt: *Je vais raconter les combats que nos Rois ont ſoutenu contre les compagnons de leurs conquêtes; je dirai comment ils les attacherent, par des propriétés héréditaires & par des charges permanentes,*

à divers cantons de la France , comment le ſyſtême féodal favoriſa les Croiſades , & comment les Croiſés s'attacherent à leur retour à la Cour de nos Rois. Un pareil voiſinage occaſionna les guerres civiles qui déchirerent la France ; mais enfin l'autorité armée , triomphant du mécontentement des Grands, aſſervit tous les ordres de l'Etat , & preſſura tellement les peuples , que ceux-ci , s'élevant ſoudain au deſſus de leur ſituation , s'établirent enfin , en 1789 , dans cet état de liberté politique dont ils jouiſſoient ſous Pharamond.

Cette maniere de conduire l'Hiſtoire , d'obſerver les faits adhérens , pour ainſi dire , à chacune des révolutions , a l'avantage , non-ſeulement de maintenir l'attention du lecteur , mais encore d'augmenter l'intérêt , parce qu'en aſſociant les tableaux & la variété des ſituations des peuples , elle réunit toutes les parties de l'Hiſtoire en un ſeul corps d'ouvrage ; elle en éloigne tout ce qui eſt trivial , tout ce qui eſt iſolé , peu fertile en réſultats , & hors de la ſuite naturelle des événemens. Cette ſuite de peintures continues peut ſeule repréſenter l'achemine-

ment des mœurs d'un peuple d'abord conquérant & devenu ſerf, combattant pendant les Croiſades & dans les guerres civiles pour la gloire de Dieu, & long-tems aſſervi ſous ſes maîtres, ſe relevant enfin de ſon état ignominieux, & aboliſſant, l'épée à la main, l'empire des Miniſtres, des Seigneurs, des Prélats, & la puiſſance uſurpée des Rois, pour élever comme ſur un autre pavois, le Roi Louis XVI, & renouveller l'empire. Le peuple n'a pas été conduit à ces mœurs contradictoires par des mouvemens inopinés; ſes ſituations différentes ont des cauſes intermédiaires qu'il eſt néceſſaire de développer dans une Hiſtoire. Cet ordre naturel, cette maniere de la conduire, eſt donc bien ſupérieure à l'ordre ſimplement chronologique pratiqué par le commun des Annaliſtes & des Hiſtoriens, ou même à cette méthode triviale & ordinaire de diviſer notre Hiſtoire par dynaſties ou par regnes.

Nous avons donc une Hiſtoire, & cette Hiſtoire, quand même elle finiroit à l'année 1787, & ſe borneroit par-là à décrire l'action continue du Gouvernement ſur les peuples, ſeroit

encore digne des regards de la poſtérité, parce qu'elle nous montreroit l'eſpece humaine conduite par des chefs cauteleux, attachés à des ſyſtêmes, & peu capables de grands mouvemens; & parce qu'il eſt auſſi intéreſſant de ſuivre la marche des peuples gouvernés par une politique progreſſive, lente, inviſible & puſillanime, que de conſidérer leur deſtinée attachée à la fortune d'une armée ou à l'atroce ambition d'un conquérant. Tels ſont les intérêts que nous préſente l'Hiſtoire moderne dans les rapports des Souverains avec leurs ſujets.

La conduite des ſujets envers leur Roi, nous préſente des tableaux qui rendent notre Hiſtoire moderne bien ſupérieure à celle de tous les peuples du monde; car, autant la marche du Prince vers le pouvoir abſolu paroît adroite, réfléchie, & ſilencieuſe en France, en Eſpagne, en Italie, dans les poſſeſſions Autrichiennes, Pruſſiennes & Suédoiſes, &c., autant le courage & les actions des peuples irrités me paroiſſent ſublimes & dignes des pinceaux de Saluſte, de Tite-Live, de Céſar. L'Autrichien veut-il avilir ſes ſujets

& les traiter à la maniere de l'Orient ? La Suiſſe, dans le quinzieme ſiecle, la Hollande, dans le ſeizieme, & les Pays-Bas, en 1789, lui enſeignent que les peuples qui créent les Rois, qui leur aſſignent des domaines, & leur donnent le pouvoir, ſavent briſer les ſceptres & les couronnes. Les Stuarts oſent-ils attenter aux droits d'un peuple courageux ? Ce peuple, dans les coupables accès de ſa fureur, traîne ſon Roi ſur un échaufaud ; ſa race eſt proſcrite de toutes les dominations angloiſes, & périt errante & fugitive loin de cet Empire. La Nation angloiſe oſe-t-elle aſſervir elle-même l'Américain ? Ce peuple irrité établit l'égalité de tous les hommes, & chaſſe ſes tyrans. Pour ne pas ſortir de nos propres frontieres, qui ignore que les glaives enſanglantés des Miniſtres de Louis XIII, le regne militaire & faſtueux du Sultan qui lui ſuccéda, l'aviliſſement des principes ſous Louis XV, les folles diſſipations enfin que nous avons déploré ſous le Monarque citoyen & honnête homme que nous béniſſons tous, ont enlevé à la maiſon de Bourbon le pouvoir arbitraire

que le françois, peuple loyal & généreux, avoit laiſſé dans les mains du Souverain ?

Qui ignore enfin que la patience de tous les peuples modernes eſt aujourd'hui à ſon comble ? Que l'Eſpagnol exterminera ſes Inquiſiteurs, & fera reſſouvenir ſes Rois du ſerment Arragonois ? Que l'héritier de la maiſon d'Autriche ſera puni des coups de boulets rouges qui ont frappé des citoyens. Que les déſerts de la Sibérie diront à toute l'Europe ce que des hommes, des citoyens courageux ont ſouffert dans ce climat ? Et que cette jeune monarchie Pruſſienne, ſi orgueilleuſe de ſes tentatives & de ſes ſuccès, apprendra, que la folle ambition des conquêtes, & la prodigalité du ſang des peuples, ſont les préludes de la chûte du pouvoir arbitraire des Monarques. Enfin, les peuples futurs admireront le courage, l'énergie des Européens contre les maiſons de Stuart, d'Autriche & de Bourbon, quand elles changerent leurs devoirs en prérogatives, & lorſqu'elles oublierent que les peuples ſeuls créent ou dépoſent les Monarques. Qu'on juge donc ſi Jean-Jacques a

pu dire, que nous n'avions pas une Hiſtoire, que nous ne ſommes pas dignes d'en avoir une, & que nous n'en aurons jamais. *Jean-Jacques Rouſſeau, toi qui fus le contemporain d'un peuple écraſé ſous le fardeau, que n'as-tu été le témoin d'une révolution, que tes écrits avoient préparée, que n'as tu aſſiſté à ton propre triomphe ſur ces tyrans, qui, en voulant te flétrir par de proſcriptions & de décrets, rendirent ta mémoire glorieuſe & immortelle.* Nous avons donc une Hiſtoire compoſée de révolutions lentement préparées, quand nos Souverains ont agi; mais éclatantes & dignes de l'admiration de tous les Empires, quand nos peuples ſe ſont rappellés de la dignité de l'homme. On peut donc, en ſuivant la marche de la nature, & la chaîne des cauſes & des effets qui ont préparé nos révolutions, obſerver dans la compoſition de notre Hiſtoire, la grande regle de l'unité, & aſſocier les événemens éloignés & fertiles en réſultats.

Ici ſe préſente M. de Calonne, avec des objections contre cette théorie: » il eſt ſi ordinaire, dit-il dans ſa

» Requête au Roi , que ce qui ſuit eſt
» l'effet de ce qui précede , qu'on en
» a fait une eſpece de proverbe : on
» ne voit que trop ſouvent les Hiſto-
» riens ſuivre aveuglément ce faux
» adage , chercher les cauſes des évé-
» nemens dans leurs époques , & lier
» entr'eux ceux qui ſe rapprochent ,
» ſans obſerver les circonſtances inter-
» médiaires qui les déſuniſſent ».

Il eſt certain que dans l'Hiſtoire , tout ce qui ſuit n'eſt pas l'effet de tout ce qui précéde dans l'ordre des temps , puiſqu'une partie du dérangement des Finances tient encore au luxe du ſiecle de Louis XIV ; mais il eſt bien évident qu'il n'eſt aucune révolution , aucune opération dans les Gouvernemens , ſans des opérations antécédentes & préparatoires : l'art Hiſtorique conſiſte à les aſſocier & à les repréſenter comme Robertſon & Ferguſon ont dépeint la marche des Empires ; c'eſt ici , d'ailleurs , la véritable occaſion d'appliquer le principe de Leibnitz :

Que rien ne s'opere dans le monde , ſans cauſe ſuffiſante.

M. de Calonne , qui connoît les ſour-

ces

ces du déſordre des finances de France, n'ignore pas que le grand *deficit* avoit des cauſes antécédentes ; que ces cauſes étoient des opérations miniſtérielles ; que ces opérations miniſtérielles avoient des vues & des intérêts, que ces vues & ces intérêts avoient des raiſons antérieures ; ces vues, ces opérations, ces intérêts perſonnels ſont liés enſemble, & ſont comme les anneaux d'une longue chaîne ; car le monde moral eſt lié dans toutes ſes parties, comme le monde phyſique ; chacune de ſes révolutions a ſa *raiſon ſuffiſante* Leibnizienne.

La regle de l'unité, ainſi que je l'ai développée, c'eſt-à-dire, cette maniere de traiter l'hiſtoire, qui montre l'ordre progreſſionel des événemens, & la marche de la Nature elle-même, doit être pratiquée auſſi dans les Mémoires Hiſtoriques ſur-tout d'un obſervateur des hommes de ſon temps, dans les Mémoires, par exemple, du feu Maréchal de Richelieu, qui vient de terminer ſa carriere à la veille de la plus grande des révolutions : cet homme étonnant marié trois fois, & ſous trois regnes différens, ce Seigneur de la Cour, le confident

d'un de nos Rois, préſenté en 1710 à Louis XIV, a vu ſept de nos Princes regnans ou héréditaires. Après un regne de repréſentation & de cérémonial, pendant lequel celui qui n'étoit point vertueux, étoit obligé de le paroître, il a vu les paſſions réprimées ſous Louis XIV, prendre de l'audace ſous la Régence & la liberté de l'eſprit, prendre de l'eſſort après un regne inquiſitorial. Il a vu le reſpect pour l'autorité s'affoiblir, & l'eſprit humain, paſſer vers le milieu de ce ſiecle, comme dans un nouveau monde, & apprendre quels ſont les droits des hommes, leurs prérogatives & leur puiſſance ; malgré les empriſonnemens, les baſtilles, & les décrets de la Sorbonne & des Parlemens. Il a vu les Miniſtres dont Louis XIV avoit fait des demi-Dieux, devenir odieux à la Nation, quand ils n'ont plus rougi de ſe montrer les agens du malheur public & d'aggraver la charge des peuples forcés de ſuccomber ſous le poids, ou de ſecouer la charge. Il obſerva les coups que l'Ariſtocratie Françoiſe, le Clergé, les Parlemens, les provinces n'ont pas ceſſé

de porter, pendant le regne de Louis XV, à la puiſſance miniſtérielle, préparant la révolution actuelle, enſeignant aux peuples l'art de traverſer les caprices de la Cour, & de réſiſter au pouvoir. Et malgré l'antique rivalité des François & des Anglois, malgré l'horreur de Louis XIV & des miniſtres pour le gouvernement Britannique, malgré la répugnance de Louis XV pour tout ce qui avoit les formes Angloiſes, malgré le préjugé dont ces deux Monarques ont ſi long-temps perſuadé la France, qu'un tel gouvernement étoit impraticable parmi nous, le Maréchal de Richelieu, qui avoit ſuccé avec le lait les maximes d'une obéiſſance aveugle, a vu à la fin de ſes jours, l'établiſſement de cette maxime qui devoit annoncer à nos Miniſtres une grande révolution.

Que nos Rois ſeroient plus grands & plus puiſſans, s'ils avoient la Nation pour conſeil & pour miniſtres, que d'être environnés d'eſclaves ambitieux, capables de ſentimens particuliers, & incapables d'agir pour l'intérêt général; mais il étoit dit que ces miniſtres ſeroient frappés d'aveugle-

ment à la veille , & le jour même de la révolution qui les fit rentrer dans le néant.

Voilà , dans un grand détail ce que j'ai entendu par la regle de l'unité , dans l'art de l'Hiſtoire , l'étude de la Nature la rendra aiſée , montrera la marche des révolutions , l'enchaînement des idées générales du peuple , & les mouvemens de l'opinion qui maîtriſe les Miniſtres & les Rois , & devient à la fin le mobile de tous les Empires.

9. Mais ſi l'*unité dans le plan* produit un tableau achevé & complet dans ſes parties. LA VRAISEMBLANCE le montre à nos regards avec ſes couleurs naturelles ; & comme l'Hiſtoire n'eſt que le tableau parlant des affaires humaines , *la vraiſemblance* hiſtorique eſt cette qualité de l'Hiſtoire qui repréſente les faits avec ſincérité , qui connoît la variété des degrés de force qu'emploie la Nature dans ſa marche qui la peint avec des couleurs propres , & l'exprime en évitant le romaneſque , & tout ce qu'une imagination dépravée pourroit y ajouter.

Par ces mots de *vraiſemblance hiſ-*

torique, je n'entends donc point *cette véracité* qui doit animer un Hiſtorien, & qui lui défend les menſonges & les fictions qui changeroient l'Hiſtoire en roman ; mais ce caractere de vérité qui éloigne le ton & la maniere de Letty, de Siry, de Mainbourg, de Strada, de Varillas, & de tous ceux qui, dirigés par une imagination déréglée, ou par un génie dépravé, ont écrit tant de fauſſes Hiſtoires.

1o. Les Jéſuites, par exemple, qui ont écrit les annales de tous les peuples du monde, ſemblent avoir laiſſé le jugement particulier de leur corps ſur ces Nations, plutôt que les véritables tableaux des révolutions humaines, & l'Hiſtoire ne paroît dans leurs mains qu'un inſtrument d'ambition utile à leur compagnie. Toujours hardis, réſolus & entreprenans dans leurs combats pour le triomphe de la cour de Rome & des Rois, les droits des hommes n'étoient à leurs regards que des prétentions, & les Monarques des êtres envoyés du Ciel, qui ne répondoient qu'à Dieu de leurs actions. Les Hollandois, ſelon leurs Hiſtoriens, n'étoient que des rebelles, qui joignoient au crime de

leur trahiſon celui de l'indépendance ; & les Anglois , un peuple ſanguinaire , qui , renverſant ſon trône & ſes autels , avoient ſouillé leur Hiſtoire de toutes ſortes de conſpirations. Le droit public Jéſuitique n'avoit qu'un ſeul principe , celui d'obéir aveuglément aux puiſſances de la terre ; des vœux ſolemnels obligeoient chacun d'eux à s'y ſoumettre ; leurs ſoins dans les Colleges en avoient donné l'habitude à la génération vivante ; & leurs Hiſtoires romaneſques , leurs ouvrages de littérature , de morale , & de religion , en conſervoient les maximes pour les races futures : telle fut cette Compagnie célebre , qui écrivit l'Hiſtoire de tous les peuples & de tous les perſonnages qui ſe firent un nom , appellant par dériſion , *Hiſtoires Bénédictines* , les recherches laborieuſes des religieux qui avoient à cœur d'expoſer , ſans prétention , des faits inconnus , de vérifier des dates , de publier des diplômes , & d'exercer une ſévere érudition. Les loix que je me ſuis impoſées dans le jugement des *Hiſtoires Jéſuitiques* , m'ordonnent de faire parler ici les plus célebres critiques de ce

ſiecle, & de donner des preuves de détail.

D'abord, en commençant par l'Hiſtoire ſainte, celle que nous avons de Berruyer eſt toute pleine de portraits faux & de deſcriptions idéales. Avec de grands talens, avec une imagination poëtique & ſouvent ſublime, Berruyer n'a pu compoſer une bonne Hiſtoire des Patriarches; il donna à ſes perſonnages des vertus ou des vices imaginaires; il altéra ſi hardiment la vérité, qu'il arma contre ſon ouvrage romaneſque la Cour de Rome & le Clergé de France aſſemblé, tant il étoit difficile à un Jéſuite d'écrire même les annales du peuple Juif.

Marianna, avec plus de talens encore que Berruyer, eſt le premier qui ait bien écrit l'Hiſtoire d'Eſpagne. Comme il poſſede l'art d'élever l'eſprit de ſon lecteur, par la ſublimité de ſes deſcriptions! Avec cette grande qualité, il eſt faux & infidele; il trompe de gaieté de cœur; & d'ailleurs, ſectateur de la plus horrible doctrine, ce fanatique pouvoit-il écrire dignement l'Hiſtoire d'une grande Monarchie, lui qui enſeigne la doctrine du régi-

cide, & qui fait l'apologie de l'aſſaſſinat de Henri III ?

Mainbourg, qui, pour écrire dans le goût de ſes confreres, s'échauffoit l'imagination à force de boire du vin, a compoſé quatorze volumes *in*-4°., ou l'on voit tout l'effet de la liqueur ſpiritueuſe. Souvent il approche de la maniere orientale de Marianna ; mais, comme lui, il eſt inexact, & il ment quelquefois avec impudence, comme un Jéſuite, quand il s'agit des intérêts de ſon parti ou de ſon corps. Mainbourg étoit néanmoins d'un caractere aſſez facile, puiſqu'il écrivit, quoique Jéſuite, contre la Cour de Rome, en faveur de Louis XIV, qui ne pût le ſoutenir dans la compagnie de Jeſus, dont il fut chaſſé.

Strada, Hiſtorien des guerres de Hollande, tient encore du même caractere ; ſon livre eſt rempli de maximes fines & de belles penſées dans le goût de Tacite, comme le remarque ſon confrere Bouhours. Mais, au jugement du ſage Mably, *Strada a écrit l'Hiſtoire pour en faire un poiſon. Il ſacrifie la dignité des Pays-Bas à celle de la Cour d'Eſpagne ; il invite*

les

les ſujets à la ſervitude, & prépare les progrès du deſpotiſme. ... S'il faut le croire, il eſt permis à Philippe II de fouler aux pieds toutes les loix anciennes, tous les traités, tous les pactes des ſujets, PARCE QU'IL TIENT SA COURONNE DE DIEU ; *l'Hiſtorien ſervile condamne les Pays-Bas à ſouffrir patiemment la ruine de leurs privileges & l'oppreſſion, pour ne pas ſe rendre coupable d'une déſobéiſſance criminelle.* Outre ces défauts, l'abbé de Mably lui reproche encore de préſenter *la Providence complice des cruautés de Philippe II, du Duc d'Albe & de Granvelle*, pour ſoutenir ſon ſyſtême d'oppreſſion.

Le Jéſuite Bougeant, ſelon le même critique, *étoit homme de beaucoup d'eſprit ; & quoique ſa robe de Jéſuite le tint dans des entraves gênantes, on juge qu'il avoit de grands talens pour écrire l'Hiſtoire ; il connoiſſoit le cœur humain, les caprices & les ruſes des paſſions... On ſent en mille occaſions qu'il voit la vérité, & qu'il l'auroit préſentée avec force, ſi ſes ſupérieurs ne l'euſſent forcé à des ménagemens utiles à leur ſociété.*

Sa touche eſt fiere & hardie, ſes peintures vives & animées, ſes réflexions ont ſouvent la brieveté de celles des anciens. Que de talens perdus pour le P. Bougeant? Jamais il ne ſera mis au nombre des bons Hiſtoriens... Il s'eſt laiſſé ſubjuguer par la réputation du comte d'Avaux, & par l'amitié du Préſident de Meſmes, qui vouloit faire, mal-à-propos, de ſon parent le héros d'une hiſtoire importante; & au lieu de préſenter les négociations d'un traité de paix, qui a donné une forme conſtante à la conſtitution de l'Europe, & changé ſa politique, je ne trouve que l'ouvrage d'un flatteur adroit, qui veut faire un héros, & *d'un Hiſtorien*, dit l'abbé de Mably, *qui ne connoît ni ſa dignité, ni ſes devoirs, & qui ne m'entretient que des manœuvres d'un politique.*

Le P. d'Orléans a tenté d'écrire une Hiſtoire d'Angleterre, où l'on trouve toute l'éloquence naturelle de l'auteur; mais au lieu d'approfondir l'Hiſtoire politique d'une Nation ſi célebre par ſon grand & profond caractere, *il employe ſes talens*, dit l'Abbé de

Mably, *à ne traiter que des guerres des Princes ;* ſon éloquence ſe change même en déclamation dès le regne de Henri VIII. *On le jugeroit digne d'écrire l'Hiſtoire*, continue le même critique, *ſi ſes préjugés lui euſſent permis de dire & de voir la vérité.*

Otez à Fra-Paolo ſon antipatie contre la Cour de Rome, & au Jéſuite Pallavicini ſon aveugle attachement à cette Cour, & vous aurez deux Hiſtoires accomplies du concile de Trente. L'un & l'autre traitent ſupérieurement des affaires de la Chrétienté les plus compliquées, & pénétrent profondément dans les intrigues des principaux Négociateurs envoyés au Concile. Fra-Paolo, ſur-tout, ſait débrouiller les affaires artificieuſes de la Cour de Rome, avec une adreſſe extrême ; & tous les deux, quoiqu'embraſſés par la multiplicité des événemens, racontent avec clarté & intérêt. Le Jéſuite fut récompenſé du chapeau de Cardinal pour avoir fait le Panégyrique de la Cour de Rome qu'on lui avoit commandé ; & le religieux Servite fut aſſaſſiné par des fanatiques, pour l'avoir dépeinte avec trop d'aigreur.

On voit par cette notice des principales Hiſtoires Jéſuitiques, que leurs auteurs ne manquent ni d'eſprit, ni de talens, & qu'ils imitent, ſur-tout, les anciens dans l'art d'écrire l'Hiſtoire. Tous ſe diſtinguent par les formes, par un ſtyle & des manieres de parler élevées, plus ou moins *Orientales*, & ne chargent point leurs ouvrages de diſcuſſions. Tous enfin ont été dominés par le deſpotiſme d'un corps, qui, tolérant dans ſes Hiſtoriens des peintures agréables, puniſſoit avec ſévérité la hardieſſe des opinions : des ouvrages de cette ſorte ne méritent-ils pas d'être comparés à ces jeunes gens, dont la figure eſt intéreſſante, le cœur gâté & l'eſprit faux ?

Ce genre jéſuitique eut trop de partiſans pour ne pas former des imitateurs ; on doit placer à la tête de ceux-ci les Abbés de Vertot & de Saint-Réal, Hiſtoriens romanciers, dont les récits enchanteurs ne trouvent des modeles que dans les Ecrivains précédens ; le premier étoit ſi peu attaché à la ſcrupuleuſe vérité du fait, qu'on a reconnu dans pluſieurs de ſes brillantes deſcriptions, l'unique fruit de ſon imagina-

tion. Auſſi, l'un & l'autre méritent peu que l'on ajoute foi à leurs Hiſtoires, quoiqu'elles ſoient devenues des ouvrages élémentaires, néceſſaires à l'éducation de la jeuneſſe. Leur maniere rapide, animée, & leur ſtyle concis plaiſent ſans doute à l'eſprit ; mais quand un homme de ſens veut s'inſtruire ſur les affaires humaines, il évite la lecture des Romans, & cherche la vérité dans l'Hiſtoire. L'abbé de Vertot eſt néanmoins bon peintre ; il eſt ſavant, il eſt véridique dans ſon Hiſtoire Romaine, dont les événemens ſe prêtoient à ſon genre d'écrire : un peuple porté à de grandes entrepriſes, peut ſeul avoir des Hiſtoires dont la marche ſoit dramatique.

11. On a vu comment l'eſprit de corps, l'eſprit de ſervitude, l'eſprit de parti, l'eſprit de fanatiſme, fléaux de l'Hiſtoire, ont produit des ouvrages peu dignes de foi ; & comment, avec des intentions dépravées, on eſt parvenu à donner à de brillantes fauſſetés, les plus belles apparences. Les Hiſtoriens, au contraire, qui ont ſu réunir le beau & le vrai, ſont peu nombreux ; je place à la tête de ceux-

ci l'immortel de Thou, que les Hiſtoriens ne nomment jamais, ſans ajouter l'épithéte de *véridique*.

De Thou, héritier de l'auſtere vertu de ſes ayeux, diſtingués dans la magiſtrature, attaché au grand Roi Henri, *l'ami & le protecteur de toute courtoiſie & généroſité*, qui le ſoutint contre les ennemis que ſa vertu lui ſuſcita, écrit en bon citoyen, & ſoutient ſa narration avec une dignité qui lui eſt particuliere. Obſervateur des malheurs de la France, employé par Henri IV à des affaires épineuſes, garde de ſa bibliotheque, placé dans la plus haute magiſtrature, chargé des affaires des proteſtans & de l'Edit de Nantes, ſavant dans le Droit public, la politique, les Loix, la Morale, les Lettres & les Arts; il ſut donner la vie à toutes les parties de ſon Hiſtoire; il fut cher à tous les Partis, à tous les Etats, à tous les Hommes, *hormis aux fanatiques & aux charlatans de religion qui auroient empêché la publication de ſon Ouvrage, ſans la protection éclatante du Roi*, ſelon les expreſſions d'un auteur de ſon temps.

L'Abbé Fleury, avec moins de di-

gnité, eut la même franchiſe ſi n'éceſſaire à l'Hiſtorien ; on doit à ſa véracité la ſeule Hiſtoire de l'Egliſe que nous ayons. Ses erreurs de faits & de dates ne ſont, ni les erreurs de ſon cœur, ni des menſonges dictés par un eſprit de parti, mais des fautes involontaires communes à tous les Hiſtoriens. Malgré la ſimplicité de ſes écrits, ſes diſcours ſur le Gouvernement de l'Egliſe, montreront toujours l'homme de génie & de probité.

Rapin de Thoyras, qui, le premier, apprit aux Anglois l'art d'écrire leur Hiſtoire, tient du même caractere, non-ſeulement la vérité ſemble guider ſes pas, mais il écrit d'une maniere intéreſſante ſur les révolutions variées de la Grande-Bretagne ; il a le rare talent de fouiller dans le cœur des hommes, & d'approfondir les cauſes des différentes ſituations du peuple Anglois ; il eſt Philoſophe autant qu'on pouvoit l'être de ſon temps, & cependant on doit être en garde contre lui, quand il parle des révolutions modernes de la France qu'il avoit quittée, lorſque Louis XIV perſécuta les Proteſtans.

Hume, plus Philoſophe & plus profond que Rapin, juge ſa patrie avec aſſez d'impartialité ; politique & ſavant dans les Loix, il ſuit en homme d'Etat la marche du pouvoir Royal dans ſon île, & ſe montre grand peintre. Les Républicains lui reprochent à Londres d'être courtiſan.

Gibbons & Robertſon, plus Philoſophes encore que les précédens, ne ſe ſont pas contentés de dire ſimplement la vérité, ils ont approfondi les cauſes des grands événemens, ils en ont connu les influences, ils ont profondément médité ſur les mouvemens de la politique, & toujours aſſocié les faits qui avoient des influences.

Les Italiens, célebres dans les ſciences & les Arts, ſe ſont diſtingués auſſi dans celui d'écrire l'Hiſtoire. Giannone, le martyr de la vérité, a ſuivi dans ſon Hiſtoire de Naples, le cours de la légiſlation : il eſt ſçavant & profond, mais il affecte trop de ſoutenir le parti oppoſé à la Cour Romaine dans un genre d'ouvrage où l'affectation eſt un défaut. Guichardin, qui n'aime pas trop les François, a bien décrit les guerres d'Italie : ſon ſtyle eſt pur,

pur, orné, & digne de l'Hiſtoire. *Les ſeizes premiers livres ſont d'une beauté achevée*, dit l'auteur de ſa vie. Davila qui a fait une Hiſtoire des Guerres Civiles de France eſt trop pointilleux, peut-être dans la recherche des intrigues de Cour, mais il excelle dans l'art de peindre : ſes tableaux ſont animés & pleins de feu, & ſes deſcriptions d'une exactitude parfaite. Denina eſt le ſeul en Italie qui ait entrepris une Hiſtoire générale, où tous les événemens ſoient liés d'une maniere philoſophique ; mais il tient de ce vice, qu'on attribue à tant d'Hiſtoriens de ſa nation, ils apprécient trop peu ce qui ſe paſſe en-deça des monts.

12. LE GOUT, qui n'eſt qu'un inſtinct donné à tous les hommes bien organiſés, pour jouir de la Nature, & pour exprimer au dehors les ſentimens qu'elle opere en nous, eſt à l'Hiſtoire ce que le bon ſtyle eſt à l'architecture de nos monumens. C'eſt le goût qui rejette les images triviales, & repouſſe tout objet bas & chetif qui bleſſeroit la ſenſibilité ; il ne ſouffre que des tableaux dont la naïveté, le coloris & la compoſition peuvent exciter des ſenſations

agréables. Quand ce goût eſt uni au génie, il produit *le ſublime*, c'eſt-à-dire, le dernier période du beau, ou la plus grande des perfections dans tous les genres imitatifs ; tel dans Maſſillon, profond ſcrutateur du cœur humain, ce morceau d'un diſcours ſur le petit nombre des élus, qui frappa d'épouvante & d'effroi un auditoire religieux & ſenſible ; tel ce beau idéal de la Diane, que Houdon ſut exécuter, après avoir étudié toutes les graces détaillées qui peuvent exiſter dans la nature humaine ; tel ce beau, ſublime & idéal de la Vierge de Saint Sulpice, qu'on ne peut conſidérer ſans émotion, & que Bouchardon mit au jour après avoir bien étudié les belles dévotes de la paroiſſe, & leurs attitudes intéreſſantes ; tel ce beau du Tartuffe de Moliere, qui, ſans dépeindre un tartuffe vivant, avoit étudié tous les hypocrites de la Ville & de la Cour, & réuniſſant mille traits bien obſervés, créa l'image d'une hypocriſie poſſible ; telle enfin la vie héroïque du pieux & vaillant Enée, que Virgile ſut ſi bien dépeindre en aſſociant une infinité d'idées, pour en former un héros.

13. Voilà les moyens indiqués par l'expérience & la raiſon, pour repréſenter la Nature avec dignité. Quand ces conditions ſont bien remplies dans les productions des arts, les ſens internes de l'obſervateur ſont dans l'émotion : la réminiſcence retrouve la Nature dans l'objet repréſenté ; & la réflexion, comparant l'original à la copie, ne peut qu'applaudir, frappée par la vraiſemblance. L'eſprit n'eſt point alors occupé par les idées de ſuſpicion qu'occaſionne un tableau faux, & l'ame éprouve des ſentimens analogues à ceux qu'on goûte en contemplant la Nature elle-même ; enfin, nos facultés ſont toutes enſemble dans un état de jouiſſance.

Ce goût de la belle Nature eſt auſſi néceſſaire à l'Hiſtoire, qu'à toutes les productions des arts. Semblable au Poëte, au Peintre & à tous les Artiſtes qui recherchent de beaux traits dans tous les lieux, dans tous les tems, dans la Nature entiere, pour exprimer le beau idéal ſi connu des anciens, l'Hiſtorien doit aller à la recherche des plus grands traits dans le blâme, comme dans la louange ; il doit fouiller dans

toutes les parties des annales de la Nation, pour choiſir, dans le bien comme dans le mal, les objets les plus ſaillans, car le beau hiſtorique ne conſiſte pas à faire le panégyrique d'un peuple, mais à dépeindre ſes vices & ſes belles actions : tel l'Evêque de Meaux qui choiſit dans l'Hiſtoire univerſelle les actions les plus intéreſſantes de l'eſpece humaine, pour en former ſes vigoureux tableaux ; tel l'immortel Tacite qui apperçut toute ſon Hiſtoire dans des mémoires informes, ſur l'eſquels il avoit médité, & qui ſut extraire d'un amas de faits indigeſtes, un ouvrage ſublime par la beauté de ſes tableaux.

L'Hiſtoire de France ; comme celle de Rome, peut être compoſée de faits aſſez curieux pour qu'il en réſulte *le beau hiſtorique* analogue *au beau idéal* de tous les arts. D'abord, le caractere actif & barbare de notre premier âge eſt auſſi bien prononcé, que celui des brigands qu'on voit réunis pour fonder la ville de Rome. La naïveté des mœurs Françoiſes dans l'âge de la Chevalerie, offre même une ſorte de naturel qu'on ne trouve pas chez les

autres peuples. Tandis que nos Croiſades & nos guerres civiles, pour défendre des opinions, nous montrent l'homme ſous d'autres points de vue & permettent au philoſophe d'avouer qu'il n'eſt aucun acte de barbarie, que le fanatiſme ou l'opinion ne puiſſent commander aux hommes. Voulez-vous des images de conquêtes & de revers! deſirez-vous le tableau d'une monarchie prête à ſe décompoſer, & d'un grand Roi humilié? Voulez-vous une image de la perfidie miniſtérielle, du mépris des hommes, de l'indifférence des Grands pour le bonheur des peuples & la gloire des nations; liſez l'Hiſtoire du feu Roi, voyez qu'elle apathie dans ce nouveau Débonnaire qui livre le ſort de la France à des Miniſtres ſans vertu & ſans honneur, ou à des proſtituées. Enfin, voulez-vous conſidérer les terribles vengeances d'un peuple irrité contre ſes tyrans? conſidérez les révolutions des ſix derniers mois de cette année. Les ſituations du peuple François ont donc été aſſez variées juſqu'à ce jour, & les paſſions humaines ont agi parmi nous avec aſſez d'énergie & d'effet pour intéreſſer &

inſtruire tous les âges & toutes les nations ; cependant nous n'avons point encore une Hiſtoire qui puiſſe honorer la France, quoique nous ayons tant de chef-d'œuvres littéraires dans tous les genres. Quelle eſt la cauſe de cette pénurie ? Pourquoi l'Art Hiſtorique eſt-il le dernier à ſe perfectionner parmi nous ? La vérité ordonne d'en analyſer les cauſes.

14. Il eſt difficile d'abord de ſe perſuader, qu'en 1775, on comptoit quarante huit mille deux cents vingt-trois ouvrages ſur l'Hiſtoire de France, dont le ſeul catalogue forme la *Bibliotheque Hiſtorique de la France*, en cinq gros volumes in-folio, par Fontete.

Il eſt prouvé, par cet énorme catalogue, que nous avons mille trois cens ſoixante ſix ouvrages ſur les préliminaires de notre Hiſtoire.

En joignant à cette claſſe les vies des Rois & les Hiſtoires générales du Royaume, on trouve trente-quatre mille cent trente trois ouvrages ; enfin, ſi on ajoute les Hiſtoires des Villes, des Provinces, des Hommes Illuſtres dans la Guerre, la Magiſtrature, les Lettres & les Arts, on compte quarante-huit

mille Hiſtoires ou traités hiſtoriques ſur la France.

Pourquoi, dans cette abondance, n'avons-nous pas une Hiſtoire digne de la Nation ; pourquoi les productions de tous les Arts ayant illuſtré la France, n'avons-nous point encore des Annales Françoiſes, dignes d'être offertes à la poſtérité, ou à nos voiſins ? L'énumération des fléaux de l'Hiſtoire, ſera la réponſe à toutes ces demandes. Entrons dans le détail, en nous reſſouvenant toujours que l'art d'écrire l'Hiſtoire fut le dernier qui fut perfectionné à Rome & en Angleterre.

15. L'autorité, qui, dans les Empires modernes, a protégé toutes les ſortes de connoiſſances, a oppoſé de telles entraves à l'art d'écrire l'Hiſtoire, qu'aucune puiſſance de l'Europe, excepté la Nation Angloiſe, ne peut encore ſe vanter d'avoir des annales dignes de la poſtérité. Voilà le premier fléau de l'art. C'eſt cette autorité miniſtérielle qui conçut le projet d'aſſujettir les Gens de Lettres par des titres, des récompenſes, des brevets d'honneur ; c'eſt elle qui oppoſa à la vérité de l'Hiſtoire, tantôt ces loix prohibi-

tives , & tantôt ces châtimens , qui ont ſi ſouvent étouffé des ouvrages capables d'honorer la Patrie. Les productions de Monteſquieu , de Mably , de Rouſſeau , de Voltaire , du Cardinal de Retz , de Thou , &c. ; les traductions de Gibbons , de Hume , de Frapaolo , de Robertſon , &c. , n'ont jamais été imprimées dans notre langue que chez l'étranger , ou furtivement en France , ſans approbation , ſans privilege public , mais toujours déſavoués comme les ouvrages des libelliſtes & des traîtres. Les principes des miniſtres ſur la publication , ſur-tout , des mémoires hiſtoriques , étoient tels , & leur puſillanimité fut ſi grande , qu'il eſt néceſſaire de raconter la maniere dont le public a été joué dans l'impreſſion , par exemple , des Mémoires du Duc de Saint-Simon.

En 1784 , un Homme de Lettres publia quelques anecdotes extraites de cet ouvrage étonnant , par la hardieſſe de ſes récits & de ſes tableaux : la liberté étoit encore ſi timide , que l'Auteur ne laiſſa paroître , dans *les pieces intéreſſantes & peu connues* , que des

anecdotes

anecdotes découſues, extraites de ces fameux Mémoires.

En 1786, la liberté de l'eſprit ayant fait quelques progrès, on publia *la galerie de l'ancienne Cour*; ici les Mémoires de Saint-Simon, qui n'étoient que des embrions, prennent des formes & de l'accroiſſement; mais l'auteur original étoit encore caché, il ne paroiſſoit pas ſous ſon propre nom. Le Miniſtere ne vouloit pas qu'on intitulât le Livre, *Mémoires de Saint-Simon*; & le Cenſeur impitoyable, exerçant ſéverement ſon empire ſur l'ouvrage réduit & morcellé, n'en laiſſoit que le ſquelette au public.

En 1788, la liberté fit encore quelques progrès, il fut permis aux Mémoires de paroître avec leur nom propre; mais comme ils étoient vrais & piquans, on nomma un Cenſeur redoutable, qui demanda lui-même d'être renforcé de quatre Seigneurs de la Cour, qui réduiſirent ſept volumes *in*-4°. en trois chétifs, qu'on oſa intituler, *Mémoires de Saint-Simon*: ainſi l'autorité miniſtérielle appelloit à ſon ſecours l'eſprit des courtiſans pour étouffer la voix de l'Hiſtoire,

même cent ans après les événemens ; car il y a près d'un ſiecle que l'auteur écrivoit.

Enfin, en 1789, le mois de Mai, le Miniſtere voit les États-Généraux s'ouvrir ; il voit toute la France demander à grands cris la liberté de la preſſe ; il voit que notre Monarque bienfaiſant eſt favorable aux vœux de ſon peuple & il permet de publier quelques anecdotes de plus ; mais les Mémoires ſont tronqués encore.

Il eſt donc bien avéré, par exemple, que le pouvoir arbitraire, comme la bête féroce, qui ſuccombe à ſes bleſſures, combat juſqu'au dernier ſoupir, non-ſeulement contre la liberté de la preſſe, mais contre la vérité même de l'Hiſtoire, & contre le patriotiſme & la vertu qui l'écrivoient il y a cent ans. Moquons-nous après cela de l'inquiſition d'état de la république de Veniſe ; nos voiſins plaiſantent de l'inquiſition miniſtérielle qui a ſi long-tems contenu le génie des François.

16. A ces loix prohibitives, qui réprimoient le génie & la vérité, le Miniſtere ajoutoit auſſi des récompenſes ou des encouragemens pour favoriſer

des panégyriques, des éloges pompeux, des Hiſtoires Jéſuitiques, des Mémoires peu curieux & peu piquans ; ceux de l'Abbé Millot, par exemple. C'eſt cet eſprit miniſtériel qui imagina d'aſſervir l'Hiſtoire à des commiſſions, en créant l'emploi des Hiſtoriographes. C'eſt l'eſprit miniſtériel qui inventa ces eſpeces de charges inhérentes au fauteuil des Académiciens, tous attachés par état, par intérêt, par bienſéance à la volonté du Gouvernement. C'eſt cette autorité qui preſcrivit aux corporations littéraires le genre de travaux dont elles devoient s'occuper ; qui leur ordonna, non d'approfondir la conſtitution de la Monarchie, mais d'en polir la langue ; non d'écrire l'Hiſtoire des Monarques, des Miniſtres, des Grands de la Nation, mais d'en publier toujours à la mort les panégyriques ; de méditer, non ſur les cauſes du bonheur des peuples, mais de ſuivre la marche des aſtres, étudier le cours des rivieres, la nature des pierres, des plantes & des animaux. C'eſt l'autorité miniſtérielle qui preſcrivit aux Académies de s'occuper particulierement d'épitaphes,

d'inſcriptions , de médailles , d'antiquités , ou d'une littérature auſſi légere que le caractere de la Nation , autrefois plus portée à chanter qu'à réfléchir , & plus amie des ſenſations que des penſées. Le droit public , la ſcience de l'adminiſtration , l'organiſation des Empires , tous les objets qui demandent des réflexions & des recherches ſur les droits du Citoyen , étoient proſcrits par les ſtatuts de ces Académies. Si Monteſquieu vouloit parler le langage de la philoſophie , ſon courage étoit un motif d'excluſion des royales compagnies ; ſi l'Abbé de Saint-Pierre vouloit jetter quelques regards ſur le Gouvernement , s'il mettoit au jour les ouvrages patriotiques que Dubois , le plus vicieux des Miniſtres , appelloit *les rêves d'un homme de bien* , l'Académie Françoiſe , vendue à l'autorité , le chaſſoit de ſes aſſemblées.

De-là cette foule innombrable d'Hiſtoires académiques , toutes fabuleuſes ou puſillanimes , & où la vérité n'a jamais oſé paroître au grand jour. De-là ces Hiſtoires menſongeres , qu'un eſprit de flatterie & de ſervitude dictoit aux Hiſtoriographes penſionnés ,

avant qu'il exiſtât de royales Académies : vous y trouvez, par exemple, que nos Rois deſcendoient du Roi Priam, ou d'Adam lui-même, en ligne directe. De-là ces hiſtoires ſuperſtitieuſes qui diſoient que nos Rois tiennent de Dieu leur autorité, ſemblables à ces philoſophes de l'orient, qui vous atteſtent encore que leurs Princes ſont les freres de la lune & du ſoleil ; ou ſemblables à ces Moines de toutes les nations, qui vous racontent comment leurs Regles leur ſont arrivées du Ciel par le miniſtere des Anges.

17. La politique adroite des anciens Miniſtres qui favoriſoit ces ouvrages ridicules, & dans les temps modernes ceux d'un Letty qui ſe vendoit à toutes les puiſſances ; ceux d'un Pere Daniel, qui ne trouve d'autre pouvoir en France que celui des Rois, & ceux de M. Moreau, Hiſtoriographe de France, qui ne voit d'autre légitime puiſſance que la volonté abſolue des Rois ; cette politique des Miniſtres, dis-je, ſans ceſſe tourmentée de l'influence de l'opinion que les Gens-de-Lettres ont créée, modifiée & entraînée, peut ſe reprocher encore d'avoir châtié bien

cruellement les Écrivains patriotiques ou véridiques, que l'appât des récompenſes n'avoit pu ſoumettre.

Dans la liſte des martyrs de la vérité, je trouve d'abord le vertueux Comines enchaîné dans le château des Loches, pour avoir compoſé quelques lettres hiſtoriques. D'Aubigné, l'ami d'Henri IV, eſt forcé de s'expatrier par la veuve de ce Monarque ; & le fils de l'immortel de Thou éprouve les vengeances d'un Miniſtre irrité contre l'hiſtoire du pere.

Le Théologien de Veniſe, Frapaolo, & la Popeliniere, Hiſtorien proteſtant, ſont aſſaſſinés, le premier par des Catholiques, le ſecond par des Huguenots, pour avoir été véridiques ; & le malheureux Giannone s'exile de ſa patrie pour ſauver ſa libérté qu'il perd, ainſi que la vie, dans un pays étranger.

En France, voici quel fut le ſort des Hiſtoriens véridiques. Dupleix compoſe un traité des libertés de notre Egliſe ; Aubery ſoutient contre les Allemands les droits de nos Rois ; Mainbourg écrit en faveur de l'Egliſe gallicane, contre l'autorité des Souverains Pontifes ; & ces trois Hiſtoriens

ſont châtiés par l'autorité même qui avoit commandé leurs ouvrages ; Mainbourg eſt chaſſé de ſa compagnie ; Aubery eſt jetté dans une priſon , & le Chancelier Seguier livre aux flâmes les écrits de Dupleix , qui en meurt de douleur , après s'en être occupé pendant quinze ans.

Sous Louis XIV , le protecteur des ſciences & des arts , Buſſi-Rabutin eſt jetté à la Baſtille pour avoir dépeint dans un roman les amours d'un Roi qui ne les cachoit pas. Racine eſt frappé de diſgrace , parce qu'il a fait le tableau de la France que la favorite lui demandoit. Vauban , à qui le Roi devoit une partie de ſa gloire , pour les fortifications dont il avoit environné les frontieres , propoſe , avec Boisguilbert , un nouveau plan des finances ; Boisguilbert eſt exilé au fond de l'Auvergne ; Vauban eſt diſgracié , & l'un & l'autre ſont abandonnés à la fureur des traitans. Daniel , pour plaire à Madame de Maintenon , qui vouloit légitimer , & rendre habile à la Couronne ſon éleve chéri , répand dans ſon Hiſtoire de France des traits favorables aux bâtards des Rois , & il en eſt

récompenſé ; tandis que le patriotique Mezerai perd ſa penſion , parce qu'il démontre que la France ne doit à ſes Rois que des impôts librement conſentis & limités ; enfin , le vertueux Fénelon eſt traité par Louis XIV d'*eſprit viſionnaire & chimérique* , à cauſe de ſes principes de gouvernement ; l'impreſſion de ſon Télémaque eſt arrêtée ; & les autres manuſcrits du Prélat ſont brûlés par la main même du Roi , à la mort du Prince , ſon petit-fils.

Le Vaſſord réfugié à Londres , dans le ſein même de la liberté , y perd ſa place par l'influence du Miniſtre François , pour avoir écrit l'Hiſtoire de Louis XIII ; Coutilz eſt jetté douze fois à la Baſtille ; Baluze perd ſa chaire pour avoir publié de vieux titres perdus dans des archives , & il eſt exilé ; la Baumelle eſt empriſonné pour les Mémoires de Maintenon ; & l'Abbé de Saint-Pierre chaſſé de l'Académie Françoiſe ; l'Abbé Langlet du Freſnoy eſt vingt fois renfermé pour quelques phraſes , & pour avoir publié la légende d'un Cardinal ſcandaleux , mort depuis plus d'un ſiecle , & qu'on joue aujourd'hui

d'hui ſur le théâtre. Fleury, Curé de Saint-Victor d'Orléans, meurt de douleur & de ſouffrances à la Baſtille, ſoupçonné d'avoir écrit, ſur le miniſtere, une lettre, dont, à ſa mort, on reconnoît l'auteur véritable. Les manuſcrits de Duclos ſont enlevés à ſa mort; & Raynal, fugitif encore (en 1790), eſt frappé de décrets pour quelques vérités écrites contre un vieux Miniſtre. Diderot, pour ſon imagination peu dangereuſe, mais hardie, reçoit à Vincennes des leçons capables de la tempérer. Mirabeau le pere, comme Vauban, eſt empriſonné pour ſes Ouvrages patriotiques; & Mirabeau le fils, au lieu d'y laiſſer ſon courage, ſemble y prendre de nouvelles forces, & y trace à grands traits ſes tableaux contre les priſons d'Etat: enfin, ſous le miniſtere du pacifique Cardinal de Fleury, & ſous un Roi tranquille & bon, des milliers de Lettres de Cachet, des exils & des empriſonnemens, puniſſent avec cruauté les auteurs des écrits mépriſables contre la Conſtitution Unigenitus.

Les Miniſtres, il eſt vrai, vous répondront qu'il exiſtoit des Lagrange-Chancel, qui méritèrent de ſemblables châtimens. Ah! ſans doute. Mais aux yeux des Miniſtres tous les écrits patriotiques qui dévoiloient leurs erreurs,

étoient des Philippiques ; & Fénélon ; l'Abbé de Saint-Pierre, Vauban, Baluſe, Mézeray, Racine, &c. étoient renfermés, diſgraciés ou exilés, comme les Ecrivains repréhenſibles. Qu'on juge à préſent, ſi avec des principes miniſtériels auſſi tyranniques, il fut poſſible, juſqu'au regne préſent, d'écrire l'Hiſtoire de France. Les Hiſtoriens étoient à nos Miniſtres, ce qu'étoient les Prophêtes aux Rois des Juifs, *loquere nobis placentia*, leurs diſoient ces Rois, DITES DES CHOSES QUI NOUS SOIENT AGRÉABLES, OU VOUS SEREZ PUNIS. Puiſſe donc la poſtérité couvrir d'opprobre & d'infamie les noms des Miniſtres qui ont perſécuté les Hiſtoriens qui défendoient les droits de la Patrie.

18. Mais, outre les obſtacles que l'autorité oppoſa dans tous les temps à la publication de la vérité dans l'Hiſtoire, on peut obſerver, en étudiant le caractere des Hiſtoriens, qu'une fortune trop bornée a toujours étouffé les talens néceſſaires à la compoſition de leurs Ouvrages.

Dans une condition riche, le génie de cet Art indépendant de tout ſoin & de toute ſervitude, développe ſes forces, & n'eſt point arrêté dans ſa marche par des conſidérations humaines, par des projets

ambitieux, par l'amorce d'un ſalaire. On obſerve, au contraire, que les plus grands Hiſtoriens ont vécu dans l'opulence. Trogue-Pompée, Céſar, Tacite, Tite-Live, Cornelius-Nepos, Juſtin, Quinte-Curce, Suétone, Saluſte, Pline, Polibe, Flavius-Joſeph, & tant d'autres parmi les anciens; Commines, Perefixe, le Préſident de Thou, Davila, Guichardin, le Cardinal de Retz, le Duc de Rohan, Fleury, Voltaire, le Roi Frédéric II, Robertſon, Watſon, Hume & Gibbon, où, parmi les modernes, ont vécus dans les richeſſes, ou dans dans cette aiſance néceſſaire à l'acquiſition d'une variété prodigieuſe d'Ouvrages Hiſtoriques, ſur leſquels ils ont ſi profondement medité.

19. Il eſt d'autres difficultés, auſſi, pour bien écrire l'Hiſtoire générale d'un grand peuple, elles dépendent de la ſituation d'une Monarchie, & des âges plus ou moins favorables pour ſa compoſition. Une bonne Hiſtoire eſt l'ouvrage de l'expérience; c'eſt le dernier effort de l'eſprit, après cent eſſais inutiles.

Avant que Rome produisît des Tite-Live & des Tacite, elle avoit eu une foule d'Annaliſtes & des Compilateurs, dont on ignore le nom. En France, Vely & Mezeray ont été précédés par des Hiſtoriens

ſans goût & ſans critique. Les uns donnoient à nos Rois une origine fabuleuſe ; d'autres, guidés par une imagination ſuperſtitieuſe, ſurchargeoient l'hiſtoire de contes merveilleux, de miracles & de phénomènes effrayans. Un grand événement dans la Monarchie étoit annoncé par des ſignes ou par des apparitions dans le Ciel. Les érudits & les critiques du ſiecle de Louis XIV, purgerent notre hiſtoire de ces fauſſes généalogies : & l'aurore de la Philoſophie, éclairant bientôt toute l'Europe, on abrégea le chapitre des prodiges & des miracles, pour traiter davantage des affaires humaines. Les ſiecles barbares, les ſiecles ſuperſtitieux, les ſiecles fanatiques, ſont donc peu favorables à l'Hiſtoire, puiſque les Ecrivains de ces âges confondent le fabuleux & le réel. Mais quand un peuple paſſe des ſiecles d'ignorance à des ſiecles éclairés, le premier effort des Hiſtoriens eſt de tirer la vérité d'un cahos de menſonges. C'eſt ce qu'ont fait en France tant de Bénédictins & d'autres ſavans, depuis le regne ſur-tout de Louis XIII, juſqu'à nos jours. Sirmond, Ducheſne, de Marca, Dacher, Thomaſſin, Pagy, Pezron, Baluze, Dupin, le Long, Huet, Montfaucon, Labbe, le Laboureur, Valois, le Cointe, du Boſquet, Cordemoy, Lalle-

mant, Baillet, Mabillon, &c., doués d'une patience admirable, & dignes de la reconnoiſſance de la poſtérité, ont paſſé leur vie à tirer notre hiſtoire de l'obſcurité. Les uns ont rejetté des pieces apocryphes, les autres ont vérifié des dates. Ceux-ci ont fait ſortir nos annales de la pouſſiere des archives ; ceux-là ont donné de bonnes éditions de nos anciennes chroniques. Il falloit donc que notre ſiecle, ſi favorable à l'Hiſtoire, fut précédé par le ſiecle des érudits & des critiques, pour préparer les matériaux & bien connoître les pieces originales.

D'autres difficultés tiennent à l'Etat de la Nation, dont on écrit l'Hiſtoire. Tous les peuples du monde ont eu un commencement, un milieu, une fin ; & preſque tous comptent les trois dégrés d'accroiſſement, d'élévation & de chûte. Tite-Live eſt ſublime, parce qu'il dépeint l'enchaînement des grandes actions des Romains ; s'il eut vécu trois ſiecles plutôt, & publié l'Hiſtoire de Rome, il eut, malgré tout ſon génie, compoſé un Ouvrage monotone, & privé de cet intérêt attaché à la variété des ſcenes, il n'eût donné qu'un commencement d'Hiſtoire. La France, de même, ne pût avoir des Hiſtoires générales remarquables, par l'enſemble d'un grand ta-

bleau, que dans les temps modernes. Notre Hiſtoire, il y a trois ſiecles, ne préſentoit que la moitié d'un tableau : on ne voyoit encore les faſtes d'un peuple qui ne connoiſſoit pas ſes forces, qui ne les avoit point exercées, qui n'avoit eu que de médiocres ſuccès dans les Lettres, les ſciences & les arts ; mais depuis trois ſiecles, ſur-tout, la France a mérité une place diſtinguée dans l'Hiſtoire des hommes, par la grandeur de ſes entrepriſes, par ſes ſuccès, ſes lumieres & ſes revers. Ce n'eſt donc que dans le ſiecle où nous vivons, & après la révolution de 1789, qu'il eſt donné d'écrire une bonne Hiſtoire de France. Les Gothiques Froiſſard, Monſtrelet & Gaguin, n'ont point connu toute la Monarchie : Les Hiſtoriens du ſiecle de Louis XIII & de Louis XIV, ne l'ont apperçue que de profil ; il n'eſt permis qu'à la préſente génération de la conſidérer, pour ainſi dire, en face, & les ſiecles à venir les jugeront encore mieux, parce qu'ils la verront dans tous ſes rapports, & qu'ils auront à peindre les effets de nos révolutions.

20. La cinquieme eſpece d'obſtacles qui s'eſt oppoſée juſqu'à ce jour à la compoſition d'une Hiſtoire de France, dépend des qualités perſonnelles de l'Ecrivain & de la réunion de différens talens néceſſaires &

preſque incompatibles ; il doit être ſavant dans la Géographie , la Chronologie , le Droit public , la Morale , la Politique , l'Art Militaire ; il doit avoir un eſprit de critique pour tirer la vérité d'un cahos de menſonges ; & quand la vérité eſt trouvée , le bon goût & le talent deviennent néceſſaires pour choiſir le nombre & la qualité des faits propres à la compoſition d'un tableau. Ce tableau lui-même doit attirer les regards de tous les ordres de la ſociété , de tous les peuples du monde , de tous les âges préſents & futurs ; Giannone ne ſauroit plaire à ceux qui ne ſont point Juriſconſultes , ni Gibbon ou Voltaire , à des hommes religieux ; ni Hume à des Catholiques , à cauſe de leur ton & de leur maniere , tandis que l'Hiſtoire doit être écrite pour tous les hommes.

A ces qualités , l'Hiſtorien doit ajouter cet eſprit d'ordre qui arrange les faits une fois bien choiſis , de maniere que leur place reſpective aide la mémoire du Lecteur , & lui montre la correſpondance ou la chaîne des événemens , comme l'ont pratiqué Boſſuet dans ſes diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle , & Robertſon dans ſon Diſcours préliminaire ; enfin , l'Hiſtorien doit être grand peintre comme le

Cardinal de Retz, ou comme Boſſuet, s'il veut paſſer à la poſtérité.

L'eſprit de critique qui marche dans les ténébres pour en extraire des faits, le bon goût qui choiſit les plus intéreſſans, le talent qui les diſpoſe dans leur ordre naturel, l'eſprit philoſophique qui les analyſe, le génie qui leur donne la vie, doivent donc agir de concert dans la compoſition de l'Hiſtoire, toutes les facultés de l'ame, le jugement, la mémoire, le raiſonnement, l'imagination, ſon action, & doivent ſentir l'amour de la patrie, des hommes & de la liberté; or il n'eſt aucun Ecrivain qui ait réuni la variété de ces talens : Tite-Live, le plus parfait de tous, manque de critique, il a ſurchargé ſon ouvrage de deſcriptions de pluies de ſang, de lait, de cailloux & de mille autres récits romaneſques qui déparent ce chef d'œuvre de l'eſprit humain; il fait ſouvent le panégyrique de ſa patrie, & quelquefois une critique ordinaire l'abandonne, entraîné par la force de ſon génie que les loix de l'Hiſtoire ne pouvoient réprimer.

L'Hiſtoire de France préſente d'ailleurs quatre âges remarquables & difficiles à traiter. Depuis la fondation de la Monarchie, juſqu'à l'âge des Guerres Civiles, on voit un caractere de barbarie bien marqué :

l'ignorance

l'ignorance de ce temps demande une profonde érudition pour tirer la vérité des ténébres. Dans l'âge de la féodalité, l'Hiſtorien doit être ſavant dans les loix. A l'époque des Croiſades, des Guerres Civiles ou religieuſes, des ligues & des frondes, l'Hiſtorien François doit être peintre; il ne convient point d'être ſavant, ni de differter, quand il s'agit de peindre les folies ou les paſſions d'un peuple égaré : enfin, ce long regne de ſubordination & d'urbanité, cet âge de repréſentation faſtueuſe & du pouvoir abſolu de nos Monarques, ce progrès de tous les Arts ſous Louis XIV, ces mœurs paiſibles & voluptueuſes du ſiecle où nous vivons, ces grand délits miniſtériels, la baſſeſſe, les crimes des hommes publics du temps, l'éveil du peuple François en 1789, exigent de l'Hiſtorien toutes les connoiſſances & tous les talens.

Obſervez ici l'extrême difficulté de réunir tant de qualités, & l'impoſſibilité de les trouver dans nos anciens Hiſtoriens. Un Auteur qui auroit la facilité de Vely, la hardieſſe de Mezeray, la véracité de Thou, l'eſprit de recherches de Cordemoy, les talens de Vertot, l'énergie du Cardinal de Retz, le goût du beau enfin, qui domine dans le ſiecle de Louis

XIV, donneroit une Hiſtoire digne de la Monarchie ; & ſans affirmer ſi la réunion de tous ces talens eſt impoſſible, il eſt bien démontré qu'une Hiſtoire de France parfaite dépend de leur rencontre & de leur uſage ; car je ne ſais par quelle fatalité pluſieurs Écrivains, qui ont réuni tous ces talens dans leur perſonne, ont échoué dans l'exécution. Boſſuet, qui ſut peindre le caractere des Nations dans ſes diſcours ſur l'Hiſtoire univerſelle, cet homme ſi profond, ſi érudit dans la ſcience des loix divines & humaines, ce grand connoiſſeur du cœur de l'homme, voulut compoſer une Hiſtoire de France, & cette Hiſtoire eſt dans le rang des plus médiocres. Louis XIV lui-même, créateur des talens, & qui ordonnoit des Hiſtoires comme il commandoit le dôme des Invalides, & qui dans ſes expéditions guerrieres, menoit avec lui des hiſtoriens pour en être les témoins, n'étoit pas digne de voir paroître une Hiſtoire de France comparable dans ſon genre aux autres chefs-d'œuvres littéraires de ſon tems : d'où il réſulte que ſi nous n'avons point une Hiſtoire, ce n'eſt point que nous ſoyons indignes d'en avoir une, comme l'avoit cru Rouſſeau ; elle exiſte, cette Hiſtoire, dans ces milliers d'ouvrages dont j'ai par-

lé ; mais il s'agit de l'en retirer , & de la faire reſſortir de ces ouvrages informes , comme la Vénus de Médicis eſt ſortie de la carriere.

22. Cependant , parmi les Hiſtoriens François que nous liſons encore, on compte Mezeray peu exact, mais fier & pittoreſque dans ſa narration ; ſon ſtyle eſt aujourd'hui dur & ſuranné, ſans avoir la naïveté des anciens Ecrivains , tels que Montagne , Amiot & Charron , dont nous aimons encore le langage ; Mezeray n'a d'ailleurs que des beautés découſues & de détail ; mais il prend alors le crayon de Tacite. Mezeray eſt pourtant le ſeul Hiſtorien dont nous pouvons nous vanter ; il eſt vrai , il eſt courageux , il dévoile & pourſuit toute uſurpation du Miniſtere ; il ſoutient la dignité des peuples ; il frappe avec énergie contre le machiaveliſme & contre les erreurs des Grands , des Financiers , du Clergé & de la Magiſtrature.

Le flatteur Daniel , avec plus d'exactitude , eut tous les défauts oppoſés. Semblable aux anciens Moines , ſi favorables à leurs bienfaiteurs , il fut le panégyriſte des Rois , des Princes & des Miniſtres qui protégerent ſon inſtitut , & ſe déchaîna contre les bons François qni s'op-

poſerent aux entrepriſes de ſon ordre. *Voyant la Monarchie* , dit l'Abbé de Mably , *par-tout où il trouve le nom du Roi, il ne parle jamais du droit public de la Nation.* Ce droit étoit effectivement une choſe fort délicate pour un Jéſuite. *Mezeray* , continue l'Abbé de Mably , *n'eſt point flatteur comme le P. Daniel* , & ſa morale eſt plus digne de l'Hiſtoire.

Quant aux opinions particulieres du Jéſuite , on eſt tenté de déchirer la partie de ſon ouvrage où le Roi Henri le Grand ne paroît point un très-grand Roi , (comme l'a obſervé M. de Voltaire) ; & cependant le Jéſuite parle de ſon confrere Coton , & de pluſieurs autres , avec une telle importance , qu'il place leurs intrigues monacales ou minutieuſes à côté des ſublimes opérations de Sully.

L'abbé le Gendre débrouille avec ſuccès la confuſion des premiers âges de la France , mais ſon Hiſtoire , écrite d'un ſtyle languiſſant & diffus ; eſt plus remarquable par des traits imprévus & ſinguliers , que par la marche de la politique. Il a placé le fonds des choſes dans un autre livre intitulé : *Mœurs & coutumes des François dans les différens tems de la Monarchie.* Cet ouvrage , fondu dans ſon Hiſtoire , l'eût rendue plus inſ-

tructive & plus achevée. Des ſieges, des batailles, des négociations ne ſont pas les ſeuls objets dignes des regards d'un Hiſtorien ; il doit s'occuper davantage de l'eſprit des Nations, des mœurs régnantes, des mouvemens d'un empire qui s'éleve & maintient ſes forces, ou les laiſſe dépérir, & ſe précipite vers ſa décadence ; mais l'Abbé le Gendre n'avoit ni le génie, ni les connoiſſances néceſſaires pour trouver dans ces objets l'ordonnance de ſon Hiſtoire.

Le preſident Hénault, dans un ouvrage très-court, a ſu décrire de grandes choſes. S'il avoit donné l'Hiſtoire générale de la France, dont ſon abrégé n'eſt que le ſommaire, nous aurions déjà l'ouvrage que nous cherchons. Ses obſervations annoncent qu'il connoiſſoit la marche de la politique de nos Souverains, & par conſéquent la véritable méthode de notre hiſtoire ; mais ſon livre, qui eſt un guide preſque toujours ſûr pour le choix & l'ordre des faits, ne le détaille pas aſſez pour nous faire connoître les principaux événemens de la Monarchie ; il ſe montre d'ailleurs trop courtiſan.

Vely & ſes continuateurs furent plus exacts que les Hiſtoriens qui les précéderent ; ils travaillerent ſur des matériaux

plus ſurs & plus variés ; ils ſurent profiter des fautes & des ſuccès paſſés. Vely ſuivit avec plus de méthode la marche du génie des François ; mais il rapporte trop de petits faits qui ne prouvent rien, qui ne tiennent à rien, qui défigurent des tableaux agréables, & produiſent des lacunes dans la marche générale de l'Hiſtoire, où toutes choſes doivent dépendre mutuellement les unes des autres, comme les anneaux d'une longue chaîne ; c'eſt que Vely n'avoit fait qu'entrevoir le ſyſtême général de notre Hiſtoire, ſans l'exécuter : cette ordonnance une fois manquée, les continuateurs, avec des plans un peu différens, & trop de puſillanimité, n'ont pu réparer ce grand défaut. On reproche d'ailleurs à Vely trop de facilité dans la compoſition ; on dit qu'il n'a point aſſez étudié nos annales. « *Il a tout confondu*, dit l'Abbé de Mably *par ignorance : il attribue à la premiere race des uſages qui n'appartiennent viſiblement qu'à la troiſieme. Son ouvrage eſt un cahos où tout eſt jetté, mêlé, confondu, ſans regle & ſans critique. En un mot je vois un Hiſtorien qui s'eſt mis aux gages d'un Libraire, & dont la ſtérile abondance fait la richeſſe* »

L'Abbé Garnier, qui doit connoître

mieux que perſonne l'ouvrage dont il eſt continuateur, accuſe avec raiſon l'Abbé Vely d'avoir eu beaucoup plus des talens naturels que de connoiſſances acquiſes, quand il entreprit ſon ouvrage : il lui reproche d'avoir rédigé ces deux premiers volumes d'après des compilations, & non d'après les Hiſtoires originales ; il ajoute que Vely ne s'aviſa de faire des recherches dans les ſources que dans le troiſieme volume, où il traite pour la premiere fois des principes d'adminiſtration, & où il s'étudie à mettre plus d'ordre & de liaiſon dans les faits. Enfin l'Abbé Garnier obſerve que Vely n'a pas aſſez connu notre droit public, & qu'il eût mieux fait de ne pas ſe ſervir *des prétendues découvertes* de pluſieurs Ecrivains ſur nos loix, & ſur la forme primitive de notre adminiſtration.

» Vely, dit Gudin, moins profond » que les Abbés Dubos & de Mably, » & moins érudit que les Bénédictins, » prit ſa facilité pour de la grace, & con» noiſſant un peu le monde, il crut con» tenter les gens du monde. Les Librai» res n'en douterent point. On fit une » affaire de ſon Hiſtoire ; on prit le parti » de la publier volume à volume, pour » ſubvenir aux frais de l'impreſſion &

» aux gages de l'Abbé. Dès-lors, il » fallut ménager tous les états ; il fallut » craindre de déplaire aux Princes, aux » Miniſtres, à leurs Commis, aux Par- » lemens, au Clergé, aux Financiers, » aux particuliers qui avoient quelque » crédit... On l'écrivit donc avec toute » la circonſpection requiſe en pareil cas; » & comme cette Hiſtoire étoit lucra- » tive, on multiplia les volumes autant » qu'on le put ». Voilà comment, & par quels moyens on a écrit juſqu'à préſent les mémoires particuliers & l'Hiſtoire générale de France. M. Deſormeaux l'a mieux traitée cependant qu'aucun des Auteurs qui le précéderent.

CHAPITRE I.

CHAPITRE PREMIER.

Ma jeuneſſe à la cour de Louis XIV, & à la Baſtille. Apperçu général des Mémoires de mon temps.

JE vais faire le récit, dans ces Mémoires, des événemens arrivés en France, dans l'eſpace de 70 ans. Préſenté à Louis XIV en 1710, j'ai vécu depuis ce temps-là auprès des rois, & quelquefois dans leur intimité, ou bien j'ai été employé dans les plus grandes affaires de l'Etat. J'ai eu part aux événemens de la régence orageuſe du duc d'Orléans, & la génération actuelle ſait encore quelles furent mes liaiſons avec le roi Louis XV. Enfin, me retirant peu à peu de Verſailles dans mes vieux ans, j'ai paru quelquefois à la cour, pour conſidérer les nouveaux perſonnages qui m'ont ſuccédé, & ſuivre ſans interruption le fil des événemens qui ont conduit la France à la triſte ſituation où je la trouve vers mon déclin, quoiqu'elle ſoit gouvernée par un roi doué de mœurs pures, honnête homme, & digne de la nation françoiſe.

Depuis la grande révolution opérée par le

cardinal mon grand-oncle, les miniſtres ont conduit impérieuſement les deſtinées de la France : on les a vu ſe tranſmettre le ſort de l'Etat ; comme dans les familles on ſe laiſſe un héritage ; enſorte qu'une eſpece de grêle de miniſtres eſt tombée ſur la France, & l'a tellement ravagée dans l'eſpace de ſoixante-dix ans, que je crois aujourd'hui, à la veille d'entrer dans ma tombe, rendre un ſervice eſſentiel à la nation & au roi, en laiſſant un tableau fidele de la mobilité des principes miniſtériels & des ſyſtêmes impraticables, contradictoires ou déſaſtreux, qui ont travaillé la France. Ma famille a été accuſée depuis long-temps d'avoir été une colonne de leur pouvoir arbitraire ; on m'a dépeint moi-même comme le ſoutien des volontés les plus avengles des monarques : mais j'ai toujours aimé & eſtimé les François ; j'ai trouvé qu'en les gouvernant avec ſageſſe, ils étoient capables des plus grandes choſes. Leur caractere eſt généreux, bon & loyal; j'ai donc ouvert mes porte-feuilles à un hiſtorien, & j'ai déſiré qu'il expoſât au grand jour mes fautes & mes erreurs, avec cette ſincérité que le temps permet à la poſtérité, & que la liberté donne à quelques peuples de l'Europe.

Les Mémoires de mon temps intéreſſent d'ailleurs les générations futures, à cauſe de la ſucceſſion de ſept princes régnans & héréditaires

que j'ai vu à la cour depuis 1710, & qui ont occaſionné une ſucceſſion pareille d'intrigues & de mouvemens ; ils intéreſſent encore, à cauſe de la variété des révolutions, & du grand changement arrivé dans les principes, dans les mœurs & dans les opinions. J'ai vu, par exemple, pendant les cinq dernieres années de Louis XIV, les mœurs décentes dominer dans la ſociété. Au défaut des mœurs, le libertinage étoit couvert par une hypocriſie très-raffinée ; mais la débauche affichée & même impudente, ſuccéda enſuite à l'honnête galanterie du regne de Louis XIV. J'ai vu la puiſſance royale diminuer lentement depuis la mort de ce grand monarque, ſe ſoutenant par des coups d'état ou par des intrigues pendant la régence, & s'affoibliſſant peu à peu ſous le prince débonnaire que nous avons vu régner pendant cinquante ans. J'ai vu la progreſſion du luxe & du faſte, la rapide ſucceſſion des maîtreſſes & des miniſtres, les dilapidations ſcandaleuſes des finances aggravant peu à peu les dépenſes & les dettes de l'état, & préparant de loin une révolution que toutes les armées ne pourront plus contenir peut-être, quand les impoſitions progreſſives auront conduit les peuples à cet état d'impuiſſance & d'inanition qui les rend incapables d'alimenter la cupidité des miniſtres & des courtiſans. J'ai vu le caractere & les talens

militaires, qui avoient rendu les François redoutables ſous Louis XIV, juſques dans ſes plus grands revers, paſſer de la France en Pruſſe, autre puiſſance militaire du Nord, & la molleſſe s'inſinuer dans nos camps. J'ai vu la nobleſſe dégénérée de ſon antique ſimplicité, de ſes mœurs auſteres, conduite par l'appât de l'or, corrompant par ſes mœurs la capitale & les provinces, & perdant peu à peu ce reſpect que tous les ordres de la France avoient conçu pour elle, effacée enfin par les talens de ceux que nous avons appelés ſi long-temps des ſerfs, enſuite des roturiers, mêlant par des alliances ſon ſang avec des familles financieres pour ſoutenir les reſtes d'un nom avili par des mœurs dépravées & par la pauvreté, & ſoutenant de ſon crédit, aux dépens de la France, tous les abus de la finance & de la fiſcalité. Enfin j'ai vu la France toute dévote, & puis indifférente ſur la religion; je l'ai vue guerriere & fatiguée de lauriers; proſtituée à la volonté arbitraire des miniſtres, & fiere quelquefois de les humilier; deux fois puiſſante par ſon commerce & ſa marine, & deux fois ſans vaiſſeaux. Toute la vie, je me ſuis appliqué à conſerver les mémoires de ces différentes révolutions, pour en laiſſer un jour le tableau à la poſtérité. Ce tableau ne repréſentera point d'objets flatteurs, & rarement il me ſera permis de louer; mais, à notre honte, le ſiecle

des grandes choſes eſt paſſé, ce caractere élevé que Louis XIV donnoit même aux opérations les plus mal combinées, n'eſt plus le ton de mon ſiecle. Je dépeindrai donc les révolutions & les hommes célebres de mon temps, avec des couleurs qui leur ſont propres, mais ſans haine & ſans fiel.

Ondoyé le 13 mars 1696 à Verſailles, les regiſtres de la paroiſſe ne rapportent point le jour de ma naiſſance; que je n'ai jamais pu ſavoir; & on croira difficilement que ma mere me mit au monde après cinq mois de groſſeſſe ſeulement, quand on ſe reſſouviendra du genre de vie que j'ai mené, & de ma longue carriere. C'eſt à la nature ſeule que je dois cette conſtitution robuſte, & en même temps délicate, qui a réſiſté aux coups du temps & des paſſions qui détruiſent les tempéramens ordinaires. Dès le jour de ma naiſſance, je luttai contre la mort, & fut enveloppé & conſervé dans une boite de coton. Les enfans nouveau-nés, foibles & trop délicats, n'ont beſoin que d'une chaleur bénigne; & mon pere, en éloignant les médecins d'une machine auſſi frêle, ordonna qu'on laiſſât agir la nature à ſa volonté. C'eſt à la nature ſeule que je dois mon exiſtence: elle a réparé les fautes & les imprudences de ma mere qui hâterent ma naiſſance, & elle m'a donné le tempérament ſolide qu'on a admiré juſqu'à mon extrême vieilleſſe, & qui a réſiſté

aux excès dans les plaiſirs qui détruiſent les meilleurs tempéramens.

Préſenté en 1710 à la cour de Louis XIV, qui m'avoit préſenté aux fonds de baptême avec M^de^. la ducheſſe de Bourgogne 10 ans auparavant, pour ſuppléer les cérémonies, j'ai eu le temps de jouir de quelques jours qui brillerent encore avant ſa mort, & d'apprendre ſous ſes plus habiles généraux, le métier de la guerre. M^de^. de Maintenon, qui avoit eu des liaiſons particulieres, avant ſon élévation, avec mon pere, n'avoit point oublié l'amitié qu'il avoit eue pour elle, & ne ceſſa de me protéger, par égard pour lui, lors même qu'à cauſe des erreurs de mon jeune âge, je paroiſſois mériter le moins ſon affection. Elle contribua beaucoup à me faire réuſſir à la cour, affectant de dire que j'étois *une fort aimable créature*, en préſence des courtiſans, accoutumés à répandre les nouvelles, & à faire paſſer les expreſſions des princes de la capitale. Elle m'appeloit toujours *ſon cher fils*: elle ne ceſſoit de me tenir le langage de la vertu, ou de me préſenter les principes qui avoient rendu l'ancienne cour toujours impoſante & toujours reſpectable dans ſes jours de gloire, comme dans les déſaſtres qui précéderent la mort du roi.

Ces faveurs développerent bientôt mon caractere, naturellement hardi & porté aux entrepriſes

peu ordinaires. A l'âge de quatorze ans, je connoiſſois tout le pouvoir de l'amour, j'étois expert dans tous les détails de la galanterie. Les dames de la cour, les moins inſenſibles au plaiſir, n'avoient point cependant encore dans leurs manieres toute la facilité de nos mœurs modernes. Le roi & Mde. de Maintenon ſoutenoient de concert un ton de repréſentation en paroles & en conduite, qui en impoſoit aiſément à la foule des courtiſans. On aimoit à Verſailles les plaiſirs; mais on ne pouvoit plus en jouir qu'avec des réſerves, & avec les précautions des ſéminaires; lorſque le roi ou Mde. de Maintenon apprenoient la mauvaiſe conduite de quelque courtiſan, il n'étoit pas rare de recevoir un meſſage qui ordonnoit, *de la part du roi*, de bien vivre avec ſa femme. Cette paiſible inquiſition, qui exerçoit ſon empire juſques dans l'intérieur des familles, opéra quelque bien extérieurement; mais elle ne fit que rendre la galanterie plus aviſée & plus prudente, & engendra l'hypocriſie qui ſe démaſqua pendant la régence. Alors les mœurs diſſolues n'étant plus réprimées par la volonté du roi, & l'exemple du régent favoriſant tous les plaiſirs poſſibles, le libertinage affiché, ſuccéda ſubitement à la réſerve générale du regne précédent; & quand on n'aimoit point ſa femme, il ne fut plus d'étiquette de faire ſemblant de l'aimer.

J'ai lu avec plaiſir, après la mort de mon pere, des lettres curieuſes qu'il me cachoit ſoigneuſement, & qui m'ont conſervé la mémoire de ma ſituation à la cour dans ce temps-là. J'avois été préſenté depuis peu de mois, quand Mde. de Maintenon fit ſavoir à mon pere, qui alloit à Verſailles plus rarement, combien j'avois réuſſi. « Je ſuis ravie, mon cher Duc, lui diſoit-elle dans » une lettre du 8 Janvier 1711, d'avoir à vous » dire que M. le duc de Fronſac réuſſit très-bien » à Marly. Jamais jeune-homme n'eſt entré plus » agréablement dans le monde : il plaît au roi » & à toute la cour ; il fait bien tout ce qu'il » fait; il danſe très-bien, il joue honnêtement, » il eſt à cheval à merveille, il eſt poli, il n'eſt » point timide, il n'eſt point hardi, il eſt reſpectueux, il raille, il eſt de très-bonne converſation; enfin rien ne lui manque, & je ne lui » ai pas encore vu donner un blâme. Je ſens en » cette occaſion ce que je ſuis pour vous; car » mon plaiſir eſt extrême de l'entendre louer, & » de vous pouvoir rendre de tels témoignages. » Vous les croirez ſinceres, Monſieur, car vous » ſavez que je ne ſuis pas flatteuſe. *Madame la* » *ducheſſe de Bourgogne a une grande attention* » *pour monſieur votre fils.* Je l'envoyai prier hier » de me venir voir, & je fus épriſe de tout ce » que je vis. Je lui parlai de ſon mariage & de

» Mlle.

» Mlle. de Noailles : il me répondit avec une » honnêteté pour l'affaire & pour la perſonne, » au-delà de ce qu'on peut deſirer. C'eſt vérita- » blement un prodige. Jouiſſez de ce bonheur, » mon cher Duc, & croyez que perſonne ne » vous en deſire tant que moi. »

Signée MAINTENON.

La favorite avoit raiſon de faire connoître à mon pere les principes de l'attachement enfantin que me témoignoit Mde. de Bourgogne quand je parus à la cour où je fis bientôt d'autres conquêtes ; on les eſtima toutes de peu de conſéquence, parce qu'on me regardoit comme une *poupée aimable, propre à des amuſemens enfantins*, pour me ſervir des termes que je retrouve dans mes papiers de ce temps-là. Mais enſuite on s'apperçut que cet *enfant gâté* de Mde. de Maintenon, avoit des paſſions qui à l'âge de quinze ans, avoient toute l'énergie de l'âge mûr : on dit même qu'il falloit m'arrêter dans le chemin de mes conquêtes ; & mon pere parla de me marier, pour fixer un cœur ardent qu'il croyoit ſuſceptible d'un attachement durable, & qui s'attiroit déjà celui de pluſieurs femmes.

Mde. de Maintenon, qui voyoit avec peine que je volois d'une fleur à l'autre, qui ne par-

loit jamais que le langage de la vertu & de la dévotion, étoit fatiguée des ſoupçons que lui donnoit ma conduite plus qu'équivoque : elle étoit réſolue d'en traverſer les progrès, s'ils ſe manifeſtoient davantage. Elle aimoit ma famille, & redoutoit que je menaſſe une vie contraire à ſes principes.

La voix publique cependant, qui ne pouvoit s'élever contre des ſoupçons d'attachement avec M^de^. la ducheſſe de Bourgogne, ne me condamnoit point encore ; & l'eſprit du temps, qui ne toléroit point l'infidélité publique des femmes ni des maris, & qui l'appeloit *libertinage*, n'étoit point fondé à former des jugemens raiſonnables contre moi. Pour traverſer mes amours & attacher mon cœur, mon mariage fut réſolu : déjà mon pere l'avoit arrêté de concert avec ſa troiſieme femme, fille de Rouillé, riche conſeiller d'état, & veuve du marquis de Noailles, frere du cardinal, ſans ſavoir ſi la fille de ma belle-mere me plairoit. A la veille de le conclure, on exigea, ou plutôt on força mon conſentement, en employant les moyens dont on ſe ſert quand on veut obtenir quelque choſe d'un enfant. Je fus donc marié le mois de février 1711, avec Mlle. de Noailles, quoique dominé par d'autres penchans; mais je me comportai avec ma femme comme les maris dont le caractere eſt inflexible, & jamais je n'en eus des enfans.

Une telle ſoumiſſion aux ordres de mon pere ; de M^de^. de Maintenon & du roi, qui vouloient me marier contre mon gré, & ma réſiſtance aux ſoupirs de ma femme qui m'adoroit, me firent connoître cependant qu'il y avoit dans moi quelque choſe de flexible, & quelqu'autre choſe d'indomptable, qu'il étoit de mes intérêts de bien démêler ; mais j'étois trop jeune encore pour diſcerner des qualités auſſi extrêmes dans mon caractere.

Finiſſons les anecdotes qui précéderent mon mariage : elles ſeroient plus dignes de figurer dans un roman que dans l'hiſtoire. Je ne dois jamais oublier les ſoins officieux de M^de^. de Maintenon, qui me ſervit de mere & d'inſtitutrice. Mon pere, goutteux ou apoplectique, avoit peu d'empire ſur moi, & elle en avoit un abſolu. Je jouois gros jeu, je perdois, je ne m'occupois que de bagatelles, & M^de^. de Maintenon, qui avoit ſans ceſſe l'œil ſur moi, faiſant l'office de Mentor, me rappeloit de mon égarement par des avis & des ſervices toujours ſoutenus, lorſque je méritois le plus d'être oublié d'elle. Elle avoit chargé Cavoye de me ſuivre de loin, de faire épier ma conduite & de lui en rendre compte. Elle eut bientôt la douleur cruelle d'apprendre que mon mariage n'avoit rien changé dans ma maniere de vivre : mon caractere avoit

toujours la légéreté & l'inconſéquence des jeunes gens de mon âge. Je continuai à Paris & à Verſailles mon premier genre de vie, & de conquête en conquête je m'efforçai de m'élever juſqu'à un point au-deſſus duquel il me fût impoſſible de monter encore. Le Roi me crut heureux, & en fut irrité. M^de^. de Maintenon étoit furieuſe, & mon pere lui écrivoit que *je n'étois pas digne de vivre, ſi je n'aimois la vertu.*

Je dois avouer cependant que mes liaiſons avec M^de^. la ducheſſe de Bourgogne, ne reſſentoient guere plus que l'enfantillage. Je fus préſenté à Louis XIV, dans un temps où toute la cour, cherchant à diſſiper le roi, déſolé des chagrins d'une guerre malheureuſe, lui donnoit des fêtes & des bals à Marly, dont M^de^. la ducheſſe de Bourgogne étoit l'ornement principal; & comme elle étoit entourée de pluſieurs dames du palais, qui étoient elles-mêmes de la maiſon de Noailles, ou qui en étoient par leurs maris, toutes ſe crurent obligées de me faire valoir comme leur allié nouveau. Dans ces circonſtances, je fis trois ou quatre réponſes hardies, qui perſuaderent tout le monde que j'avois de l'eſprit, & me mirent à la mode; mais comme un jeune homme de peu d'expérience, qui ne pouvoit faire les réflexions néceſſaires dans une pareille conjoncture, ces réponſes & ces manieres plurent à M^de^. de Bour-

gogne, & furent la ſource des premieres inquiétudes de ma vie.

Invité alors aux bals parés de Marly, je l'étois auſſi aux répétitions des danſes qui devoient avoir lieu en préſence du roi : ces préparations à la fête ſe faiſoient dans la chambre particuliere de Mde. la ducheſſe de Bourgogne, où quelques danſeurs étoient très-familiers. Dans cette poſition, ne connoiſſant que les uſages de la maiſon paternelle, ne pouvant ſentir les nuances de reſpect qu'on doit à une telle aſſemblée, tout ce que je faiſois étoit approuvé à peu près comme on applaudit dans une maiſon particullere, à un enfant gâté, quand il eſt aimable.

Un jour, toutes les familles avoient paré leurs danſeurs avec une ſi grande magnificence, que mon habit parut médiocre & chétif, en comparaiſon des habits des autres; & comme pluſieurs camarades me le dirent pour m'humilier, je m'aviſai de répondre que *c'étoit un habit de belle-mere.* J'avois en effet une belle-mere, connue par ſon amour de l'or & ma réponſe paſſant de bouche en bouche comme la ſingularité du jour, il fut enſuite d'uſage de dire à la cour, quand on n'étoit pas bien magnifiquement habillé, *voilà un habit de belle-mere.*

Un autre anecdote me réuſſit d'avantage. Mde. la ducheſſe de Bourgogne commença un jour le

bal avec le duc de Berry & le duc de Bourbon ; parce qu'étant fille de France, elle ne pouvoit danſer, ſelon l'uſage de ce temps-là, qu'avec des princes ou des ducs. Un des premiers jours de carnaval, après ſon premier menuet, la princeſſe invita le duc de Briſſac ; & comme il étoit d'uſage que l'homme rendoit le menuet à la dame qui l'avoit pris, le duc de Briſſac, le menuet fini, laiſſa Mde. la ducheſſe de Bourgogne, pour prendre une autre dame.

Tout le monde s'apperçut ſi bien de ſon étourderie, que Mde. la ducheſſe de Bourgogne s'étoit déja levée, ne pouvant imaginer que Briſſac pût l'oublier. Elle fut obligée de s'aſſeoir, ce qui occaſionna une eſpece de murmure, & l'étonnement de tout le monde. Le duc continua néanmoins de danſer avec celle qu'il avoit priſe, laquelle me reprit après la danſe ; mais quand j'eus fini mon menuet, je n'allai point prendre celle que j'aurois dû ; j'allai prendre au contraire Mde. la Ducheſſe de Bourgogne, & je lui dis, en lui ſerrant la main : *Madame, vous permettez bien que je répare les fautes de mon ami Briſſac.* Mde. de Bourgogne danſa, & cette facilité entre nous, ce jeu reſpectif de l'étiquette, qui pouvoit paſſer dans un homme d'un âge différent pour une impertinence, fit rire tout le monde. Elle fut bien reçue auſſi à la cour, &

me rendit ſi célebre, que par-tout on m'invitoit à dîner & à ſouper, pour tirer de moi quelque bon mot.

La poſtérité exigera de moi ſans doute que je faſſe ici le portrait de cette princeſſe. Voici un eſſai ſur ſa figure & ſon caractere.

La ducheſſe de Bourgogne, qui fut dauphine après la mort de monſeigneur, étoit adorée à la cour de Louis XIV. Le duc de Savoie ſon pere, ce prince, le plus adroit de ſon temps, lui avoit donné les inſtructions les plus ſûres pour parvenir à la conquête de tous les cœurs; & pour cela il falloit plaire d'abord à M^de. de Maintenon, la conſidérer, rechercher ce qui lui étoit agréable, & ſur-tout ſe ſoumettre à chacune de ſes volontés. Son caractere l'aida à ce but. Elle étoit douce, inſinuante, timide, ruſée, humaine, & tout ce qu'il falloit être, quoique l'épouſe de l'héritier préſomptif de la couronne, pour vivre en paix avec M^de. de Maintenon : auſſi fut-elle admiſe dans les plus intimes familiarités du roi & de la favorite. Elle étoit le mobile des divertiſſemens, des bals, des recréations & de tous les plaiſirs de la cour. On ne s'en permettoit aucun ſans elle, & elle les aimoit par ſa vivacité, ſa légéreté & ſon attention conſtante à plaire à tout le monde. Une ſeule fois en ſa vie, elle montra le foible d'une femme; car elle fit ſi bien avec

le roi & M^de. de Maintenon, qu'elle fit conclure le mariage du duc de Berry avec la fille du duc d'Orléans, au préjudice de la princeſſe, qui épouſa enſuite le prince de Conti, parce qu'elle s'étoit moquée de ſes dents.

La ducheſſe de Bourgogne, juſqu'à ſa derniere maladie, s'appliqua à divertir, par des enfantillages ingenus, la vieilleſſe du roi, qui ne pouvoit trouver qu'en elle ſeule ce délaſſement néceſſaire à un roi ſouvent occupé de travaux & de réflexions : elle l'embraſſoit, elle ſautoit devant lui, elle lui tiroit l'oreille, les joues & le nez, elle s'aſſeyoit ſur ſes genoux, elle décachetoit ſes lettres, les liſoit & en altéroit le ſens pour faire rire le monarque, par le récit des nouvelles fauſſes ou extravagantes qu'elle ſubſtituoit au véritable contenu des lettres; ne ceſſant, dans l'intérieur de la chambre de M^de. de Maintenon, où venoit le roi, & où j'étois introduit comme un gentil enfant ſans conſéquence, de plaiſanter ſur les perſonnes les plus conſidérables de la cour, & ſur les affaires du temps, adouciſſant les nouvelles déſaſtreuſes par des propos & des réflexions déjà concertées avec la favorite, que M^de. la ducheſſe de Bourgogne n'appeloit plus que ſa *tante*.

Le roi qui ne pouvoit ſe paſſer de ce genre de récréations, lui dit un jour qu'on trouvoit beaucoup

beaucoup d'eſprit dans toute la maiſon de Savoie, & ſur-tout dans elle & dans ſa ſœur, qui étoit reine d'Eſpagne. *L'Eſprit*, répondit-elle au roi, *a été le lot de ma ſœur, & le bonheur, Sire, a été le mien, puiſque vous êtes mon papa.*

Quant à la figure, la princeſſe n'étoit pas abſolument belle, mais elle avoit la plus heureuſe phyſionomie : elle avoit la levre inférieure groſſe & autrichienne ; ce qu'elle tenoit des alliances de ſa maiſon, dont les individus ont toujours eu une bouche particuliere, qu'ils donnent quelquefois à d'autres familles : ſes cheveux étoient châtains, & les traits de ſa figure irréguliers, mais pleins de mouvement : ſes yeux étoient vifs comme l'éclair, & ſes regards en avoient la rapidité : ſes dents étoient pourries, mais elle en badinoit la premiere, quoique intérieurement déſolée qu'on en parlât. Elle avoit une belle peau, peu de gorge, mais admirable (au témoignage d'un auteur contemporain qui le dit dans ſes Mémoires.) Du reſte elle étoit bien faite, majeſtueuſe, pleine de graces & d'attraits, ne pouvant ſouffrir les femmes *minaudiéres*, ni les longues toilettes qui l'impatientoient.

Les bontés de cette princeſſe pour moi, dont parle madame de Maintenon dans ſa lettre à mon pere, s'accrurent bientôt au point qu'elles exciterent beaucoup de bruit à la cour & à la capitale : elles

me donnérent un ton de facilité avec tout le monde, qui déplut ſouverainement à mon pere, qui étoit d'un caractere froid & plein de réſerve; & tandis que je me voyois encouragé par la voix publique à faire des ſottiſes qu'on approuvoit toujours, je recevois de lui les plus rudes ſemonces. Je perdis un jour vingt mille francs au jeu; cela augmenta ſes griefs contre moi, mais ſur-tout ceux de ma belle-mere.

Il ſe répandit auſſi, dans ce temps-là, une nouvelle, peu motivée à la vérité, mais dont la fauſſeté ſuffiſoit pour me ravir les bonnes graces du roi, de madame de Maintenon, & ces bontés ſur-tout de la *ducheſſe de Bourgogne*, qui m'en témoignoit auſſi plus qu'à tout autre. Ce bruit ſe répandit que ne pouvant aimer madame de Fronſac, cette princeſſe adorable étoit la ſeule que je trouvois digne de mes hommages & de mon jeune cœur. On ajoutoit qu'un tiers nous avoit ſurpris dans un tête à tête reſpectueux, ſolitaire & déplacé, & que frappé d'épouvante, je m'étois coulé ſous le lit, peu de jours après, on ajouta avec raiſon, qu'on m'avoit ſurpris un magnifique portrait en miniature de cette princeſſe, qu'effectivement je laiſſai tomber. Mon pere, plus déſolé que moi des ſuites que pouvoient produire des bruits de cette ſorte, ſe livrant à des coleres extrêmes, juſqu'à me frapper, alla tourmenter

madame de Maintenon, & le roi ſur-tout, qui ſigna l'ordre de me conduire à la Baſtille, où j'entrai pour la premiere fois le 22 avril 1711.

J'ai ſu dans la ſuite que le roi, madame de Maintenon & mon pere, avoient tenu fort ſérieuſement un conſeil ſur ma conduite, & que trois raiſons majeures les avoient déterminés à me jetter à la Baſtille: la premiere, pour faire taire les plaiſanteries où la princeſſe ſe trouvoit impliquée, la ſeconde, pour me priver de toute liaiſon avec elle; & la troiſieme, pour m'obliger à aimer ma femme.

Louis XIV, à qui on a tant reproché de ſemblables punitions, qui étoit bon de ſon naturel, & de qui je puis dire par expérience que de tels châtimens coûterent toujours à ſon cœur & à ſon caractere, approuvoit en moi ce ton décidé & ces reparties heureuſes dont on lui parloit ſi ſouvent: il aimoit le nom & la maiſon de Richelieu, à cauſe du cardinal mon grand oncle, dont les opérations avoient préparé ſon regne; & je ſais qu'il ſouffrit de ſe voir obligé de priver de la liberté un enfant de mon âge.

Mais je dois dire auſſi du monarque, que ſa maniere de bonté fut toujours ſoumiſe aux principes qu'il avoit de ſa royauté, & la Baſtille fut toujours ouverte, quand un ſujet fut aſſez infortuné pour manquer à ce que ce monarque pen-

ſoit que ſes ſujets devoient à ſa volonté ou à ſes principes. Il étoit devenu dévot, & tout ce qui ne l'étoit pas étoit dans le cas de lui déplaire. Il voulut à mon égard tempérer l'horreur de ma ſolitude, en ordonnant de chercher un vertueux eccléſiaſtique qui voulût ſe laiſſer empriſonner avec moi, & me ſervir de conſeil & d'exemple. L'abbé de Saint-Remi ſe dévoua à ce généreux ſervice, dont je n'ai jamais oublié l'importance. Je m'occupai avec lui, dans les ténebres de cette priſon, d'une traduction de Virgile, que l'abbé publia.

Renfermé dans la Baſtille, le paſſage ſubit de la cour dans une priſon produiſit d'abord en moi une révolution que peu de perſonnes ſont dans le cas d'éprouver. Du ſein des plaiſirs & des amours, je me vis précipité dans une ſolitude ténébreuſe, & livré à des regrets & à des beſoins d'aimer & de jouir, dont les gens libres ne peuvent ſe faire une idée. Abandonné à mes réflexions, je diſois dans moi-même que le roi pouvoit bien avoir des fortereſſes & des Baſtilles pour enterrer vivans les dangereux citoyens capables de bouleverſer les empires: jamais je ne pus me familiariſer avec l'idée qu'il dût avoir recours à l'uſage des priſons pour punir les égaremens de l'amour. Ce châtiment me paroiſſoit atroce & même injuſte, puiſque dans les délits

même de l'amour, les loix favoriſent toujours celui des deux qui eſt le moins âgé, & tout le monde ſait que je n'avois alors que quinze ans. Il fallut cependant ſe ſoumettre; toute plainte, toute réſiſtance eût opéré un mauvais effet, & retardé les bonnes grâces du roi, de madame de Maintenon & de mon pere : auſſi affectai-je dans la Baſtille un air de ſérénité toujours ſoutenu, pour toucher, s'il étoit poſſible, & le lieutenant de police, & mes autres geoliers, à qui je ne parlai d'abord que le langage de l'amour, me contentant de tourner en ridicule leurs doubles portes de fer & leurs gros verroux faits pour enchaîner le crime, mais incapables de dompter l'amour. Sans ceſſe je demandois à ces hommes ſombres des nouvelles de pluſieurs charmantes perſonnes de la ville & de la cour; mais il en eſt de la Baſtille comme de l'autre monde; le pont de bois une fois paſſé & levé, tout commerce eſt interrompu, & ſelon les loix de la priſon, il ne doit pas plus exiſter de rapports entre Paris & les malheureux renfermés à la Baſtille, qu'entre les vivans & les morts.

Je fus bientôt au fait des réglemens obſcurs qu'on obſerve dans ces cachots : j'y appris à modérer l'impétuoſité de mon premier caractere, à obéir ſur-le-champ à l'ordre, à ſuivre ponctuellement certains uſages de geole qu'on dit

néceſſaire au bon maintien des priſons. Je me ſuis apperçu dans la ſuite, qu'il y avoit moins de mobilité dans mon caractere, & plus de ſageſſe dans mes actions, le ſouvenir de la Baſtille rendoit même plus ſupportables à mon imagination des ſituations déſagréables, auxquelles j'euſſe été bien plus ſenſible: & qui m'euſſent autrement affecté, ſi je n'avois été éprouvé par cette tribulation. Le régime éternellement uniforme de cette priſon fut celui qui me fatigua le plus, & mille fois l'inflexibilité de mes geoliers me déſola; car ſi je faiſois une queſtion, ils ne répondoient pas, où ils répondoient de travers; & quand ils me parloient, depuis le premier des geoliers, nommé Bernaville, gouverneur, juſqu'au dernier de ceux qui en avoient la permiſſion, je ne voyois que des demandes indiſcrettes, tendantes à ſe faire un mérite de m'extorquer quelques paroles qui puſſent être rapportées & leur devenir utiles.

On étoit donc bien éloigné de ſoulager ma ſituation; auſſi m'apperçus-je que ces ſortes de gens, accoutumés à tourmenter les hommes, n'étoient pas faits pour aimer, & je punis leur témérité, ſans qu'ils s'en doutaſſent, en leur parlant ſans ceſſe le langage de la galanterie, à laquelle il me parut qu'ils n'entendoient rien. Je reconnus auſſi dans tous ces geoliers le talent,

ou du moins l'uſage habituel de tourmenter les hommes ; mais je ne pouvois imaginer alors comment le miniſtere de Louis XIV, qui avoit eu l'art de connoître les grands caracteres, & les avoit ſi bien employés à la gloire du roi, avoit eu celui de connoître les talens affreux de gouverner avec tant de détail l'intérieur d'une priſon.

Tous ces objets, ces ſombres figures, ces aſpects hideux, tout l'intérieur de la Baſtille, à force de ſe multiplier, auroient changé mon caractere, alors plus propre à jouir qu'à penſer; mais il me reſtoit la ſociété du bon abbé qui avoit voulu partager mes ſouffrances. Il avoit été jéſuite, & il vivoit dans un temps où les membres de ſa compagnie obtenoient beaucoup de lettres de cachet. Sa bonne volonté de ſouffrir avec moi & autant que moi, me touchoit le cœur, & m'attachoit davantage. Un jour il diſparut : je fus alors dans une déſolation extrême : je m'abandonnai à de noirs projets, à de ſombres idées, & j'étois bien penſif & bien rêveur, quand un beau matin je vis paroître ma femme, que je n'avois pas encore aimée, & qui vint dans ma priſon. Le bel ange qui vola du ciel en terre pour délivrer Pierre ; n'étoit pas auſſi radieux quand il vint rompre ſes liens.

J'avoue qu'au premier abord, je penſai que je

revois, & je fus éblouis comme quand en ſortant d'un lieu obſcur, on eſt frappé des rayons du ſoleil. Ma femme, qui s'en apperçut, voulut m'aider à reprendre mes ſens, en m'accablant de complimens, & ſur-tout de careſſes; mais je me reſſouvins que Louis XIV & M^de^. de Maintenon envoyoient quelquefois des ordres aux courtiſans pour qu'ils aimaſſent leurs épouſes, & je penſai qu'ils m'envoyoient M^de^. de Fronſac à la Baſtille, pour me dire qu'il falloit l'aimer, parce que le roi le vouloit : il me parut encore que le roi ajoutoit à cet ordre, la menace tacite d'une diſgrace abſolue, & me laiſſoit dans l'incertitude cruelle & déſeſpérante d'une plus longue priſon en ne l'aimant pas, tandis qu'il s'agiſſoit d'une prochaine délivrance, avec quelque récompenſe, en l'aimant comme ils l'entendoient.

Dans cette perplexité, je pris bientôt mon parti. Je reçus M^de^. de Fronſac avec le reſpect qui étoit dû à l'envoyé du plus grand roi du monde; jamais ambaſſadeur ne fut traité avec autant de vénération. Ma femme me fit beaucoup de complimens de condoléance de ce qu'elle me voyoit toujours frappé de la diſgrace du roi & de la cour : je la félicitai davantage des faveurs dont elle jouiſſoit. La viſite ſe paſſa donc à nous raconter beaucoup de nouvelles & à nous faire beaucoup de complimens; & M^de^, de Fronſac, allant rendre

rendre compte de ſa miſſion au Roi & à Mde. de Maintenon, leur apprit qu'elle revenoit à la cour comme elle en étoit ſortie. Je fus donc abandonné de nouveau à ma ſolitude ténébreuſe, & à tous les feux interues & dévorans qui peuvent tourmenter un cœur ſenſible & fait pour l'amour.

Ce n'eſt pas la premiere fois que le roi employoit les tortures de la Baſtille, pour façonner l'eſprit & le caractere des courtiſans qui n'avoient pas le bonheur de lui plaire : il l'avoit imaginée à mon égard, pour empêcher & pour ordonner l'amour ; & ſes principes ſur la liberté de ſes ſujets & ſur les prérogatives de ſa puiſſance, ſont ſi importans, que je manquerois eſſentiellement au premier devoir d'un hiſtorien, ſi je paſſois ſous ſilence ces anecdotes principales de ma vie, qui ſont le tableau le plus vrai de l'opinion de ce temps-là. Elle étoit telle, que le roi puniſſoit tous ſes favoris avec la même dureté, quand ils oublioient quelle étoit ſa volonté, & c'étoient de grands exemples qu'il préſentoit à tout ce qui oſoit ſe plaindre d'une lettre de cachet, d'un exil ou d'un empriſonnement. Cavoye, homme vertueux, mais dur & inflexible, que Mde. de Maintenon m'avoit donné pour veiller à ma conduite, avoit commencé à ſe faire connoître par une ſemblable punition, & l'anecdote de mon Mentor eſt ſi ſemblable à la mienne, que je dois la rapporter

ici telle qu'il me l'a ſouvent racontée. Son jeune âge, ſa bravoure & la bonne mine, qui lui avoient gagné le cœur de beaucoup de femmes, avoient rendu amoureuſe de lui Mlle. Coetlogon, fille d'honneur de la reine, laide, mais pleine de vertu & de ſageſſe, qui lui faiſoit toutes les avances poſſibles, & qui pour lui plaire, ſe livroit à des folies d'amour qui étoient l'objet de la pitié de la cour & de l'indifférence de l'amant.

Cavoye, pour une affaire de duel, reçut l'ordre un jour d'aller à la Baſtille; car on étoit alors ſi aſſuré de l'obéiſſance, qu'on ne prenoit pas toujours la peine de vous y conduire: Coetlogon, furieuſe de voir ſon amant dans les fers, interrompit les fonctions de ſa place, & n'alla plus à la cour. Le roi, qui en rit de tout ſon cœur, lui demanda de revenir à Verſailles, & lui promit la délivrance prochaine de ſon amant; mais Coetlogon, plus furieuſe, ne pouvant retenir ſa colere, demandoit qu'il lui fût rendu ſur-le-champ. Le roi embarraſſé, eſſayoit d'adoucir ſa douleur extrême; mais Coetlogon, encore plus furieuſe, leva la main, déploya le poing ſerré, & lui montra les ongles; enfin le Roi déconcerté l'envoya elle-même à la Baſtille pour délivrer Cavoye, à qui il ordonna, par la bouche de l'amante, d'aimer Mlle. Coetlogon, de l'épouſer, & de recevoir de lui pour ſa dot, parce qu'elle étoit pauvre, la charge

de grand maréchal de logis, que le roi lui donna ſur-le-champ. Mais, le monarque qui fut obéi de mon mentor, ne le fut pas de ſon éleve: il étoit toujours intraitable, & je ne voulois ſuivre dans mes amours que l'inclination naturelle de mon cœur ou de mon goût. J'étois cependant dans le quatorzieme mois de mes ſouffrances, quand le roi ſe reſſouvenant de moi, s'avoua vaincu. La voix du public, touché de ma jeuneſſe & de mon oubli, ſe fit entendre. Les femmes commencerent à parler très-haut à Paris & à la cour: celles ſur-tout qui ſavoient par expérience, quel devoit être, à la Baſtille, mon plus grand ſupplice, gronderent ſi fort, que le roi, la favorite & mon pere, laſſés de me tourmenter, ſe laiſſerent fléchir. Ils réſolurent tous trois de me rendre à la vie, & de m'envoyer en Eſpagne, ſous les ordres de Noailles ou ſous le maréchal de Villars qui commandoit en Flandre; car on étoit dans l'uſage alors, au ſortir de la Baſtille, de dépayſer un priſonnier, & de lui rendre peu à peu l'uſage de ſes ſens. La lumiere & la liberté m'embaraſſerent d'abord, comme l'oiſeau renfermé qui s'échappe; mais dans peu je repris l'uſage de mes ſens. Je partis pour l'armée de Flandre, dans l'intention de faire oublier, par quelque action éclatante, ces obſcures humiliations. Livré à mes réflexions, j'avois eu le temps de penſer au malheur d'une diſgrace;

j'avois conçu à la Baſtille le projet de forcer mon pere à reconnoître dans ſon fils un caractere porté à quelque choſe de diſtingué & de grand : mon ambition étoit telle, que croyant qu'il ne m'aimoit pas, je voulois l'obliger à ſe repentir de s'être expoſé à aigrir contre lui mon caractere. Les enfans ſe rappellent toute la vie des punitions outrées & des chatimens injuſtes : avouons donc en face de l'univers, que je n'oubliai jamais la faute de mon pere. Le public me fortifia dans mes motifs par ſes rumeurs, & le deſir de me venger fut tel, que connoiſſant déja dans l'auteur de mes jours des qualités inférieures aux miennes, je réſolus de l'éblouir, de l'éclipſer, & de lui prouver toute ma ſupériorité naturelle, comme il m'avoit prouvé a ſupériorité de ſon pouvoir.

Je ne veux point finir ici l'hiſtoire de mes jeunes années, ſans prouver au lecteur la vérité du tableau qu'il vient de conſidérer, & qui a je ne ſais quoi de romaneſque & d'oriental qui le rend peu croyable. D'ailleurs il s'eſt écoulé depuis ce temps là juſqu'au jour ou l'on rédige ces Mémoires, un ſi long temps, que tous ceux de mon âge ayant diſparu, je ſuis en 1785, & depuis bien des années, le plus âgé des courtiſans. J'ai vu, en comptant Louis XIV & le dauphin actuel, la ſeptieme génération de princes régnans ou héritiers préſomptifs de la couronne. Tous les courtiſans

qui fréquentoient avec moi la cour du roi Louis XIV en 1710, ont diſparu ; les enfans de la plupart d'entre eux ne ſont plus ; j'ai vu renouveler pluſieurs fois l'eſpece humaine.

Ceux de mes comtemporains actuels qui ont été témoins de mes ſuccès récens, & m'ont porté envie, les ennemis du ton de candeur & de vérité qui doit régner dans toute l'hiſtoire de mon temps, diront ſans doute que je ſuis un avantageux, de me donner une jeuneſſe auſſi brillante dans les plus affligeans revers. Voici ce qui fut écrit dans ce temps-là. C'eſt le fier & implacable duc de Saint-Simon qui parle, & qui ne m'aimoit pas, parce que, éleve de Mde. de Maintenon, il n'a jamais ceſſé de pourſuivre ceux qui eurent des rapports particuliers avec elle.

Le duc de Fronſac, dit-il dans le tome II de ſes Mémoires manuſcrits, page 857, épouſa en 1711 la fille du feu marquis de Noailles, frere du cardinal, & de la troiſieme femme du duc de Richelieu ſon pere, qui en ſe mariant, avoient arrêté cette affaire.

« *Ce petit duc de Fronſac*, qui n'avoit guere » alors que ſeize ans, étoit la plus jolie créature » de corps & d'eſprit qu'on pût voir. Son pere » l'avoit déja préſenté à la cour, où Mde. de » Maintenon, ancienne amie de M. de Richelieu, » en fit comme de ſon fils, *& par conſéquent Mde.*

» *la ducheſſe de Bourgogne* & tout le monde
» lui firent merveilles juſqu'au roi. Il y ſut ré-
» pondre avec tant de graces, & ſe démêler avec
» tant d'eſprit, de fineſſe, de liberté, de poli-
» teſſe, qu'il devint bientôt la coqueluche de la
» cour. Son pere lui laiſſa *la bride ſur le col*; ſa
» figure enchanta les dames: celle de ſa femme,
» qui n'avoit pourtant rien de déſagréable, ne le
» charma pas. Livré au monde, avec tout ce qu'il
» falloit pour plaire *& ne rien valoir*, il fit force
» ſottiſes, qui firent faire, moins de trois mois
» après ſon mariage, celle à ſon pere de le faire
» mettre à la Baſtille, & ce fut un lieu avec le-
» quel il fit ſi bonne connoiſſance, *qu'on l'y verra*
» *plus d'une fois.* »

Ce portrait-là, qui n'eſt pas trop bien écrit, eſt quelquefois reſſemblant; mais les loix de l'hiſtoire, qui ſont celles que s'impoſe l'honnête homme dans la converſation, exigent pourtant que j'en blâme quelques traits. Un auteur de mémoires hiſtoriques doit être d'une exactitude ſi ſévere, que c'eſt en lui un vrai crime, de renforcer ou d'affoiblir ſes couleurs, de taire des vérités importantes ou de les altérer, de prendre le ton moqueur & de ſe permettre des ſatyres. Qu'il laiſſe aux académies le ſoin de louer tout ce qui eſt enrôlé dans leur corps, & aux méchans la fureur des injures ou des libelles. Tou-

tes ces manieres s'éloignant de la belle nature, ſimple, grande & majeſtueuſe, quand elle eſt peinte avec exactitude, pourroient égarer la poſtérité ſur le jugement qu'elle doit porter des citoyens qui ont influé ſur les affaires.

Le duc de Saint-Simon, en faiſant mon portrait, avoue que mon pere, en ſe mariant avec ma belle-mere en troiſieme noces, avoit arrêté avec elle mon établiſſement; mais en cela mon pere ſeul avoit tort: il n'étoit point dans ſa puiſſance d'obliger *un enfant de ſeize ans*, d'aimer une femme qui n'étoit pas de ſon choix. Cette imprudence & cet âge de quinze ans (car le duc de Saint-Simon ſe trompe d'un an), furent la cauſe de tous mes égaremens de ce temps-là.

Pour ce qui eſt des bontés de Mde. la ducheſſe de Bourgogne, que le duc de Saint-Simon regarde *comme une ſuite* de celles de Mde. de Maintenon, on voit aſſez qu'il a ignoré ou voulu taire la cauſe de notre attachement; & quand un auteur ſe tait ou ignore la cauſe des évenemens, il ne peut que dépayſer ſon lecteur, qui recherche l'inſtruction dans l'hiſtoire, & veut connoître la chaîne des faits qui peuvent avoir entre eux des rapports.

Mon pere, dit encore Saint-Simon, *me laiſſa la bride ſur le col*, expreſſion qui n'eſt pas de bon ton, ni bien véritable; car mon pere, quoi-

que goutteux & apoplectique, me faiſoit ſans ceſſe épier, & Mde. Maintenon m'obſervoit perpétuellement. Ma figure *enchanta les femmes*, ajoute le duc ; mais elles étoient plus enchantées que je ne fus enchanté : ma femme, que je ne regardois point comme la mienne, & qu'on vouloit me forcer d'aimer, ne pouvoit guere m'attacher parmi toutes celles qui firent des efforts pour être aimées.

Toute ces nuances de vérité doivent être connues d'un auteur de mémoires qui veut peindre les hommes ; & ſi j'analyſe les expreſſions du duc de Saint-Simon, c'eſt parce que je veux qu'on me connoiſſe parfaitement, ſoit en me jugeant moi-même, ſoit en rectifiant le jugement des autres. J'ai même prié mon hiſtorien, l'auteur de ces mémoires, à qui j'ai permis de parler à la premiere perſonne, comme ſi je parlois moi-même, de rétracter tout éloge exagéré ou académique qui peſeroit ſur ma cendre. Je ne deſire point qu'il diſſimule mes fautes. La poſtérité pourroit-elle les cacher ? J'ai donc placé l'auteur de ces mémoires dans la ſituation la plus favorable pour être inſtruit de la vérité, & pour la dire hardiment.

J'ai été *à la Baſtille, & plus d'une fois*, comme le dit le duc de Saint-Simon, puiſque j'y ai été envoyé juſqu'à trois fois ; mais la premiere,

miere, c'étoit parce qu'on étoit amoureux de moi; la ſeconde, pour défendre mon honneur, & la troiſieme, parce que je fus amoureux, patriote & bon François tout-à-la-fois. L'amour & la jalouſie eurent auſſi quelque part à ma troiſieme détention, comme on le verra.

Le duc de Saint-Simon me juge d'ailleurs bien leſtement, quand il dit que j'étois tout ce qu'il falloit *pour ne rien valoir*, ſelon l'expreſſion du dévot courtiſan. Je l'adopte cependant, cette expreſſion, ſi, comme le maréchal de Villars, le duc veut faire entendre que j'étoit FORT COQUET ET PEU FIDELE; car l'infidélité & la coquetterie ſont les ſeules fautes que peut me reprocher l'hiſtoire dans ce temps-là. Je m'en confeſſe à Dieu & à la poſtérité : aimer le beau, la variété, & le prouver ſouvent, étoit mon occupation entiere qui ne méritoit pas un jugement auſſi vague que peu mérité & inſignifiant.

Je jugerai moi-même le duc de Saint Simon, à mon tour, & j'en parlerai plus nettement. M^de. de Pompadour m'a fait préſent de ſes mémoires, auſſi curieux que dangereux à la tranquillité des familles. Louis XV jugea à propos de les ſouſtraire aux regards de notre ſiecle; mais l'auteur de l'Hiſtoire de mon temps en a fait une étude particuliere. Je lui ai fait connoître auſſi le perſonnel du duc de Saint-Simon avec beaucoup de

détail ; cependant, malgré bien des reproches qu'on doit faire à ce duc, il réſulte que c'eſt le ſeul hiſtorien des grands événemens qui ſe ſont écoulés depuis la décadence des affaires de Louis XIV, juſqu'à la majorité de ſon ſucceſſeur ; le ſeul auſſi qui ait oſé dévoiler le ſecret des affaires, dans un temps où le caractere véridique étoit le plus dangereux des caracteres.

CHAPITRE II.

Mes premieres Campagnes. Denain, Marchiennes & Fribourg.

QUAND je ſortis de la Baſtille, le mois de juin 1712, pour me rendre à l'armée, toute la France étoit dans la conſternation. Le roi n'étoit plus le vainqueur de l'Europe ; pour conſerver l'Eſpagne à ſon petit-fils, il étoit obligé depuis douze ans de ſe défendre contre l'Angleterre, l'Empire, la Hollande, la Pruſſe, la Savoie, le Portugal. Il avoit fait la loi autrefois à toutes ces puiſſances, & il s'étoit vu depuis peu obligé de leur envoyer le maréchal d'Uxelles & l'abbé de Polignac, pour demander la paix & accepter des conditions.

Les plus habiles généraux, qui avoient diſparu n'avoient laiſſé pour ainſi dire que des éleves ;

mais il reſtoit encore le maréchal de Villars, qui écrivoit à Voiſin, l'année précédente, en ces termes, ſur les officiers de l'armée. « Il y a à l'armée, diſoit-il, des ſujets excellens parmi les colonels, les brigadiers, les maréchaux-de-camp & les lieutenans généraux, mais tous ne ſont pas égaux; il y en a tels qui nous feroient perdre la bataille, & mettroient le royaume par conſéquent en grand danger. Le maréchal d'Harcourt pourra vous en parler à ſon retour; il a un auſſi bon eſprit qu'homme de France... Les ennemis ont un grand avantage ſur nous; leurs armées ſont remplies de princes du plus grand courage : il y en a trois entre autres qui font les premieres charges, quoique aſſez jeunes & qui ont eſſuyé plus de coups de fuſil que nos capitaines de grenadiers. Leurs deux généraux en chef ont grande part à l'élévation des officiers généraux, & à leur choix: aucun emploi de guerre ne ſe vend, & par conſéquent il n'y a pas tant d'enfans colonels. »

Le cruel hiver de 1709 avoit dévaſté nos campagnes, & les pertes du cultivateur n'étoient pas encore réparées; les finances étoient ruinées, & le roi, pour faire ſubſiſter ſes troupes & ſoutenir les dépenſes les plus eſſentielles, étoit obligé d'abandonner l'état à la rapacité des traitans, qui prêtoient des ſommes d'argent peu conſidérables, & qui les prêtoient peu à peu, comme par grace,

& par pitié, en exigeant un intérêt exhorbitant. Les beſoins urgens firent imaginer des papiers pour repréſenter l'argent on en paya d'abord l'intérêt : on en ſuſpendit enſuite le paiement ; alors ils perdirent ſoixante à quatre-vingt pour cent : on les plaça en rentes ſur la ville, & enſuite on retrancha les deux tiers. Ces injuſtices, qui ruinoient des familles, mécontentoient les peuples, qui murmuroient ; les plus zélés partiſans du roi ſe défendoient en gémiſſant, & en repréſentant les beſoins de l'état : d'autres plaiſantoient ſur tous les événemens, ſelon le génie particulier des pariſiens, & quand je ſortis de la Baſtille, on chantoit encore publiquement :

Du papiers pour ducats ;
Un dévot pour Turenne,
Une * * * pour reine ;
Grand Dieu, l'étrange cas !
Ne m'entendez-vous pas ?

La mort inopinée des dauphins, en déſolant toute la nation qui ſoupiroit pour un autre gouvernement, retardoit encore la concluſion de la paix. Le duc d'Anjou, depuis Louis XV, reſtoit ſeul de toute ſa brillante famille, & on craignoit que le roi d'Eſpagne ne voulût monter avec raiſon ſur le trône de ſes peres ; ce qui pouvoit replonger

l'Europe entiere dans une nouvelle guerre ; & renouveller les calamités préſentes.

C'eſt dans cette circonſtance que je fus envoyé au maréchal de Villars qui commandoit nos troupes.

Ce général, que j'ai obſervé avec beaucoup de détails, & qui avoit pour moi une amitié particuliere, étoit pour ainſi dire le ſeul eſpoir de la France. Il étoit capable des plus grands plans, mais il avoit dans le caractere je ne ſais quoi d'audacieux toujours mêlé à la grandeur & à l'élévation ; il regardoit de ſang-froid les plus grandes entrepriſes, quelques dangereuſes qu'elles fuſſent ; ſi elles avoient quelque choſe qui pût attirer les regards de la multitude. La cour de Verſailles négocioit pour la paix ; elle ſouffroit des humiliations de ſes envoyés en Hollande : elle étoit dans des tranſes affreuſes, quand Villars écrivoit à Voiſin : « Vous n'avez plus de reſſource que dans » un coup hardi ; c'eſt jouer *à quitte ou au* » *double*, mais je ne vois plus que cela : il faut » la paix, mais c'eſt une paix réelle ; car pour » les apparences des traités, qui rendent le mal » plus dangereux, il ne faut pas y conſentir, & » il vaut mieux périr les armes à la main, que » ſubjugués par un ennemi inſolent à la diſcré- » tion duquel il ne faut jamais ſe commettre, »

Le roi, & ſur-tout M^de. de Maintenon, ne

ceſſoient par des courriers de réprimer cette ardeur guerriere, & Villars ne ceſſoit par le retour des meſſages, de demander la permiſſion d'un combat. Un jour, pour la ſurprendre au roi, il dépêcha quatre courriers de ſuite; mais le monarque encore plus aviſé, réprimoit de plus en plus la bruyante activité du général par de ſéveres défenſes; & M^de^. de Maintenon, qui écrivoit à des prélats, à des religieuſes & aux généraux d'armée, ſuivant avec attention le fil des événemens, adouciſſoit ce que les ordres du roi avoient d'auſtere. Elle mandoit au général, qu'il étoit plus digne qu'un autre d'un crédit & d'un pouvoir abſolu, à cauſe de ſon attachement aux intérêts du roi & de l'état; « mais après tout, lui diſoit-elle, le roi n'eſt-il pas le maître le plus abſolu? & s'il eſt d'un avis différent du vôtre, n'eſt-il pas juſte qu'il ſuive le ſien? c'eſt ſur vos projets, c'eſt ſur les différentes vues, c'eſt ſur les détachemens que je voudrois que vous ne grondaſſiez jamais: je voudrois que vous fiſſiez vos repréſentations en ſecret, très-librement, mais que vous épouſaſſiez tout ce que le roi décide, & qu'il parût que vous l'approuvez.

Si je vous veux trop parfait, prenez-vous-en, Monſieur, aux ſentimens d'eſtime, & ſi vous voulez bien que je le diſe, d'amitié que j'ai pour vous: j'eſpere qu'ils me feront pardonner toutes mes libertés. »

Le dauphin duc de Bourgogne, peu avant ſa mort, ne ceſſoit de réprimer auſſi l'activité de Villars, qui lui répondoit en ces termes : « Quant à » ce que vous me faites l'honneur de me dire, » Monſeigneur, que vous êtes bien perſuadé que » je ne commettrai pas l'armée du roi au ſort » d'une bataille, que je n'aie au moins quinze ſur » la partie : il eſt bien certain, Monſeigneur, que » j'ai toujours penſé ainſi, & que ſi jamais nous » avions une action, il falloit que le général fît » tout ce qui dépendra de lui pour que ce ſoit » dans un terrain où la valeur des troupes puiſſe » décider, plutôt que les manœuvres de guerre, » dans leſquelles certainement les officiers des » ennemis l'emportent ſur les nôtres. »

Le courage de ce général étoit néanmoins tempéré par la prudence & la ſageſſe. « Ména- » gez parfaitement vos hommes, écrivit-il à ſon » frère, votre terrain, vos munitions, votre per- » ſonne & vous conſervez pour vous expoſer ſur » la brêche de votre place : enfin il faut que vous » & votre garniſon vous mettiez dans la tête, non » pas que vous tiendrez deux, trois, quatre mois, » mais que vous ne ſerez point pris & que vous » ferez périr l'armée ennemie devant vous. »

Tel étoit le maréchal de Villars, qui me reçut en qualité de volontaire recommandé par le roi & par M^de^. de Maintenon. Je fus d'abord aide-de-

camp de ce général, quoique je ne fuſſe âgé que de ſeize ans ; mais la vivacité de mon caractere, mon ton décidé, la paſſion de me diſtinguer, la promeſſe que je lui fis que j'effacerois dans l'eſprit de la cour & du public la mémoire de mes égaremens, engagerent ce général à me donner ce témoignage de confiance. On en apprit la nouvelle à Paris, quand on me croyoit encore à la Baſtille, & j'eus le plaiſir de voir, par les lettres que je reçus à l'armée, que la ſévérité de mon pere n'avoit pas été approuvée ni à la ville, ni à la cour. J'appris que les femmes m'avoient défendu de tout leur pouvoir, & qu'on ne pouvoit me reprocher que la hardieſſe de mes amours, leur variété, & l'indocilité de mon cœur, oppoſée aux deſirs de mon pere & à l'avarice de ſa femme, qui n'étoit que ma belle - mere. Je raconterai l'hiſtoire de nos campagnes, qui releverent la gloire du roi que tant de revers avoient couvert de nuages & qui ſauverent la France ; le prince Eugene & les ennemis que Louis XIV s'étoit fait en Europe, en avoient juré le démembrement. Voici comment la France, par un dernier effort, ſoutint & repouſſa les aſſauts de toute l'Europe liguée contre elle : pour être au courant des affaires de la guerre, il faut prendre plus haut l'hiſtoire militaire de ce temps-là.

L'hiver qui précéda ma premiere campagne n'avoit

n'avoit pas été auſſi tranquille que la ſaiſon le demandoit : nos ennemis encouragés par des ſuccès brillans, s'étoient hâtés juſqu'alors, comme ils le diſoient eux-mêmes, de ruiner la France ; mais les préliminaires de la paix & l'inaction de l'Angleterre, les déconcertoient, & tendoient à leur faire perdre courage : enſuite les propoſitions de paix faites dans le congrès tenu à Utrecht & acceptées par les Anglois, l'oppoſition continuelle de ceux-ci à tout ce qui tendoit à une entrepriſe offenſive, le commandement de leurs troupes donné au duc d'Ormond, à la place de Marlborough, déja diſgracié, les ordres réitérés envoyés au premier de ne rien entreprendre, ſon exactitude à les exécuter & ſon refus de concourir avec le prince Eugene & le reſte des alliés, aux opérations de la campagne, furent des cauſes très-ſenſibles de l'inaction des troupes ennemies ; juſque vers le 25 de mai.

Alors les fourrages ſecs commençant à manquer à l'armée des alliés, ſous Douay, & la campagne ne pouvant en fournir des verds pour leur ſubſiſtance, ils furent dans la néceſſité de faire divers mouvemens pour en chercher : ils paſſerent l'Eſcaut ſous Bouchain, & ſe virent par ce moyen dans l'abondance.

Après ce mouvement, il s'agiſſoit entre les alliés de faire au moins une entrepriſe pour ſou-

tenir la réputation de leur armée ; & comme le camp de celle de France ſous Cambray derriere l'Eſcaut, étoit un poſte peu praticable, il fut propoſé par le prince Eugene dans le conſeil de guerre, de tourner vers le mont Saint-Martin, & mettre par ce moyen, le maréchal de Villars dans la néceſſité d'en venir à une bataille, ou d'abandonner Cambray & Arras. Le duc d'Ormond refuſa d'entrer dans aucune entrepriſe pour lui & ſes troupes, qu'il n'eût de nouveaux ordres de la reine d'Angleterre ; & ce refus ayant mis les alliés dans une extrême perplexité, ce deſſein fut abandonné, & on convint de faire le ſiege de Queſnoy avec les troupes hollandoiſes & allemandes ſeulement; les Anglois n'ayant pas voulu y prendre aucune part.

Nonobſtant les contraintes qui ſauverent les frontieres de France, les alliés agirent à ce ſiege avec une hauteur à laquelle des anciens ſuccès les avoient accoutumés: ils firent ſavoir à Labadie, qui commandoit dans Queſnoy, que s'il attendoit à l'extrêmité, il n'auroit d'autre capitulation que celle des priſonniers de guerre. Après huit jours de batterie, il ſe rendit honteuſement.

Alors les François & les Anglois firent publier une ſuſpenſion d'armes dans les deux armées : le duc d'Ormond ſe ſépara de celle des alliés, & ſollicita les généraux des troupes auxiliaires à ſa

ſolde de le ſuivre ; mais le prince d'Anhalt & le prince de Wirtemberg reſterent ſous le prince Eugene, qui fit le ſiege de Landrecy. J'arrivai dans cette circonſtance à l'armée. Eugene, toujours occupé du projet de pénétrer en France, s'approcha de Landrecy, qui eſt une clef de la Champagne : il avoit en apparence le deſſein d'en faire le ſiege, mais intérieurement il bruloit de pénétrer en France, ou d'engager au moins une grande action avec nous. Il tourmentoit ſans ceſſe le duc d'Ormond, général anglois, pour qu'il prît part aux mouvemens de l'armée. De notre côté, la ville de Queſnoy perdue, Villars plaça ſon armée au-delà de l'Eſcaut : celle du prince Eugene, autour de Landrecy, étoit répandue dans une plaine entre cette riviere & la Sambre : Villars réſolut alors d'attaquer Denain & de tromper Eugene, en lui faiſant accroire que nous allions diriger nos forces vers ſes lignes de circonvallation. Saint-Simon a dit que le maréchal de Monteſquiou avoit envoyé un plan de l'attaque au roi : il ajoute encore, que le roi l'ayant agréé, avoit donné l'ordre d'agir en conſéquence malgré Villars. Mais je ſais que le plan fut concerté avec le général, tandis que ſa réſerve, l'eſpece d'inaction & d'incertitude que lui reproche Saint-Simon, ne provenoient que des ordres du roi, & du véritable danger de perdre

l'état en haſardant une action déciſive, dont le ſuccès ne ſeroit point aſſuré. Notre armée étoit la ſeule & la derniere reſſource de la France; en la perdant, on ſe remettoit à la merci des ennemis, & la ſituation de Villars vouloit qu'il temporiſât, avant de décider l'action générale. Le 17 juillet le maréchal de Villars & le duc d'Ormond avoient fait publier dans leurs armées reſpectives une ſuſpenſion d'armes pour deux mois, accordée entre la France & l'Angleterre: mais le prince Eugene, toujours attentif pour nous ſurprendre, n'avoit perdu ni ſon courage, ni ſon eſpoir de nous battre, quoiqu'il fût dépourvu du ſecours des Anglois. Le 20 juillet, Villars alla reconnoître les Impériaux campés entre l'Eſcaut & la Sambre. Le 23 juillet, on fit faire le matin des faſcines aux troupes pour faire prendre le change aux ennemis; on fit conſtruire des ponts ſur la Sambre, vis-à-vis l'abbaye de Femy, & le bruit ſe répandit ſur-le-champ qu'on iroit attaquer les retranchemens des alliés de ce côté-là. Enſuite on donna ſecrétement les ordres de marcher à l'entrée de la nuit, la retraite ſervit de générale, & auſſitôt que la brune commença, la marche eut lieu par la droite: le corps de réſerve du comte de Coigny, de 27 eſcadrons de dragons, & d'environs 6000 hommes de grenadiers ou d'infanterie d'élite, eut ordre de harceler

les ennemis dans leurs retranchemens devant Landrecy, & de les amuſer là juſqu'au lendemain matin, comme ſi on eût voulu les y attaquer. Eugene donna dans le panneau.

Le corps de réſerve du comte de Broglio commença la marche de l'armée ſur quatre lignes par ſa gauche : comme elle étoit coupée, elle paſſa la Selle près le Château-Cambreſis, & marcha avec une telle diligence & un tel ſecret, pendant la nuit du 23 au 24, que l'ennemi n'en fut pas inſtruit. A la pointe du jour, la tête de l'armée ſe trouva à la hauteur d'Aveſne, près Bouchain, & continua ſa marche juſqu'à l'Eſcaut, à Neuville, où elle arriva à cinq heures du matin.

On s'apperçut alors du deſſein d'attaquer le camp retranché du duc d'Albemarle à Denain, compoſé de 15 eſcadrons, & de 11 ou 12 bataillons. Et comme il y avoit 12 pontons & une brigade de canons qui ſuivoit à la tête de tout, on conſtruiſit auſſitôt quatre ponts ſur l'Eſcaut avec la plus grande diligence.

Les chevaux des alliés étoient alors en pâture depuis Bouchain juſqu'à l'Eſcaut : les huſſards paſſerent l'eau, & en allerent prendre une grande quantité, le reſte ſe ſauva vers Bouchain, Marchiennes & leur camp. Alors on conſtruiſit à la hâte pluſieurs ponts, & l'infanterie & la cavalerie commencerent à paſſer avec une promptitude

incroyable, & s'allongerent vers Eſcaudain. Le maréchal de Villars ſurvint à la tête des troupes; on fit diligenter leur marche & leur paſſage, & on fit les diſpoſitions: tout cela fut opéré dans quatre heures ſeulement, en attendant un corps de quinze bataillons qui devoient arriver de Valenciennes, ſous les ordres du chevalier de Luxembourg.

A une heure après midi, l'armée fut toute formée, & s'avança en bataille vers les retranchemens des alliés; mais comme leur petit nombre ne leur permettoit pas de les garder par-tout, ils ſe retirerent de la partie qui regardoit Helemmes, & ſe contenterent de défendre ceux qui étoient les plus proches de Denain.

Le canon commença du côté des alliés, ſur nos troupes, à une heure: leur battterie étoit de cinq pieces ſeulement, tira quelques volées. Nous ordonnâmes ſur-le-champ de mettre en batterie notre artillerie: huit autres pieces furent ajoutées pour la renforcer, & nous répondîmes pendant une heure très-vigoureuſement.

A deux heures, Villars fit attaquer les alliés entre deux retranchemens, & il y eut d'abord une forte eſcarmouche aux retranchemens qui faiſoient la traverſe de l'une à l'autre, tandis que le chevalier de Luxembourg marcha de ſon côté

par le bas de l'Eſcaut, pour gagner les ponts, où il arriva trop tard.

Les alliés comprirent alors quelle étoit la conſéquence de cette attaque ; ſur-le champ ils abandonnerent tous leurs camps & leurs retranchemens, ſe tournant à défendre le village & le pont de Denain ; mais le maréchal de Villars les ayant pourſuivis juſques dans le village, & fait diverſion, les ennemis furent attaqués avec plus de fureur que jamais, & s'y défendirent auſſi avec une fermeté & un feu des plus terribles.

Enfin il fallut céder à la force & au nombre ; l'ennemi fut enfoncé, il plia par-tout ; une partie fut tuée, l'autre priſonniere, & quelques-uns ſe ſauverent de l'autre côté du pont vers Thian, où étoit la droite de la grande armée des alliés, & ils furent même ſuivis bien avant dans la plaine.

Quant à la cavalerie ennemie, elle étoit ſortie des retranchemens dès le commencement du combat, du côté qui regarde Saint-Amand, quand elle reconnut que celle de France venoit par derriere l'envelopper, & elle s'enfuit par les bois d'Aubry & de Bonne-Eſpérance. Les alliés qui avoient envoyé leurs piquets de cavalerie ſur la hauteur de Denain du côté du Queſnoy, ſoutinrent pendant quelque temps leurs ponts pour s'y maintenir : ils attirerent par ce moyen tout le feu de l'infanterie de France de ce côté-là ; mais ce fut

à leur déſavantage, car on leur maſſacra beaucoup de monde: ils furent repouſſés; & lorſqu'ils voulurent ſe ſauver par ce pont, il plia ſous la charge, s'écroula, & fit périr par ſa chute beaucoup de ſoldats.

On obſerva alors que lorſque les François firent leurs diſpoſitions, il étoit encore poſſible qu'Eugene fit ſauver & paſſer l'Eſcaut aux 17 bataillons de milord Albermarle; mais voyant bien que s'ils abandonnoient Denain, Marchiennes étoit toujours perdu avec tous les magaſins de l'armée, & lui dans la néceſſité de lever le ſiege de Landrecy, il prit le parti de ſoutenir autant qu'il pourroit le poſte de Denain & le retranchement, qui étoit fort bon, eſpérant qu'en gagnant quelque temps, l'infanterie de ſon armée pourroit arriver & ſecourir le poſte. Il auroit peut-être réuſſi dans ce deſſein, ſi les François euſſent attaqué avec moins de force & s'ils euſſent été moins prompts.

Il étoit ſi important pour eux de diligenter, & le maréchal de Villars prévit ſi bien le deſſein d'Eugene, qu'ayant fait ſes diſpoſitions avec beaucoup de promptitude, il avoit fait avancer ſon armée pour l'attaque du retranchement, à une heure après midi, ſavoir deux colonnes d'infanterie, & de la cavalerie derriere entre les deux lignes qui alloient de Marchiennes à Denain; une colonne

colonne de dragons qui marchoit par le bas des prairies du haut-Eſcaut, pour attaquer le retranchement par la gauche ; & la quatrieme colonne, compoſée de la garniſon de Valenciennes, marchoit par les prairies du bas-Eſcaut, pour attaquer le retranchement par ſa droite ; de ſorte que par cette diſpoſition, ils ſe trouvoient totalement inveſtis de toute part, hors d'eſpérance de tout ſecours de la grande armée, qui ne pouvoit venir à temps, & les dix-ſept bataillons enfermés ainſi entre deux feux.

Le canon, de part & d'autre, avoit agi vigoureuſement, mais pendant peu de temps : d'Albermarle envoyoit pendant ce temps-là informer le prince Eugene, qui demeura toujours à la tête du pont juſqu'à la fin de l'action, des mouvemens des François, & le fit ſouvent prier de lui envoyer ſes ordres ; mais ce général lui fit toujours répondre qu'on devoit ſoutenir le poſte, & que dans peu, il ſeroit ſoutenu par toute l'infanterie de l'armée.

Quand ſur les deux heures ce retranchement fut forcé, les alliés ſe croyant enveloppés, ne firent que deux décharges, & enſuite l'abandonnerent, ſe ſauvant dans le village. Il ne fut jamais poſſible au milord Albermarle de rallier les fuyards pour les ramener au retranchement ; & ce fut dans le temps qu'il étoit occupé à faire un der-

nier effort pour rallier les débris devant le pont; qu'il fut pris priſonnier l'épée à la main. Une partie de l'infanterie fut tuée ou noyée; le pont s'étant rompu ſous la foule des fuyards, 2080 furent faits priſonniers, & 4080 paſſerent l'Eſcaut comme ils purent, & joignirent la grande armée; le comte de d'Hona & le général-major comte de Naſſau Wondembourg furent du nombre des noyés; & parmi les priſonniers, milord d'Albermarle, le lieutenant-général Secquin, les généraux-majors princes d'Holſtein, d'Alberg & Zobel, les colonels comte de Lalippe, Tignagel, Cavanac, Spaen & Greeck. Il y eut auſſi 50 cavaliers de la garde du camp priſonniers.

Sur la fin de l'action, le prince Eugene avoit fait ramener 14 bataillons ſur le bord de l'Eſcaut prêts à paſſer; mais il ne put le faire, parce que le pont ſe trouva trop embarraſſé de cavalerie & de bagages, & même il fut enſuite rompu: malheureuſement le pont de bois n'étoit pas encore achevé; auſſi ces troupes ne ſervirent que pour favoriſer la retraite de débris qui s'étoient attroupés au pont.

Le piquet de la droite des alliés ayant monté à cheval, & paru ſur le bord de l'Eſcaut avec cette infanterie, les François mirent en batterie les ſix pieces de canon gagnées à Denain, avec quelques-unes qu'ils avoient, & canonnerent fu-

tieuſement ces troupes de l'autre bord de la riviere, qui n'étoient que des témoins ſpectateurs du malheur de leurs compagnons, & qui furent obligés de ſe retirer. L'affaire fut finie à cinq heures du ſoir. L'armée de France campa.

Ce fut une grande faute au prince Eugene d'avoir fait paſſer l'Eſcaut à ſon armée qu'il éloignoit trop du corps campé à Denain, & ne lui facilitoit d'aucune maniere le ſiege de Landrecy, puiſqu'il lui étoit plus facile de le faire étant campé au Château-Cambreſis: la raiſon d'avoir des fourrages plus commodément n'étoit pas recevable; ils étoient auſſi communs derriere la Selle, que derriere l'Eſaillon; il ne s'agiſſoit que de faire eſcorter les fourrageurs avec un peu plus de précaution.

Toutes les meſures des alliés dans cette marche furent donc de faire faire un retranchement à la tête des ponts de Denain juſqu'à Thian, & pour couvrir le pont de communication à Thian, afin que les convois venant de Marchiennes à l'armée, marchaſſent toujours à couvert.

Ces ſuccès des François à Denain ranimerent les eſprits conſternés; on conçut quelque eſpoir de la paix, & la renommée de cette victoire s'étant répandue dans toute la France, s'y conſerva ſi bien dans la ſuite, que le nom de *Denain*, comme celui de *Fontenoy*, ne s'eſt plus perdu en France.

Je ſais gré à l'intendant de Hainaut, M. de Senac, d'avoir élevé ſur le champ de bataille, en 1781, un monument qui en rappelle aux paſſans le ſouvenir, avec cette inſcription ſimple, mais ſuffiſante : DENAIN, 24 JUILLET 1712.

Pour le ſuccès complet de la campagne, il nous reſtoit à prendre la ville de Marchiennes, bâtie dans un bas-fond, environnée & défendue de marais inacceſſibles, & où l'on ne pouvoit arriver que par deux chauſſées : c'étoit le grand dépôt des munitions de guerre, des vivres, de l'artillerie de l'armée & de toutes les contrées voiſines. La maîtreſſe du prince Eugene, Italienne d'origine, y tenoit d'ailleurs une petite cour, & comme elle craignoit le bruit des armes & les mouvemens qu'elles entraînent, elle ſe cachoit dans cette ville, qu'elle croyoit inattaquable.

Le maréchal de Villars, aidé par quelques excellens capitaines, & environné d'une jeuneſſe brillante qui s'animoit entre elle, commanda au comte de Broglio d'aller aſſieger Marchiennes; & dit à Contades, à quelques autres aides-de-camp & à moi, ſoit en forme de plaiſanterie ou ſérieuſement, qu'il nous abandonnoit la maîtreſſe, ſi nous prenions la place. Nous étions tous dominé par la paſſion de la gloire & par celle de l'amour, & nous déclarâmes que celui qui s'empareroit le premier de la belle, ſeroit réputé le

plus brave : en conſéquence, nous réſolûmes de nous diſtinguer dans le ſiege de Marchiennes, par notre courage.

Des ſuccès préliminaires nous préparerent la ſurpriſe de la place. Le comte de Broglio, à la tête d'un détachement, s'empara de l'abbaye d'Anchin, qui contenoit cent cinquante ſoldats qui furent pris à diſcrétion ; nous l'aidâmes encore à prendre l'abbaye d'Haſnon, & le 25 Marchiennes fut ſommée de ſe rendre, ce que la belle aſſiégée fit refuſer, forte d'une garniſon de ſix bataillons, de huit cents hommes courageux, & d'un immenſe foſſé boueux environnant la ville, qui ſembloit ſortir & s'élever du ſein d'un marais à travers lequel on ne pouvoit pénétrer ſans s'enfoncer dans une fange profonde.

Villars arriva, & nous demanda ſi la belle étoit capable d'augmenter notre ardeur naturelle. Confades, célibataire depuis long-temps, s'étant fait une idée romaneſque de la maîtreſſe du prince, déſiroit ardemment de s'emparer de la place, pour uſer ſur-tout du droit de conquête ; & tous ceux qui parmi nous étoient dans le ſecret, ne ſe cachoient pas davantage du deſir d'une double victoire, & répondirent au général comme ils étoient affectés.

Le 27 Juillet, on ouvrit la tranchée devant Marchiennes, & le même jour on battit cette

place avec ſeize canons & quatre mortiers venus de Valenciennes, & on déclara au commandant que s'il gâtoit les vivres, on ne lui feroit aucun quartier.

Le 28, vers le ſoir, la brêche fut en état; car on avoit travaillé tout le jour à remplir & combler les lignes du retranchement des alliés, depuis Denain juſqu'à Marchiennes, à l'exception de celles faites par l'armée de France en 1709, depuis Denain juſqu'à Hélennes.

Le 29 au matin, on commença à tirer ſur Marchiennes quatorze pieces de canon, ſavoir quatre de 24, & dix de 12.

Le 30, ſur les cinq à ſix heures du ſoir, le ſieur de Berkfer, brigadier commandant la garniſon de Marchiennes, battit la chamade, & ſe rendit à diſcrétion, n'ayant pu obtenir d'autre condition, malgré toute ſa réſiſtance.

Le 31, entre trois & quatre heures, la garniſon évacua la place, pour être conduite priſonniere de guerre à Cambray, au nombre de ſix bataillons. Il reſta 700 bleſſés.

On trouva dans Marchiennes, tant ſur les remparts que ſur les batteaux ou bélandres, 54 pieces de canons de 24, 18 de 34, outre 50 jettés dans l'eau, qui en furent retirés depuis; 153 bélandres chargées de toutes ſortes de munitions de guerre & de bouche; tous les équipages des

officiers y furent pris, à la réſerve de ceux des commandans des corps.

La priſe de Marchiennes coûta à la France 600 hommes tués ou bleſſés, & à l'ennemi neuf mille, dans leſquels on compta 400 officiers; & ce qu'il perdit d'hommes à Denain ou dans le ſiege préſent, ſe porta à 15 ou 16000 hommes. Le 29, le prince Eugene leva le ſiege de Landrecy, & emmena ſa belle Italienne, qui parvint juſqu'à lui ſaine & ſauve, & ſans être reconnue des aſſiégeans, aux grands regrets de toute la jeuneſſe attachée au maréchal de Villars, qui l'avoit abandonnée comme récompenſe de notre courage. Marchiennes priſe, le ſiege de Landrecy levé, & les fortifications de Denain, Saint-Amant & Marchiennes détruites, nous marchâmes vers Douay pour l'attaquer: il eſt ſitué ſur la Scarpe, & les ennemis l'occupoient depuis 1710, l'ayant enlevé au roi, malgré les fortifications dont nous l'avions environné. Les aſſiégés ſe défendirent avec courage, & par des ſtratagêmes, ayant ouvert les écluſes & inondé pendant la nuit les tranchées; le fort de la Scarpe, que nous attaquâmes ſous les ordres de Villars dans toutes les regles, ſe voyant ſerré de près, nous fit démander qu'on leur accordât quatre jours de repos, pour recevoir les ordres du prince Eugene ſur la reddition de la place; mais Villars, hardi dans ſes

conceptions, quand il falloit faire un grand coup, un coup de maître, ſe mit au milieu des plus braves grenadiers, auxquels il demanda conſeil ſur ce qu'il y avoit à faire, avec le courage dont il les connoiſſoit capables : Laiſſez-nous faire, répondirent ces braves ſoldats, & continuons le ſiege ; dans peu l'ennemi ſe rendit à diſcrétion, & fut conduit à Amiens au nombre de 1300. Ce ſuccès accéléra la priſe de Douai, qui ne réſiſta pas long-temps ; le gouverneur de la place, qui étoit Hollandois, fut fait priſonnier de guerre, lui & ſa garniſon, & Villars envoya au roi 50 drapeaux ennemis pour ſoutenir ſon eſpoir, ce qui releva encore le courage du roi & de toute la France.

Nous volâmes à Queſnoy pour en former le ſiege : le bataillon des gardes françoiſes repouſſa la premiere ſortie des alliés, & notre artillerie, qui fit des merveilles, emporta la place. Pour recompenſer Villars, le roi lui donna ſix pieces de ce gros canon qu'il avoit ſi bien dirigé ; il les plaça dans ſon château de Villars, en mémoire de ſes ſuccès.

Queſnoy pris, nous profitâmes de l'ardeur qui dominoit dans tous les cœurs, pour aller, de ſiege en ſiege, aſſurer nos ſuccès ; Bouchain ne réſiſta à nos attaques que pendant neuf jours, à la fin deſquels le gouverneur de la place ſe rendit

à

à diſcrétion. Ces ſuccès accélérerent la paix d'Utrecht, comme nous le dirons ci-après, & engagerent le maréchal de Villars à ſe rendre à Verſailles, pour y recevoir les complimens & les récompenſes que les rois accordent aux généraux qui ſoutiennent leur couronne, quand elle eſt en danger; mais il eut le déplaiſir extrême d'être reçu très-froidement du roi, ſoit que le monarque voulût réprimer dans ce général les vues ambitieuſes que favoriſoient des ſuccès auſſi brillans, ſoit enfin que la gloire dont s'étoit revêtu Villars fût à charge à ce grand roi, qui eut ſi ſouvent ſur le trône les petites paſſions des femmes, jalouſes entre elles des avantages qui échappent quelquefois aux regards de notre ſexe.

La paix d'Utrecht, ſignée définitivement le 11 avril 1713, adjugea à la maiſon d'Autriche la Flandre eſpagnole: les Anglois nous obligerent de raſer les forts & de combler le port de Dunkerque : la France reconnut la ſucceſſion de la couronne d'Angleterre dans la ligne proteſtante. Le duc de Savoie, qui gagne toujours quelque avantage quand il ſait bien s'allier, eut le royaume de Sicile. On rendit à la France, qu'on vouloit auparavant démembrer, Saint-Venant, le fort Saint-François, Aire & Lille, & on reconnut Philippe V roi d'Eſpagne; mais l'empereur voyant l'Eſpagne paſſer d'une de ſes branches dans celle des Bour-

bons, mécontent de ces arrangemens, ne pouvant ſe réſoudre à perdre la moitié des poſſeſſions qui appartenoient à ſa maiſon, par une paix honteuſe, continua la guerre. Pour la ſoutenir ſeul, & abandonné de ſes alliés, il forma une armée de 100,000 hommes.

Le roi, ſans perdre ſes manieres réſervées avec le maréchal de Villars qui avoit ſauvé ſon royaume, & comme pour le tenir dans la même ſoumiſſion & dépendance que ſes autres ſujets, lui promit le commandement de ſes armées en Allemagne; enſuite il lui fit dire qu'elles ſeroient commandées par le maréchal d'Harcourt, pour le maintenir davantage dans l'attente & comme dans l'incertitude; enfin il lui en donna le commandement. Villars, intérieurement peu ſatisfait de ces réſerves & de cette incertitude vraie ou ſimulée, affecta de ſon côté beaucoup d'indifférence. Cependant il obéit aux ordres du roi, qui deſiroit de lui confier le commandement, autant que Villars deſiroit lui-même d'obtenir cet emploi.

Villars fit partir les troupes avec tant de célérité, qu'à notre arrivée inopinée à Spire, l'évêque croyant qu'il s'agiſſoit de l'armée des Impériaux, fit inviter le prince Eugene à venir loger en ſon palais épiſcopal. Ce prince étoit encore à Philisbourg avec 60,000 hommes; nous nous rap-

prochâmes, & après des marches ſavantes & variées dont le maréchal de Villars avoit ſeul la clef, nous aſſiégeâmes Landaw, mettant en contribution ces différentes contrées, pour la ſubſiſtance des troupes du roi. Landaw fut pris comme par famine, & le prince de Wirtemberg ſe rendit priſonnier de guerre: il ſortit de la place 8000 hommes, & nous envoyâmes au roi 40 drapeaux au moins. Le maréchal paſſa le Rhin près du fort de Kehl d'une maniere auſſi inattendue; car la veille nous nous étions beaucoup divertis, pour cacher cette marche, dans un bal que ce général donna aux plus belles dames de la ville. Le lendemain il avoit paſſé le Rhin au lever du ſoleil, & il arriva comme à l'improviſte ſur l'élévation de Roſchoph qui domine Fribourg pour la ſurprendre.

L'attaque ſe fit d'abord en trois endroits par le comte du Bourg, le marquis d'Eſtrade & le baron d'Aſpheld; le comte repouſſa dans la ville deux bataillons; & le marquis & le baron, après beaucoup plus de ſang répandu, en repouſſerent auſſi. J'arrivai avec le maréchal de Villars, & nous nous plaçâmes à la tête de quelques centaines de grenadiers, dirigeant les opérations. Roſchoph étoit très-eſcarpé, mais le général étoit environné d'une jeuneſſe ardente qui le pouſſoit & l'aidoit de toutes ſes forces: j'étois ſecondé en cela par

le prince de Conti & le prince d'Epinoy, & nous montrions beaucoup d'émulation & de courage, repouſſant l'ennemi, qui perdit ſes drapeaux, & ſe réfugia dans Fribourg.

Cette ville, dont il eſt eſſentiel de donner ici une idée, étoit défendue alors par trois forts, élevés ſur des montagnes qui étoient elles-mêmes d'un accès bien difficile, pour ne pas dire impoſſible; mais celle du fort St. Pierre, qui étoit de ſa nature la plus forte, & ſuſceptible d'une plus grande réſiſtance, fut celle où la tranchée fut d'abord ouverte par le régiment de Piémont: une batterie de ſept pieces attaqua ce fort; une ſeconde, compoſée de quatres aſſaillit le fort de l'Étoile; & une de trois, battit le fort de l'Eſcargot. Les aſſiégés, qui firent une ſortie, furent repouſſés par le régiment de la Reine; Beaujeu, qui eut le talon emporté dans cette action, fut obligé de ſe faire couper la jambe. Les aſſiégés nous canonnoient de leur côté au ricochet avec beaucoup d'activité, & leurs boulets frappant ſur un ſol parſemé de cailloux, en faiſoient partir des éclats qui nous incommoderent beaucoup. Dans une ſortie qui fut très-ſanglante, l'ennemi nous repouſſa & fut repouſſé. Le marquis de Laval, qui eut la machoire fracaſſée, vit ſon régiment accablé & dépériſſant ſous ſes yeux, & il ne revint que quatre

hommes de ſes deux compagnies de grenadiers.

Le maréchal de Villars, que j'environnois toujours à la tête de trente bataillons, réſolut avec fermeté l'attaque d'un ouvrage dont il étoit eſſentiel de s'emparer; l'ennemi, par haſard, fit une ſortie de ce côté-là: notre rencontre fut meurtriere, & le combat dura deux heures; je fus bleſſé à la tête d'un coup de pierre dont j'ai porté les marques le reſte de mes jours, & le maréchal de Villars le fut aux hanches preſque dans le même temps: les troupes de part & d'autre ne s'attendoient pas à cette rencontre, & nous vîmes périr ſous nos yeux, dans cette ſortie, 2000 hommes qui ſe diſtinguerent par leur courage. Quand après des ſuccès aſſurés & progreſſifs, le ſoldat trouve quelque réſiſtance, la nature veut qu'il s'anime, qu'il montre de l'ardeur, & qu'il vole vers le danger qu'il brave; c'eſt alors qu'il faut le modérer par des opérations qui dirigent à propos ce nouveau courage.

Le travail fut emporté, & ceux qui gardoient la lunette furent tous paſſés au fil de l'épée: nous perdîmes 183 officiers des troupes ou des ingénieurs: le régiment d'Alſace qui ſupporta tout le feu, dans l'attaque qu'il fit à ſa gauche, perdit ſes 4 capitaines de grenadiers, & 600 hommes; & comme Villars vouloit l'exempter de ſervice, les officiers & les ſoldats qui reſtoient ne voulant

point y consentir, continuerent à se distinguer. On demanda une suspension d'armes : le maréchal de Villars qui l'accorda, en profita pour faire enlever les morts, qui, tués depuis plusieurs jours, offroient une odeur & des visages désagréables.

L'intérieur de la ville qu'on attaquoit étoit livré à la désolation : le clergé, les gens âgés & les femmes, engageoient le baron d'Arch, gouverneur, de ne point apporter une résistance capable de perdre la ville ; ils craignoient avec raison qu'étant prise d'assaut, le bourgeois ne pût se flatter d'aucun quartier ; les assiégés, sans cesse tourmentés par leurs femmes, firent même demander à notre général qu'on laissât sortir les dames les plus remarquables, épouvantées des images terribles de ce siege : mais le maréchal de Villars, qui craignoit que Vénus ne nous détournât des occupations de Mars, ne voulut pas entendre parler de cet acte de condescendance : son projet étoit, en cas que le gouverneur battît la chamade, de n'accorder aucune capitulation qu'il ne rendît les forts. On vit alors des drapeaux blancs élevés sur les remparts en signe de paix, & deux magistrats se hâtant de parvenir à notre général, avec des lettres du gouverneur qui apprirent qu'il s'étoit retiré dans les forts, abandonnant à sa discrétion & à sa clémence la ville de Fribourg. Je fus touché jusqu'aux larmes, en entrant dans Fri-

bourg, du ſpectacle qui ſe préſenta à nos yeux. Toute la magiſtrature en habits de cérémonie, des femmes jolies, retirées dans cette place comme dans un lieu de ſureté, des enfans & des vieillards à genoux, imploroient notre clémence. Villars promit que la vie ſeroit accordée; mais il leur demanda un million pour être rachetés de l'incendie & du pillage que le droit de la guerre permet aux ſoldats, & fit dire au gouverneur retranché dans la place, que s'il tiroit un ſeul coup de fuſil, il feroit paſſer toute la ville au fil de l'épée.

Le lendemain Villars envoya dire au gouverneur, qu'il n'avoit qu'à nourrir ſes bleſſés & ſes malades; & pour l'y forcer, il fit braquer contre lui le canon, ſans eſſuyer un ſeul coup de fuſil. Le gouverneur retranché fit repondre de ſes hauteurs, qu'il ne penſoit pas que la religion chrétienne nous permît de laiſſer mourir de beſoin tant de pauvres malheureux. Villars lui envoya pour réplique, de pleins chariots de bleſſés, de malades & de mourans, qu'on abandonna à la merci du gouverneur, & le fit ſommer de rendre les forts, ſous peine de voir arriver, avec le reſte des malades, toutes les dames de la ville, les enfans & les vieillards, qui périroient devant la place par la famine ou par le feu du canon, s'il ne les retiroit dans le château. Alors les dames éplorées dirent de Villars, qu'il n'avoit pas la

clémence d'Alexandre, s'il en avoit le talent, & quelques-unes jurerent qu'il ne périroit que par leurs mains. Cette cruauté guerriere de Villars déplut au roi & à la cour de Verſailles, qui appeloit ces traits *les douceurs de Villars.* Le général ſe défendoit néanmoins par quelques raiſons apparentes; car ſi l'ennemi aſſiégé avoit des vivres, il devoit nourrir ſes bleſſés & ſes malades, & s'il n'en avoit pas il devoit ſe rendre. Villars lui donna juſqu'au lendemain matin le temps de réfléchir; & le baron, lui demandant cinq jours de ſuſpenſion d'armes, pour avoir l'aveu du prince de Savoie, fit paſſer du pain aux dames de la ville, que Villars avoit fait renfermer dans des couvens, parce qu'elles étoient abandonnées à la brutalité du ſoldat & même des habitans. Leur approche nous étoit rigoureuſement interdite, & Villars les fit bloquer de tous côtés, pour qu'on ne leur donnât aucune nourriture dans la ville, afin que la garniſon de la place, obligée de les nourrir, vît ſa propre ſubſiſtance diminuer chaque jour.

Soixante pieces de canon & trente-ſix mortiers étoient poſtés, en attendant, le plus favorablement pour bombarder les forts; & le temps accordé pour avoir la réponſe du prince Eugene expiré, on apporta à Villars des projets de capitulation qu'il rejetta. Les aſſiégés de leur côté avoient ordre

du

du général autrichien, de ne point outre-paſſer les pouvoirs, tandis que Villars vouloit un ſuccès glorieux & complet, ou faire ſauter la place: heureuſement le roi dépêcha un courrier, qui lui apprit que la paix avec l'empereur alloit être terminée, ce qui accéléra la fin de ce ſiege, Villars conſentant à des articles qu'il n'eût point paſſés ſans cette nouvelle. La capitulation fut accordée le 16 novembre 1713; & le même jour, les deux généraux, ſi opiniâtres, ſi envenimés, ſi inhumains, s'inviterent à dîner enſemble. Le gouverneur autrichien, qui étoit malade, ne pouvant venir, envoya un de ſes chefs. La garniſon ſortit avec les honneurs de la guerre. Villars laiſſa le comte du Bourg pour commander dans la place: il nous fut permis d'aller délivrer des femmes, toutes conſternées dans les couvens; nous eumes le temps auſſi de les raſſurer, & de leur rappeler que l'officier françois n'étoit point féroce en temps de paix. Jamais le ſexe ne m'a paru auſſi intéreſſant. Villars qui partit en poſte pour Strasbourg me donna ordre de porter au roi la reddition des forts.

Flatté d'une commiſſion auſſi agréable, je volai à Fontainebleau, où étoit le roi, pour lui porter des nouvelles auſſi ſatisfaiſantes. J'étois ſorti de la cour avec une ſorte de diſgrace, pour aller à la Baſtille, & j'y rentrois avec tous les

honneurs de la guerre & dans une eſpece de triomphe que je remportois ſur mon pere. Dans l'inſtant je fus préſenté au roi, à qui je montrai d'abord, avec le doigt, ma bleſſure; mais j'avoue que jamais ce monarque ne parut à mes regards avec autant de majeſté: j'en fus d'abord ſaiſi d'effroi, ſachant par expérience quel étoit le pouvoir d'un tel ſouverain; toutes les horreurs de la Baſtille ſe préſenterent à moi ſur-le-champ, & le roi s'en apperçut ſans doute, puiſqu'il m'encouragea à lui parler. Ayant repris mes ſens, je lui racontai l'hiſtoire des opérations de Denain, la priſe de Marchiennes & l'évaſion fâcheuſe de la maîtreſſe du prince de Savoye (ce qui fit ſourire le monarque), & toute l'hiſtoire de la campagne. J'en fis le récit avec tant de netteté, qu'il me parut que le roi en étoit content. Le monarque me fit pluſieurs queſtions auxquelles je ne m'attendois pas; je répondis à toutes ſans embarras: je parlai le langage du ſervice comme ſi je l'avois fait long-temps, & j'eus la douce ſatisfaction d'entendre le roi prononcer ces paroles: *L'appareil de votre bleſſure, efface la honte de la lattre de cachet que je ſignai contre vous. Comportez-vous bien, car je vous crois deſtiné à de grandes choſes.*

Mon triomphe étoit complet, & je croyois l'affaire de la Baſtille déjà oubliée de tout le monde;

mais j'appris auſſi-tôt que les ſuccès réveillent, à la cour, les affaires les plus anciennes, quand elles ont eu pour un favori quelque déſagrément. Je vécus dès-lors avec tout le monde dans une plus grande réſerve : j'obſervai les partis qui dominoient à Verſailles, pour n'y plus faire l'enfant, dévoré de cette ambition que m'avoit inſpiré Louis XIV, en me diſant que j'étois capable des *plus grandes choſes*. Ce monarque connoiſſoit les hommes, les talens & les caracteres, & j'eus de moi-même une opinion plus ſûre quand il m'eut jugé.

CHAPITRE III.

Projets de la France ſur l'Autriche, conçus par le cardinal de Richelieu. Louis XIV ne ceſſe de ſe conduire ſelon ſes plans.

Ces ſuccès des François, après tant de déſaſtres, accéléroient en Hollande le grand ouvrage de la paix; mais pour la conſidérer dans tout ſon jour, on ne doit point la traiter d'une maniere iſolée dans l'hiſtoire de Louis XIV.

La paix d'Utrecht fut le réſultat du ſyſtême ſuivi, auquel le feu roi travailla pendant tout ſon regne; il avoit connu dès l'enfance les plans du

cardinal mon grand-oncle, ſur l'abaiſſement de la maiſon d'Autriche, redoutable rivale des Bourbons, & ce monarque ne s'étoit point écarté un inſtant du grand projet de diviſer cette puiſſance, qui de tous côtés environnoit nos poſſeſſions & régnoit en Allemagne, en Eſpagne, en Flandre, en Italie, & ſur la mer comme dans le continent, à cauſe de l'heureuſe ſituation de l'Eſpagne. Tous les jours les intérêts des deux maiſons ſe contrarioient réciproquement; & la France, ſituée au centre, pour ainſi dire, des poſſeſſions autrichiennes, pouvoit dans un inſtant être attaquée dans preſque tous les points de ſa circonférence. Pour réduire les forces d'un ennemi auſſi puiſſant, le miniſtere préparoit de loin la ſciſſion de l'Eſpagne d'avec la branche allemande.

Mon grand oncle avoit laiſſé à Mazarin tous les projets poſſibles relatifs à l'agrandiſſement des Bourbons & à l'affoibliſſement de l'Autriche; & ce que le premier avoit imaginé, le ſecond, avec plus de détails & de fineſſe dans les négociations, le facilita par le mariage du feu roi avec une infante qui apporta au roi les droits qui légitimoient ces plans. Dès 1646, Mazarin faiſoit entendre à ſes plénipotentiaires que ſi le roi étoit marié à l'infante, nous pourrions aſpirer un jour à la ſucceſſion des royaumes

d'Eſpagne, quelque renonciation qu'on exigeât; cette attente n'étoit point un projet idéal, puiſqu'il dépendoit alors de la vie d'un ſeul prince.

Mon grand-oncle avoit laiſſé un autre plan, ſi celui des alliances ne pouvoit s'effectuer, & il le tenoit du miniſtere de Henri IV: c'étoit d'élever la maiſon de Baviere au trône impérial, & par ce moyen de diviſer la puiſſance autrichienne en Allemagne, & d'attaquer enſuite en détail chacune de ſes ramifications. Mais le cardinal Mazarin préféroit les voies paiſibles pour aller à ſes fins, tandis qu'il étoit dans le caractere de mon grand-oncle d'employer la force qui ſubjugue & renverſe les obſtacles. Les circonſtances favoriſerent un mariage; on le conclut avec le traité des Pyrenées, & l'infante donna au roi Louis XIV tous les droits éventuels que ce Monarque ne ceſſa dans la ſuite de ſoutenir, malgré les renonciations les plus ſolemnelles.

Philippe IV étant mort en 1665, Louis XIV n'oublia point le grand ſyſtême d'affoiblir un ennemi qui le preſſoit de toutes parts: il avoit renoncé, pour lui & pour ſon épouſe, à toute prétention ſur les états de la maiſon d'Eſpagne; il s'empara néanmoins de la Franche-Comté & d'une partie des Pays-bas, comme époux de l'infante. La triple alliance de la Suede, de la Hollande & de l'Angleterre, ſe forma contre

lui en faveur de l'Eſpagne : on crut qu'il aſpiroit à la monarchie univerſelle. Il rendit la Franche-Comté, mais il conſerva des places dans les Pays-bas, & s'attacha à gagner l'amitié de la Suede & de l'Angleterre par des négociations. La triple alliance fut diſſoute, & l'Angleterre fut l'amie paſſagere de la France.

L'Eſpagne alors étoit foible, puſillanime, & la cour de Vienne étoit comme dans l'aſſoupiſſement : la Hollande étoit dans le trouble, & le roi l'attaqua : dans trois mois il lui enleva trois provinces, ouvrit les digues & inonda une partie de cette république, ce qui éveilla de nouveau toutes les puiſſances, & détacha une partie de ceux qui s'étoient ligués avec lui, & porta l'Eſpagne & l'Empereur à voler au ſecours des ſubmergés. Réduite alors à ſes propres forces, la France les dirigea contre toute l'Europe, & eut l'art de diviſer encore la ligue des puiſſances qui la menaçoient. Ses victoires & ſes négociations les obligerent d'accepter à Nimegue, en 1678, une paix dont le roi dicta les conditions.

Toute l'Europe congédia une partie de ſes troupes, le roi ſeul conſerva ſon armée : il établit à Briſac, en 1680, un conſeil, une eſpece de commiſſion chargée de rechercher ſur quelles terres la France pouvoit avoir des prétentions, & réunit à ſa couronne différens diſtricts démembrés

de l'Alſace. Une ſeconde chambre établie à Metz en réunit pluſieurs autres à la couronne, & on cita à cette chambre les rois de Suede & d'Eſpagne. Les Eſpagnols ayant refuſé de lui abandonner Aloſt, dont le roi prétendoit que la ceſſion avoit été oubliée dans le dernier traité, Louis XIV fit bloquer Luxembourg, qui lui fut cédé, les années ſuivantes, avec Courtray & Dixmude. Une telle inquiſition, qui examinoit les titres de poſſeſſion des rois, fixa les regards de toute l'Europe, & ſouleva de nouveau contre Louis XIV les puiſſances, liguées à Ausbourg. Le projet de cette aſſociation avoit été conçu par le prince d'Orange. Le duc de Savoye, & ſucceſſivement l'électeur de Baviere & celui de Brandebourg, l'Empereur & l'Eſpagne, conjurés contre nous, éclaterent, & le prince d'Orange exécuta le projet de chaſſer Jacques II du trône d'Angleterre, l'allié de Louis XIV. On redoutoit la mort du roi d'Eſpagne languiſſant, & le renouvellement des prétentions du roi ſur la ſucceſſion d'Eſpagne, qui pouvoit réunir les deux plus redoutables monarchies du monde.

L'engagement principal de la ligue d'Ausbourg étoit que la paix ne ſeroit faite avec la France, que les traités de Weſtphalie, d'Oſnabruck, de Munſter & des Pyrénées ne ſortiſſent leur entier effet; & au cas que le roi d'Eſpagne mourût ſans

enfans légitimes, les puiſſances liguées devoient aider l'Empereur à s'aſſurer la ſucceſſion de la monarchie eſpagnole contre la France & ſes adhérens. Ce complot de l'Europe entiere attaquoit l'ambition paſſé, préſente & future de Louis XIV. La paix de Riſwick ſe fit en 1697, & le Rhin fut les bornes de l'Allemagne & de la France.

Enfin par un traité entre le roi & Guillaume, il fut convenu d'un partage des états d'Eſpagne à la mort de ſon roi : la France, dans ce traité, fut beaucoup favoriſée, ce qui étoit déjà une reconnoiſſance tacite des droits que le roi avoit ſur l'Eſpagne, malgré ſes renonciations.

CHAPITRE IV.

Paix d'Utrecht. Les projets ſur l'Autriche ſont exécutés.

AVANT la paix d'Utrecht, la France & l'Eſpagne étoient comme dans une guerre perpétuelle ; les ſujets des deux monarchies s'étoient voués une haine reſpective que rien ne pouvoit adoucir ; les traités de paix ne donnoient que des treves.

Le regne d'un prince de la maiſon de Bourbon ſur

ſur l'Eſpagne, fut au contraire l'époque d'une paix profonde & perpétuelle entre les deux royaumes, qui juſtifie le plan du cardinal mon grand-oncle & les guerres du roi Louis XIV..... Charles II, dernier roi autrichien, ſe voyant mourir ſans poſtérité, avoit exclu les Bourbons, par un premier teſtament, du trône d'Eſpagne; mais quelques notables Eſpagnols, & ſur-tout le cardinal Porto-Carrero, engagerent ce prince à favoriſer la France par un ſecond teſtament, & le déterminerent à nommer pour ſon ſucceſſeur le duc d'Anjou, petit fils de Louis XIV. Le danger des guerres futures que la France ne ceſſeroit de faire à la nation eſpagnole, les détermina à favoriſer leur ennemie naturelle; ils reconnurent d'ailleurs que Louis XIV étoit plus capable qu'un prince autrichien, de conſerver ſans démembrement à ſon petit-fils la monarchie eſpagnole, que les puiſſances s'étoient déja partagée: la foibleſſe du roi d'Eſpagne favoriſa leur deſſein patriotique. Ce monarque fit un teſtament en faveur du petit-fils de Louis XIV. L'Eſpagne, depuis ſi long-temps notre ennemie naturelle, fut l'alliée de la France, & l'Autriche fut confinée dans le fond de l'Allemagne. Alors fut accompli le projet de mon grand-oncle.

Toute l'Europe voyoit d'avance & comme en perſpective cette grande révolution. L'ancienne

crainte que Louis XIV avoit inſpirée d'une monarchie univerſelle ſe reveilla, & la jalouſie arma de nouveau toute l'Europe contre nous. L'archiduc vola en Eſpagne, prit Barcelonne l'épée à la main, & fut proclamé ſouverain par les Eſpagnols attaché à la maiſon d'Autriche; les royaumes de Valence, d'Aragon & la Catalogne lui furent ſoumis; Madrid ouvrit ſes portes, & l'archiduc fut proclamé roi. Philippe V. s'enfuit de ſa capitale, mais il y rentra. Ces alternatives de ſuccès exténuoient les forces des deux partis en Eſpagne, tandis que la bataille d'Hoſchtet ruinoit nos troupes en Allemagne. En Italie, nous fûmes encore diſperſés devant Turin, par un ennemi adroit que nous allions écraſer; & cet enchaînement de malheurs, arrivés à-la-fois aux quatre coins de l'Europe, avertit le roi que ſes états alloient être expoſés aux derniers revers. Perſonne n'oſoit plus lui annoncer les malheurs qui ſe multiplioient chaque jour; madame de Maintenon ſeule en avoit le courage.

Dès l'an 1706, la France deſira la paix; mais elle n'avoit pas encore aſſez fatigué l'Europe. Le roi offrit à l'archiduc, l'année ſuivante, le Milanez, Naples & la Sicile, les autres iſles de la Méditerranée dépendantes de l'Eſpagne, & une barriere pour les Hollandois, en gardant pour ſon petit-fils le trône d'Eſpagne; mais il n'offroit rien

en faveur de l'Angleterre : il étoit toujours attaché au roi détrôné qu'il avoit recueilli dans ſes états ; & l'Angleterre toujours envenimée contre nous, délibéroit dans ſon parlement la démolition de Dunkerque, la reconnoiſſance de la reine Anne, la ſucceſſion de la ligue proteſtante, & la reſtitution à la maiſon d'Autriche de toute la ſucceſſion d'Eſpagne envahie par la France. L'Angleterre, bien éclairée ſur ſes intérêts, reconnoiſſoit alors qu'il lui étoit plus utile que la puiſſance maritime d'Eſpagne fût entre les mains de l'Autriche, que de la voir combinée avec la puiſſance maritime de la France ſon ennemie naturelle : mais le roi bravoit encore l'Angleterre ; il envoyoit en Ecoſſe une flotte que Byng diſperſa, & réveilloit le courage de ſes troupes, en leur donnant pour chefs, des princes de ſon ſang en Italie, en Eſpagne & en Flandres, toujours avec peu de ſuccès, excepté en Eſpagne, où le duc d'Orléans fit des merveilles.

L'année 1709 accabla la France : le malheureux hiver de cette année ſe joignit aux calamités de la guerre, & le roi recommença ſes négociations ſecrètes pour la paix. On lui demanda des miniſtres avoués pour cette grande opération ; mais toutes ſortes de tentatives n'aboutiſſoient à rien : l'Europe étoit toujours animée contre le roi & contre ſa *monarchie univerſelle*. Le Portugal, la

Savoie, l'Empire, la Pruſſe, l'Angleterre, nous preſſoient par terre, ſur mer, en Italie, en Eſpagne & en Flandre. Les Proteſtans agitoient l'intérieur de nos provinces; la France, toujours inébranlable, comme une force centrale au milieu de tant d'ennemis environnans, trouvoit ſon appui dans la réunion de ſes moyens de réſiſtance ſous les ordres d'un ſeul conſeil, & dans la diverſité des forces de ſes ennemis : le roi étoit ſeul maître de ſes vaſtes poſſeſſions; ſa puiſſance, conduite par un ſeul conſeil, étoit plus ſolide que la ligue artificielle de ſes ennemis, qui n'étoit à craindre que par une confédération bien combinée, & unie étroitement.

Le roi, qui connoiſſoit bien ſur cet objet tous les avantages naturels de la France, eſſaya d'abord de détacher de cette redoutable alliance les plus petits ſouverains qui, par crainte s'étoient comme réfugiés & mis ſous la tutelle de la confédération; mais le Portugal, qui craignoit l'activité de l'Angleterre & l'invaſion de ſes poſſeſſions lointaines, & le duc de Savoie qui attendoit de la confédération & de la ruine de la France, une grande augmentation de ſon territoire, éluderent toute ouverture de paix ſéparées.

Le roi s'adreſſa alors à la Hollande : la nature de ſon gouvernement, dont les déciſions tiennent à des conſidérations & à des intérêts différens,

faiſoit entrevoir plus de moyens d'attaquer la ligue de ce côté, quoique la république eût confié ſes intérêts à un petit nombre de négociateurs; notre miniſtre des affaires étrangeres alla en Hollande, ſans que la démarche d'envoyer en ſuppliant un tel perſonnage pour demander la paix, pût arrêter l'orgueil de Louis XIV.

Torcy s'adreſſa à Heinſius, grand penſionnaire de Hollande: il avoit été autrefois envoyé à Paris, après la paix de Nimegue, pour traiter de la principauté d'Orange; & dans les beaux jours du roi, il avoit été menacé de la Baſtille, lorſqu'il voulut défendre avec fermeté les intérêts de ſes maîtres. Plein de reſſentiment, qu'il ne témoignoit cependant que par une fermeté très réſervée, il écouta avec froideur & politeſſe le marquis de Torcy, qui lui avoua nettement que le roi, touché des malheurs de la guerre, l'envoyoit pour demander la paix. Marlborough, qui arriva peu de temps après, déclara que la reine Anne étoit diſpoſée à contribuer à la paix; mais il dit qu'elle vouloit être aſſurée du retour de la monarchie eſpagnole à ſes légitimes ſouverains. Eugene & Zinzendorf traitant pour l'empereur, Marlborough & Townshend pour la Grande-Bretagne, s'aſſemblerent avec le grand-penſionnaire de Hollande. Le réſultat des conférences fut de nouveau la demande de la reſtitution de toute

la monarchie eſpagnole; & on exigea que Louis XIV remît à l'Autriche, dans l'eſpace de deux mois, les poſſeſſions de l'Eſpagne, qu'il tenoit en ſa puiſſance.

Torcy, le plus habile miniſtre de ſon temps, ne manqua pas de faire obſerver aux alliés que toute l'Europe ſoutenoit une guerre déſaſtreuſe, pour élever la maiſon d'Autriche, & traita avec les repréſentans de chaque puiſſance. Aux Hollandois, il offroit des places de barrieres importantes, & leur donnoit Ypres, Menin, Condé, Maubeuge, Tournay & Lille; il accordoit aux Anglois la démolition de Dunkerque, & le renvoi du prétendant à l'Autriche; il promettoit que le petit-fils de Louis XIV ſe contenteroit du ſeul royaume de Naples. Mais les Hollandois, plus fermes à meſure que Torcy offroit davantage, voulurent que la ſucceſſion d'Eſpagne ne fût pas démembrée, & qu'elle fût tranſmiſe à l'Autriche dans ſa totalité; & leur jalouſie s'étendant ſur toutes les conquêtes paſſées du roi, ils vouloient auſſi que le traité des Pyrénées fût la baſe du traité futur, que Louis XIV leur remît en ôtage les places fortes qu'il tenoit au nom de ſon petit-fils, roi d'Eſpagne, & qu'il s'unît à la ligue pour détrôner ce prince, en cas de réſiſtance.

On conclut à la fin un projet des articles préliminaires qui devoient ſervir aux traités de la paix

générale de l'Europe, le retour de la monarchie eſpagnole à l'Autriche en fut toujours la baſe ; & le roi rappela le préſident Rouillé & Torcy, ſes miniſtres à la Haie, ſans approuver ces préliminaires.

La famine alors étoit dans le royaume : les peuples murmuroient ; les troupes n'étoient pas payées ; on doutoit même de leur courage. Les Hollandois envoyerent Patekun pour écouter de nouveau les offres de Louis XIV, & continuer les conférences : elles furent repriſes à Gertruidenberg, où le roi envoya le maréchal d'Uxelles & l'abbé de Polignac ; ils traiterent obſcurément dans un yacht, petit bateau, où les envoyés du plus grand roi furent humiliés au point qu'on demandoit que le roi de France lui-même employât ſes propres forces pour détrôner ſon petit-fils. L'abbé de Polignac racontoit ces négociations en ces termes au maréchal de Villars, dans ſa lettre du 1 juin 1710.

« Les Alliés veulent que le roi s'uniſſe à eux » pour faire la guerre au roi d'Eſpagne, & pour » le chaſſer de toute la monarchie, ſi ce prince » n'accepte pas, dans un terme fort court, un très- » petit partage qui pourra lui être offert dans les » iſles de la Méditerranée ; bien entendu qu'après » cela fait & parfait, & tous les autres préliminaires exécutés, la France n'aura pas la paix,

» mais seulement la permission de la traiter, &
» cependant une treve sans garantie, c'est-à-dire,
» qui pourra être rompue, si S. M. n'accorde
» pas toutes les demandes ultérieures qu'on lui
» voudra faire, & dont on ne veut pas lui donner
» l'explication, quelque chose qu'on leur puisse
» dire contre l'injustice criante de cette prétention,
» à laquelle nous ne souscrirons jamais, puisqu'au
» lieu de la paix, nous n'aurions qu'une nouvelle
» guerre encore plus malheureuse que la pre-
» miere. Ils répondent froidement que la supé-
» riorité de leurs forces & la misere où nous
» sommes réduits, ne permettent pas de disputer;
» qu'il leur faut leur sureté pour l'Espagne, &
» qu'à nous la nôtre est dans leur bonne volonté.
» En un mot, ils nous veulent à discrétion, &
» ils n'en démordront pas jusqu'à ce qu'ils aient
» perdu l'espérance de pouvoir nous y contraindre.
» L'armée que vous commandez, & votre résolu-
» tion, ne laissent pas de leur donner beaucoup à
» penser: ils ne s'attendoient point du tout à une
» si longue résistance que celle qu'ils trouvent à
» Douai; ils comptoient d'avoir cette place, &
» Arras même, avant que vous eussiez pu assembler
» les forces du roi sur la Somme: ils ont été trois
» jours dans une inquiétude continuelle, dès que
» vous vous êtes mis en mouvement; mais jusqu'à
» présent ils n'ont point changé pour cela de ton.

» Il faut eſpérer que la ſuite leur en impoſera » plus encore que les commencemens. Je me re- » poſe bien ſur vous de toute la conduite de l'af- » faire ; & qnand vous ne les battrez pas, je ſerai » bien perſuadé que la choſe n'aura pas été poſſi- » ble. Si Dieu vous donnoit moyen de remporter » ſur eux quelque avantage, aſſurément nous en » profiterions pour faire quelque choſe de plus » raiſonnable, de plus ſolide & de moins igno- » minieux : peut-être qu'ils perdront l'eſpérance » qu'ils ont, ou du moins dont ils amuſent leurs » peuples, de conquérir l'Eſpagne par la deſtruc- » tion de la France. Nous ne perdons pas de vue » l'idée que la cour de Madrid pouvoit encore » avoir de faire la paix particuliere; mais la crainte » que les alliés ont toujours, ſi cela étoit, que » tôt ou tard la France ne ſe remît à gouverner » l'Eſpagne, me fait croire qu'ils ne conſentiront » qu'à la derniere extrêmité à y laiſſer Philippe V, » quelque avantage que ce prince leur fit pré- » ſentement, même à notre préjudice. »

Les ennemis du roi, non contens d'humilier ce monarque dans la perſonne de ſes plénipotentiaires, eſſayerent de le tourmenter dans le ſein même de ſes états, en attaquant ſa ſenſibilité & ſa toute-puiſſance d'une maniere encore plus particuliere. Ils avoient demandé un inſtant, dans les conférences, la convocation de nos anciens

états-généraux, pour conſolider l'ouvrage de la paix. Petekun fit répandre en France des écrits qui devoient naturellement inviter les François à les demander. Il étoit dit en ſubſtance dans cet ouvrage : « Que le pouvoir deſpotique du roi » étoit la ſource des guerres interminables de la » France ; que le roi, maître abſolu de la volonté » de ſes ſujets, ſeroit à jamais inſatiable de con- » quêtes & de victoires, & que mille revers ſuc- » ceſſifs ne l'étonneroient pas. » On concluoit de là qu'une aſſemblée nationale étoit néceſſaire en France pour contenir le pouvoir arbitraire du roi, pour le forcer à conſentir à la paix ; & on ajoutoit même qu'il ne falloit poſer les armes, que toute la France ne fût aſſemblée.

Le roi eut connoiſſance de ces mémoires, qui circulerent à Paris clandeſtinement : il n'ignoroit pas les murmures des peuples opprimés : il craignoit de les voir s'éclairer dans une circonſtance où l'autorité étoit dans un ſi grand embarras. Jaloux de ſon pouvoir abſolu, il ſe ſentit humilié en entendant dire à ſes ennemis, que ſa puiſſance devoit être aſſociée à celle des François, qu'il ne regardoit que comme des eſpeces d'eſclaves deſtinés à l'obéiſſance, & auxquels il avoit défendu même des repréſentations, il craignit que la France, auſſi déſolée du long fléau de la guerre, que le reſte de l'Europe, ne goutâ cette idée ſi

hardie & ſi neuve, de convoquer les états-généraux.

Dans ſon jeune âge, il avoit été témoin & ſe rappeloit encore la joie extraordinaire des eſprits, lorſque la régente ſa mere fut forcée de promettre les états-généraux ; & comme le cardinal Mazarin, qui redoutoit les pouvoirs des corps, & n'en vouloit qu'un ſeul en France, ſut éluder adroitement cette grande aſſemblée, Louis XIV, ſon éleve, qui perſiſta toute la vie avec la plus grande fermeté, à rejetter toute ouverture qui tendoit de loin à la demander, fit répondre par d'autres mémoires clandeſtins, ſans noms d'auteur ni d'imprimeur, aux Mémoires des Anglois & des Hollandois qui en avoient fait la demande. Déjà ils avoient publié, pour le mortifier, qu'il falloit l'accuſer devant ſes propres ſujets, & traiter, conjointement avec la nation, de la paix future, & des moyens de la rendre durable. Voici ce que leur fit répondre le gouvernement.

« L'ambition des conquêtes, diſoit le Mé-
» moire françois, eſt auſſi naturelle aux gouver-
» nemens mixtes qu'aux monarchies les plus
» abſolues, les nations ou l'autorité eſt parta-
» gée entre le roi & les repréſentans du peuple,
» étant de leur nature plus portées à la guerre.
» Les Anglois ſe ſont baignés dans le ſang de

» leurs rois, ils les ont détrônés, décapités, em-
» priſonnés ou bannis : ils ont fait frémir tous
» les peuples du monde, par leurs tragédies ſan-
» glantes. Ces révolutions ont été approuvées ou
» ordonnées par les parlemens, tandis que les
» François, plus ſages & plus heureux, ont re-
» connu le pernicieux effet de l'épée entre les
» mains du peuple : pour être plus tranquilles
» chez eux, ils l'ont rendue à leurs ſouverains,
» & c'eſt bien vainement que, malgré eux,
» on entreprendroit de la reprendre. Quelles loix
» divines ou humaines pourroient autoriſer une
» ſi déteſtable politique ? Les Anglois aiment
» quelquefois leurs ſouverains, toujours ils haïſ-
» ſent la royauté, les François, au contraire,
» haïſſent quelquefois certains monarques ; tou-
» jours ils aiment le trône, & cette inclination
» pour la ſouveraineté les reconcilie toujours
» avec leurs rois.

» Où ſont les factions aujourd'hui en France,
» pour oſer forcer le roi à convoquer les états-
» généraux ? & quand les ennemis de l'état y
» parviendroient, où ſont les princes du ſang,
» les hommes illuſtres qui s'oppoſeroient à la
» volonté du roi, dans une aſſemblée générale
» de la nation ? Croit-on pouvoir renouveller les
» états de Blois ? trente ans de ſédition en avoient
» préparé l'affreux ſpectacle : quarante ans d'o-

» béiſſance à Louis le Grand, lui ont ſoumis au » contraire les eſprits: le monarque a donné une » autre diſpoſition à ſes ſujets. Jamais le roi de » France ne paroîtroit aux étrangers, ni ſi grand, » ni ſi redoutable, les princes, les grands, le » clergé, les parlemens, la nobleſſe, le peuple, » tous les François concouroient à faire éclater » leur zele pour le roi, & offriroient des ſecours » que le roi lui-même, dans ſon pouvoir abſolu, » n'oſe peut-être pas leur demander. »

» Voyez quelle force dans l'autorité royale en » France! Le roi a réuni à ſa fortune toutes » celles de ſes ſujets: les gages, les penſions im- » menſes, les prêts, les arrérages des rentes, » dépendent du maintien du pouvoir abſolu du » roi: ſi on l'attaque, s'il s'établit un autre pou- » voir dans l'état, auſſi-tôt toutes ces fortunes ſe- » ront en danger: les François le ſavent, & cette » autorité leur paroît ſi eſſentielle & ſi néceſſaire, » que tous les ordres de l'état s'encourageroient » réciproquement à la ſoutenir. Ils ont oublié » qu'il y a eu des états-généraux. Quelle eſt donc » l'imprudence des ennemis de la gloire du roi, » de les en faire ſouvenir? La France n'en de- » viendroit que plus puiſſante. Elle aime le ſang » de ſes rois; eſpere-t-on de détruire en elle ces » ſentimens de la nature? & qui ne ſait que les » préventions même des peuples ſont invincibles,

» & que leurs erreurs leur ſont cheres ? On arra-
» cheroit plutôt la vie aux François, que leurs
» coutumes : ils défendroient mieux leur ſervitude
» que les Hollandois n'ont ſu défendre la patrie. Il
» faudroit donner de nouvelles idées aux eſprits,
» & les préparer de loin à de ſi grands mouve-
» mens. Il eſt donc indigne que des gens ſans
» aveu, avec une licence effrenée, écrivent in-
» jurieuſement contre la France & ſon roi, dans un
» temps où l'harmonie regne dans ce royaume. »

Cette réponſe, qui ſuffit pour exprimer au naturel la ſituation des eſprits dans ce temps-là, devoit apprendre aux Hollandois & à toute l'Angleterre, que, s'ils avoient autrefois pris les armes pour la défenſe de la liberté publique, les François, pouſſés par des paſſions contraires, & ſervilement dévoués à la volonté de leur maître, étoient capables de la même énergie, pour ſoutenir le pouvoir le plus abſolu auquel Louis XIV les avoit accoutumés. Les Hollandois & les Anglois comprirent l'énergie de ce Mémoire, & n'inſiſterent point ſur cette condition pour accorder la paix. Auſſi ne fut-il plus queſtion d'états-généraux dans leurs négociations politiques; mais des conditions plus dures, auxquelles le roi eut la foibleſſe de ſouſcrire, appeloient ce grand monarque à d'autres humiliations, & les Hollandois le conduiſirent d'une condition à l'autre, juſqu'à celle d'exiger

qu'il ôtât à ſon propre petit-fils le trône d'Eſpagne.

Le roi déſolé, mais toujours patient dans ſes plus grandes adverſités, & deſirant la paix, augmenta, pour l'obtenir, les pouvoirs des plénipotentiaires à Gertruidemberg : il leur permit de céder l'Alſace ; & prévoyant que le roi ſon petit-fils, bien ſervi & adoré des Eſpagnols, refuſereroit d'abandonner un royaume qui lui appartenoit à tant de titres, il permit à ſes envoyés en Hollande, de faire à l'ennemi l'étrange promeſſe d'une ſomme d'argent tous les mois, juſqu'au détrônement du roi d'Eſpagne, & leur écrivit que ſi la ſomme de cinq cent mille livres par mois n'étoit pas ſuffiſante, ils pourroient porter cette ſomme juſqu'à un million par mois. Il recommanda à ſes envoyés de s'armer de patience, & de conclure les préliminaires de la paix, dont le beſoin devenoit tous les jours plus urgent. Mais les Hollandois ſe rendoient plus opiniâtres, à meſure que le roi donnoit des facilités, & ces conférences humiliantes furent rompues enfin le 25 juillet 1710.

Le roi, au lieu d'accorder à ſes ſujets les états-généraux que ſes ennemis demandoient, avoit établi le dixieme. Les notables de la Sorbonne, pour appaiſer ſa conſcience, avoient décidé qu'il étoit propriétaire des biens & des revenus de ſes ſujets : mais cet impôt, que les grands,

malgré la détreſſe de l'état, payerent avec peine & en murmurant, ſe croyant quitte de tout ſubſide, à cauſe de leur nobleſſe, ne produiſit que vingt-quatre millions, parce qu'il fut mal établi & mal régi, quand il devoit en produire quarante.

On négocioit cependant pour conclure la paix avec les ennemis de la France, déſolée du trop long fléau; les peuples en murmuroient, parce qu'ils voyoient à chaque inſtant la France à deux doigts de ſa perte. Cette guerre déſaſtreuſe jettoit auſſi la cour de Louis XIV dans une triſteſſe & dans une langueur extrême; beaucoup de ſeigneurs avoient péri dans les camps; les étrangers ne voyageoient plus en France; le commerce étoit interrompu, & de la nombreuſe ſuite des ambaſſadeurs près le roi, il ne reſtoit que celui d'Eſpagne, le nonce & cinq ou ſix envoyés, la guerre les ayant réduit à ce nombre. C'eſt dans ces circonſtances que trois événemens inopinés coucoururent à ſauver la monarchie que les Hollandois, toujours plus envenimés avoient réſolu de renverſer ou de diviſer. En Eſpagne, le duc de Vendôme eut des ſuccès prodigieux; en Angleterre, Marlboroug, général de la reine Anne, fut privé des bonnes graces de ſa ſouveraine; & l'Allemagne ayant perdu l'empereur Joſeph, l'archiduc, qui diſputoit au roi d'Eſpagne la ſucceſſion de Charles II, partit de Barcelonne, & fut reconnu

reconnu empereur. Peu à peu les alliés, ſe laſſerent de pourſuivre Louis XIV, & la reine Anne s'aperçut la premiere que l'archiduc, uniſſant l'Eſpagne aux domaines de l'Autriche, ſeroit auſſi redoutable à l'Europe, que la maiſon de Bourbon régnant ſur l'Eſpagne & la France; elle reconnut auſſi que Louis XIV âgé de 73 ans, & les forces de ſon royaume étant ſi abattues, le roi ne pourroit de long temps, ni ſon ſucceſſeur, troubler le repos de l'Europe, malgré la réunion des deux couronnes. Ainſi, la grande alliance contre le roi ſe rompit peu à peu, & la reine écouta un abbé Gautier, qui ſe mit dans la tête de traiter de la paix de l'Europe: il négocia d'abord à Londres, & vint en France avec le comte de Saint-Jean, depuis milord Bollin Broock, & Prior, miniſtre plénipotentiaire, pour parler de la paix, dont ils firent la premiere ouverture avec ſuccès. On les fêta beaucoup à Paris, comme des perſonnes qui nous apportoient une paix tant deſirée. Prior avoit été ſecrétaire d'ambaſſade de milord Portland & de milord Gerzé; c'étoit un homme d'eſprit & capable d'affaires: quant à l'abbé Gautier, qu'on n'appela plus que le *Gautier de la paix*, ſa fortune paſſée avoit été telle, qu'ayant perdu une place de chapelain du château de Saint-Germain, que le roi Jacques voulut conſerver pour un vieux prêtre qu'il favoriſoit, il fut fort heureux que

Prior, avec lequel il s'étoit lié de connoiſſance, voulut bien, par ſes protections, lui accorder une place de ſecrétaire d'ambaſſadeur de l'archiduc, reconnu à Londres pour roi d'Eſpagne. Gautier s'unit plus étroitement à Prior, & l'un & l'autre imaginerent d'être les mobiles de la paix de l'Europe, à laquelle ils réuſſirent enfin, malgré la Hollande, qui devoit ſe repentir de n'avoir pas ſu profiter des offres du roi, & qui n'eut d'autre reſſource que d'eſſayer vainement de traverſer les bonnes intentions de la reine Anne. L'empereur s'unit auſſi à la Hollande, & envoya le prince Eugene pour empêcher la paix; mais l'ouvrage étoit commencé, & la reine avoit déja ordonné une ſuſpenſion d'armes avec nous. Les conférences pour la paix s'ouvrirent enfin à Utrecht le 29 janvier 1712; & comme la crainte de voir la France & l'Eſpagne ſous un ſeul roi avoit fait une grande impreſſion ſur l'eſprit de tous les peuples ligués contre nous, cette crainte mettoit des obſtacles inſurmontables à la paix, & la premiere condition de la reine Anne, fut que Philippe V, conſervant l'Eſpagne & les Indes, abandonnât tous ſes droits à la couronne de France, & que réciproquement les ducs de Berry & d'Orléans renonçaſſent à leurs droits ſur la monarchie d'Eſpagne & des Indes. Les ennemis de la France étoient perſuadés que ſans cette aſſurance, l'Europe

ne ſeroit jamais en repos, & qu'il étoit de leur intérêt & de leur ſureté reſpectives, de continuer la guerre & d'accabler la France, plutôt que de permettre la réunion redoutable qui pouvoit s'effectuer un jour de deux monarchies auſſi puiſſantes.

Louis XIV montra quelque répugnance à conſentir qu'un de ſes enfans fût exclu de ſon trône. Madame de Maintenon, & toute la faction contraire au duc d'Orléans, pouſſerent les haut cris, en voyant qu'elles pouvoient un jour être aſſujetties au pouvoir abſolu d'un prince qu'elles haiſſoient. On avoit vu dépérir la poſtérité de Louis XIV; il ne reſtoit que le duc de Berry, & le jeune prince foible & chancelant, depuis Louis XV. Cette faction, dans la crainte d'être ſoumiſe au duc d'Orléans, engagea enſuite le roi de propoſer au roi d'Eſpagne d'autres états qu'il pourroit unir à la couronne de France, s'il parvenoit à la ſucceſſion de ſes peres; & la politique de Verſailles réunit tous ſes moyens pour lui faire accepter ce parti; mais le roi d'Eſpagne ne voulut jamais conſentir à cet arrangement. Vainement le roi de France lui fit-il entendre qu'il ſe devoit à la France, à ſa maiſon, à ſa patrie; que ſouverain dans une contrée plus voiſine de la France, il vivroit avec lui en famille de temps en temps; qu'il ſeroit régent, ſi Dieu conſervoit le dauphin; & roi de

France, s'il devoit périr comme tant d'autres princes de ſa maiſon : ces inſtances réitérées avec force & avec tendreſſe, ne purent gagner le roi d'Eſpagne déja attaché à ſes ſujets. Il avoit aſſemblé les états-généraux du royaume, & renoncé ſolemnellement à la couronne de France. Louis XIV, & plus que lui madame de Maintenon, le duc du Maine & toute la ligue formée contre le duc d'Orléans, eurent la douleur de voir la perſpective de la royauté ou de la régence ſur la tête de ce prince, qui leur devenoit tous les jours encore plus à charge ; & le monarque, entraîné d'événemens en événemens, eut celle d'être obligé d'exclure de ſa ſucceſſion ſon petit-fils, d'y appeler un prince qui deſcendoit de ſon frere, & qu'il déteſtoit, pour avoir la paix, & de donner à ſes ſujets un prince que la loi la plus ſacrée de l'état excluoit de la couronne. Il s'y ſoumit. Les plénipotentiaires anglois, pour établir d'une maniere authentique la renonciation de l'Eſpagne, demanderent encore dans les conférences, une convocation de nos anciens états-généraux ; mais cette autorité, que l'Angleterre attribuoit à la nation aſſemblée, étoit odieuſe au roi, qui parvint encore à éluder cette demande, en promettant des lettres-patentes, qu'il feroit publier par ſon ordre & enregiſtrer dans tous les parlemens. Le roi, par des lettres ſemblables, antérieures, &

datées de 1700, avoit conſervé à ſon petit-fils, roi d'Eſpagne, ſes droits à la ſucceſſion de France, nonobſtant ſon abſence hors du royaume; il promit aux Anglois de faire rayer des regiſtres du parlement cet acte contraire aux articles nouveaux du traité de paix, & ces démarches contenterent les plénipotentiaires de la reine Anne, qui ne voulurent pas troubler le repos du roi.

Enfin les Hollandois reconnurent que la guerre contre nous étoit inſoutenable, & ces fiers républicains, qui nous avoient tant humiliés à Gertruidemberg, travaillerent véritablement à la paix, après l'affaire de Denain, de concert avec les Anglois. Ils avoient impoſé des conditions au roi; le roi leur en impoſa, & le cardinal de Polignac écrivoit d'Utrecht, qu'ils étoient dans la ſituation où les François avoient été à Gertruidemberg. On connoît les conditions du traité ſigné le 11 avril 1713, entre la France, l'Angleterre, la Hollande, le Portugal, le duc de Savoie & l'électeur de Brandebourg.

Ainſi fut terminé le grand ouvrage de la paix; & malgré l'état déplorable où la France avoit été, ſur-tout en 1709, malgré tant de défaites, malgré les calamités intérieures de la France, telles que la famine, la dépopulation, &c. le roi, par ſa ſageſſe & l'habileté de ſes négociateurs, triompha de toute l'Europe conjurée. L'empereur fit

la guerre contre nous pendant l'année ſuivante, mais après ſes ſuçcès à Fribourg & à Denain, il ſe trouva hors d'état de la continuer; & j'étois à peine arrivé près du roi, à Fontainebleau, pour lui annoncer la priſe des châteaux, que le maréchal de Villars & le prince Eugene avoient déja commencé les conférences de Raſtad. La malignité des courtiſans vouloit alors que les deux généraux s'entendiſſent à mettre des entraves à la paix, pour ſe rendre encore importans & pour accumuler des richeſſes; ce bruit odieux parvint même juſqu'au maréchal de Villars & au prince Eugene, qui n'en furent ni fâchés ni étonnés, & qui ſe le communiquerent; mais enfin ils prouverent l'un & l'autre leur bonne-foi, & dès les premiers jours de janvier, il envoyerent dans leurs cours reſpectives, des projets de traité qu'on leur renvoya apoſtillés.

Leurs entrevues donnerent occaſion, peu de temps après, à la médaille ingénieuſe qu'on m'envoya, & qui fut frappée à Nuremberg: les têtes des deux généraux étoient face à face, avec cette légende: *Olim duo fulmina belli*; & ce revers: *Nunc inſtrumenta quietis. Raſtad*, 1714. Sur ce revers il y avoit une table, deux épées entourées de branches d'olivier, un caſque pour écritoire, & un amour qui tenoit une plume à la main.

Enfin, le duc & le prince, après avoir conclu le 7 mars, ſe ſéparerent, ſe rendant chacun à leurs cours reſpectives.

Le maréchal de Villars m'a dit que le prince Eugene, que le roi avoit autrefois dédaigné, & qui fut ſon plus grand fléau, l'avoit aſſuré qu'il n'avoit jamais ceſſé d'être pénétré du plus profond reſpect pour le monarque. En partant, le prince le chargea expreſſément d'embraſſer les genoux du roi, de l'aſſurer du regret d'avoir été forcé à faire ſi ſouvent la guerre contre lui, & de le ſupplier d'accepter ſon reſpect. Dans le fond c'étoit un compliment du prince Eugene; car il eſt bien avéré qu'un dépit l'obligea à prendre le parti de la guerre, & qu'il conſerva toujours du reſſentiment pour le refus du roi; mais il reſta toujours à ce grand monarque la gloire de voir ſes ennemis les plus indépendans, lui faire excuſe à genoux même de lui avoir fait la guerre.

C'eſt ainſi que Louis XIV réuſſit peu à peu à déconcerter les plans de ſes ennemis, qui avoient réſolu le démembrement ou la ruine de ſa monarchie. L'uſage ſage & bien appliqué des forces de la France, la modération qu'il preſcrivoit à ſes généraux, les intérêts de ſa couronne qu'il gouvernoit ſeul (tandis que l'alliance contre lui étoit agitée intérieurement par les factions & la

variété des intérêts) ſauverent la France. S'agiſſoit-il de négociations pour la paix ? le roi ſeul, dans cette grande querelle, pouvoit accepter ou refuſer les propoſitions, en faire lui-même de convenables, les appuyer & les expliquer comme il l'entendoit. Il n'avoit d'autres intérêts à conſulter que les ſiens propres; ſeul arbitre de ſes deſſeins, de ſes mouvemens, il les dirigeoit dans ſa ſageſſe ſelon les circonſtances. Les intérêts de l'Eſpagne étoient les mêmes que les ſiens; ſes liaiſons avec elle retarderent cependant la paix qu'il n'obtint qu'en agiſſant ſeul & par des traités ſéparés, & conclus à propos, en obſervant les changemens de vues & d'intérêts de ſes ennemis, en les aidant ſecrétement à ſe détacher les uns des autres, en temporiſant à propos, en ſaiſiſſant le moment favorable. Voilà ce qui ſauva la France.

Cette unité de forces, de moyens, d'intérêts & d'action, ne pouvoit au contraire ſe trouver dans la confédération liguée contre lui: elle avoit des démarches à concerter, des intérêts contraires à concilier: la réunion des volontés, toujours difficile pour une opération conſidérable, pour l'attaque ſur-tout, lui étoit néceſſaire.

N'oublions jamais ces obſervations dans le cours de ces mémoires: l'unité des moyens & la diverſité des intérêts des ennemis ligués contre

nous

nous, ſauvera toujours la nation des mauvais complots de ſes ennemis. Elle eſt comme le point central de l'univers policé ; elle eſt environnée alternativement de terre & de mers ; elle peut aboutir partout, ſe défendre de toutes manieres ; & ſi ſa conduite intérieure eſt ſage, la nature l'a appelée à dominer en Europe.

Mais abandonnée à des miniſtres ſans projet, ſans plan, ſans élévation dans le caractere, & attachés à leur intérêt perſonnel, plutôt qu'à la France, ce beau royaume n'a pu de mon temps jouir de cette influence ; les miniſtres, les maîtreſſes & les courtiſans y ayant mis des obſtacles inſurmontables.

Après avoir obtenu la paix, le roi ne fut occupé que de l'intérieur de ſes états : il régna encore quelques mois ; mais le reſte de ſa vie fut tourmenté par des chagrins cuiſans que lui cauſoient la perte du reſte de ſes enfans, par le dérangement affreux des finances, par les calamités qu'entraîne une ſi longue guerre, & par l'influence ſur-tout de M^de^. de Maintenon, qui ſe mêloit mal-à-propos de trop d'affaires. Il eſt temps de parler de cette favorite. Commençons cet article par un précis hiſtorique des amours du roi, pour la mieux connoître.

CHAPITRE V.

Louis XIV, ſes Maîtreſſes & madame de Maintenon.

LA nature n'avoit rien oublié pour rendre le phyſique du roi le plus parfait. Il étoit beau, grand & bien fait; il portoit ſur ſon front une phyſionomie majeſtueuſe, qui vous forçoit à baiſſer la tête, lorſque les yeux de ſes ſujets ſe rencontroient avec les ſiens. Sa ſanté, quoique un peu délicate, étoit des meilleures, & il fit juſques dans ſon extrême vieilleſſe trois repas par jour, ſans en être incommodé. Il couchoit régulierement avec la reine, ſans préjudice des galanteries perpétuelles qui durerent juſqu'à la déperdition de ſes forces, & juſqu'à ce que Mde. de Maintenon eut l'adreſſe de le fixer par des principes de piété & de religion. On diſoit à ce ſujet, que les amours du roi avoient bien mal commencé & bien mal fini.

Le roi avoit été débauché, en effet, par une vieille femme de chambre de la reine-mere, qui n'avoit ni graces, ni eſprit, & qui profita du tempérament hâtif du roi, & de ſon innocence pour s'en faire aimer, elle s'appelloit *Beauvais*; elle étoit jaune, ridée & borgne. Tout le monde fut étonné, & l'étoit encore de mon temps, que

le roi, qui avoit été le plus beau jeune homme de ſon royaume, & peut-être de ſon ſiecle, n'eût point été d'abord aſſez hardi pour ſatisfaire ſa paſſion par un meilleur choix. Il cacha long-temps ſon intrigue. La reine-mere cependant, qui en étoit inſtruite, le laiſſoit s'amuſer, perſuadée que cette liaiſon ne pouvoit être préjudiciable à l'exercice de ſon crédit. Mais quand le roi eut perdu Mazarin & oublié ſa niece, il laiſſa ſa paſſion ſe développer à l'aiſe. Outre la reine & ſes maîtreſſes, il careſſa toutes les belles femmes qui furent de ſon goût ; l'amour joua un très-grand rôle pendant ſon regne & alla même ſouvent juſqu'à la débauche ; incité par un phyſique ardent qui ne lui permettoit pas de s'aviſer qu'un grand roi fixoit ſes regards ſur des ſervantes, des filles de jardiniers, des femmes-de-chambre, des dames de la cour, des comédiennes, & même ſur les femmes de pluſieurs maris vertueux, qui ſe brouillerent pour toujours avec elles. Bontems premier valet-de-chambre du roi, étoit chargé du ſoin de ces menus-plaiſirs, & le roi & ce miniſtre ſecret ont connu ſeuls le détail des galanteries. Bontems faiſoit élever les enfans, marioit les filles, auxquelles le roi donnoit vingt mille écus, & les enfans mâles étoient placés dans les troupes. Le roi diſtingua Mlle. des Œillets, fille d'une comédienne, qui fixa long-temps ſon

cœur, & qui ambitionna d'être maîtreſſe déclarée du roi. Elle fut ſi affectée du refus conſtant de Louis XIV, qu'elle mourut de chagrin & de langueur.

Peu de femmes qui vécurent avec le roi aimerent ce grand monarque, quoiqu'il fût très aimable & très-capable de rendre une femme heureuſe, quand il n'eût pas été roi. Preſque toutes ne l'aimerent que par intérêt ou par gloire; & celles qui l'aimerent pour lui-même éperdument, furent aſſez malheureuſes pour ne pas jouir long-temps, le roi s'étant laſſé d'elles. Mlle. Ludri aima le roi avec fureur pendant deux ans, après leſquels le roi ſongea à d'autres perſonnes, la Monteſpan ayant fait avertir le roi que la Ludri avoit des maladies cachées, & de l'eſpece des dartres. La Valliere ſeule eut un amour vrai, ſenſé, & fait pour ſatisfaire le monarque, s'il n'y avoit eu en lui une grande inclination pour le changement. La Fontange l'aimoit beaucoup auſſi, mais il y avoit je ne ſais quoi d'idéal & de romaneſque dans tout ce qui étoit relatif à ſon amour, que le roi l'oublia aiſément. Quant à Mde. de Monteſpan, c'étoit un démon d'eſprit, d'orgueil & de vanité, qui fut bien humilié par Mde. de Maintenon qui parvint avec beaucoup d'adreſſe à l'expulſer de la cour. Elle avoit beaucoup fait ſouffrir la reine par ſes hauteurs: elle étoit très-belle, mais elle

avoit le cœur gâté ; & quoique le roi fût le plus beau des hommes, elle n'avoit pas ceſſé de lui faire des infidélités. C'étoit, avant que le roi l'aimât, une perſonne dont la compagnie étoit dangereuſe, & dont la fréquentation étoit un motif d'excluſion pour obtenir les graces. Quand elle régna, elle en fut un des principaux canaux. Elle étoit dure & hautaine ; elle ſe permettoit des railleries atroces ſur le compte de tout le monde : le roi s'en amuſoit quelquefois ; mais comme ſon grand caractere n'étoit pas fait pour ſe nourrir d'un comique fort ſouvent très-ſubalterne & bas, il s'ennuya à la fin de cette ſorte d'amuſement, & Mde. de Maintenon, plus ſérieuſe, pleine d'eſprit & de délicateſſe, l'occupa d'abord d'une maniere plus digne d'un grand roi.

La Fontange n'avoit eu ni le temps ni les moyens de l'amuſer : elle n'étoit que belle, avec un bon cœur qui n'eſt pas toujours ce qui attache les monarques. Elle avoit peu d'eſprit, & ne pouvoit dire quatre paroles de ſuite. Elle mourut perſuadée & voulant perſuader à tout le monde que Mde. de Monteſpan, pour avoir ſa place, l'avoit fait empoiſonner avec du lait, par un laquais qu'elle avoit gagné.

Le roi aima long-temps auſſi Mde. de Soubiſe, qui ſeule prit un empire véritable ſur lui, quoiqu'il ne craignît rien tant que de ſe voir domi-

né, & que cette ſituation lui fût perpétuellement inſupportable. Mde. de Soubiſe s'étoit miſe avec lui dans un tel ton, que le comte de Maurepas avance dans ſes Mémoires, que n'étant pas un jour diſpoſée à recevoir ſes careſſes royales, elle donna un ſoufflet à ſon amant; qui uſoit de violences avec elle.

Les intrigues de la plupart de ces femmes, pour ſe ſupplanter, donnerent beaucoup de chagrin à Louis XIV, & prouverent bien le danger qu'encourent les rois de déclarer leurs maîtreſſes & de leur accorder une influence. Elles s'accuſerent entre elles de toutes ſortes de crimes; elles parvinrent ſouvent à perſuader au roi que les enfans qu'il en avoit eu n'étoient pas de lui. Leur deſtinée fut comme celle des miniſtres; les plus vertueuſes ne conſerverent point leur place, & en tirerent la moindre part.

Fatigué à la fin de tant de maîtreſſes, le roi s'attacha à Mde. Scarron, quoique plus âgée que lui de deux ans, & qu'elle eût perdu cet air de jeuneſſe qui attire ſouvent les yeux du vieillard. Elle avoit élevé les enfans naturels que le roi avoit eus de Mde. de Monteſpan, & avoit eu le temps & l'occaſion d'aſpirer de loin à ſa grande conquête. Témoin des querelles privées entre le roi & Mde. de Monteſpan, elle faiſoit l'office de les raccommoder adroitement, & parvint à ſe faire eſtimer,

& à ſe faire écouter du roi, qui avoit eu d'abord une grande averſion pour elle ; Mde. de Monteſpan, qui ne vit dans la garde de ſes enfans qu'une perſonne vertueuſe, modeſte, & portée à rendre ſervice plutôt qu'à plaire, ne la crut pas capable d'un mauvais deſſein contre elle : elle crut même que perſonne ne ſeroit moins dangereuſe dans l'emploi délicat de gouvernante des enfans du roi, & parvint à perſuader le monarque que tous les bruits qui avoient couru ſur Mde. Scarron étoient de la plus grande fauſſeté ; elle obligeoit même ceux qui environnoient le roi de démentir ces bruits afin de le ramener à de meilleurs ſentimens pour la gouvernante : peu à peu le roi s'accoutuma à la voir & fut touché enfin de ſes yeux qui étoient très-amoureux ; mais la veuve, toujours plus fiere, quand le roi montroit plus d'attachement repouſſa les tentatives du roi avec une réſiſtance ſi reſpectueuſe qu'elle fit rougir le monarque, peu accoutumé à de ſemblables refus. Le roi tenta de nouveau, & Mde. Scarron, plus reſpectueuſe encore, montrant le ciel irrité contre la vie paſſée du roi, déclaroit qu'elle ne vouloit pas être la cauſe des malheurs de la France, ſi le ciel vouloit punir les crimes de ſon roi.

Louis fut touché de la vertu de Mde. Scarron ; & las d'une ſi grande variété de jouiſſances qui l'avoient occupé toute la vie, il voulut s'attacher à Dieu.

L'exemple de Mde. de Maintenon, qui préféroit ſa conſcience aux plaiſirs, & la divinité à un roi, lui perſuada que le ſort des bons chrétiens eſt dans cette vie compatible à un genre de félicité qu'il ne connoiſſoit pas, & dont il voulut goûter. Mde. de Maintenon, que le roi ne ceſſoit de fréquenter, le ſoutenoit dans ces réſolutions, lui montroit ſans ceſſe les portes de l'enfer ouvertes, & le bonheur des perſonnes vertueuſes. Le roi de ſon côté, plein d'admiration pour elle, racontait toutes ces anecdotes privées à la feue reine, & cette princeſſe, qui reconnoiſſoit l'impoſſibilité de fixer le roi, préférant qu'il aimât une femme vertueuſe, ſe ſentit obligée envers Mde. Scarron, & contribua elle-même à la faire nommer ſeconde dame d'atours de Mde. la Dauphine, née princeſſe de Baviere.

Madame de Monteſpan, outrée de voir la veuve Scarron ſouſtraite à ſon empire, en conçut une haine implacable contre elle. Elle eſſaya de la perdre dans l'eſprit du roi, en racontant à tout le monde ce qu'elle avoit été, la vie obſcure dont elle l'avoit retirée & les détails de ſa pauvreté. Elle embellit ſon hiſtoire de diverſes anecdotes la plupart incroyables; mais ſa démarche ne put changer le roi, & le renvoi de la Monteſpan fut conclu entre Louis XIV, Mde. de Maintenon & le duc du Maine.

Ce

Ce duc du Maine, fils légitimé de la Montespan, fut même l'instrument dont Mde. de Maintenon se servit pour l'expulsion de sa rivale, car le duc conseillant à sa mere de s'absenter pour un temps de la cour, lui fit croire que quelques mois d'absence ranimeroient l'amour du monarque. Il lui représenta l'affoiblissement progressif des sentimens du roi pour elle, & lui fit craindre une indifférence prochaine, si elle vouloit encore temporiser. La favorite se rendit à ces plausibles considérations, & manda au roi fort mal-adroitement, qu'elle ne reviendroit plus à la cour.

C'étoit où Mde. de Maintenon en vouloit venir; le roi lui-même, fatigué de son caractere tracassier, inconséquent, volontaire & remuant, ne lui fit aucune réponse; & le duc du Maine son fils fit transporter si vîte tous les effets de sa mere à Paris, qu'elle n'eut plus aucun prétexte pour tenter de rentrer dans les bonnes graces du roi. Ainsi finirent les rapports du monarque avec une impérieuse maîtresse, qui ne fut pas assez fléchir son caractere, & qui mérita d'être supplantée.

C'est ici le lieu de parler de la feue reine. Je n'ai pu juger moi-même de son caractere; mais instruit par des témoins oculaires, & par les mémoires & correspondances que je trouve dans

le cabinet de mon pere, je ne peux point paſſer ſous ſilence cet article eſſentiel.

La feue reine avoit conſervé dans ſa maiſon, le ton de repréſentation qu'elle avoit apporté d'Eſpagne, & qui devoit plaire au roi: tout cela étoit joint à une grande ſimplicité, à une telle vertu, que le roi fut forcé de l'eſtimer & même de l'aimer, lors même que d'autres beautés attachoient ſon cœur. Jamais le roi ne coucha qu'avec elle, même dans la plus grande effervescence de ſes paſſions; & il obligea toujours ſes maîtreſſes à la reſpecter, applaudiſſant aux petits tours malins que la reine ſe permit ſi rarement contre les femmes qui lui raviſſoient le mari qu'elle ne ceſſa d'adorer.

La Monteſpan renvoyée, & la reine morte, madame de Maintenon régna en ſouveraine, & ce regne fut de trente ans. Jamais la feue reine n'avoit ambitionné le crédit; elle n'avoit pas même tenté d'en avoir, & la nouvelle favorite l'eut tout entier; elle plaça & déplaça les miniſtres & les généraux; elle influa ſur les plus grands événemens ou les prépara, & comme le roi prit le parti de la dévotion qu'elle ſut lui inſpirer ſi adroitement dans une circonſtance favorable, l'égliſe & les jéſuites ſe ſervirent d'elle pour donner une tournure nouvelle aux affaires de la religion, & elle ſe ſervit d'eux pour ob-

tenir la main du roi. Je dois dire même que pour épouſer le roi, elle ne ceſſa de mettre en jeu tous moyens d'une femme adroite & ingénieuſe. Elle diſpoſoit de tous les emplois en faveur de ceux qu'elle ſavoit lui être attachés, & éloignoit ceux qui lui étoient indifférens. Elle fortifia dans le roi les ſentimens de religion qu'il avoit toujours eu, lui racontant des rêves affreux qu'elle diſoit avoir eus, à cauſe de ſes galanteries. Elle gagna le pere de la Chaiſe, confeſſeur du monarque, jaloux d'avancer ſa famille, à laquelle la favorite promit une fortune & un état. Elle gagna la ſociété entiere des jéſuites, favoriſant la deſtruction du Port-royal, l'anéantiſſement du proteſtantiſme, & abandonnant enſuite à la fureur du pere Tellier le vertueux cardinal de Noailles, quoiqu'elle ſe fût déclarée la protectrice de tout ce qui portoit ce nom-là.

Madame de Maintenon avoit mis auparavant dans ſon parti l'évêque de Meaux, l'évêque de Chartres, l'évêque de Condom & autres prélats qui avoient la confiance du roi. Quand elle fut bien environnée de partiſans, elle déclara au roi qu'elle ne pouvoit plus réſiſter aux remords qui la pourſuivoient & la nuit & le jour. Le roi en parla au pere de la Chaiſe qui lui propoſa un mariage de conſcience, auquel le roi ne voulut pas d'abord conſentir; mais à meſure que les

obſtacles ſe multiplioient, madame de Maintenon, toujours plus patiente & plus réſolue, conduiſit peu à peu le monarque où elle voulut: le roi, qui venoit chaque jour chez elle, la trouvoit fondant en larmes aux pieds du crucifix; il étoit ému des ſouffrances de ſon amante, il admiroit ſes combats entre l'amour de Dieu & l'amour du roi, & ſe laiſſoit émouvoir par ces grands ſentimens. Il lui donna l'eſpoir de la voir ſans crime, & la raſſura; mais monſeigneur, qui en fut informé, s'oppoſa par un avis ferme, qu'il ne cachoit pas, à cette détermination du roi, & Fénélon fut du même ſentiment. On fit entendre vainement au dauphin, que le roi n'auroit jamais des enfans de la favoriſte, que le mariage ſeroit ſecret, qu'il n'en reſteroit aucune trace; on lui promit même de légitimer mademoiſelle Fleury, qu'il avoit eu de mademoiſelle de la Force: mais monſeigneur étoit toujours oppoſant; & le roi, ſoit qu'il ne voulût pas intérieurement accélérer un mariage ſur lequel il ſemble qu'il vouloit conſulter l'opinion, ſoit qu'il ne voulut pas attirer contre cette démarche & contre madame de Maintenon les mécontentemens de ſon fils, temporiſoit tant qu'il lui étoit poſſible, tandis que la favorite ne ceſſoit de lui montrer la colere du ciel.

Enfin le roi, après avoir été long-temps

ſpectateur de ſes combats, épouſa ſecrettement madame de Maintenon : toute la cour, qui s'en douta, en étoit intérieurement ou jalouſe, ou mécontente; les princes ſe ſentirent outragés, & les vers ſuivans doivent être ici conſervés, quelque mauvais & malins qu'ils puiſſent être : ils partirent de la cabale de Meudon, où le grand-dauphin tenoit ſa cour.

Que l'Eternel eſt grand ! que ſa main eſt puiſſante !
Elle a comblé de biens mes pénibles travaux :
Je naquis demoiſelle, & je devins ſervante ;
Je lavai ma vaiſſelle, & ſouffris mille maux.
J'eus pluſieurs amans, & ne fus pas ingrate ;
Je me livrai ſouvent à leurs premiers tranſports ;
A la fin j'épouſai ce fameux cul-de-jatte,
Qui vivoit de ſes vers, comme moi de mon corps ;
Mais enfin il mourut, & vieille devenue,
Mes amans, ſans pitié, me laiſſoient toute nue,
Lorſqu'un héros me crut encore propre au plaiſir.
Il me parla d'amour ; je fis la Madeleine,
Je lui montrai le diable au fort de ſes deſirs,
Il en eut peur, le **, & je me trouve reine.

Le roi étoit déſolé de ce mécontentement de ſa famille, mais il diſſimuloit, il cachoit ſa nouvelle exiſtence; ſouvent il montroit de l'humeur à madame de Maintenon, qui, dans ces momens d'inquiétude, adouciſſoit le roi par un redoublement de careſſes reſpectueuſes, tandis que d'un

autre côté, elle ne ceſſoit de négocier pour déclarer ſon mariage.

On ſait que les révolutions principales de la régence, viennent du parti qu'elle prit dans les affaires : elle en fut le principal inſtrument, quand elle n'en fut pas la cauſe premiere. L'humiliation des janſéniſtes, la perſécution des proteſtans, l'élévation des enfans naturels du roi, au-deſſus de leur état, & le teſtament qui excluoit le duc d'Orléans de la régence, furent les plus grandes affaires dont elle ſe mêla plus ou moins ouvertement. L'activité du duc d'Orléans, anéantit bientôt, il eſt vrai, tout ce qu'il y avoit d'injuſte dans ce teſtament ; mais les affaires de la bulle, dont le feu roi eut la foibleſſe de s'occuper dans ſes vieux ans, entraînerent une plus longue ſuite d'inconvéniens, à cauſe de la nature des affaires de religion : le citoyen obéit volontiers à la loi, à l'ordre d'un roi, & ſur-tout à ſes troupes ; mais quand le fanatiſme s'introduit dans un empire, le peuple fort de ſes opinions, a toujours des moyens de réſiſtance, & le ſouverain ſe trouve dans des embarras que les affaires d'un autre genre ne ſeroient pas capables d'occaſionner.

CHAPITRE VI.

Hiſtoire de la famille royale & de la cour, avant la mort de Louis XIV.

Le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans & régent de France, fils de Monſieur, frere du roi, neveu & gendre du monarque, dont il épouſa la fille légitime, avoit une inclination naturelle pour tout ce qui eſt beau & tient aux arts d'agrément. Il étoit muſicien & peintre; il gravoit à merveille; il avoit un goût exquis pour l'architecture, la ſculpture, la phyſique, & pour toutes les ſortes de ſavoir. Il recherchoit les hommes de mérite; il étoit, avec ſes amis, bon, égal & toujours joyeux, ayant ſans ceſſe des ſaillies d'eſprit ou de choſes flatteuſes à leur dire. La nature l'avoit fait tel, qu'il étoit entraîné par goût vers les objets nouveaux, les ſyſtêmes inconnus, & vers les grandes entrepriſes. Il étoit amoureux de la liberté & de la gloire, porté par inclination au métier des armes, ambitieux de s'y diſtinguer, adorateur perpétuel du roi Henri IV, & flatté à l'excès de s'entendre dire qu'il avoit, dans le caractere & dans la phyſionomie, quelque reſſemblance avec lui.

A ces qualités, le duc de Chartres joignoit

une complexion très-amoureuſe, que l'abbé Dubois favoriſa dans ſes plus tendres années; ce qui lui réuſſit parfaitement pour s'emparer de l'eſprit & de la volonté de ſon maître, & pour le réduire auſſi dans une eſpece de captivité, que la bonté de ſon ame ne lui permit jamais de ſecouer. Dans cette apathie honteuſe, & pour le dominer en entier, Dubois lui inſpira de bonne heure, dans ſes jouiſſances, le goût du changement; ſes liaiſons amoureuſes ne furent pas de longue durée, & par la même raiſon, il ne s'attacha jamais à des conquêtes difficiles, ni à des femmes qui demandoient une certaine aſſiduité. Il donna le ton en cela, pendant ſa régence, à la nation, & rendit les mœurs plus aiſées, & les amours moins décentes; ou plutôt il abolit les préliminaires des jouiſſances & tout l'attirail de l'amour, privant les femmes & la ſociété des manieres de notre antique galanterie, qui avoit des charmes particuliers que Louis XIV avoit eu l'art de conſerver. Les jeunes perſonnes que le duc aima, furent preſque toutes des maîtreſſes paſſageres, qui paroiſſoient un inſtant, & qui étoient bientôt renouvellées; il en prit dans tous les états, & dans des âges différens, & commença dès l'âge tendre, par de petites conquêtes, ayant ſéduit Léonore, auſſi enfant que lui, & fille du concierge du garde meuble du palais royal; ce qui fit le

plus

plus grand éclat, à cauſe de l'âge ſi tendre de la fille & du prince, qui en eut un enfant. Monſieur en eut une peine extrême; & le roi le punit, en lui défendant de paroître, juſqu'à nouvel ordre, devant lui. Madame, après l'avoir grondé, prit ſous ſa protection & la mere & l'enfant qui fut mariée enſuite à Charençay, fils d'un conſeiller de Riom en Auvergne.

Depuis cette premiere galanterie, le duc de Chartres ne diſcontinua point de jouir & d'aimer; & de la fille du concierge, il vola à la Grandval, fameuſe actrice. Madame, cette fois, traverſa cette liaiſon nouvelle; car on trouvoit cette comédienne trop vieille pour lui, & trop corrompue pour un auſſi jeune cœur. On fit donc partir le jeune prince pour l'Italie, pour y ſervir ſous le maréchal de Catinat.

Cette réſolution du feu roi, qui étoit une maniere de récompenſe, plutôt qu'une punition réelle, enhardit davantage le jeune prince, dont les paſſions ſe fortifioient. A ſon paſſage à Lyon, il toucha le cœur d'une très-jeune demoiſelle de la Maſſonniere, qu'il rendit encore mere; il entretint avec elle un commerce de lettres pendant la guerre; & à ſon retour, ayant trouvé le plus joli enfant du monde, produit de ſes amours, il engagea mademoiſelle de la Maſſonniere à venir, avec ſa mere & l'enfant, à Paris. Elles y arriverent quel-

ques jours après lui, & cette eſpece d'enlevement, fit à Lyon un tel bruit, que le vieux la Maſſonniere ſon pere, qui ne put retenir ſa femme ni ſa fille, en mourut de déſeſpoir.

La fille & la mere arriverent à Paris huit jours après le prince qu'elles trouverent attaché de nouveau à la Deſmarre, fameuſe comédienne, qu'il laiſſa peu de jours après pour la Florence, belle danſeuſe de l'opéra : c'eſt de la premiere que naquit l'abbé de Saint-Albin chéri de Madame, mere du prince ; elle diſoit à tout le monde, qu'elle ne trouvoit ſa reſſemblance que dans les enfans bâtards de ſon fils ; elle ſervit de mere à tous, les aima comme les autres, & en eut plus de ſoin.

La Florence ne ceſſant pas d'être attachée à un greffier de la ville, quoiqu'elle fût aimée du prince ; la Deſmarre, ſupplantée, qui obſervoit ſa rivale, dévoila ſes infidélités, & ſupplanta à ſon tour la Florence, ſans quitter elle-même Baron qu'elle aimoit éperdument ; le duc de Chartres crut en avoir une fille, qu'il fit élever dans un couvent à Saint-Denys, pour la faire religieuſe ; mais la demoiſelle n'ayant jamais voulu faire des vœux, le duc d'Orléans, pendant ſa régence, la maria à Ségur, alors mouſquetaire, qui aimoit madame de Saint-Aignan, abbeſſe de la Joie. Cette dame, avoit été ſurpriſe des douleurs de

l'enfantement, en paſſant par Fontainebleau, & ſe trouva environnée de beaucoup de ſeigneurs. Le duc de Saint-Aignant lui-même, ignorant que l'abbeſſe étoit ſa fille, raconta avec naïveté, & en préſence de toute la cour, cette anecdote étrange au roi, qui la ſavoit déja. Un ſourire royal permit aux courtiſans, & aux favoris d'éclater en préſence du monarque, & Saint-Aignan ne fut inſtruit que de cette maniere.

Quoique le duc de Chartres eût épouſé, dans ces circonſtances, mademoiſelle de Blois, fille légitimée du roi, il ne ceſſa de voler à d'autres amours: mais convaincu de l'infidélité de la Deſmarre amoureuſe de Baron, qu'elle préféroit à un grand prince, auſſi beau que libéral, il s'attacha à mademoiſelle de Sery, fille d'honneur de madame d'Orléans ſa mere, jolie, vertueuſe, ſpirituelle, & qui réſiſta près de deux ans à ſes pourſuites & à l'expreſſion journaliere de ſes tourmens. Ce fut la ſeule femme que ce prince attaqua avec des principes & d'une maniere ſuivie, car il n'aimoit que les conquêtes aiſées; mais lui ayant témoigné ſa violente paſſion, elle ſe rendit enfin à ſes deſirs; & lui donna le chagrin mortel de le voir s'attacher auſſitôt à une autre favorite, dont le prince eut deux garçons: le premier fut grand-prieur de France, général des galeres, & poſſéda les plus riches abbayes; le cadet mourut,

La paſſion du duc d'Orléans pour mademoiſelle de Sery continuoit toujours: il lui acheta une terre, & elle prit le titre de comteſſe d'Argenton; enſuite il l'abandonna, parce qu'elle ſe laiſſoit aimer par le baron d'Oppede, & avec une telle publicité, que Louis XIV, qui s'en offenſa, traverſa, de concert avec madame de Maintenon, la paſſion que le Duc d'Orléans avoit encore pour elle: alors le prince s'attacha de nouveau à la Deſmarre, &, devenu régent, il exila Baron ſon amant.

Ces maîtreſſes régnantes & déclarées, n'empêchoient pas de paſſagers divertiſſemens. Déja le duc d'Orléans s'étoit accoutumé à des parties nocturnes & ſecretes, où l'on entendoit fréquemment les propos les plus libres ſur les principes de Louis XIV, ſur la dévotion de la favorite, ſur le confeſſeur du roi, ſur les miniſtres & les généraux. Le roi faiſoit ſemblant d'ignorer ces orgies ſcandaleuſes, parce qu'il eût fallu punir ſéverement un trop grand nombre de perſonnes. Un an avant ſa mort, il fit un exemple, & l'abbé Servient fut puni du ſcandale qu'il y donna.

Le duc d'Orléans ayant appelé au palais-royal la fameuſe Fillon avec ſa troupe qui ſe réunit aux libertins qui étoient de la ſociété du prince, cet abbé, qui avoit une réputation odieuſe à ces femmes, eſſuya leurs ſarcaſmes avec un tel éclat,

leur vengeance fut ſi extrême, & la licence de tous fut ſi grande, que le roi fit renfermer au château de Vincennes ce ſcandaleux eccléſiaſtique, qui reſta dans cette priſon juſqu'à la régence du duc d'Orléans.

Il ſeroit difficile de ſuivre ce prince dans la variété de ſes amours, ou même de donner ſimplement la liſte des femmes qu'il aima: il les chercha dans la bourgeoiſie; d'autres, quoique en petit nombre, étoient d'un rang diſtingué dans la capitale. Les plus belles femmes du voiſinage du palais-royal, plus expoſées à ſes regards, étoient aſſurées, ſi elles étoient belles, de ne point lui échapper. Auſſi le quartier fut-il bientôt abandonné des meres honnêtes qui vouloient conſerver leurs enfans; & peu à peu il ne reſta dans tous les environs, que les jolies perſonnes de bonne volonté.

A la fin, cette vie libertine déplut tellement au roi Louis XIV, qu'il prit une averſion décidée pour ſon neveu, ſur tout, quand, vers la fin de ſes jours, la Maintenon l'eut rendu minutieux & dévot. Le monarque avoit ſans doute bien des reproches à ſe faire lui-même au ſujet des intrigues d'amour; mais comme il s'étoit caché, & comme il avoit connu parfaitement l'art de tenir ſa cour, il avoit toujours imprimé ſur tout ce qui l'environnoit, & ſur la perſonne même de

ſes enfans naturels, une telle gravité jointe à la galanterie, & une ſi grande dignité au milieu des plus grands revers, qu'on ne trouve dans nos annales que cette ſeule époque où la cour ait véritablement connu les plaiſirs ſans gêne comme ſans ſcandale. Le roi, toujours doué d'une délicateſſe exquiſe, auroit craint qu'une irrégularité groſſiere dans ſa maiſon, ne retombât ſur ſa perſonne, la gravité de ſon caractere étoit telle, qu'il ne ſe permit jamais d'éclater de rire en face de perſonne.

Le libertinage & l'indépendance ſur-tout du duc d'Orléans, ſon neveu & ſon gendre, devoient donc naturellement éloigner ce prince des faveurs du monarque : il fut le ſeul de la maiſon royale dont le roi diſoit qu'il n'avoit pu en faire quelque choſe ; tandis que, dans la réalité, c'étoit le ſeul prince qui étoit ce que la nature l'avoit fait, le ſeul qui portât un caractere perſonnel, & qui eût refuſé de prendre ce vernis de courtiſan, que Verſailles donnoit à ceux qui alloient faire la cour. Auſſi ne fut il pas employé autant que ſon courage, ſes talens militaires, ſes ſuccès & ſa naiſſance l'exigeoient : il ſe diſtinguoit d'ailleurs à l'armée par des talens ſupérieurs, par une grande popularité, & par des égards détaillés en faveur du ſoldat dont il étoit adoré, ce qui achevoit de le perdre dans l'eſprit de Louis XIV qui avoit la

foibleſſe d'être jaloux de tous les talens dans les princes.

Le roi l'avoit d'abord employé à ſon ſervice auprès de lui au ſiege de Mons. L'année ſuivante, il fut chargé de commander le corps de réſerve au combat de Steinkerque, où il fut bleſſé. En 1693, animé du deſir de ſe diſtinguer, il ſe porta cinq fois à la tête des troupes qu'il commandoit, juſques dans le ſein de l'ennemi, qui manqua cinq fois de s'emparer de ſa perſonne, & il fit des prodiges à la bataille de Neerwinden.

A ſon retour à Paris, il ne s'occupa que des ſciences & des plaiſirs, négligeant de faire ſa cour au roi & à la favorite, & ne ceſſant, dans ſes propos nocturnes avec les compagnons de ſes débauches, de plaiſanter contre la cour. En 1706, il alla au ſiege de la ville de Turin, qui devoit être priſe, ſi Marchin n'eût préſenté un ordre d'arrêter le prince dans une action qui alloit décider du ſort de cette capitale. Un quartier fut forcé par les aſſiégés; le duc, qui vola vers cette partie, fut bleſſé de deux coups de feu & repouſſé: la déroute de nos troupes, comme on ſait, fut générale, & la faute de Marchin ſi capitale, qu'on diſoit, & on dit encore, que l'intrigue de cour qui tendoit à faire déclarer le mariage de la Maintenon, avoit obtenu cet ordre du roi par les menées ſecretes de la favorite; ce qui m'a toujours

paru ſans vraiſemblance; madame la ducheſſe de Bourgogne, avec laquelle j'ai eu des rapports très-particuliers, m'ayant toujours aſſuré que, quoique née Italienne, elle avoit toujours eu le cœur françois, préférant avec raiſon les devoirs d'épouſe & de mere, aux ſentimens d'un pere ambitieux, que la cruelle raiſon d'état portoit à pourſuivre en France ſa propre fille, qui devoit un jour en être ſouveraine, & à détrôner celle qui étoit déja reine d'Eſpagne.

Louis XIV avoit une telle opinion de ſa propre perſonne, que toute ſa vie fut conſacrée à l'augmentation de ſa dignité & de ſa grandeur. Pour favoriſer cette foibleſſe du roi, madame de Maintenon l'engagea à élever au deſſus de leur naiſſance ſes enfans naturels, & à leur donner un rang ſupérieur à l'état des princes légitimés de tous les rois ſes prédéceſſeurs. Il avoit deſtiné ſes enfans mâles bâtards & légitimés à des princeſſes du ſang, & les princes du ſang à ſes filles naturelles. Marianne épouſa le prince de Conti; mademoiſelle de Nantes, le duc de Bourbon; & le duc du Maine, Louiſe de Condé. Tous ces mariages furent conclus aſſez facilement; mais celui du duc de Chartres ſouffrit de plus grandes réſiſtances, à cauſe du caractere plus indomptable du prince, & des obſtacles qu'oppoſa Madame, mere du duc, qui avoit apporté en France les principes

principes des Allemands ſur les méſalliances. Le roi, qui parut ignorer les oppoſitions qui s'éleverent contre ſes deſirs, réſolut de négocier l'affaire & de gagner le prince, pour y réuſſir, on employa l'abbé Dubois, qui avoit préſidé à ſon éducation, qui avoit initié ſon éleve dans l'art de la débauche, qui lui fourniſſoit encore les moyens de la ſatisfaire, & qui par-là avoit pris de l'empire ſur ſon eſprit. Dubois, gagné, lui montra en perſpective la colere du roi, qu'un refus de ſa fille feroit éclater, & obtint du duc de Chartres le conſentement néceſſaire à cette alliance; mais Dubois, qui avoit exigé de connoître la volonté du roi, avant d'entamer une négociation qui pouvoit le perdre, avoit voulu recevoir les ordres directement de ce monarque; & comme après le ſuccès, le roi lui demanda dans les appartemens de l'intérieur, ce qu'il pouvoit faire pour lui témoigner, par quelque faveur, qu'il étoit ſatisfait de ſes ſervices, ce monarque, d'un ſeul de ſes regards, fit pâlir & déconcerta l'ambitieux, qui demandoit le chapeau de cardinal quand il n'avoit pas encore du pain. Dubois ne perdit pas courage, & l'effet a appris qu'il n'avoit pas oublié le projet de devenir cardinal.

Cependant, malgré la complaiſance du duc de Chartres, qui conſentit d'épouſer la fille légitimée du roi, ce monarque n'eut jamais pour ſon

neveu, devenu ſon gendre, aucune affection particuliere, il le haït même, depuis la fameuſe anecdote d'Eſpagne, qu'il eſt néceſſaire de rapporter. La cour de Verſailles ne parut jamais l'avoir oubliée, & elle influa dans la ſuite, ſur la conduite du roi à l'égard du duc d'Orléans.

Habile dans le métier de la guerre, le duc avoit rendu à Philippe V, roi d'Eſpagne, des ſervices inappréciables, dans des circonſtances où ce roi n'occupoit qu'un trône chancellant. Aſſailli par toutes les puiſſances de l'Europe, il étoit prêt à ſortir en fugitif du royaume d'Eſpagne. Le duc d'Orleans avoit réduit Valence à ſon obéiſſance; il avoit ſoumis Saragoſſe; il avoit pris Tortoſe & Lérida, ſurnommée la *Pucelle*, parce que le génie & les forces des plus grands généraux qui l'avoient aſſiégée, du grand Condé & d'Harcourt, avoient échoué devant elle: enfin il avoit relevé en peu de temps le parti de Philippe, prêt à ſuccomber.

Malgré ces expéditions, le roi ſe trouva dans une telle criſe, que les grands d'Eſpagne déſeſpérerent de le maintenir ſur le trone, & perſuaderent le duc d'Orléans qu'il devoit y monter à ſa place, ſelon ſes droits: ils lui firent conſidérer que la haine générale de l'Europe contre Louis XIV étant la cauſe principale de la guerre, cette haine n'exiſteroit plus lorſqu'on le verroit ſur le trône

que Louis XIV n'auroit plus l'ambition de gouverner. On remontra au duc d'Orléans, que cette couronne lui appartenoit par droit de naiſſance, & qu'échappant à Philippe V, il devoit la diſputer à l'archiduc & à la maiſon de Savoie. On lui dit que c'étoit le vœu de la nation eſpagnole & des grands, & que cette révolution ſeroit encore avantageuſe à la France, car elle verroit un prince de la maiſon de Bourbon portant cette couronne. On ajouta enfin que lorſqu'il auroit conſenti à monter ſur le trône, il s'éleveroit à Madrid un parti conſidérable en ſa faveur.

La cour de France eut bientôt des nouvelles ſûres de ce complot; & les plus authentiques, & les plus contraires au duc d'Orléans, étoient celles que donnoit la princeſſe des Urſins, qui épioit ſans ceſſe le prince: elle avoit été au commencement fort liée avec lui, mais elle étoit devenue ſon ennemie implacable. Elle envoya à Louis XIV. de Madrid, des traités ſignés du duc d'Orléans, & dont on reconnut l'authenticité dans un conſeil particulier tenu pour cette affaire. Quand on y trouva que le duc aſpiroit à détrôner le petit-fils du roi, tous les aſſiſtans en pâlirent de colere contre le prince, auteur de la conſpiration. Le duc d'Orléans avoua la ſignature, mais il ſoutint qu'il n'avoit pas ſigné de ſemblables traités: il dit avoir laiſſé à ſes agens des ſeings en

blanc, & que ſurpris par les partiſans de la princeſſe des Urſins, favorite de la reine & du roi d'Eſpagne, on s'étoit fait auprès d'elle un mérite, parce qu'elle étoit ſon ennemie déclarée ouvertement, de remplir des blancs-ſignés d'un traité dont il n'avoit aucune connoiſſance. Le duc d'Orléans avoua avoir *cabaliſé*, ſelon ſes expreſſions; mais il expliqua cette affaire, en diſant, que le roi d'Eſpagne étant prêt à deſcendre de ſon trône, il devoit recueillir un héritage auquel le duc de Savoie ſeroit appelé à ſon préjudice, Renaud & Deſlandes, agens ſecrets du duc d'Orléans en Eſpagne, pour ce complot, furent empriſonnés. Toute la France pouſſa de hauts cris contre cette prétention toute juſte & naturelle qu'elle étoit. L'Eſpagne, animée par la princeſſe des Urſins, les repéta. Le parti que le duc d'Orléans avoit dans ce royaume ſe tut, & toute la cour fit retentir juſqu'aux nues, ſes plaintes contre le duc d'Orléans.

A Verſailles, le conſeil du roi en fut très-agité; tous les ennemis du duc réveillerent cette affaire; il fut tenu un conſeil en préſence du monarque, pour ſavoir ce qu'il y avoit à faire; les uns vouloient qu'on fit mourir le duc d'Orléans; d'autres le vouloient jetter dans une priſon éternelle. Mde. d'Orléans, fille naturelle du roi, alla ſe mettre à deux genoux aux pieds de ſon pere, toute

conſternée. Mgr. pere du roi d'Eſpagne demandoit ſa mort. Après ces débats du conſeil tenu à Verſailles ſur cet objet, on alla aux voix. L'avis de Pont-Chartrain fut que le duc d'Orléans n'étoit pas auſſi coupable qu'on le diſoit ; & il rapporta avec tant de netteté cette affaire, qu'il montra que tous les princes auroient agi de même en pareil cas, ajoutant que ce n'étoit qu'une imprudence du duc d'Orléans, qu'il étoit bon & ſage de diſſimuler. Le roi, qui penſoit déja comme Pont-Chartrain, & qui n'étoit point ſanguinaire, confirma cet avis, & y adhéra, nourriſſant néanmoins dans ſon cœur une ſecrette animoſité contre ce prince, qui avoit imaginé des malheurs éventuels, toujours odieux à un roi accoutumé à l'humiliation de ſes ennemis & au ſuccès de ſes armes.

Quelques temps après, on arrêta à Poitiers un cordelier déguiſé en cavalier, & accuſé d'avoir voulu corrompte le cuiſinier du roi d'Eſpagne pour empoiſonner ce monarque avec toute ſa cour. Chalais envoyé par la princeſſe des Urſins, le conduiſit à la Baſtille, bien garrotté, portant les différens poiſons qu'on lui ſurprit, & dont on reconnut la malignité par des expériences faites ſur des chiens.

Cet autre déſagrément étrange vint tourmenter encore le duc d'Orléans. On diſoit que ce moine ſe ſentant pris, s'écria : Ah ! me voilà

perdu. Chalais vit le roi long-temps & en ſecret, & il courut bien-tôt dans la ſociété la nouvelle affreuſe qu'on avoit pris un des empoiſonneurs des princes. Cette capture réjouit tous les partiſans de la cour & déconcerta ceux du duc d'Orléans, en petit nombre, qui eurent l'imprudence d'en paroître affectés. Le duc d'Orléans continua ſeul ſa maniere de vie & ſes habitudes ſans montrer aucune ſenſibilité. Le cordelier étroitement ſerré fut jetté à la Baſtille, & d'Argenſon, qui l'interrogea & qui rendoit compte directement au roi de cette affaire, eut l'occaſion de montrer au monarque l'innocence de ſon neveu, avec toute l'adreſſe dont il étoit capable; ce qui fut la cauſe dans la ſuite que le prince, devenu régent, le récompenſa ſi bien d'un ſervice ſignalé, & rendu dans une circonſtance délicate où les ennemis du duc d'Orl'ans s'avançoient ſi aiſément dans le chemin de la fortune, en chargeant la conduite du prince infortuné. Le cordelier bien queſtionné, étoit cependant coupable de quelque grand crime, car il fut conduit par Chalais à Ségovie, où il fut renfermé, diſant des horreurs de la maiſon d'Autriche. Il avoit répondu à d'Argenſon avec l'effronterie d'un ſcélérat, que ces poiſons étoient de véritables poiſons étant donnés tous ſeuls, mais qu'étant adminiſtrés avec des drogues convenables, ils étoient des remedes très-bons, & avec

leſquels il avoit guéri nombre de malades, car il ſe diſoit curieux de médecine en faveur des pauvres. Mais les juges ayant envoyé des couriers dans les lieux où ce moine diſoit avoir guéri des malades, ne trouverent rien de vrai. Dix ans après qu'il fut renfermé dant une fortereſſe, il pouſſoit des hurlemens affreux, diſant qu'il étoit abandonné de ceux qui l'avoient mis en œuvre; mais jamais il n'accuſa le duc d'Orléans. On a cru que d'Argenſon conſervoit, pendant la régence du duc d'Orléans, l'interrogatoire de ce religieux dans une caſſette, chez Pomereu l'un de ſes confidens. C'eſt une circonſtance dont le lecteur doit ſe ſouvenir; car d'Argenſon garda ces papiers comme des pieces capables de le rendre un jour important, & ils lui ſervirent en effet pendant la régence pour monter à un dégré éminent de faveur; & malgré l'innocence du duc d'Orléans, le réſultat de cette affaire fut que l'on ſoupçonna de plus en plus que le duc d'Orléans avoit eu deſſein d'empoiſonner la maiſon royale d'Eſpagne, & que commandant une armée françoiſe dans ce royaume, il auroit pu facilement ſe faire mettre la couronne ſur la tête, comme plus-proche du ſang royal, que le duc de Savoie, qui étoit appelé à ſon préjudice.

Un nouvel incident, qui fit beaucoup de bruit à Paris, parut aux ennemis de ce prince capable

de confirmer le deſſein de régner qu'on lui prêtoit, ou au moins une grande légéreté dans ſes penſées. Il étoit venu dans cette ville un petit gentilhomme provençal appelé Boyer qui ſe diſoit grand magicien & que j'ai connu de près. L'ayant examiné & l'ayant mis à l'épreuve ſur ſa magie, je le découvris pour un fou & pour un impoſteur, comme tous ceux de ce métier-là. Cet homme ayant été produit par Mde. de Senneterre, chez Mlle. de Séry, maîtreſſe du duc d'Orléans, comme un grand magicien, le duc d'Orléans, fort curieux de magie, le mit en œuvre. On appela pour cela une demoiſelle qui ſe diſoit vierge, & qui regardoit dans un verre d'eau, pour y voir la repréſentation des choſes qu'on avoit la curioſité de ſavoir, & qui rouloient particuliérement ſur la fortune du duc d'Orléans, & ſur la perſonne de Louis XIV.

La ſubſtance des choſes que cette fille dit enſuite publiquement avoir vu, étoit la mort du roi dont elle décrivoit les funérailles, & elle ajouta enſuite qu'elle voyoit le duc d'Orléans, avec la couronne royale ſur la tête. Cette prédiction fut crue facilement, & proclamée par ſes ennemis, qui ne manquerent pas de dire dans la ſuite, le duc d'Orléans étant devenu régent, qu'il n'y avoit jamais eu de roi qui eût gouverné la France avec plus d'autorité. Je tiens cette anecdote

anecdote du bruit public, & de Mde. de Séry, qui me l'a confirmée, & à pluſieurs perſonnes de ſes amis; pour me le perſuader davantage, elle me fit parler à la fille devinereſſe, qui diſoit encore que, depuis ce temps-là, le démon, qui lui avoit fait voir ces choſes, la ſuivoit partout, & dans une forme qui, d'ordinaire, lui faiſoit peur; je ne veux point paſſer ſous ſilence ces anecdotes, parce qu'elles nous dépeignent & l'opinion des temps, & la malice des méchans qui les divulguoient pour nuire à leurs ennemis: pendant quelques jours on ne parloit pas d'autres choſes que de la magie du duc d'Orléans, qui, par déſœuvrement plutôt que par bonne-foi, en étoit curieux; mais comme on ſavoit qu'il s'entretenoit avec ceux qui prétendoient être en commerce avec les eſprits, qu'il alloit en perſonne chez les bohémiennes, chez tous les charlatans qui faiſoient métier de deviner, & qui ne ſont jamais que des importuns & des impoſteurs, cette réputation accréditoit toutes les anecdotes qui avoient quelque rapport à ſa curioſité; le roi lui-même fut inſtruit de celle du verre d'eau, & prit le parti de la mépriſer & de la diſſimuler. Tout cela néanmoins faiſoit des impreſſions dans ſon eſprit, dans celui des princes qui devoient hériter de la couronne, & particuliérement dans le cœur du dauphin, qui n'aimoit pas le

duc d'Orléans qu'il mépriſa enſuite comme un perſonnage qu'on croyoit plein d'ambitions & d'égarements.

Ce qui déplaiſoit encore dans le duc d'Orléans, c'étoit le peu de ménagement qu'il avoit dans ſa conduite, & une certaine hardieſſe à ſe vanter des choſes que la bienſéance auroit voulu alors qu'il eût caché aux yeux du public; par exemple, il menoit ſa maîtreſſe publiquement par la ville, à la comédie, aux danſeurs de corde, & ſe faiſoit voir en ſpectacle, à l'opéra, dans une petite loge, où l'on diſoit qu'il avoit un lit & d'autres commodités.

On ſait que le feu roi avoit eu deux filles de Mde. de Monteſpan; il avoit fait épouſer l'aînée au duc d'Orléans, comme je l'ai dit; la cadette épouſa M. le duc de Bourbon: l'une & l'autre de ces princeſſes avoient pluſieurs filles en âge d'être mariées, & comme le roi ſongeoit à marier M. le duc de Berry, ſon petit-fils, l'une & l'autre tâchoient qu'une de leurs filles fût choiſie. Mde. la ducheſſe avoit la faveur du Dauphin, avec laquelle elle vivoit fort bien, & même avec le roi, qui l'aimoit, parce qu'elle avoit beaucoup d'eſprit, & un eſprit fort divertiſſant; mais elle avoit fait une grande faute, car, étant fort belle, elle s'étoit brouillée avec Mde. la ducheſſe de Bourgogne, en ſe permettant des

railleries ſur la groſſe levre inférieure de cette princeſſe, & ſur toute ſa bouche qui étoit grande & garnie de dents pourries: cette offenſe, que les femmes ne ſe pardonnent pas entre elles, la mit dans les intérêts de la ducheſſe d'Orléans, vers laquelle elle s'étoit tournée pour mortifier la ſœur; & l'occaſion étant venue du mariage du duc de Berry, elle fit ſi bien avec Mde. de Maintenon & avec le roi, dont elle gouvernoit les eſprits avec beaucoup d'adreſſe & par une complaiſance aveugle, que la fille du duc d'Orléans fut préférée à l'autre qui épouſa enſuite le prince de Conti.

Ce mariage avec le duc de Berry parut une occaſion favorable aux ennemis du duc d'Orléans, pour perſuader le public de l'amour du duc d'Orléans pour Mde de Berry; toute la ville & la cour en parlerent, ſur-tout quand le duc d'Orléans eût gagné l'amitié de ſon beau-fils; ils mangeoient ſouvent enſemble & en particulier, ſervis par la ſeule de Vienne confidente de ſa fille, qui les divertiſſoit fort; &, comme le duc de Berry n'avoit alors que vingt-trois ans, & que la de Vienne n'étoit pas laide, les ennemis du duc d'Orléans diſoient publiquement, qu'après avoir beaucoup bu, les quatre ſe permettoient des divertiſſemens peu convenables à des peres & à des maris: ces bruits arriverent juſqu'au roi,

qui en fut très-mécontent ; ſa haine pour le duc d'Orléans augmenta, & Mde. d'Orléans, qui avoit naturellement le don des larmes, voyant un jour ſes beaux pendans attachés aux oreilles de Mde de Berry, acheva de perdre la réputation de ſon mari & de ſa fille, par l'éclat de ſes pleurs, de ſes cris, & de tout ce qu'elle dévoila ſur le pere & la fille.

Mde. la ducheſſe de Berry, la veille d'un grand bal donné à la cour, avoit eſſayé d'avoir de ſa mere ces boucles d'oreilles, qu'elle ne portoit que très-rarement, & qui étoient des diamans de la reine-mere ; une autre garniture que le roi lui donna le jour de ſon mariage, accompliſſoit la parure ; mais Mde. d'Orléans refuſa à ſa fille ces bijoux, parce que Mde. la ducheſſe de Bourgogne, qui croyoit y avoir des droits, l'engagea à ne pas les donner à ſa fille, qui en auroit d'ailleurs de plus beau qu'elle-même : piquée du refus, Mde. de Berry, plus aimée de ſon pere que de Mde. d'Orléans, lui déclara que ſi elle n'avoit, par ſon moyen, les diamans de ſa mere, elle romproit avec lui, & M. d'Orléans les demanda pour les engager, parce qu'il devoit de groſſes ſommes en Eſpagne qu'il falloit payer ; il les demanda donc pour ſix mois à Mde. d'Orléans, qui lui envoya ſa caſſette toute pleine de bijoux & de pierreries ; le prince ne toucha qu'aux dia-

mans que deſiroit ſa fille à laquelle il les donna.

Mde. de Berry victorieuſe, alla au bal avec tous ces ornemens, affectant de braver Mde. de Bourgogne, avec laquelle elle s'étoit brouillée, & qui en fut ſi piquée qu'elle alla ſur le champ en faire ſes plaintes au roi, à Mde. de Maintenon & à Mde. d'Orléans. Le roi, depuis long-temps mécontent de Mde. de Berry, à cauſe ſur-tout de ſon indévotion, la fit appeler dans ſon cabinet, lui reprocha ſes diſſolutions, la nature & l'objet de ſes amours, & ſe fit donner les diamans, qui furent rendus à Mde. d'Orléans. Mlle. de Vienne femme de chambre de Mde. de Berry, fut chaſſée comme l'ouvriere de ces tracaſſeries, & ſa maîtreſſe, outrée contre le roi, contre ſa mere, contre Mde. la ducheſſe de Bourgogne, reſta ſix jours ſans ſortir, boudant dans ſa chambre ſans compagnie: on la crut diſgraciée du roi, & on ſut de quelle maniere elle en avoit été traitée.

La reine ni la dauphine n'exiſtoient plus alors; madame la ducheſſe de Bourgogne & madame la ducheſſe de Berry étoient les ſeules princeſſes qui tenoient la cour; car madame de Maintenon n'avoit point le rang de princeſſe, & ſe montroit comme la plus reſpectueuſe des ſujettes dans la repréſentation, ſe plaçant toujours à l'écart. Elle conduiſoit cependant preſque toutes les affaires, ſur-tout dans les derniers temps; mais comme elle

n'étoit jamais parvenue à faire déclarer en public ce qu'elle étoit, elle vivoit beaucoup chez elle, & le roi, qui alloit y paſſer ſes recréations, y appeloit ſes Miniſtres pour travailler en préſence de la favorite, qui diſoit toujours ſon mot, & qui étoit toujours ſûre de l'excluſion, quand elle ne l'étoit pas du crédit pour accorder une grace.

Quant aux princes, enfans de France, j'ai vu quelque temps Monſeigneur, qu'on a appelé depuis, le *grand dauphin*; j'ai vu ſes deux fils, le duc de Bourgogne & le duc de Berry, & tous ces princes ſont morts ſous mes yeux. Aucun n'eût l'amitié véritable, ni la confiance de Louis XIV, que ce prince ſembloit réſerver pour ſes deux enfans légitimes, & ſur-tout pour le duc du Maine; éloignant de toute familiarité, & des affaires ſur-tout, les deux héritiers préſomptifs de ſa couronne.

Louis XIV témoigna cependant quelque conſidération pour le duc de Bourgogne, quand il devint dauphin; mais elle fut de peu de durée, parce que la mort, comme je le dirai, vint bientôt l'ôter de ce monde. C'eſt à la tendreſſe extrême de Louis XIV pour ſes enfans légitimés, qu'on doit attribuer la ſource des plus grands événemens de la régence. Je vais expoſer en détail les intérêts reſpectifs des princes de la famille royale, des princes du ſang & des princes légitimés;

il eſt néceſſaire de peindre ici leur caractere.

Le grand-dauphin, qui pouſſa ſa carriere juſqu'a l'âge de 49 ans, fut le prince le plus réſervé, le plus ſilencieux qu'il y ait jamais eu dans le monde. La puiſſance du roi & les reſpects qu'il exigeoit, en étoient la cauſe, l'éloignement de toute connoiſſance des affaires dans lequel le roi le retint, étouffa toutes ſes qualités, enſorte qu'il fut plutôt, pendant ſa vie, une véritable machine ambulante, que l'héritier putatif du plus grand trône du monde. Le roi jouiſſoit de cet anéantiſſement, & le dauphin voulant faire accroire qu'il étoit naturel, s'efforçoit de le faire paſſer pour un véritable engourdiſſement de caractere.

Le dauphin, malgré ſon reſpect pour le roi, haït, tant qu'il vécut, les enfans légitimés de Louis XIV; les égards que toute la cour avoit pour eux, furent la ſeule choſe que le roi ne put obtenir de ce prince. Pour uſer de repréſailles, le roi exila les maîtreſſes les plus chéries du dauphin.

L'appareil de la royauté, malgré cette contrainte, toucha ſi peu ce prince, qu'il ſe montra toujours ſujet ſoumis & obéiſſant, plutôt que l'héritier de ſa couronne; on le trouvoit pendant des journées entieres couché dans ſon lit, ou bien il ſe traînoit ſur une chaiſe, une canne à la main, dont il frappoit ſes ſouliers ſans mot dire; enfin,

il reſtoit des heures entieres aſſis & immobile, les yeux fixés ſur une table nue, les coudes appuyé deſſus, ſe bouchant des mains les deux oreilles, & vécut pluſieurs années; pere du roi d'Eſpagne, & fils de notre roi, ſans qu'il eut l'idée ou la hardieſſe d'employer le crédit qu'il devoit avoir auprès de l'un & de l'autre, pour obtenir la moindre grace. Il fut même des circonſtances où il répondit, que des ſollicitations de ſa part, ſuffiroient pour un refus, tant le monarque étoit jaloux de régner excluſivement! Le dauphin ne put même obtenir le pouvoir d'élever ſes enfans à ſon gré; ce qui eût été pour lui une occupation; le roi ayant voulu ſe réſerver encore le détail de l'éducation des petits-enfans.

Quand Monſeigneur eut perdu la dauphine, il s'attacha, avec le plus grand myſtere, à la comteſſe du Roure, qui étoit ſon ancienne maîtreſſe. C'étoit où madame de Maintenon l'attendoit; car, pour ſe venger du peu de cas que le dauphin faiſoit publiquement d'elle, elle engagea le roi à chaſſer de la cour madame du Roure, qui fut exilée; & les enfans légitimés de Louis XIV, jaloux d'avance de l'état futur que le dauphin pourroit donner à un fils qu'il en avoit eu, obtinrent du roi qu'il ne ſeroit pas déclaré.

La favorite & les enfans naturels du roi, ayant éloigné la maîtreſſe du dauphin, ce prince s'attacha

tacha en ſecret à Marie-Émilie Joly Chauvin (qu'on prononçoit Choin), fille d'honneur de la princeſſe de Conti, qui n'étoit ni belle ni bien faite, qui étoit un peu boiteuſe, mais qui avoit les plus beaux yeux du monde, un eſprit ſouple, modéré & délicat. Mde. de Conti l'ayant un jour envoyée porter au dauphin une lettre, avec l'ordre d'ajouter beaucoup de choſes de vive voix, ſur une querelle avec madame la ducheſſe, qui, dans ce moment-là, jouiſſoit des bonnes graces du dauphin; mademoiſelle Chauvin ſe fit annoncer avec ſa lettre, & Monſeigneur demanda la lettre ſans la faire entrer, parce qu'il étoit couché dans ſon lit; cependant la lettre ne diſoit pas tout, & comme le meſſager étoit chargé d'expliquer les énigmes, elle fut introduite, & parla avec tant d'eſprit au dauphin, que Dumont ſon premier valet-de-chambre, faiſant chez lui l'office que Bontemps faiſoit auprès du roi, invita la fille d'honneur à venir ſouper chez lui, ne doutant pas que Monſeigneur, qui la verroit, ne lui témoignât des ſentimens encore plus favorables. Mademoiſelle Chauvin, piquée de l'invitation d'un ſouper chez Dumont, lui dit, qu'elle avoit l'honneur de ſouper avec M. le prince de Conti, & lui ajouta quelques expreſſions de modeſtie & de modération.

Le dauphin, toujours plus amoureux, vint

plus ſouvent encore chez madame de Conti, pour y voir mademoiſelle Chauvin; mais madame de Conti, qui s'en apperçut, exhorta ſa fille d'honneur de réſiſter au prince; elle lui dit, que lorſqu'elle auroit une fois conſenti à ſes deſirs, il ſe dégoûteroit d'elle, comme de mademoiſelle *de Melun*, de madame *du Roure*, de la *Deſmarre*, & de la *Raiſin*; elle lui dit, que ſes goûts étoient paſſagers & volages, qu'ils ſe manifeſtoient pour le moment, que Dumont ayant écrit à l'aînée Moreau, extrêmement belle, & la lettre ayant été remiſe à la cadette qui étoit une fille fort laide, Monſeigneur, chez qui celle-ci fut introduite, en fit comme de l'aînée, renvoyant ſa ſœur qui venoit ſe plaindre de la ſurpriſe de ſa lettre. Mademoiſelle Chauvin, profitant de ſes inſtructions, ne ceſſoit pas de vivre avec ſageſſe, ni le dauphin de pourſuivre ſon projet.

C'eſt de cette fille d'honneur que madame de Maintenon réſolut de ſe ſervir pour rendre la déclaration de ſon mariage moins inſupportable au dauphin; & voici les détours qu'elle prit en femme ruſée; elle dit au roi, que madame de Conti paſſoit pour jouer un perſonnage, à l'occaſion des amours du dauphin, peu convenable à une perſonne de ſon état; madame de Conti eut beau raſſurer le roi, & lui déclarer que mademoiſelle Chauvin n'avoit que des ſen-

timens reſpectueux pour le dauphin, le roi n'en voulut rien croire, & madame de Conti fut obligée de renvoyer mademoiſelle Chauvin, qui, après dix-huit mois de réſiſtance, conſentit à ce que vouloit d'elle le dauphin. Elle en fut délaiſſée comme les autres; mais ce prince étant tombé dangéreuſement malade à Meudon, mademoiſelle Chauvin, qui l'alla voir, lui rendit des ſervices ſi aſſidus, qu'une amitié reconnoiſſante prit la place de ſon ancien amour; & le roi, qui vint voir ſon fils, fut ſi ſatisfait de l'eſprit & de la délicateſſe de la garde, qu'il ne put s'empêcher d'approuver ce choix; alors madame de Maintenon engagea le pere Honoré, gardien des capucins de Meudon, & confeſſeur du dauphin, de conſeiller à ſon pénitent d'épouſer ſecretement la demoiſelle qu'il avoit déshonorée. Cette intrigue du capucin & de la dévote réuſſit, & le prince malade promit de renvoyer ſa garde ou de l'épouſer.

Le roi ne fut pas plutôt inſtruit de la démarche du pere Honoré, qu'il l'exila, & Dumont, qui négocioit l'affaire, fut envoyé à Toulouſe; mais madame de Maintenon fit ſi bien encore, que l'un & l'autre étant rappelés, le premier continua à parler de conſcience, & le ſecond à négocier; & Monſeigneur épouſa, dans ſa chapelle, ſecretement, en 1707, mademoiſelle Chauvin, en préſence de Dubordage favori du dauphin

de Dumont, & de mademoiſelle de Chaumel; le curé donna la bénédiction nuptiale, l'épouſée, qui étoit groſſe, accoucha d'un fils qui vécut deux ans & demi, & n'eut plus qu'une fauſſe-couche un an après.

Les deux favorites, à cauſe de l'intérêt que devoient prendre deux épouſes qui ambitionnoient l'une & l'autre d'être déclarées, ne ceſſerent de ſe ſervir réciproquement; mademoiſelle Chauvin adouciſſoit les expreſſions du dauphin ſur madame de Maintenon qu'il haiſſoit, & le préparoit à voir le roi déclarer ſon mariage; & la favorite du monarque, faiſoit ſupporter au roi les liaiſons de ſon fils avec la Chauvin qui étoit pleine de réſerve, de prudence & de timidité; elle ſe cachoit du monde, & à la mort de monſeigneur le dauphin, elle ſe retira, & on n'entendit plus parler d'elle.

On voit, par toutes ces anecdotes, que la ſituation du dauphin étoit, à la cour de ſon pere, un véritable anéantiſſement; la nature cependant n'avoit pas refuſé à ce prince, une ame ni un caractere; Montauſier & Boſſuet, qui avoit préſidé à ſon éducation, avoient développé de grandes choſes: il avoit pris Philisbourg, Heidelberg, Manheim, & conquis le Palatinat; il ſuivit le roi à Mons, à Namur, & commanda l'armée de Flandres: peut-être, s'il eût regné, ſon ame ſe fut-elle montrée à découvert; le vrai caractere de

ce prince ſera donc, pour les âges futurs, un problême; car le roi, qui ne l'aimoit pas, ne lui permit pas de le développer.

Le dauphin mourut le 14 avril 1711, *ſuffoqué de venin*, pour me ſervir des termes des médecins de la cour, qui, près des rois, s'aviſent auſſi de parler peu & de ne pas dire grand'choſe, & de généraliſer leurs expreſſions; mais ce venin le ſuffoqua ſi bruſquement, que ſa mort n'eut pas été plus imprévue, s'il eut été frappé d'apoplexie.

Les courtiſans, qui avoient démêlé le ſentiment du monarque, avoient eu l'art de ſe conduire ſi bien, qu'aucun de ceux qui fréquentoient Meudon, où vivoit le dauphin dans un grand recueillement, ne furent point embarraſſés de leurs perſonnes. Ses officiers, à ſa mort, ſe rendirent coupables d'une extrême baſſeſſe; ils ſe refuſerent de lui rendre les devoirs que le commun des hommes doit à la cendre de ſon ami ou de ſon parent. Le corps du dauphin, un moment après la mort, fut même abandonné de ſes ſerviteurs, tant on redoutoit de déplaire au roi, qui avoit ordonné en gros, & ſans détail, l'ordre du cérémonial: on interpréta donc ſes ordres, & tout s'enfuit de Meudon, d'où le maître de cérémonies commit la honteuſe baſſeſſe de chaſſer les feuillans, qui diſoient avoir le droit d'aſſiſter auprès du corps de nos rois & de leurs enfans dans leurs palais; en

ſorte que Dumont, gouverneur du château, fut obligé d'appeler ſix capucins qu'on trouva par haſard, pour remplir cet office. On n'ouvrit pas le corps ; on ne l'embauma point : on le plaça ſur deux trétaux dans ſa chapelle, & on ne couvrit point ſon cercueil du poîle des princes ; mais le maître des cérémonies envoya chercher un méchant poîle bannal, qui ſervoit à tous les payſans du village, & dont Dumont empêcha de couvrir le prince.

Les Pariſiens, fatigués du long regne du monarque, qui les écraſoit d'impôts, & dont on déſaprouvoit les trop longues guerres, ſe vengerent de cette mort ſur madame de Maintenon, qu'ils n'aimoient pas, parce qu'on ſavoit qu'elle haïſſoit le dauphin : la mort de ce prince avoit été accompagnée de ſymptômes extraordinaires, & le public malin, goûta beaucoup ces vers calomnieux qui circulerent dans ce temps-là.

« Ci gît le ſeigneur de Meudon,
» Qui vécut ſans ambition,
» Qui mourut ſans confeſſion,
» Dépêché par la Maintenon,
» Ci gît le ſeigneur de Meudon. »

Le convoi juſqu'à Saint-Denys fut auſſi meſquin que le cérémonial de Meudon. On n'eut

point un carroſſe de deuil, quoique les particuliers n'en manquent jamais dans cette circonſtance. On jetta le cercueil dans un carroſſe de velours cramoiſi, qui s'étant trouvé trop petit, ne put contenir tout le corps du prince, dont les pieds ſortirent du carroſſe. Le peuple témoigna hautement combien il étoit ſcandaliſé de la médiocrité de cet appareil, & dit que, ſi on lui avoit laiſſé le ſoin des funérailles, il eût donné un million pour la magnificence convenable à ce convoi funebre. Le peuple, fatigué des maux qu'il enduroit, n'aimoit plus Louis XIV; il deſiroit un meilleur regne, & aimoit le dauphin dont il l'attendoit. Déſolé de ſa maladie, quand elle fut proclamée dans la capitale, il s'aſſembla en tumulte dans une place, & députa la dame Gelée, la plus fameuſe des harangeres, pour le complimenter dans ſon lit, de la part de toute la halle. Le dauphin mourant, ordonna de laiſſer entrer la dame Gelée: il fit répondre au peuple qu'il le remercioit, & le pria d'aller demander à Dieu ſa guériſon & ſa délivrance. Ce ſpectacle touchant étoit une leçon déſolante pour le roi, de qui le même peuple fit ſemblant, quatre ans après, d'ignorer la maladie, quand il étoit aux portes du tombeau, & qui dans ſon convoi témoigna, comme nous le verrons, la plus cruelle réjouiſſance.

La mort du dauphin produiſit beaucoup d'effet à la cour de Louis XIV, comme il arrive toujours à la mort de l'héritier préſomptif d'une grande couronne. Madame de Maintenon, qui n'avoit jamais pu obtenir ni l'amitié, ni l'eſtime de ce prince, fut délivrée d'une charge peſante, de même que les princes légitimés. Monſeigneur, qui, par égard pour le roi vivoit poliment avec ce parti, ne pouvoit ſouffrir qu'il fût tout-puiſſant près du roi, & qu'en ſa qualité de dauphin, il fût compté pour auſſi peu de choſe. Jamais il ne put ſe réſoudre à rien obtenir par leur canal, parce qu'ayant autrefois demandé quelque grace, on lui avoit fait comprendre que leur influence, pour l'accorder, étoit convenable. Madame de Maintenon agiſſoit d'ailleurs avec lui fort ſéchement, & le duc du Maine, qui jouoit l'égal avec lui, lui faiſoit ſentir ſans ceſſe que le grand point, pour un dauphin, comme pour le dernier des courtiſans, eſt de mériter, & ſur-tout d'obtenir, la familiarité du monarque. Monſeigneur, à la fin, parut en être fatigué, & il lui échappa ſi ſouvent de répondre à ceux qui lui demandoient d'obtenir du roi des graces, que ſa recommandation étoit un motif d'excluſion ou de refus, que le roi, madame de Maintenon & les princes légitimés, en furent outrés de colere.

Leur dépit fut bien plus expreſſif, lorſque madame

madame de Bourgogne rendit au roi & à madame de Maintenon, qu'elle avoit ſurpris le dauphin, ſon beau-pere, à Meudon, où il demeuroit habituellement, s'entretenant avec ſa cour, la plus intime, de la cérémonie du ſacre. Chacune des dames qui environnoient le dauphin, lui diſoient obligeamment : *Voilà, Monſeigneur, le duc & pair qui repréſentera l'ancien duc de Bourgogne : celui-ci ſera l'office du comte de Toulouſe & celui-là, du duc de Normandie.* Cette anecdote, qui eut lieu quelques jours avant la mort du prince, affecta ſi ſenſiblement le roi, qu'il répondit en pleine cour : *Mais, je ne ſuis pas encore au bord de ma tombe.*

A la mort du grand dauphin, qui n'étoit point aimé du roi ſon pere & qui ne l'étoit pas aſſez du duc de Bourgogne ſon fils, pluſieurs courtiſans, qui lui étoient très-attachés, ſe trouverent étrangement ſurpris. La vue d'un avenir, qui ne devoit pas être loin, à cauſe de la vieilleſſe du roi, les laiſſoit jouir de leur place tranquillement; mais quand il fut mort, les créatures du duc de Bourgogne, par de cabales ou des cris, ne ceſſerent de les tourmenter. Boufflers, Biron, Harcourt, d'Huxelles ſe retournerent aſſez bien pour ſe ſoutenir dans la nouvelle cour, mais d'autres ſe trouverent fort éloignés de la voie de la faveur & des graces. Les miniſtres qui, mieux

que le reſte de la cour, prévoyoient de loin le regne de ce prince, perdoient plus que tous, parce que, perſuadés de régner ſous un prince qui montroit de l'apathie, tandis qu'il n'étoit, peut-être, que prudent & recueilli, ſe promettoient de régner à ſa place. Le chancelier, dans un inſtant, vit tout l'édifice d'une longue politique renverſé. Torci, la Vrilliere & Voiſin, qui ſe ſoutenoient par madame de Maintenon, ſe conſerverent; mais rien n'égala la joie ſcandaleuſe que témoignerent divers courtiſans qui ſuivoient le parti du duc de Bourgogne; elle alla au point, qu'on diſoit que la France étoit délivrée d'un roi qui ſe fût laiſſé détrôner. Les ducs de Chevreuſe, de Beauvilliers & Fénélon, voyant leur ami & leur éleve devenu l'héritier préſomptif de la couronne, ſe lierent très-étroitement, par un commerce de lettres plus ſuivi, & Fénélon, qui vivoit dans la diſgrace à Cambrai, attendant des circonſtances favorables pour paroître à la cour avec plus d'appareil, ſe vit ſur-le-champ environné de courtiſans & de nouvelles figures qui, depuis long-temps, l'avoient abandonné. On ſavoit quel ſeroit ſon crédit auprès du nouveau Dauphin, & on ne manqua ni de baſſeſſes ni de flatteries, pour s'attacher à la fortune future du Prélat qui, doué d'une ſenſibilité exquiſe, repouſſoit ſouvent, par un redoublement de mo-

deſtie & de réſerve, ces vils courtiſans, qu'un eſpoir conduiſoit de ſi loin. Chevreuſe & Beauvilliers accueillirent de la même maniere ces démonſtrations groſſieres d'attachement : & cette conduite, qui étoit analogue aux principes des trois vertueux perſonnages, leur étoit néceſſaire pour ne pas réveiller la jalouſie du roi, des princes légitimés & de madame de Maintenon, qui régnoient encore avec concert.

Fénélon, plus modeſte que les deux autres, reſſentit auſſi dans le fond de ſa province, combien, par la mort de Monſeigneur, ſon état étoit changé, l'affluence chez lui redoubloit tous les jours, enſorte que les officiers de l'armée de Flandres s'écartoient de la route pour aller lui préſenter leurs hommages : il en fut effrayé, parce qu'il voyoit que le roi, dont il avoit perdu les bonnes graces, n'en pourroit être qu'irrité ; il recevoit avec une modeſtie véritable ces témoignages de la flatterie, & le roi, qui fut inſtruit de tout, croyant ce prélat aſſez puni, ignora ce concours, & traita les Généraux voyageurs avec la même facilité qu'auparavant, ſe contentant de demander quelquefois, à ſon lever, ſi un tel avoit été à Cambrai.

Le duc de Bourgogne lui-même, qui étoit la ſource de ces témoignages de l'ambition des ſeigneurs de la cour, ajouta à ſa modeſtie ac-

coutumée des démarches encore plus reſpectueuſes pour le roi, il redoubla d'égards pour madame de Maintenon, qui lui en marqua ſa reconnoiſſance en lui livrant le roi : mais fatigué plutôt que flatté d'un nouveau genre de ſoupleſſes que la mort de ſon pere lui occaſionnoit, & auxquelles il n'étoit pas accoutumé auparavant : il en parut d'abord plus ſauvage, & plus embarraſſé. Madame de Maintenon, qui prévoyoit qu'il pouvoit être un jour maître, eſſaya de le retirer de cet état, & elle y réuſſit, parce que le caractere du duc de Bourgogne avoit de la facilité, quoique la nature l'eût créé, emporté & brutal.

Le duc de Bourgogne, en effet, étoit né avec autant de pétulance, & d'acreté dans le naturel, que le dauphin, ſon pere, avoit montré de nullité, & de nonchalance; il fracaſſoit ſes meubles, ſes pendules, ſes vîtres, & frappoit ſes domeſtiques, quand l'heure qui l'appeloit interrompoit quelque travail qui lui étoit agréable, ou quelque récréation. Il étoit né hautain, dur & opiniâtre, il aimoit le vin, pluſieurs femmes à la fois, & il étoit cruel.

Mais l'empire que Louis XIV ſe plaiſoit d'exercer ſur toute ſa cour, & ſur-tout ſur ſes enfants, réprima d'abord la hardieſſe de ſon caractere; il eût enſuite le bon eſprit d'en connoître

les inconvéniens, & l'autorité que le dauphin exerçoit ſur lui, multiplioit les preuves de ſa dépendance au point qu'il voyoit, de quelque côté qu'il ſe tournât, des raiſons perpétuelles de vivre dans le recueillement, dans le ſilence, & dans une eſpece d'anéantiſſement, ſe concentrant dans ſon cabinet, ſe préparant de loin à rendre heureux le ſort de la France, par des études profondes ſur ſa conſtitution, ſon gouvernement, ſon hiſtoire; déplorant en particulier les calamités publiques ſous le regne purement militaire de ſon grand-pere, & les erreurs d'une adminiſtration où la décoration & l'appareil étoient préférés au bonheur public, & à la tranquillité de la France.

Le duc de Bourgogne aimoit éperdument ſon épouſe, mais la ducheſſe de Bourgogne, qui étoit galante, étoit accuſée d'avoir quelques attachemens; elle alloit, tandis que ſon époux travailloit, *à la menagerie*, maiſon que la maréchale de Noailles, avoit à Saint-Germain, qui étoit le rendez-vous de quelques jeunes ſeigneurs d'un caractere aimable & léger, de la plus belle figure, bien faits & un peu libertins. Les bontés qu'elle avoit pour Coëtquen & enſuite pour Nangis, la firent ſoupçonner d'infidélité à ſon époux, & cette *menagerie*, de Saint-Germain, donnant bientôt quelque inquiétude au roi qui

exigeoit qu'elle quitta cette compagnie, elle obtint, par accommodement, qu'elle auroit à ſa diſpoſition, *la menagerie de Verſailles*, où elle ſeroit plus à portée des regards du roi. Gondrin & puis Salvert furent accuſés par la malignité publique d'être ſes favoris, & c'eſt à ces amans qu'on dit enſuite que j'avois été ſubſtitué.

Le duc de Bourgogne étoit ſur ce ſujet dans la plus parfaite tranquillité; il ne préſumoit pas le mal, il adoroit ſon épouſe, il n'avoit aucun doute ſur ſa fidélité, ni ſur les perſonnes qui la fréquentoient, excepté le duc de Berry, qui ne cachoit pas la paſſion qu'il avoit pour la ducheſſe de Bourgogne. Tout ce que j'ai vu ſur cet objet, c'eſt que la princeſſe profitoit de l'amour du duc de Berry, pour le dominer, & pour en faire un inſtrument actif qu'elle employoit à ſes fins, pour le commander leſtement & le railler. Ayant influé ſur ſon mariage avec Mademoiſelle d'Orléans en 1710, les deux belles-ſœurs furent bientôt brouillées, à cauſe de leur caractere ſi différent; car la ducheſſe de Bourgogne étoit douce & inſinuante, & inventoit chaque jour quelque malice ou quelque projet nouveau pour divertir le roi, ou madame de Maintenon; la ducheſſe de Berry au contraire, étoit indévote, altiere, incapable de fléchir, de ſe contrefaire, & ne faiſoit ſa cour ni au roi, ni à perſonne;

auſſi la ducheſſe de Bourgogne jouiſſoit de toutes les marques d'amitié du roi, & la ducheſſe de Berry n'avoit que les rebuts, le roi l'avoit privée de la plupart des honneurs attachés aux princeſſes de la famille royale, & comme elle manquoit la meſſe fort aiſément, il l'avoit forcée d'y aller avec Madame de Bourgogne, afin qu'on obſervât mieux ſes manquemens, & qu'elle fût obligée d'y aller au moins par reſpect humain; alors Madame de Berry ſe mit dans l'habitude de faire attendre Madame de Bourgogne, ſoit qu'elle voulût l'inquiéter par une contrariété de femme piquée, ſoit à cauſe de ſon averſion pour les pratiques de religion. Louis XIV, fatigué des rapports qu'on lui faiſoit fréquemment des lenteurs de Madame de Berry, lui dit un jour, devant beaucoup de monde, de ne plus tomber dans ce cas, de ne plus faire attendre Madame de Bourgogne, & de bien comprendre la différence qu'il y avoit entre elle & l'épouſe de l'héritier de la couronne.

Ces paroles, prononcées en maître, déſolerent Madame de Berry, le roi en même temps parla de même à ſa fille Madame d'Orléans, mere de Madame de Berry, lui reprochant l'irréligion de ſa fille, & ſa conduite fort irréguliere que peu de perſonnes connoiſſoient encore. Madame d'Orléans, répliqua que l'éducation de ſa fille

étoit le ſeul ouvrage de Monſieur le duc d'Orléans, & s'en lava ainſi les mains. Les deux belles-ſœurs, en attendant, vivoient toujours en ſe déteſtant & en ſe faiſant toutes les niches poſſibles, & quelquefois de petites méchancetés de femmes : mais Madame de Bourgogne avoit plus de ſuccès dans ce genre-là, parce qu'elle avoit le cœur du roi, & de Madame de Maintenon.

Mais, tandis que ces tracaſſeries agitoient l'intérieur de la cour, le duc de Bourgogne, toujours ſolitaire, étoit comme inacceſſible. La réflexion, les exemples de Beauvilliers & de Fénélon, les plus honnêtes gens de la cour, la vertu & la douce morale de Fénélon avoient métamorphoſé ſon caractere étonnant & indomptable, au point que ce prince fut un exemple de douceur, de modeſtie & de modération. Il connoiſſoit déja les plus grandes affaires, quand le roi ordonna à ſes miniſtres d'aller travailler avec lui, & s'étoit rendu capable par des études profondes ſur toutes les parties du miniſtere; il avoit même formé un nouveau ſyſtême de gouvernement, qu'il eût mis en pratique, s'il eût régné.

Affligé des maux de la France, pendant la guerre pour la ſucceſſion, il en méditoit de loin le remede, & la dîme royale de Vauban, qui

qui n'étoit autre choſe qu'une eſpece d'impôt territorial devoit être répartie par des états provinciaux ; il vouloit pour cela rendre à toutes les contrées de la France, ces aſſemblées dont elles avoient été privées, le roi ayant ſubſtitué, le pouvoir arbitraire & clandeſtin des intendans. C'eſt ainſi que la Normandie, la Franche-Comté, le Dauphiné, la Provence, l'Auvergne & pluſieurs autres provinces, avoient perdu leur adminiſtration ſous le regne de Louis XIV, ou ſous le roi précédent : le duc de Bourgogne vouloit même rendre à la nation ſes formes & ſa conſtitution ancienne, en établiſſant des états généraux périodiques, formés des élus des états particuliers des provinces, pour y traiter publiquement des intérêts de la France ; mais lors-même qu'il ſoumettoit tous les citoyens, ſoit eccléſiaſtiques, ſoit gentilshommes, à l'impoſition, il vouloit conſerver aux premiers corps de l'état leurs autres prérogatives ; il vouloit maintenir en France des dignités héréditaires & les ordres monarchiques : Fénélon, lui avoit inſpiré ces principes, croyant que l'autorité d'un roi, qui ne meurt jamais, devoit être balancée par des repréſentans héréditaires ou ſucceſſifs, l'éligibilité abſolue des citoyens qui agiroient périodiquement au nom de la nation, ne pouvant long-

temps ſe ſoutenir contre le pouvoir héréditaire d'un roi toujours armé & puiſſant.

Ainſi l'ancienne ariſtocratie, qui avoit été ſi dangereuſe à l'état, étoit enchaînée, & par l'autorité du roi, & par l'aſſiſtance aux états-généraux, du tiers-état, & comme l'Angleterre avoit pris dans l'ancienne conſtitution de la France, beaucoup d'idées pour la conſtitution de ſon parlement, formé d'un corps électif, d'un corps héréditaire & ſucceſſif de pairs, & des évêques, le duc de Bourgogne, dans les états-généraux qu'il vouloit rétablir, conſervant cette hiérarchie politique, rendoit à la France ſon ancienne conſtitution, qu'il eût encore réformée, ſi elle avoit eu quelque vue contraire au principe qui devoit en être la baſe, ſavoir:

QUE LE ROI EST FAIT POUR LES PEUPLES, ET QUE LES PEUPLES NE SONT PAS FAITS POUR LES ROIS; ce qui étoit une ſorte de blaſphême dans ce temps-là.

Les générations futures ſauront gré à Fénélon & à Beauvilliers, d'avoir conduit le duc de Bourgogne à des maximes auſſi pures; ce prince, qui eût réparé les fautes de ſon grand-pere, & de mon grand-oncle Richelieu, eût été les délices de la France.

Fatigué des adorations que la mort de ſon pere lui occaſionna, le duc de Bourgogne vivoit

dans une ſolitude qui fut encore plus inacceſſible. Alors madame de Maintenon jugea qu'il étoit de ſes intérêts de l'occuper des affaires du gouvernement, afin que, montant ſur le trône, ſa premiere opération ne fut pas de la faire repentir, elle & les princes légitimés, de l'avoir éloigné de la connoiſſance des affaires; elle avoit appris par ſa propre expérience, combien il lui avoit été facheux de s'être aliéné l'eſprit du premier dauphin, & de Madame, belle-ſœur du roi.

Délivré, d'un autre côté, des chaînes que ſon pere lui impoſoit, le duc de Bourgogne commença à reſpirer, il devint même courtiſan; le roi lui fit part de quelques affaires, & les lui fit connoître par degrés, lui communiquant d'abord les plus ordinaires, puis les plus ſecretes, & les plus importantes: il ordonna enſuite à ſes miniſtres de l'inſtruire & d'aller travailler avec lui dans ſon appartement; ce fut la premiere & la ſeule fois qu'il accorda à un mortel une ſemblable confiance, au grand étonnement de ceux qui connoiſſoient la jalouſie du roi, qui avoit toujours commandé & n'avoit jamais partagé ſa puiſſance.

Toutes choſes préparoient ainſi les eſprits à un regne véritablement nouveau dans tous les ſens, quand la mort la plus horrible vint frapper

la ducheſſe ſon épouſe, & le frappa bientôt lui-même. On ſçut le 6 février 1712, que, le jour précédent, la ducheſſe de Bourgogne, qui prenoit du tabac en cachette, parce que le roi n'aimoit pas les odeurs, en avoit pris d'un ſeigneur qui lui laiſſa même ſa tabatiere : des friſſons effrayants la ſaiſirent dans l'inſtant, accompagnés d'une douleur cruelle aux tempes & au cerveau, avec une fievre conſidérable.

Le 6, la fievre redoubla, & quand elle demanda ſa tabatiere qui avoit diſparu, elle dit à quelques perſonnes de ſon appartement, qu'elle la ſoupçonnoit être empoiſonnée, ſans accuſer pourtant l'auteur de ce préſent, dont elle fit l'éloge.

Les jours ſuivants, des aſſoupiſſements profonds ſuccederent à ces douleurs locales & cruelles; quelques ſymptômes de rougeole parurent & diſparurent preſque en même temps, on lui donna l'émétique, qui eût beaucoup d'effet, ſans ſoulagement, on parla de confeſſion, parce que ſon état devint dangereux, mais elle ne voulut ni de ſon confeſſeur en titre, ni d'un autre jéſuite, ni du curé, elle demanda un récollet, au grand ſcandale des dévots, qui n'approuverent pas cette liberté ſi néceſſaire aux princes moribonds qui la réclament, & au grand mécontentement des jéſuites, jaloux de diriger la conſcience des princes, qui n'ont rien à cacher à la veille du

grand voyage. Cette confeſſion fut longue & laborieuſe, elle avoit dit aſſez publiquement qu'elle vouloit en faire une bonne, & fit brûler par ſon confeſſeur beaucoup de papiers; mais elle ne les brûla pas tous, car j'en ai conſervé précieuſement de très-expreſſifs, dans la caſſette qui renferme les lettres des amours de 1713. Après ſa confeſſion elle reçut les autres ſacremens avec plus de tranquillité; cependant elle étoit encore attachée à la vie; elle pouſſoit de profonds ſoupirs; elle parloit du retour à la ſanté, mais toujours en ſe croyant morte, & toujours déſolée de ſa ſituation; elle demandoit à Dieu de vivre encore, & ne put cacher ſes ſentimens ſur l'oubli abſolu qui ſuccede dans les cours, au regne des princes le plus chéris. *Aujourd'hui, je ſuis encore princeſſe bien aimée*, dit elle, à Maréchal, *demain je ne ſerai plus rien du tout, & après demain je ſerai oubliée.*

Elle fut ſaignée & elle prit de nouveau l'émétique, qui aggrava les plus affreux ſymptômes: elle mourut enfin dans des convulſions horribles, qui frapperent d'épouvante tous les aſſiſtans; le roi en fut témoin à genoux aux pieds de ſon lit, juſqu'au moment de ſa mort.

Madame de Maintenon jouiſſoit alors à la cour de la plus grande faveur, & on diſoit aſſez publiquement qu'elle étoit l'épouſe du roi: mon

pere lui écrivit une lettre, pour la féliciter d'un bref du pape, où l'on diſoit qu'elle étoit déſignée pour ce qu'elle étoit, ajoutant qu'il deſiroit avec toute la France, & avec toute l'Europe, de la voir reconnoître à la cour avec ſes prérogatives. Mde. de Maintenon, répondit en ces termes à cette lettre de mon pere.

« Il eſt vrai, Monſieur, que Sa Sainteté m'a » honoré d'un bref *qu'on dit être fort obligeant*; » mais je n'en vaux pas mieux pour cela; & tous » ces honneurs ne ſont qu'une ſuite de celui que » le roi me fait. Je prie Dieu de me faire voir » auſſi clair ſur tout le reſte, *qu'il me ſemble que* » *je vois clair là-deſſus. J'ESPERE QUE LES* » *AFFAIRES SE TOURNERONT COMME VOUS* » *LE SOUHAITEZ, & comme vous ne doutez pas* » *que je le deſire de tout mon cœur.*

» Vous aurez appris la mort de madame la » dauphine. Il y a long-temps qu'on s'y prépa- » roit; cependant on ne croyoit pas qu'elle arri- » vât ſi-tôt, & Dieu veuille qu'elle-même n'en » ait pas été ſurpriſe: elle a montré de la piété » & du courage. Le roi la vit expirer, après avoir » été une heure à prier au pied de ſon lit. Vous » aurez ſu la penſion qu'il a donné à Beſſola. On » parle déja de marier Monſeigneur, qui a été » plus touché qu'il n'a ſu le montrer. Adieu,

» monſieur le duc, le monde paſſe, & nous paſ-
» ſerons à notre tour. Le bon parti eſt d'y penſer.
» Vous le ſavez mieux que perſonne, & je ne
» ſais là-deſſus que ce que vous m'avez appris. Je
» n'oublie point ces heureux temps, & je con-
» ſerverai toute ma vie pour vous, l'eſtime, la
» tendreſſe & le goût que j'ai toujours eu. Vous
» m'écrivez avec une cérémonie très-déſobli-
» geante.

Signée MAINTENON.

Le dauphin, qu'on vouloit déja marier à la cour, étoit étendu dans un lit de mort, & le même convoi devoit le porter à Saint-Denis avec ſon épouſe, il ſouffroit déja des douleurs pareilles, & dit ſouvent qu'il croyoit que l'avis que Boudin avoit reçu étoit exécuté; ce qui n'occaſionna que des murmures timides, qui ſe répandirent dans la capitale, & juſques dans les provinces. On crut quelques inſtans, comme on l'avoit dit de ſon épouſe, qu'il avoit la rougeole; mais les ſymptômes vagues de cette maladie, paroiſſoient & diſparoiſſoient ſur-le-champ, & les bruits d'une cauſe pareille ſe répandirent fort ſecretement dans la cour, où l'on n'en parla qu'avec la plus grande réſerve, il mourut, comme ſon épouſe, dans des tourmens affreux, & quelques jours après, les horribles ſymptômes de leurs maladies occaſion-

nant des débats preſque ſanglans entre les médecins & les chirurgiens, le public crut long-temps, & ſoupçonne encore que le poiſon avoit été la cauſe d'une mort dont toute la France fut avec raiſon inconſolable, & qui jetta le roi dans une conſternation extrême; mais qu'il s'efforça de ne pas trop laiſſer paroître au dehors. Cette mort, en effet, avoit quelque choſe d'effrayant. Un prince, une princeſſe adorés, héritiers préſomptifs d'une couronne qu'on étoit fatigué depuis long-temps de voir ſur la tête de Louis XIV, furent expoſés, l'un à côté de l'autre, dans le même lit de parade, aux regards d'un peuple qui venoit en foule déplorer leur perte, pouſſant des plaintes & des cris juſqu'aux nues.

Le 7 de mars ſuivant, le duc de Bretagne, leur fils aîné, tomba malade tout-à-coup, & on dit qu'il avoit encore la rougeole. Le duc d'Anjou, ſon frere cadet (depuis Louis XV), tomba malade, auſſi; & comme ces deux enfans furent enſemble à l'agonie, le roi voulut qu'on les baptiſât, & qu'au beſoin, on prît les premiers venus pour ſervir de parrains & de marraines. Le plus jeune des princes échappa, & comme on lui fit prendre, en cas de beſoin, du contre-poiſon de Veniſe, on dit publiquement que ce remede ſeul l'avoit ſauvé; mais le duc de Bretagne mourut, âgé de cinq ans, le 8 mars.

Le

Le grand-pere, le pere & le fils, tous trois dauphins & deſcendans de Louis XIV, moururent ainſi ſous les yeux du roi, dans moins d'un an.

De toute la race royale, il ne reſtoit que le duc de Berry, qui fut frappé de mort le 1er. mai ſuivant : on lui donna deux fois l'émétique, & puis de la manne, mais ſans effet ; ce qui fit dire aux ſpectateurs que le poiſon étoit trop violent : le lendemain, il fut ſaigné ; il vomit du ſang à grands flots : il ne put recevoir le viatique, & ſon état fut tel, que les médecins publierent que, huit jours auparavant, il avoit eu une veine rompue dans l'eſtomach, par l'effort qu'il avoit fait à la chaſſe en retenant ſon cheval, qui alloit ſe précipiter dans un foſſé. On dit même que le prince avoit vomi depuis ce temps-là, tous les jours, en ſecret, beaucoup de ſang, qu'il en avoit auſſi rendu par les ſelles ; & on ajouta qu'il avoit fait part de ſon accident au pere de la Rue, ſon confeſſeur, le 4 mai, avant de mourir, & lorſque la tête commençoit de s'embrouiller. On écarta ſoigneuſment de lui la ducheſſe de Berry, ſon épouſe, qui d'ailleurs étoit groſſe, & qui tenoit des propos qu'on regarde dans les cours ſilencieuſes, comme très-inconſidérés.

Telle fut la ruine de la brillante famille de Louis XIV ; *les cauſes ſeront peut être à jamais un problême* ; car je dois conſerver à la poſtérité ces

expreſſions des plus ſages courtiſans ; & s'il y en eut qui regarderent toutes ces morts comme naturelles, il y en eut auſſi, & de la plus grande probité & incapables de calomnies, qui aſſurerent alors, & qui ont dit à leurs enfans, que ces princes étoient morts de poiſon. Dangeau, le plus timide, le plus politique & le plus flatteur des courtiſans, inſéra en ces termes l'article de la mort du premier dauphin, dans ſes volumineux Mémoires manuſcrits.

« Le roi apprit, le 9 avril 1711, à ſon lever, » par M. d'Antin, que Monſeigneur, en ſe le- » vant, avoit eu une grande foibleſſe, & s'étoit » trouvé mal. A 11 heures, on ſut qu'il avoit la » fievre, qui augmenta. *Les médecins crurent* » *qu'il y avoit* DU VENIN *dans la maladie*, & le » roi ne voulut pas que les princes & princeſſes » entraſſent dans ſon appartement.

» Le 10, le mal fut tel, qu'on crut qu'il avoit » *peut-être* la petite-vérole, *peut-être* le pour- » pre. » Et le roi affecta d'empêcher quiconque ne l'avoit pas eue, d'approcher, & depuis le commencement juſqu'à la fin de la maladie, on ne manqua pas, dans le langage de courtiſan, de dire *que Monſeigneur ſe portoit auſſi bien, qu'il ſe pouvoit porter dans l'état où il étoit.* Réponſe inſignifiante, qui éloigne tant de la queſtion, & qu'on conſerve encore dans la gazette de

France, en pareil cas. Le dauphin, dans toute ſa maladie, éprouva des aſſoupiſſemens. le 13, *le venin de la maladie* ſe porta à la tête & à la gorge, & il mourut le 14 avril 1711. « *On ne l'ouvrit* » *pas à cauſe du venin de la maladie.* » La mort du dauphin, duc de Bourgogne, ſon fils, eſt rapportée par Dangeau dans les termes ſuivans :

« Le 7 dimanche, à 7 heures du ſoir, 1713, » la dauphine ſentit de violentes douleurs au deſ- » ſous de la tempe. Elle fit prier le roi de ne pas » venir chez elle, à cauſe de ſes ſouffrances.

» Le 8, les douleurs furent extrêmes juſqu'à » 4 heures, malgré l'opium qu'on lui donna, & » le tabac qu'elle fuma, ſentit & mâcha. Ses » douleurs furent ſi violentes, qu'elle dit avoir » moins ſouffert en accouchant.

» *Il faut que les humeurs ſoient bien malignes*, » dit encore Dangeau, *pour avoir cauſé de ſi* » *violentes douleurs.*

» Le 9, le médecin dit au roi qu'il ne ſe dou- » toit plus que ce ne fût la rougeole, & le ſoir, » on vit que ce n'étoit plus la rougeole.

Le 10, on diſputa encore ſi c'étoit la rougeole. « Si ce l'eſt, dit Dangeau, c'eſt une rou- » geole D'UNE BIEN MAUVAISE NATURE. Le 12 » février, elle expira; mais on ne trouva pas, à » l'ouverture que le roi exigea, des cauſes de ſa » mort. »

Enfin, je rapporterai ici les ſentimens du comte de Maurepas : c'étoit alors un enfant, un eſpece d'eſpiegle qui alloit par-tout, qui divertiſſoit par des ſaillies, par des petits riens qui amuſoient tout le monde, ſa frivolité & ſon étourderie étoient telles, que les dames en faiſoient comme d'un jeu, & ne s'en défioient pas ; il parle en ces termes dans ſes Mémoires manuſcrits, rédigés dans ſon exil, qui reſſentent trop bien leur auteur, & qui ne ſont curieux que pour diverſes anecdotes qu'on ne trouve que là, & pour quelques pieces de vers ſatyriques ou plaiſans, attachés à des anecdotes ſcandaleuſes.

« On vouloit, dit le comte de Maurepas (t. 1, » p. 75), que madame de Bourgogne fût morte » pour avoir pris du tabac dans une tabatiere » qu'elle avoit perdue, & qu'on ne retrouva que » trois ſemaines après ſur ſa toilette. M. de Gon- » drin en prit auſſi, & mourut ſix ſemaines au- » paravant elle, d'une maladie qu'on regardoit » comme la petite-vérole, qui lui rentra. On » prétend auſſi que monſieur le dauphin gagna » la même maladie en liſant une lettre qui n'étoit » pas ſignée. Il l'a dit lui-même avant ſa mort, » ajoutant que les auteurs de la mort de ſa femme » ne l'avoient point épargné. On attribua auſſi à » une collation que le duc de Bretagne & ſon » frere (depuis Louis XV) firent chez le duc de

» Chartres, la mort du premier & la maladie du » ſecond, que madame de Ventadour ſauva, en » le remettant au lait de femme, quoiqu'il eût » trois ans. Toutes ces maladies eurent les mêmes » ſymptômes. Pendant ces différens accidens, ma- » dame la dauphine avoit des maux de tête in- » ſupportables; monſieur le dauphin, du feu dans » les entrailles, qui le conſumoit; & monſieur le » duc de Bretagne, un vomiſſement continuel. »

Le roi parut inébranlable au milieu de tant de malheurs. Il n'étoit point cependant inſenſible aux coups du ciel qui ſembloit punir un prince ambitieux de dominer ſur une poſtérité brillante; mais quand la providence lui montra viſiblement que ſon ſort étoit ſemblable à celui du dernier des mortels, il en ſoutint l'épreuve, ou plutôt le châtiment, avec la tranquillité du Stoïcien, & la réſignation que preſcrit le chriſtianiſme; mais la poſtérité, qui admirera ſon courage, ne lui pardonnera point d'avoir anéanti les manuſcrits & les lettres de Fénélon, adreſſées au duc de Bourgogne, qui les conſervoit fort ſecrétement dans une caſſette; le roi ſe fit apporter la caſſette, & il les brûla. Il brûla auſſi les procès-verbaux de l'ouverture du corps des princes, qu'il avoit demandé.

La faction des princes légitimés, intimément unie à madame de Maintenon, s'attacha encore

étroitement à elle, après la mort des enfans du roi, accuſant publiquement le duc d'Orléans de prendre des précautions éloignées pour s'aſſurer du trône. Stairs, miniſtre d'Angleterre en France, & l'un de ces libertins décidés, ſi goûtés du duc d'Orleans, étoit du nombre des ſeigneurs de la cour privée de ce prince, qui ſe permettoient à Saint-Cloud & au palais-royal des orgies nocturnes, dont le récit faiſoit trembler les ames timorées de ce temps-là; Stairs, dis-je, traita avec le duc dOrléans, & lui promit que l'Angleterre l'aſſiſteroit de toutes ſes forces, ſi le duc d'Anjou venoit à mourir, & ſi quelque puiſſance oſoit lui conteſter ſes droits à la couronne de France. Ce prince, qui trouvoit en lui un compagnon de plaiſir, & l'eſpoir d'un appui pour ſoutenir ſa fortune, ſe lia avec Stairs, & malgré les ſoins qu'ils prirent tous les deux pour cacher leur complot, le roi, qui pénétra les dangers d'un ligue pareille, ſi contraire à ſes principes, en prit un tel ombrage, que, pourſuivi d'ailleurs par madame de Maintenon & par ſes enfans légitimés qui l'environnoient ſans ceſſe, il chercha les moyens de lier les mains au futur régent, en ſoumettant ſa volonté aux ſuffrages d'un conſeil de régence, dans lequel l'autorité devoit réſider, & en ne laiſſant que la ſimple préſidence au prince, comme nous le dirons dans ſon temps. Le roi, chaque jour,

étoit fortifié dans cet avis, par les plaintes contre le duc d'Orléans, de Mde. de Maintenon & du duc du Maine ſur-tout, & autres enfans légitimés, qui environnoient le monarque plus particuliérement.

Le roi lui même, ſentant qu'il avoit beſoin d'un appui journalier, s'attacha encore plus à ſes enfans naturels; & à peine le duc de Berry fut-il mort, que le roi les éleva bien davantage.

Madame de Maintenon, dans ſes lettres à mon pere, de ce temps-là, dit qu'elle aimoit le duc du Maine à la folie, & le roi, qui le diſoit auſſi, le prouvoit par des effets, affectant de montrer, dans toutes les rencontres, qu'il le chériſſoit d'une maniere plus particuliere qu'auparavant, voulant, pour ainſi dire, que le duc du Maine & le comte de Toulouſe héritaſſent des ſentimens que la nation avoit pour les princes du ſang, qu'il avoit vu périr l'un après l'autre. Déja, en 1673, il leur avoit donné le nom de Bourbon, & avoit voulu les légitimer, quoique le duc du Maine & le comte de Toulouſe fuſſent nés de madame de Monteſpan du vivant même de ſon époux, à qui, ſelon toutes les loix, & l'uſage, ils appartenoient; en 1694, le roi leur accorda de tenir le premier rang immédiatement après les princes du ſang, précédant les princes qui ſeroient en France, & qui auroient des ſouverainetés hors du royaume. Voulant augmenter enſuite, pour

l'avenir, ces prérogatives, le roi ordonna par un autre édit, qu'en cas qu'il ne reſtât plus un jour des princes légitimes du ſang des Bourbons, leurs enfans deſcendans par légitimes mariages, puſſent ſuccéder à la couronne.

Ce nouvel édit étonna toute la France, on diſoit que le roi prévoyoit un cas éventuel dans lequel la nation, pouvoit, ſeule, ſe donner un nouveau maître. *Le roi*, diſoit-on, *veut donc commander encore dans un futur, ſi lointain & ſi incertain, que ce malheur peut ne jamais arriver.* Toute la France néanmoins ſe tut, & le parlement, accoutumé à l'obéiſſance la plus aveugle, ne fit pas la moindre remontrance, *ſe répoſant entiérement en la ſageſſe du roi.* Dans l'aſſemblée du 2 août, pour l'enregiſtrement, furent préſens le duc d'Enghien, le prince de Conti, auſſi bien que le duc du Maine & le comte de Toulouſe: il y aſſiſta beaucoup de ducs & pairs eccléſiaſtiques & ſéculiers, & notamment ce duc de Saint-Simon, que nous avons vu dans la ſuite, ſi envenimé contre cette grande opération du monarque, tant les eſprits étoient accoutumés encore à ſouſcrire à toutes les volontés du roi! Cet édit fut ſuivi d'une déclaration, par laquelle les deux princes légitimés pouvoient prendre la qualité de princes du ſang dans leurs titres, & en jouiroient dans les cérémonies & dans la ſociété,

ſans

ſans autre différence d'avec les princes du ſang, que la préſéance de ceux-ci ſur les légitimés: Ainſi Louis XIV fit pour ſes enfans naturels, ce qu'aucun monarque n'avoit eſſayé de faire. Céſar de Vendôme, enfant naturel d'Henri IV, le plus favoriſé de tous ceux qui ſont connus de l'hiſtoire moderne, n'avoit obtenu que le rang immédiat après les princes du ſang. Louis XIV fit davantage, puiſqu'il les créa princes du ſang, & les introduiſit dans la famille royale.

Il eſt bien avéré que madame de Maintenon contribua à ces nouvelles diſpoſitions en faveur des enfans du roi, ſes éleves. Le duc du Maine ſavoit très-bien de qui il tenoit le jour; mais il n'avoit jamais eu de véritable attachement que pour madame de Maintenon, ſon ancienne gouvernante. La cour craignoit ce prince, qui pouvoit, par elle, faire beaucoup de bien ou de mal, s'il l'eût voulu, & perſonne, même les princes & les pairs qui étoient le plus intéreſſés, n'oſoient s'élever contre ces diſpoſitions du roi. Tout le monde, au contraire, ne parloit du duc du Maine que comme d'un prince pieux & vertueux, digne de toutes les ſortes de récompenſes, & la piété, à la fin des jours du roi, étoit les grands moyens pour obtenir des graces.

M. du Maine avoit, en effet, beaucoup de mérite perſonnel; perſonne ne racontoit mieux que

lui; il avoit appris, de madame de Maintenon, autant de pratiques détaillées de piété, qu'un homme peut en retenir d'une femme, ſans être encore ridicule; il jeûnoit avec une auſtérité ſans exemple; & c'eût été ſe brouiller avec lui que de ne pas montrer de l'intérêt pour la cauſe de la religion; il étoit au reſte, homme d'eſprit, à fines reparties, & l'inſtrument de madame de Maintenon pour toutes ſes volontés.

Quant au comte de Toulouſe, il y avoit en lui moins de caractere & plus de timidité. Ce prince avoit l'art de plaire à tout le monde, d'être de tous les avis, d'ignorer l'exiſtence de tout parti, de tout ſentiment particulier, de toute faction; c'étoit d'ailleurs un homme aimable, chéri de tous, & le ſeul qui pût être agréable, en même-temps, à l'ancienne & à la nouvelle cour; retiré, peu communicatif, il ſembloit éviter toute nouvelle affaire & toute figure inconnue, il n'avoit pas la moindre curioſité. Ce n'étoit pourtant pas une indifférence abſolue de ſa part; mais une ſageſſe conſommée, (qui lui attira l'eſtime de tout le monde,) jointe à un peu d'indifférence.

Le parti, ou plutôt la faction de madame de Maintenon & des princes légitimés, gagnoit infiniment par la mort de tant de princes héréditaires. La haine que ceux-ci portoient à la favorite & à ſes éleves, excepté madame de Bourgogne,

demeuroit éteinte par leur mort. Ce parti avoit d'ailleurs à redouter un jour que ces illuſtres défunts, régnant bientôt en France, ne ſe vengeaſſent des tourmens & des gênes qu'ils avoient fait endurer aux enfans & aux petits enfans de Louis XIV ; madame de Maintenon & les princes légitimés avoient à craindre encore le reſſentiment de Philippe d'Orléans, premier prince du ſang, qu'ils haïſſoient, dont ils étoient haïs, & qui alloit devenir, ſelon les loix du royaume, régent de France ; ils réſolurent donc de lui enlever une prérogative qui lui appartenoit ſelon les droits de ſa naiſſance, par les diſpoſitions d'un teſtament qu'ils projetterent d'obtenir de Louis XIV, & pour obliger le monarque à faire ce teſtament, ils eurent ſoin de réveiller, contre le duc d'Orléans, toute la méchancheté publique, qui ſe plait de s'occuper de calomnies, & d'imputer les crimes les plus atroces à celui qui étoit bien innocent.

Ainſi, quand on vit la famille royale dépérir peu à peu, on dit, qu'à meſure que les princes étoient enlevés de ce monde, le duc d'Orléans devenoit inſenſiblement l'héritier préſomptif de la couronne ; on l'accuſoit de ne s'occuper de chymie avec Homberg, avec lequel il travailloit ſans ceſſe, que pour fabriquer des poiſons & préparer, par des crimes, la ſeule voie qui pouvoit le conduire juſqu'au trône.

Je n'ai jamais eu à me louer de Philippe d'Orléans, & toujours j'ai cru que mon devoir & ma reconnoiſſance m'ordonnoient de m'attacher à l'ancienne cour & à ſes reſtes, à qui je dois ma premiere élévation. Je déplorois cependant le triſte ſort de ce prince, bien innocent des crimes dont on le chargeoit ; je ne voyois qu'une calomnie dans le jugement des dévots, des évêques, des prêtres, des moines, des moliniſtes émeutés par madame de Maintenon, & ſur-tout dans le cardinal & la maiſon de Rohan, qui répandoient un bruit ſans aucun fondement, ou qui n'en avoit que de ridicules; car on prouvoit que ce prince étoit coupable de ces empoiſonnemens prétendus, parce qu'il n'avoit ni mœurs ni religion, & parce qu'il s'occupoit de chymie, comme ſi on étoit aſſaſſin, parce qu'on a le malheur de ne pas croire ce que croit ſon voiſin, ou parce qu'on a un tempéramment porté à la jouiſſance des ſens. Il eſt avéré que le duc d'Orléans aimoit exceſſivement les plaiſirs ; il eſt avéré encore que ce penchant le jettoit dans la débauche : il étoit, ſur cet objet, auſſi ſupérieur ſur le reſte des hommes, que la jeuneſſe, dans l'effervescence, eſt ſupérieure aux perſonnes froides ou âgées ; mais il y a loin d'un tempéramment de cette nature au caractere froid de l'aſſaſſin, & le duc d'Orléans n'avoit rien d'analogue au naturel affreux néceſ-

ſaire à ces attentats. Les dévots de politique répétoient cependant qu'il étoit l'auteur de la mort des princes, parce qu'ils le vouloient, & parce qu'il y avoit, dans ſa conduite & dans ſes actions, une tournure différente de celle que l'eſprit du temps leur avoit fait prendre.

On perſuada ainſi au roi Louis XIV que ſon neveu étoit coupable de ces horribles attentats; car d'ailleurs madame de Maintenon craignoit elle-même qu'on ne les lui attribuât, comme on l'avoit accuſée d'avoir trempé dans la mort du grand d'auphin; on aſſura donc au monarque que le duc d'Orléans étoit dévoré de l'ambition de régner; & que le petit dauphin, âgé de 4 ans, étoit la derniere victime qu'on avoit manqué & qui devoit être ſacrifiée à ſa paſſion. On dit qu'il falloit lui ôter la régence, & ſur-tout la ſurintendance de l'éducation du jeune prince, la confier au duc du Maine avec le commandement des troupes, celles ſur-tout de la maiſon du roi, dans laquelle réſidoit la force principale de l'état. L'on fit répandre ſi loin que le duc d'Orléans avoit empoiſonné les enfans du roi, que le bruit parvint juſqu'aux extrémités de la France, & le duc d'Orléans ne pouvoit ſortir, ſans entendre crier: *Voilà l'aſſaſſin*; *voilà l'empoiſonneur de nos princes.* Dès lors, ce prince ne ſortit plus ſans avoir des ſacs d'or & d'argent dans ſa voiture, pour amuſer les

peuples en cas d'émotion ; en attendant il fut abandonné & de ſes parens & de ſes amis, qui craignoient d'être envelopés dans ſa diſgrace : je n'ai pas oublié que, dans cette ſituation déſolante, je ne ceſſai de le voir, de le conſoler, de lui donner du courage ; ce prince me parut reconnoiſſant ; mais dans la ſuite, il oublia ce ſervice, & il me jetta dans la ſituation où il avoit été lui-même.

Le duc d'Orléans étoit déſolé : il alla un jour chez le roi ; & demanda qu'on lui fit ſon procès ; il dit qu'il étoit prêt à ſe rendre à la Baſtille. Le roi le reçut avec un ſilence myſtérieux & affecté, qui accabla le duc d'Orléans. *Je ne veux pas d'éclat*, lui répondit le roi, *& je vous défends d'en faire..... Mais ſi je me rends à la Baſtille, Sire*, répartit le Duc d'Orléans, *ne m'accorderez-vous pas la grace de faire inſtruire mon procès? .... Si vous allez à la Baſtille*, répondit le monarque, *je vous y ferai laiſſer..... Sire! je vous ſupplie au moins, de faire arrêter Homberg.* Et le roi envoya l'ordre au comte de Pont-Chartrain, d'expédier la lettre de cachet ; mais le chancelier, qui en apprit la nouvelle par ſon fils, alla ſur le-champ chez le roi, pour faire révoquer cet ordre, au grand regret des ennemis du duc d'Orléans, qui voyoient que, par ce grand coup, les ennemis du duc auroient été autoriſés à accuſer le prince, à le déclarer

l'auteur des empoiſonnemens : mais Pont-Chartrain, fit obſerver que cette nouvelle occaſionneroit, dans Paris & dans le fond des provinces, des bruits dont on ne connoiſſoit pas les ſuites ; que cet empriſonnement déshonoreroit la famille royale, que l'interrogatoire en ſeroit odieux, & que, quand même le duc d'Orléans ſeroit auſſi coupable, qu'il étoit aſſuré qu'il étoit innocent, ſon prétendu crime devoit être à jamais couvert d'un voile impénétrable. Le Roi répondit à Pont-Chartrain, qu'il avoit accordé cet ordre aux très-preſſantes ſollicitations du duc d'Orléans, & qu'il n'avoit qu'à ne pas l'exécuter.

Les débauchés de Saint-Cloud & du palais-royal, qui environnoient le duc d'Orléans, eſſayoient, de leur côté, de rejetter le ſoupçon du poiſon ſur les princes légitimés. Ils montroient l'intérêt qu'avoit le duc du Maine, de perdre la race de tous les princes du ſang, pour effectuer un jour le fameux édit qui lui donnoit le droit de ſuccéder à la couronne : ils alloient juſqu'à nommer l'empoiſonneur des princes, & le duc d'Orléans ajoutoit même que, ſi l'enfant héritier préſomptif de la couronne, qui venoit d'échapper, périſſoit encore, cette mort ſeroit le ſigne précurſeur de la ſienne, qui ſeroit enfin la preuve ultérieure convaincante, mais bien douloureuſe pour lui, de ſon innocence ; mais l'avis des princes

légitimés & de la favorite étoit plus puiſſant que celui du prince, qui n'avoit pour lui que ſon innocence & les compagnons de ſes débauches; la réputation des princes légitimés étoit d'ailleurs bien établie dans tous les ordres de citoyens, & la France étoit encore toute dévote à l'exemple du roi, de madame de Maintenon & des princes légitimés, enſorte que les nouvelles, qui partoient des orgies de Saint-Cloud & du palais-royal, n'étoient pas même répétées.

Le duc d'Orléans ne put jamais étouffer enſuite que par ſa mort la calomnie une fois répandue, qu'il avoit trempé ſes mains dans le ſang des princes & qu'il vouloit perdre encore le jeune Louis XV, pour réuſſir dans l'enſemble de ſes projets. Si le roi Louis XV tomboit malade, la calomnie annonçoit ſa mort prochaine; & quand le régent lui ôta Villeroi, ſon gouverneur, elle prédit que c'étoit pour lui ôter la vie plus ſûrement. Enfin le monarque, devenu majeur, avoua lui-même au duc d'Orléans les terreurs paniques dont on l'avoit frappé pendant ſa minorité, & témoignoit ſon amitié & ſa reconnoiſſance envers le prince, quand la malignité publique ſe nourriſſoit encore des chimeres les plus étranges.

Louis XIV, quoiqu'il connût à fond ſon neveu, quoiqu'il ſe fût aſſez expliqué ſur ſon compte, avoit lui-même vécu, dans les dernieres années

de

de ſa vie, dans des tranſes mortelles à ce ſujet. Soyons véridiques aux yeux de la poſtérité; madame de Maintenon & le duc du Maine avoient ſu lui perſuader qu'il avoit beſoin de leur vigilance, & d'être ſans ceſſe gardé & environné, pour éviter ſa part du poiſon préparé pour tous les princes : ils vouloient tous les deux régner encore après la mort du roi; & comme le duc d'Orléans devoit avoir naturellement toute l'autorité que lui aſſuroit ſa naiſſance, ils vouloient l'en écarter, entretenant le roi dans la crainte que le duc d'Orléans, ambitieux de régner, ne fit périr ceux que la naiſſance appeloit à la ſucceſſion à la couronne.

Ils réſolurent donc d'engager le roi à faire un teſtament, qui éloignât ce prince de tout pouvoir, qui ne lui en laiſſât que le titre, eſpérant dans le fond de leur ame, qu'occupé de ſes plaiſirs, il n'auroit ni l'ambition, ni les moyens d'attaquer le teſtament; ils imaginerent en même-temps de lui ôter les ſoins de l'éducation du roi futur, de nommer un gouverneur & un vice-gouverneur à ſa place, en cas d'événement, & ils penſerent qu'en donnant les charges principales de l'état, pendant la minorité, aux principaux chefs de la cour, aux amis du roi, à ſes enfans légitimés, il ſe formeroit, de la réunion de tous ces grands, une faction puiſſante qui ſoutiendroit

avec ſuccès le ſyſtême de gouvernement de Louis XIV, contre tous les efforts poſſibles du duc d'Orléans.

Le duc du Maine étoit d'autant plus intéreſſé à ſe conſerver dans l'exercice de la royauté, dont il avoit tout le pouvoir dans les derniers temps du feu roi, qu'il prévoyoit de loin que, ſi le duc d'Orléans étoit déclaré régent abſolu, l'élévation de ſa maiſon au rang de celles des princes du ſang, ne pourroit ſe ſoutenir dans ſon état; il haïſſoit ſouverainement le duc d'Orléans, dont il étoit haï & mépriſé, & craignoit de le voir ligué avec les autres princes contre la grandeur artificielle de ſa maiſon : il l'avoit perdu dans l'eſprit de la nation; il l'avoit perdu dans l'eſprit du roi, & vouloit lui ravir encore la prérogative de régent, pour n'en être pas perdu à ſon tour.

Mais le roi préſentoit des obſtacles, il refuſoit un teſtament, il ſavoit que le parlement, qui maintient plus vigoureuſement ſes droits pendant les minorités, & ſous le regne des rois débonnaires, ſe feroit un jeu de caſſer ſon teſtament, de ſe venger à ſa mort de la nullité où il l'avoit retenu pendaut ſon regne, & de mépriſer ſes volontés, comme celles du roi Louis XIII, ſon pere. Il ne vouloit pas expoſer ſon teſtament à un ſemblable arrêt, il refuſa long-temps de le

faire ; le chancelier par ordre de madame de Maintenon, en parloit ſouvent au roi qui lui fermoit la bouche.

Le duc du Maine, de concert avec la favorite, redoublant de ſoins, d'attentions, de prévenances pour le roi, depuis la mort ſur-tout du duc de Bourgogne, eſſaya de l'obtenir de bonne grace, par des prieres, par des ſollicitations, quoiqu'en diſent des mémoires manuſcrits de ce temps-là, mais ce fut toujours inutilement. Le monarque refuſoit toujours, même d'en entendre parler, comme le déclara dans la ſuite Voiſin, dans un de ces momens où la crainte de la diſgrace arrache quelquefois la vérité de la bouche des miniſtres, qui la diſent ſi rarement ſur des objets auſſi délicats.

Les prieres & les ſollicitations, étant inutiles, madame de Maintenon, & le duc du Maine, employerent bientôt d'autres ſtratagêmes ; leur haine invétérée contre le duc d'Orléans, & la crainte qu'ils en avoient, ne pouvoient les laiſſer en repos, qu'ils n'euſſent réuſſi dans leur projet. On les vit abandonner le roi à la triſteſſe naturelle de ſes vieux ans, & à la crainte qu'ils lui avoient inſpirée des forfaits du duc d'Orléans; ils diſcontinuerent donc tout amuſement, toute récréation : ils abandonnerent le roi à lui-même. Quand le monarque, frappé des idées ſombres

qui le travailloient, venoit à eux, on boudoit, on mettoit des retards à ſes ordres, à ſes deſirs, on marquoit en tout de la mauvaiſe volonté; enfin on obtint le teſtament, ce teſtament honteux, qui, renfermant la plus grande injuſtice, devoit bouleverſer le royaume & occaſionner une ſuite d'affaires déſaſtreuſes, au préjudice de la tranquillité de l'état; le roi prévit la deſtinée de cet acte, & dit à la reine d'Angleterre avec dépit, *qu'on l'avoit extorqué, qu'il l'avoit accordé, & qu'on n'en ſeroit pas plus content.* Mais tel étoit alors le ſentiment douloureux de ſa dépendance de la favorite, & de ſon fils légitimé, qu'obligé de ſuivre en tout leur volonté, il laiſſoit échapper pour ſeule vengeance ces triſtes paroles en hauſſant les épaules. *Ah! quand j'étois roi*, & ces paroles il les répétoit toujours quand il deſiroit vainement quelque choſe..... Une autre fois, ne pouvant retenir ſon reſſentiment, il dit en ma préſence au duc du Maine, & devant beaucoup de monde, *vous avez voulu être grand pendant ma vie & après moi, mais il vous reſte de conſerver ce que vous avez acquis, s'il vous eſt poſſible.* Ces paroles furent prononcées avec tant de force, que l'événement apprit dans la ſuite que Louis prévoyoit la chûte des honneurs de la maiſon du duc du Maine.

Le teſtament fait & ſcellé de ſept ſceaux, le

roi qui manda le parlement, ſe vengea encore de la violence qu'il avoit ſoufferte de la part de ſon fils, & de la favorite : il leur dit : *voilà mon teſtament, ce qui eſt arrivé à celui de mon pere, m'apprend ce qui eſt poſſible encore ; mais j'ai été tourmenté, le voilà donc le marché de mon repos, il deviendra ce qu'il pourra* ; puis il leur tourna le dos.

L'acte fatal fut renfermé dans une des tours du palais, ſous trois clefs différentes. Le public, qui ſut que le roi avoit fait ſon teſtament, & qui connoiſſoit bien les ſentimens du monarque pour ſon neveu, ne ſe trompa pas : il dit que, ſi le roi avoit voulu lui laiſſer la régence, il n'eût pas fait des diſpoſitions, la nature l'appellant à cette prérogative comme elle appelle à la royauté. Quelques-uns crurent qu'il nommoit régent le roi d'Eſpagne ; mais les plus clairs-voyans ſoutenoient toujours que le duc d'Orléans ſeroit fruſtré de ſes droits à la régence, & ce prince qui en porta le même jugement, ſe prépara de loin par une conduite conſéquente, à ſe faire reſtituer ce que lui enlevoit la derniere volonté de Louis XIV, qui étoit ſi contraire à la juſtice, & aux uſages du royaume.

Il établiſſoit en effet dans cet acte, pendant la minorité, non point une vraie régence, mais un ſimple conſeil de gouvernement, dont le

duc d'Orléans devoit être le chef, ſous le nom de régent : ce conſeil étoit formé du duc de Bourbon, quand il auroit vingt-quatre ans, du duc du Maine, du comte de Toulouſe, du chancelier de France, des maréchaux de Villeroi, de Villars, d'Uxelles, de Tallard & d'Harcourt, des quatre ſecrétaires d'état & du controleur-général. Le duc du Maine, étoit à la tête de l'éducation du roi, ſous l'autorité du conſeil de régence, & le maréchal de Villeroi devoit ſoigner la perſonne du jeune roi, ſous le duc du Maine, qui devoit être auſſi à la tête de la maiſon militaire du roi ; les autres prérogatives de la majeſté royale devoient appartenir au conſeil de régence, & Philippe d'Orléans qui n'en étoit que le chef, étoit obligé de ſe ſoumettre à l'avis de la pluralité des voix. Ainſi le duc d'Orléans, premier prince du ſang & l'héritier préſomptif de la couronne, n'avoit que l'appareil de la régence, dont la réalité appartenoit au duc du Maine, & à un conſeil que le duc d'Orléans ne pouvoit que préſider.

CHAPITRE VII.

Fêtes & cérémonies à la cour, avant la mort de Louis XIV.

A MESURE que le roi vieilliſſoit, ſa cour, autrefois brillante, devenoit tous les jours plus triſte, & plus ſilencieuſe. Sa chere dauphine de Bourgogne, qui avoit trouvé l'art d'alléger le poids du temps, n'étoit plus; ſon grand âge ne lui permettoit point d'aller auſſi ſouvent à la chaſſe; les jeux & les anciens divertiſſemens de ſa cour n'étoient ni de ſon goût ni de ſon âge; ſa brillante poſtérité ayant diſparu, ſa cour étoit ſolitaire, & il ne reſtoit auprès de lui que ſes enfans légitimés, qui en avoient éloigné beaucoup de monde. Madame de Maintenon, laſſe elle-même de repréſentation, étoit fatiguée auſſi de ſon genre de vie, ne ſachant plus comment amuſer le monarque.

Cependant ce prince, devenu devot, s'occuppoit beaucoup de pratique de piété, & des affaires de religion: le confeſſeur en avoit fait une eſpece d'eſclave, dont il dirigeoit toutes les actions, de concert avec Mr. du Maine & Mde. de Maintenon. La bulle *unigenitus*, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qu'on vouloit dépoſer, des détails ſur les proteſtans, le regret intérieur d'avoir

fait la paix, à des conditions qui lui paroiſſoient la plupart honteuſes, la conſtruction du canal de Mardik; le deſſein de rappeler & de rétablir le prétendant; telles étoient les dernieres vues, ou les occupations du vieux monarque, tandis que le peuple gémiſſoit ſous le poids des impôts, & ſe trouvoit réduit à la plus affreuſe miſere.

C'eſt dans ce temps déſaſtreux qu'on imaginoit des préſentations ſolemnelles de généraux d'ordre, avec l'appareil & le cérémonial qu'on accorde aux ambaſſadeurs des grandes puiſſances, quand ils font une entrée ſolemnelle. Les jeunes courtiſans, & les dames de la cour de Fontainebleau, où je portai en 1713, la nouvelle de la priſe des châteaux de Fribourg, étoient encore ébahis de l'entrée du pere Ange, qu'on diſoit général des capucins, & qui étoit venu, de Rome en France, pour viſiter ſon ordre, comme il l'aſſuroit, tandis qu'on ſut qu'il avoit été réellement appelé par les intrigues de madame de Maintenon: elle imaginoit ce qu'elle pouvoit pour occuper le monarque, & remplir les vides de Fontainebleau, ſi triſte & ſi ſolitaire, après avoir été le ſéjour des plus agréables divertiſſemens. Ce pere Ange prétendant qu'en cette qualité de général, il lui étoit dû des honneurs particuliers, le fit demander miniſtériellement, & le roi voulut qu'il fût reçu comme les ambaſſadeurs: l'introducteur eut ordre de l'aller chercher

chercher dans les voitures du roi & le capucin ne ſoutint pas mal la repréſentation. Il harangua le roi en Italien, & le roi lui répondit ſans interprete.

Le contraſte de la ſplendeur de Fontainebleau & d'un religieux à longue barbe, ſerré d'une corde, revêtu d'un habit ſale & groſſier, avec des pieds ſans chauſſure, environné ſur-tout d'une ſuite de figures monacales, hautes en couleur, avec des nez crochus à l'italienne & un ton de voix ſourd & naſical, avoit fait une telle impreſſion dans l'eſprit des jeunes courtiſans & des femmes ſur-tout, que je fus fatigué, à mon arrivée, du récit des détails de cette étrange réception qui ne me ſurprit pas; la cour étoit ſi déſœuvrée & pour ainſi dire, ſi monacale, qu'elle pouvoit s'occuper de ces objets.

Bientôt cette faveur donna aux autres généraux d'ordre, l'ambition d'être préſentés comme celui-là: on vit arriver le général des minimes, ſuivi d'une légion de ſes ſemblables, qui furent tous reçus dans les carroſſes du roi: toutes ces harangues des couvens avoient je ne ſais quoi d'étrange ou de ſingulier, que les ſeigneurs, obligés de faire le ſervice, en répéterent long-temps les expreſſions à leurs enfans, racontant plaiſamment les détails de ces comédies, de l'invention de madame de Maintenon.

Les jéſuites imaginerent bientôt après des ſcenes encore plus étranges pour occuper le roi ; ils voyageoient alors dans toutes les contrées du monde, & on apprit, quelques mois avant la mort du roi Louis XIV, que Méhémet Rizabeg, ambaſſadeur de Perſe, devoit arriver à Paris. Le roi ordonna au baron de Breteuil, introducteur des ambaſſadeurs, d'aller lui faire compliment à deux lieues de Paris, & nomma le maréchal de Matignon pour l'accompagner: Saint-Olon, gentilhomme de ſa maiſon, avoit été déja juſqu'à Marſeille pour le conduire ; car le roi voulut qu'il fût reçu avec la plus grande magnificence.

Quand Breteuil entra dans ſa chambre, il le trouva couché auprès du feu, ſur des tapis de perſe & ſur une eſpece de matelas, ayant les jambes reployées à la maniere des Orientaux. *J'avoue*, dit Breteuil dans ſes mémoires, *qu'au premier coup-d'œil, il me parut que c'étoit un gros ſinge couché auprès du feu, & je penſe que la premiere fois que les Perſans voyent un Européen aſſis ſur une chaiſe, ils trouvent la poſture auſſi ridicule, que celle de l'ambaſſadeur me parut dans cette premiere apparition.*

Dès que le baron de Breteuil fut aſſis, le Perſan, qui étoit couché devant ſon feu, s'aſſit, ſans ſe lever ſur ſes jambes, ſur le petit matelas, s'appuya le coude ſur le carreau, pour entendre

le compliment du baron, qui ſe ſervit d'un ſtyle oriental, analogue au génie du Perſan; il eſt ſi ſingulier, qu'il faut le rapporter ici; car c'eſt un incident de la comédie. *L'empereur de France, mon maître, le plus grand & le plus pieux des empereurs chrétiens, le plus magnifique des rois de l'Europe, le plus puiſſant en guerre, tant ſur la terre que ſur la mer, toujours invincible, l'amour de ſes peuples, & le modele parfait de toutes les vertus royales, m'envoie, Monſieur, vous faire un compliment & ſe réjouir de votre arrivée auprès de Paris, la capitale de ſon empire, la plus riche & la plus ſuperbe des villes de la partie du monde que nous habitons: il ſait que l'empereur de Perſe, votre maître, eſt le plus puiſſant & le plus magnifique empereur de l'Orient, & il eſt perſuadé qu'ayant à ſa cour autant de perſonnages illuſtres qu'il en a, il vous a choiſi entre eux comme un ſujet d'un mérite diſtingué, & capable d'être le lien de l'union de deux ſi puiſſans monarques.*

Le miniſtre perſan fut d'abord honnête & poli; mais enſuite il exigea que le marquis de Torcy, miniſtre des affaires étrangeres, charge qui correſpondoit à celle de grand-viſir, vînt le recevoir, qu'on le lui amenât à Charenton où il s'étoit arrêté dans les carroſſes du roi & où il monteroit ſeul, & qu'enſuite il iroit à cheval, ne voulant pas ſe renfermer, diſoit-il, avec un

chrétien dans une boîte, & ne voulant faire ſon entrée qu'après la lune de février, pour éviter des jours malheureux.

Breteuil lui répondit que Torcy & les autres miniſtres du roi, n'étoient pas des viſirs, mais de ſimples ſecrétaires de ſa majeſté, qui écrivoient ſes réſolutions ſous la dictée, & comme ces meſſieurs ſe plaignirent de ce que Breteuil n'avoit point parlé aſſez dignement de leur place, en les traitant de ſimples ſcribes, le roi à qui on le rapporta, répondit que le baron n'avoit pas tort, & que ſes miniſtres n'étoient pas autre choſe que de ſimples ſecrétaires, ou ſcribes de ſes volontés. La plaiſanterie de Breteuil paſſa dans les provinces, & le roi étant mort ſept mois après, les miniſtres, qui perdirent leur pouvoir par l'établiſſement des conſeils de régence, appelerent le baron un *prophete de malheur*, qui avoit défini leur état véritable.

Cependant, à force de chercher dans ſes lunes, l'ambaſſadeur trouva que le 7 de février pouvoit être un jour favorable; car ces lunes étoient un prétexte pour temporiſer & retarder ſon entrée. Le maréchal de Matignon, le baron de Breteuil & autres perſonnes de diſtinction, ſe préſenterent alors pour le recevoir; il leur répondit que pour des chrétiens, il ne ſe leveroit pas; mais qu'il ſe leveroit pour partir. Breteuil, mé-

content de cette réception, répondit qu'il ne feroit point d'entrée à Paris, & qu'il n'auroit point d'audience du roi, s'il ne ſe montroit honnête & poli: il ſortit, en le laiſſant à ſes réflexions.

L'ambaſſadeur, qui avoit juré qu'il ſe laiſſeroit mourir de faim, plutôt que de manger de ce qui étoit préparé par des chrétiens, ne vouloit pas reſter à Charenton, il avoit envoyé ſon train de cuiſine à Paris, & refuſoit cependant de céder à Bréteuil, ne voulant pas être de bout devant lui; ce qui eſt le plus grand honneur que les Perſans puiſſent accorder; mais il ſe leva bruſquement, dès qu'il le vit hors de ſon appartement, & alla ſaiſir la bride d'un cheval pour partir & faire ſon entrée ſeul, & ſans le ſecours d'aucun chrétien; Breteuil lui dit qu'il l'en feroit deſcendre; le Perſan, outré de fureur, nomma ſon ſabre, y porta ſa main deſſus & preſſa ſon cheval; le baron fit fermer les portes cocheres, pour empêcher un départ de cette ſorte; le Perſan, qui crut qu'on alloit le faire priſonnier, deſcendit de cheval, & alla ſe remettre ſur ſon fauteuil dans ſa chambre, & Breteuil, qui l'y ſuivoit, fut ſur-le-champ environné, par ordre du Perſan, de ſix ſoldats de ſa ſuite, le fuſil bandé; Breteuil cependant ne perdit pas la tête, & lui fit dire par l'interprete, que par un coup de ſifflet, il appelleroit ſix mille hommes, s'ils étoient néceſſaires, & qu'il le for-

ceroit d'obéir aux ordres du roi; il le ſaiſit alors par les boutons de ſa veſte, le fit lever, & appela le maréchal de Matignon.

L'ambaſſadeur Perſan étoit glorieux, opiniâtre, poli quand il vouloit, intraitable quand il refuſoit, capable d'une colere outrée, & de faire une réſiſtance ſemblable *à celle d'un taureau*; ſelon les expreſſions de Breteuil : il étoit venu tout ſeul dans ſa voiture, de Marſeille à Paris, & avoit fait trembler tout le monde : dévot & ſuperſtitieux, ou affectant de l'être, les vétilles de ſa loi étoient la cauſe ou le prétexte de ſes plus dangereuſes réſiſtances, & du mépris ſimulé qu'il montroit pour les chrétiens : il ſe leva ſi bruſquement, pour aller ſe jetter dans le carroſſe, qu'il renverſa, en paſſant, deux ou trois gentilhommes attentifs à la diſpute : il fut ſuivi ſur-le-champ du maréchal & de l'introducteur, & la marche commença; le Perſan tourna toujours le dos à Matignon; ne dit pas le mot; mais il déclara que s'il avoit mis la veille ſa main ſur ſon ſabre, c'étoit, diſoit-il, pour prononcer ſur lui le plus grand des juremens, & il ſe fâcha de ce qu'en France on lui faiſoit changer de religion, en l'obligeant de faire une cérémonie un jour malheureux & proſcrit par ſa loi; heureuſement il ne ſe permit plus aucun acte de folie pendant la marche : la vue des dames pariſiennes, adoucit même le caractere de *l'ours mal*

léché, pour me ſervir des termes de Breteuil, ſon introducteur.

Arrivé à Paris, l'ambaſſadeur perdit une partie de la rudeſſe affectée de ſes manieres; il eût des égards pour le marquis de Torcy, qu'on lui dit être le miniſtre des affaires étrangeres; &, par ſa médiation, il conſentit à faire la paix, avec le baron de Breteuil, à qui il donna une orange en ſigne d'accommodement; il fit de vives inſtances pour que le roi voulût remettre l'audience juſqu'après le 13 de la lune, aſſurant qu'il lui étoit impoſſible de faire une action de cette importance pendant des jours funeſtes. Mais quand Torcy, ſortit de ſa chambre, il ne ſe leva qu'à demi de ſon matelas, c'eſt-à-dire ſur les genoux, il feuilleta les livres de ſa loi, parcourut ſes lunes, & dit, à Torci qu'il avoit enfin trouvé, que le mardi ſuivant *pourroit ne pas être un jour ſi malheureux* : & le roi accepta cette docilité; en attendant il alloit à cheval avec ſon étendart, ſes fuſiliers & quatre chevaux harnachés à la perſanne; tout le monde courroit à ce ſpectacle, & les dames curieuſes de tout, non contentes d'être allées à Charenton avec des hommes de la premiere qualité, venoient chez lui en ſi grand nombre, qu'il avoit ſouvent plus de quarante femmes dans ſa chambre, & autant qui

attendoient pour entrer ; il ne pouvoit s'accoutumer à la familiarité des deux ſexes en France : il ne permettoit pas qu'ils ſe trouvaſſent enſemble ; il avoit réglé que les femmes viendroient le ſoir, & les hommes le matin ; il les recevoit avec politeſſe, mais ſans ſe lever, fumant continuellement & faiſant donner du café, du ſorbet & du thé à qui en vouloit prendre ; il avoit une muſique, & la complaiſance des dames pour lui fut telle, qu'elles ſe porterent à danſer ſeules ſans la compagnie des hommes.

Scrupuleux obſervateur de ſa religion, il refuſoit de manger des confitures, des conſerves, parce qu'il ne les avoit pas aprêtées, il avoit toujours avec lui ſes uſtenſiles de cuiſine & ſes cuiſiniers, mangeoit très-ſobrement & en peu de temps, ſur une nappe de brocard d'or à la maniere des orientaux. Cette nappe étoit étendue ſimplement ſur ſon tapis qui étoit par terre & il mangeoit d'une maniere fort malpropre, en prenant le riz avec les doigts, le paîtriſſant dans ſes mains, le portant à la bouche à deux ou trois repriſes. Ses meubles étoient poſés par terre, même les chandeliers dont il s'éclairoit la nuit, imitant parfaitement les uſages Perſans, qui ne connoiſſent ni commodes, ni tables, ni chaiſes, ni lits élevés. La bonté & la beauté du

lit

lit qu'on lui donna à l'hôtel des ambaſſadeurs, l'inviterent à s'y coucher; il s'y accoutuma, & il y dormit fort bien.

Le jour de l'audience du roi arrivé, le Perſan perſiſta à vouloir être ſuivi de ſes fuſiliers & de l'étendart de ſa nation, juſqu'à l'entrée du château même de Verſailles. La grande galerie fut deſtinée à le recevoir, afin qu'il fît aiſément ſes ſalutations au roi, qui ſe plaça ſur un trône dans le fonds. Le roi avoit voulu que toute la cour, rangée des deux côtés & debout, fut parée avec magnificence; il voulut que les femmes y aſſiſtaſſent avec beaucoup de pierreries & de beaux habits, & on fit connoître au Perſan que les intentions du roi étoient qu'il fut reçu avec la plus grande pompe.

Le cortege, pour l'entrée, ſe diſpoſa en ordre, mais ce n'étoit pas ſans crainte, de la part des ſeigneurs françois qui l'environnoient, qu'il ne fit, pendant la cérémonie, quelque extravagance; car il en avoit tant fait la veille: tout le monde eût éclaté de rire, & le roi en eût perdu la contenance; il falloit conduire la comédie juſqu'à la fin s'il étoit poſſible.

Le Perſan parvint au bout de la galerie, d'où il voyoit dans le fond, le trône du roi environné du jeune dauphin, des ducs d'Orléans, de Chartres, de Bourbon; du comte de Charolois & des

autres princes. L'ambaſſadeur parut frappé de la préſence du roi au premier inſtant, & commença ſon premier ſalut : le roi ſe leva & lui ôta le chapeau ; le Perſan monta juſqu'à la plate-forme où étoit le fauteuil du roi, à qui il remit ſes lettres de créance, & la cérémonie finit comme elle avoit commencé.

Mais au grand éclat, & à l'empreſſement du public, ſuccéda la plus grande indifférence. On ſut que le prétendu Perſan s'étoit enfui de Conſtantinople, où il étoit priſonnier ; que l'ambaſſadeur de France l'avoit fait échapper ; que les préſens qu'il portoit de la part du roi de Perſe, ne venoient que de Marſeille ; que ces préſens, qu'on avoit fait garder par un exempt, par quatre archers, & qui précédoient faſtueuſement l'ambaſſadeur, n'étoient que cent ſix petites perles & cent quatre-vingt turquoiſes de valeur en tout de mille écus, & deux pots de gomme. Le public en fut ſi ſcandaliſé qu'il dit hautement que c'étoit un impoſteur, & ne ſe trompoit pas, car le régent découvrit peu de temps après que c'étoit un jéſuite portugais, qui, ayant parcouru tous les pays du monde, & ſur-tout la Perſe, avoit été arrêté par les Turcs, empriſonné à Conſtantinople, & que ſes confreres l'avoient inſtruit & délivré, pour donner la comédie à Louis XIV. Breteuil fut obligé de ſoutenir dans

les meilleures compagnies, & il dit dans ſes mémoires manuſcrits, que ce perſonnage n'étoit point faux; mais on n'eut point confiance en lui. Torci perſuada davantage, mais il ne convainquit pas; & le roi lui-même, qui avoit ordonné qu'on laiſſât le trône en place pour l'audience du congé, le fit ôter, & ſe ſentit embarraſſé du perſonnage, & du prétendu traité qu'il falloit conclure avec lui. Il fit payer les dépenſes journalières qu'il avoit faites, mais Morel crut qu'il étoit trop au-deſſous de ſon miniſtere de ſatisfaire les femmes qui vinrent demander leurs émolumens, & qu'on avoit été chercher pour l'ambaſſadeur, ou pour ſes gens. Le prétendu Perſan en demanda le payement, parce qu'il étoit convenu que le roi payeroit toutes les dépenſes. La totalité monta par jour à cent piſtoles, ſans compter une ſalle de bains que le roi lui fit faire, & qui coûta dix mille francs, ni les vingt-quatre mille francs que le Perſan avoit emprunté à Marſeille pour venir à Paris, ni les cinq cents livres par jour que le roi lui donna encore, & qui furent deſtinées en partie pour les profits d'une femme qui eut le talent de lui plaire, & qu'il emmena.

On fit un traité de commerce avec l'ambaſſadeur, qui s'en retourna, on ne ſait trop pourquoi, par la Moſcovie; il s'embarqua à Chaillot pour ſe rendre à Rouen & au Havre, cachant dans

un coffre ſa maîtreſſe, madame de l'Epinay ; diſant que c'étoit un coffre de porcelaine, qu'il falloit prendre garde de ne pas laiſſer tomber. L'Ex-jéſuite diſparut après quelques navigations entre la Suede & le Dannemarck, emportant avec lui des armes qu'on diſoit deſtinées à l'expédition que tramoit le Prétendant, & ayant erré à Copenhague, à Hambourg & à Berlin, il diſparut ſans qu'on ait entendu parler ni de ſon retour en Perſe, ni de ſa perſonne, ni de ſon prétendu traité entre la Perſe & la France.

CHAPITRE VIII.

Principes de Louis XIV, ſur la puiſſance des rois.

Le roi avoit été élevé dans les maximes du deſpotiſme le plus abſolu. Il avoit vu, dès l'âge le plus tendre, les princes de ſon ſang, l'archevêque de Paris, les grands du royaume & le parlement révoltés contre lui ; il avoit été comme chaſſé de ſa capitale, & avoit ſucé, avec le lait, les principes de ſa mere, & d'un miniſtere irrité de la réſiſtance des peuples. Le pouvoir armé avoit triomphé ; une femme, avec toutes les paſſions de ſon ſexe, avoit dompté les mécontens, & avoit per-

ſuadé le roi, dès ſon jeune âge, que le peuple eſt une bête féroce qu'il faut enchaîner pendant le ſommeil.

La Fronde avoit confirmé le gouvernement dans cette maxime : mais il ne l'avoit pas inventée, car elle entroit dans le plan de mon grand-oncle ; ce miniſtre mémorable avoit été témoin, lui-même, de l'inſubordination des peuples, des grands & des proteſtans ; ou plutôt de la réſiſtance qu'oppoſoient les différens ordres de l'état aux progrès du pouvoir royal & miniſtériel. Il falloit que, dans le combat de ce pouvoir contre celui des grands, l'un des deux ſuccombât, que le pouvoir féodal fût anéanti & que nos rois fuſſent abſolus, ou bien que la France fût toujours gouvernée par des comtes & des barons, comme elle l'avoit été dès le commencement ſur-tout de la troiſieme race, & que le roi & les peuples fuſſent dans leur dépendance.

Quand mon oncle réfléchiſſoit ſur ces alternatives, ces comtes & ces barons étoient encore redoutables aux peuples & aux rois ; ceux même qui tenoient des places de la libéralité de nos ſouverains, ſe ſervoient de la réunion du pouvoir miniſtériel au pouvoir ariſtocratique, qu'ils tenoient de leur naiſſance, & alloient dans leurs provinces, en petits ſouverains, ſe rendre perſonnes recommandables avec leſquelles le miniſtere étoit obligé

de traiter. Le départ des d'Epernon, des Leſdiguieres, pour leur gouvernement, étoit toujours un témoignage public de leur mécontentement & le commencement de quelque trouble.

Les proteſtans étoient ordinairement l'inſtrument de la paſſion de ces grands de l'état; les chefs catholiques, prélats ou miniſtres, étoient les moteurs d'un parti; les chefs proteſtans animoient l'autre; mais ces deux factions ne cherchoient dans le fond qu'à profiter des circonſtances embrouillées, ſoit pour s'enrichir, ſoit pour ſe rendre important, ſoit enfin pour augmenter leur pouvoir.

C'eſt dans ces circonſtances de trouble, que le gouvernement conçut un beau plan, celui d'humilier les grands; que ſi quelque homme en place, habile & honnête, eut paru alors, s'il eût joui de la confiance du roi, s'il eût pu prévoir que les grands & les petits, tombant enſemble ſous le deſpotiſme miniſtériel, la nation devoit être conduite peu-à-peu à la ſituation pénible des peuples de l'Orient, il eût empêché le miniſtere d'incliner vers un deſpotiſme différent; il eût montré au roi que la puiſſance publique iroit, en peſant ainſi ſur le corps de la nation, juſqu'au point de l'écraſer: mais alors l'eſprit humain n'avoit pas aſſez réfléchi ſur les ſuites de la révolution, le beſoin du moment fut d'affoiblir, de reu-

verſer, & d'abattre. Le pouvoir étoit autrefois partagé entre le roi, le clergé & les grands ; il paſſa entiérement alors dans les mains de cinq à ſix miniſtres environnant le roi, & des miniſtres en ſous-ordre envoyés dans la capitale & dans les provinces, agiſſant parallelement avec le pouvoir armé, qui exécutoit militairement ce qu'imaginoient ces premiers miniſtres.

Voilà la grande erreur de mon grand-oncle : il voulut terminer des combats ſanglans entre l'autorité royale & celle des grands ; il voulut pacifier la nation ſans ceſſe agitée ; il voulut réunir tous les pouvoirs en un ſeul, pour que deux pouvoirs contraires ne fuſſent plus en oppoſition ; & le réſultat de cette grande opération fut l'élévation d'un autre édifice moins ſolide que le précédent (qui avoit plus de ſix cents ans de durée); mais plus impoſant & plus fragile, & que les fautes de quelques miniſtres & de quelques rois devoient renverſer, au premier réveil des peuples qu'il dévouoit à l'eſclavage.

Après la mort du roi Louis XIII, & de mon oncle qui avoit régné à ſa place, les grands ſe rappelerent cependant encore qu'ils avoient été humiliés. Le parlement ſe reſſouvint des lits de juſtice ; il voyoit avec douleur un rameau du plan de ſubjection générale de mon grand-oncle, dans l'humiliation de la magiſtrature ; elle avoit été

redoutable juſqu'alors, par ſes oppoſitions aux actes émanés du cabinet, & aux edits burſaux. Le regne d'un cardinal étranger, qui ſuccéda à mon oncle, les mécontentemens, que les peuples dévoués au deſpotiſme, témoignerent pendant les minorités, occaſionnerent le grand éclat de la Fronde. Heureuſement pour la Minorité, l'Eſpagne étoit alors dans une indolente inactivité; l'Autriche étoit environnée d'ennemis, & l'Angleterre étoit livrée elle-même aux querelles du peuple contre ſes rois. Ainſi le pouvoir militaire triompha en France pendant la minorité de Louis XIV, & la redoutable réunion des trois pouvoirs, militaire, légiſlatif & judiciaire, reſta intacte, pour le malheur, tout à la fois, & des peuples, & des miniſtres, & des monarques; & le miniſtere réſolut de ſe maintenir dans cette ſituation.

Le grand ſecret du gouvernement de Louis XIV, en conſervant ſon pouvoir abſolu, fut de donner de belles apparences à l'eſclavage auquel il dévouoit la nation. Il occupa la nobleſſe perpétuellement du métier de la guerre, pour ſa gloire perſonnelle, & pour l'empêcher auſſi de ſe reſſouvenir de ſon ancienne puiſſance, & de s'occuper de la reconquérir; il renouvella les études de ſon clergé & le détacha du pape, puiſſance étrangere qui luttoit encore contre ſon pouvoir;

un

un cordon bleu, un cordon rouge, une croix attachée au bout, un fauteuil académique, étoient des chaînes glorieuſes dont on s'empreſſoit de ſupporter le poids; il laiſſoit les oiſifs s'occuper des beautés d'une littérature frivole, & tout ce regne impoſant ne parut durer que pour palliet ſon deſpotiſme, pour donner à notre ſervitude des formes ſéduiſantes, pour éblouir les étrangers, étonner tous les peuples du monde; mais ce n'étoit que de l'éclat. Le peuple (en qui réſidoit véritablement la force nationale) étoit mépriſé, avili, & compté pour rien dans ſes inſtitutions royales; le grand ouvrage du roi manquoit par ſes fondemens, quelque profond que fut, dans ſes conceptions, mon grand oncle, qui l'avoit imaginé.

En effet, le monarque s'étant libéré de la puiſſance ariſtocratique, ayant abaiſſé tous les grands, & ayant mis tous ſes ſujets de niveau entr'eux, relativement à lui-même; il lui reſtoit de gouverner un peuple immenſe, & de mettre dans ſa dépendance les grands qui dominoient eux-mêmes ſur les peuples, dont la ſubordination étoit néceſſaire à la paix intérieure de l'état. Le roi abandonna ce peuple au pouvoir de ces grands: une double puiſſance, la royale & l'ariſtocratique, ne ceſſa donc de peſer ſur le corps de la nation. Le miniſtere, pour s'aſſurer de la ſoumiſſion de tous, dé-

voua les peuples au pouvoir du clergé & des grands; & tint ces derniers dans la dépendance, par l'intérêt & l'appât des diſtinctions.

Un traité tacite, des grands avec le roi, promettoit ainſi au monarque la ſoumiſſion populaire, moyennant que le peuple ne ceſſât d'alimenter, par la voie des impôts, le faſte des grands.

C'eſt ainſi que les miniſtres régnérent en France; car le roi, qui ne peut ni tout régir, ni tout voir, ni tout palper, a beſoin des yeux, des bras & de l'intelligence d'autrui pour régner; mais il fut le chef de l'égliſe gallicane, de l'armée, de la nobleſſe, de la magiſtrature & de tout le peuple françois, ſur lequel peſerent toutes les puiſſances, toutes les loix, & la religion catholique elle-même, qui, malgré ſes principes d'égalité, de liberté, de réunion fraternelle, fut, à la fin du regne de ce monarque, le prétexte des troubles & des diſſentions.

Pour ſoutenir le gouvernement dans cet état, il fallut imaginer des formes qui exprimaſſent, dans la ſociété, la diſtinction d'un ſerf d'avec un ſeigneur, d'un roturier d'avec un noble; il falloit diſtinguer, par des ſignes ſenſibles, la partie dominante de la partie dominée. Louis XIV, ſcrupuleux dans l'étiquette & dans la repréſentation, s'en occupa toute ſa vie; il avoit une attention particuliere à maintenir les formes de l'ordre mi-

litaire, qui alloit de grade en grade depuis le ſouverain juſqu'au ſoldat, enſorte que la ſubjection de celui-ci dépendoit ſans ceſſe de la puiſſance exercée par des chefs, qui alloient comme d'un échelon à l'autre juſqu'à lui.

Dans l'ordre eccléſiaſtique, il protégea toujours ſa hiérarchie moderne, aboliſſant tout reſte de cette primitive liberté, qui étoit la baſe de la conſtitution politique eccléſiaſtique, & conſervant ces richeſſes ſcandaleuſes du haut clergé, riche des dîmes & des biens fonds uſurpés ſur le clergé du ſecond ordre, abandonné au ſalaire d'une congrue, ou au produit de l'adminiſtration d'un ſacrement.

Le roi avoit conſervé encore cet ordre hiérarchique dans la magiſtrature; & il en déployoit l'appareil impoſant dans les lits de juſtice, qu'il voulut tenir ſi rarement, parce qu'ils ſuppoſoient qu'il avoit beſoin d'agir conjointement avec la magiſtrature: alors, environné des princes de ſon ſang, des pairs, des préſidens, des conſeillers, il exerçoit les fonctions de premier magiſtrat; non en diſcutant, mais en commandant à cette ſuite hiérarchique ſtupéfaite qui gardoit le ſilence.

Non content d'aſſervir les gens de lettres à l'autorité miniſtérielle, de leur preſcrire les matieres dont ils doivent s'occuper, de leur défendre les travaux qui pouvoient éclairer les peu-

ples, leur apprendre quelle eſt leur dignité, leurs prérogatives, leurs droits imperſcriptibles; Louis XIV voulut établir, dans les compagnies qu'il forma, une ſorte de dépendance monarchique. Paſſant le but de mon grand-oncle qui, en aſſerviſſant les gens de lettres, les avoit laiſſés égaux entre eux, dans l'académie françoiſe, le roi, dans l'établiſſement des académies des ſciences & des inſcriptions, voulut qu'on obſerva ces formes graduées, qui étoient à ſes yeux l'eſſence monarchique. Ainſi il établit d'abord une compagnie d'honoraires pour les grands ſeigneurs & les évêques, avec des places ſéparées dans leurs aſſemblées: il ajouta une ſeconde claſſe d'académiciens, celle de penſionaires, puis une troiſieme d'aſſociés, & une quatrieme d'éleves, afin qu'un eſprit monarchique & de ſubordination régna par-tout, même dans la république des lettres, & c'eſt depuis cette bizarre inſtitution, qu'on voyoit un la Vrilière, grand-ſeigneur & miniſtre, un Dubois, un Law, commander aux ſciences profondes, & un Tournefort devenir l'éleve du demi-ſavant, que l'intrigue & l'influence des grands appeloit à ces ſortes de compagnies: c'eſt ainſi qu'on voyoit encore des académiciens n'avoir droit de ſuffrage que dix à vingt ans après leur réception.

Ces diſtinctions, une fois établies dans tous les états, s'introduiſirent bientôt dans le monde,

dans la ſociété, juſques dans les métiers, dans les feſtins d'appareil & dans les ſimples repas, où l'eſprit de repréſentation & la vanité, non-ſeulement des grands, mais même de la bourgeoiſie, obſerve encore ces étiquettes gothiques, dans la diſtribution des places & dans l'ordre du ſervice. *De plats académiciens, & de philoſophes paraſytes, m'appellent l'ours mal léché*, diſoit Rouſſeau, *parce que je ne vais pas dans un repas mandier des approbations, & accepter la place inférieure de l'écrivain qui n'eſt pas académicien.*

Telle étoit l'idée que Louis XIV avoit de la compoſition organique de la monarchie; il avoit en horreur tout ce qui étoit éligible ou ſentoit l'égalité, & mépriſoit les républiques où elle regne; ſes prédéceſſeurs avoient aidé la Hollande à ſe conformer en république; cette puiſſance étoit notre alliée naturelle, & il étoit de nos intérêts de nous la conſerver; mais le roi traita toujours avec hauteur ces républicains qu'il appeloit *la compagnie des marchands*: toujours il traverſa les efforts des Anglois dans leurs différens mouvemens pour éloigner les Stuarts & pour défendre leurs prérogatives; il diſoit à ſes miniſtres qu'il falloit rompre tant qu'on pourroit les correſpondances de la France avec l'Angleterre; que les françois étoient enclins de leur naturel, à admirer la nouveauté, en matiere de gouvernement, & que ce ſeroit un

grand malheur pour l'état, & ſi les françois prenoient du goût pour les manieres angloiſes, & de l'eſtime pour ce gouvernement. Louis XIV appeloit l'*état*, le maintien de ſon pouvoir.

C'eſt en conſéquence de ces principes, qu'il voulut que ſes favoris & les dames de ſa cour ne portaſſent d'autres modes à la tête, dans les friſures, & n'euſſent des meubles & habits, que d'après les deſſins imaginés en France par ſes artiſtes: il ſe plaiſoit à entendre raconter que les uſages & les modes de ſa cour paſſoient dans les cours étrangeres; il auroit été inſtruit de l'introduction d'un nouvel uſage, ou d'une mode angloiſe à Paris, & l'eût déſaprouvé: il lui arriva quelquefois, en fixant l'objet nouveau, de froncer les ſourcils, & de dire: *Cela n'eſt pas de bon goût, cela n'eſt pas françois*, comme il diſoit: *Cela eſt gothique*, quand on liſoit un livre compoſé ſous le regne précédent.

Louis XIV, ayant bien établi la diſtinction graduelle des rangs, l'ayant conſolidée & raffermie par toutes ſortes de loix, ayant abandonné les peuples à toute l'influence des grands, rendit ſa propre puiſſance indépendante de cette hiérarchie politique, en établiſſant des nouveaux miniſtres, qui étoient comme les ſurveillans de cette hiérarchie; car elle étoit en quelque ſorte indépendante, puiſque ces rangs une fois bien établis &

bien diſtingués, il n'étoit plus permis de les changer.

C'eſt ainſi qu'à la police exercée par les cours de magiſtrature, il ſubſtitua une police royale, ou plutôt une inquiſition, qui, ſous des formes différentes, avoit tous les abus, & étoit coupable de tous les forfaits que la France reprochoit à l'inquiſition d'Eſpagne, de Veniſe & du reſte de l'Italie.

A la juſtice établie des tribunaux, il ſubſtitua des punitions, des priſons, des exils, des ordres royaux & miniſtériels, pour exécuter ſurement & à volonté, ce que les loix ou les tribunaux ne pouvoient punir : les lettres de cachet exiſtoient ſans doute avant ſon regne ; mais jamais l'uſage n'avoit été appliqué à tant de fautes idéales, puériles & arbitraires, comme nous le verrons ci-après. Il falloit encore à un miniſtere qui, étant déja tout-puiſſant, veut revêtir ſes actions de l'appareil extérieur de la juſtice ; il falloit, dis-je, des jugemens en regle, pour juſtifier aux yeux des peuples, les vengeances miniſtérielles, leurs délits, leurs opérations ; & ſouvent les parlemens refuſoient d'obéir aux vœux, ou de ſuivre les inſinuations miniſtérielles. La corruption s'étoit bien introduite dans ce corps, comme dans tous les états ; mais un corps aſſemblé, & compoſé de parties même corrompues, eſt ſouvent juſte dans ſes jugemens, & n'eſt pas flexible

comme une commiſſion; c'eſt alors que le miniſtere, qui veut agir ou ſe venger, & en même-temps, ne pas ceſſer de paroître juſte, ſent le beſoin de ſujets diſpoſés à tout, pour ſauver les apparences; de là ces coupables & ſcandaleuſes commiſſions, qui régirent toutes choſes, ſous le regne de Louis XIV.

Commiſſion des intendans pour la police. Ils enleverent aux magiſtrats la connoiſſance d'une infinité d'affaires, que la cour vouloit diriger, non ſelon les loix & uſages anciens, mais ſelon la forme nouvelle du gouvernement; & pour exécuter, ſous prétexte de cette police, des ordres particuliers, qui ne dépendoient que de lui-même.

Commiſſion des intendans pour la finance. Ils étoient des porteurs d'ordre dans les provinces, des exécuteurs des volontés miniſtérielles, non pour demander l'impôt, mais pour l'établir; non pour conſulter les peuples foulés ſur la répartition, mais pour augmenter, diminuer, alléger tel canton, telle ſeigneurie, telle ville, tel particulier; pour impoſer arbitrairement, & ſouvent pour voler avec impunité.

Commiſſions militaires confiées à des commandans. Le roi vouloit être redouté, & penſoit que l'effroi devoit contenir tout citoyen amoureux de la liberté. Il avoit ſur cet article tous les principes

de

de Louis XIII ſon pere, qui, pour me ſervir des expreſſions que je vois dans les mémoires de ſon temps, *ſe bouchoit les oreilles avec les deux doigts*, quand les municipalités, les pays d'état, faiſoient des repréſentations ſur leurs droits & leurs privileges. Le roi Louis XIV ſon fils ne refuſoit pas de les entendre; il faiſoit même ſemblant de les écouter; mais il fronçoit les ſourcils & la peau de ſon grand front, & ne répondoit pas; & c'eſt pour maintenir le pouvoir abſolu oppoſé aux libertés des villes & des provinces, qu'il envoyoit des commandans, qui avoient eux-mêmes des commandans en ſous-ordres, pour ordonner en détail la ſoumiſſion dans tous les coins du royaume.

Les intendans avoient auſſi des ſubdélégués répandus dans leurs arrondiſſemens. Ces ſubdélégués étoient les eſpions honnêtes des citoyens, & de petits juges commiſſionnaires qui déterminoient l'uſage des lettres de cachet & les réſolutions de l'intendant. Le roi créa & vendit ces places de ſubdélégué; c'eſt-à-dire, qu'il avoit ſu donner du prix à l'art d'eſpionner un concitoyen, de le trahir ſecrétement, & de le juger miniſtériellement ou par commiſſion. C'eſt ainſi que le miniſtre agiſſoit de Verſailles, dans un clin d'œil, ſur toute la France, comme l'araignée qui, du centre de ſa toile, tient ſes fils divergens étendus

dans tout ſon domaine, pour être inſtruite & ſervie au premier mouvement du puceron, qu'elle enveloppe de filets dans l'inſtant; je ne connois pas de ſimilitude plus naturelle de l'ancien miniſtere de Louis XIV, pour exprimer les *moyens*, la *célérité* & l'*exécution* de l'autorité deſpotique par le moyen des ſubdélégués, des intendans, des commandans en détails & des commandans en chef.

Satisfait d'être redouté de ſes ſujets, & de les tenir dans une ſubjection extrême; n'ayant jamais recherché d'en être aimé, ſoupçonneux à l'excès, le roi avoit fait de tous ces ſubdélégués, des eſpions des commandans. Tous ces perſonnages ſubalternes ſe ſuivoient à l'œil, s'obſervoient, s'aidoient ou ſe nuiſoient réciproquement; mais le plus ſouvent ils s'aidoient, reconnoiſſant la néceſſité abſolue d'une intelligence entre eux, tandis que les intendans & les commandans en chef faiſoient en grand les mêmes fonctions. C'eſt en oppoſant, dans les provinces, tous ces perſonnages tirés les uns du militaire, les autres de la robe, que le ſervice ſe faiſoit; & c'eſt par ces ſoins détaillés & par ces précautions minutieuſes, que l'intérieur de l'état jouiſſoit d'une ſi profonde paix, juſqu'au moment où le roi alla attaquer la religion de ſes ſujets; car alors on lui montra de la réſiſtance, comme il ſera dit ci-après, &

il apprit qu'il ne lui étoit pas donné de changer la religion d'un million d'hommes, ni de lui donner ſa propre foi.

Cette forme monarchique de pouvoirs ſubordonnés, cette longue chaîne dont le roi manioit le premier anneau, ſe trouvoit ſur-tout dans la magiſtrature, qu'on diviſoit politiquement en haute robe, & en robe de juriſconſultes : le roi avoit trouvé l'art d'en faire l'inſtrument de ſes volontés, de faire executer, avec des formes légales, tout ce qui appartenoit à la légiſlature, & les édits burſaux. Il ne vouloit pas cependant ſe compromettre avec elle; il ſavoit que ſes réclamations ſuſcitoient les mécontentemens des peuples; il craignoit d'engager des querelles, qui, dans des temps de malheur, de diſette ou de guerre, pouvoient renverſer ſon ſyſtême monarchique. Il diſoit que cette magiſtrature, naturellement ambitieuſe, ſe plaindroit toujours dans la vérification des loix, & que le plus court parti étoit de lui ordonner le ſilence; le roi mit en œuvre encore un autre moyen : il la corrompit honteuſement de deux manieres.

La premiere, en lui abandonnant ſes peuples, en permettant qu'elle écraſât de frais les plaideurs; car on ne peut exprimer autrement l'action des juges ſur ſes ſujets en litige, même après la réforme qu'il fit de la juſtice & ces juges eux-

mêmes ne pouvoient retirer leurs avances de l'achat de leurs places, qu'en grévant ainſi les plaideurs.

La ſeconde maniere de corrompre la magiſtrature, fut de lui montrer ſans ceſſe l'appât d'une élévation à des grades ſupérieurs. Le roi conſerva l'uſage de faire paſſer la *magiſtrature parlementaire*, dans la *magiſtrature miniſtérielle;* on devenoit maître des requêtes, conſeiller d'état, intendant, directeur des grandes affaires, gens à commiſſion, chefs de bureau; enfin on devenoit miniſtre; mais on croupiſſoit toute la vie dans la robe parlementaire, en rapportant des procès, ſi on n'avoit l'art d'obéir avec grace, ſans contrainte, & de faire ſa cour.

Un double principe politique favoriſoit même l'élévation des magiſtrats juſqu'au miniſtere; car il ne faut jamais oublier les deux ordres dans l'état *l'ordre monarchique pour l'appareil & le cérémonial*, & *l'ordre miniſtériel pour l'exercice du pouvoir abſolu du roi*, qui ſépara toute ſa vie ces deux genres de puiſſance; il étoit jaloux de la ſienne; il vouloit que tout dépendit de celle-ci, & il n'éleva jamais au rang de miniſtre quiconque étoit grand par lui-même, ſoit dans l'égliſe, ſoit par ſa naiſſance. Il prit des miniſtres juſques dans la petite magiſtrature; & alors il vouloit qu'il fuſſent reſpectés, qu'ils fuſſent grands, qu'on fléchît devant eux. C'eſt auſſi par le même prin-

cipe que ſes bâtards furent changés en princes du ſang, placés entre les princes légitimes & les pairs du royaume, dans l'ordre hiérarchique de ſa monarchie, favoriſés des premieres places de l'état, & poſſeſſeurs de ſon amitié & de ſes complaiſances avec plus d'intimité que ſes propres enfans.

Commiſſions ſecrettes dans les pays étrangers. C'eſt ainſi qu'il faut appeler l'établiſſement des contre-miniſtres ſans caractere & non avoués, qu'il envoya dans toutes les cours de l'Europe, pour eſpionner, pour ſurveiller ſes propres miniſtres, pour comparer leurs reſpectives relations, & les tenir mutuellement dans une perpétuelle ſervitude à leurs devoirs, juſqu'au point que Louvois avoit à ſes gages juſqu'à des maîtres de danſe & de langue françoiſe dans tous les pays étrangers. De cet abus, réſulta la perſécution ſcandaleuſe contre le cardinal de Bouillon, que les miniſtres ſecrets préſentoient ſous des couleurs fauſſes, & la haine à laquelle il s'abandonna, à la fin de ſes jours, ſur-tout contre les proteſtans, que ces envoyés ſecrets dépeignoient ſous des couleurs atroces, & comme les ennemis de ſon nom & de ſa gloire.

Commiſſion inquiſitoriale des poſtes. C'eſt le grand roi Louis XIV, le général des trois cents mille hommes, qui joignoit à la toute-puiſſance

l'aſtuce des petits ſouverains de l'Italie, & les reſſources d'une inquiſition inviſible, dont on ne fut inſtruit que pluſieurs années après l'établiſſement de cette tyrannique pratique. C'eſt à ce grand monarque que le chef de la poſte avoit ſoin de porter toutes les nouvelles trouvées dans les lettres décachetées au grand bureau, amuſant ſa vieilleſſe de recits qui devinrent pour lui ſi intéreſſans, que la plupart des miniſtres, l'atroce Louvois ſur-tout, gagnant ce chef des poſtes, compoſoient chaque ſemaine le rapport de la poſte, ſelon leurs vues privées, & ſe rendoient coupables des plus grands attentats contre la réputation des perſonnes qu'ils vouloient perdre.

Commiſſion inquiſitoriale de l'intérieur de Paris. C'eſt ſous d'Argenſon ſur-tout qu'on trouva l'art d'attacher à la police & de déclarer ſes ſtipendiaires, des militaires ſans fortune, des académiciens, des gens de tout état, & juſqu'à des prélats. L'artifice déteſtable de cette nouvelle eſpece de citoyens avilis, étoit toujours récompenſé; & c'eſt à d'Argenſon que la nation doit la théorie & la pratique de l'art perfide de l'eſpionage dans tous les états.

Commiſſion dans le pouvoir miniſtériel. Les miniſtres des volontés du roi étoient jadis les hommes de la nation; le connétable *de France*, le maréchal *de France*, le chancelier *de France*

étoient ces hommes publics que le roi ne pouvoit dépoſſéder; le roi, comme il le dit un jour en pleine cour, en fit de ſimples ſcribes, & il les rendit révocables; il ôtoit les ſceaux & les rendoit comme il le vouloit: jamais il ne voulut de premier miniſtre; ſes prédéceſſeurs, il eſt vrai, s'étoient ſouſtraits à l'inamovibilité des miniſtres; mais jamais ces derniers perſonnages n'avoient été déclarés les *ſcribes de la volonté des rois.*

Commiſſions dans les chefs & préſidens des parlemens. Les rois qui avoient vendu les charges, qui avoient rendu par là l'ame des magiſtrats plus indépendante de la volonté des rois, s'étoient conſervés la prérogative de donner gratuitement celle du préſident & du procureur-général; Louis XIV ajoutoit à cette grace, celle d'une ſomme annuelle, pour tenir ce chef dans une plus grande dépendance, pour en faire ce qu'on appeloit l'homme du roi, & pour faire entendre aux cours de juſtice que le monarque parloit par leur organe: ce premier préſident exerçoit auſſi d'autres prérogatives qui lui ſoumettoient ordinairement les eſprits.

Commiſſion de la librairie. Un magiſtrat étoit à la tête de ce bureau pour apprendre quel livre pénétroit de l'étranger dans le royaume, pour écarter les papiers publics des nations libres, pour

ne laiſſer paſſer que ceux dont les auteurs étoient ſoudoyés par les miniſtres françois, ou ceux qu'on avoit menacés de ſuſpenſion de leur feuille en France, s'ils oſoient en critiquer le gouvernement. Ce chef de la librairie françoiſe devoit examiner auſſi quels livres s'imprimoient en France : un inquiſition viſitoit les ateliers des imprimeurs, pour ſurprendre une fraude ; & des cenſeurs, hommes du miniſtere, devoient à chaque page certifier, par un ſigne, que l'ouvrage n'attaquoit point le gouvernement. La Baſtille étoit ordinairement la punition du cenſeur, de l'auteur & du libraire qui n'obſervoient point le dégré néceſſaire de circonſpection.

Commiſſions établies ſur les ſciences & les lettres. Les académies qu'il inſtitua n'étoient que des corporations littéraires, à qui il ordonna de s'occuper de la marche des aſtres, des phénomenes des plantes, des maladies chirurgicales, du *perfectionnement* de la langue françoiſe, avec injonction à chaque académicien de rendre compte de ſes travaux, & de n'en publier qu'avec approbation de l'académie. La nation avoit alors des hiſtoriographes ; mais on puniſſoit les véridique ſhiſtoriens, & on penſionnoit le flatteur Daniel, jéſuite, qui ſavoit plaire à la vanité perſonnelle du roi, dans l'élévation de ſes bâtards & dans ſa vie guerriere ; comme on a récompenſé à la fin de mes jours l'hiſtoriographe

l'hiſtoriographe Moreau, pour avoir ſu écrire contre les droits de la nation françoiſe.

Ainſi tout fut amovible & commiſſion miniſtérielle en France, dans les affaires qui avoient de l'influence ſur les eſprits, dans celles où il s'agiſſoit de puiſſance, d'autorité, d'eſpionnage, de jugemens pour des objets qui regardoient les miniſtres ou les corps; on ne laiſſa à l'ancienne magiſtrature, que le pouvoir de juger les différends des citoyens entre eux, leurs litiges pour affaires d'intérêt, de négoce; le roi leur ôta la connoiſſance de toute police générale, toute influence quelconque ſur les peuples, la prérogative de faire des remontrances, & celle d'avertir le roi des erreurs des miniſtres & de ſa cour; le roi vouloit ſe mêler de tout; gouverner toutes les affaires, diriger tous ſes miniſtres, régler, ordonner, arranger toutes choſes, remédier à tous les abus, exercer toute ſa puiſſance, former même ſes miniſtres, diriger ſes généraux, & juſqu'aux directeurs de ſes bâtimens; il vouloit être général, magiſtrat, juge, exercer même la fonction de punir, comme un lieutenant criminel, par ſes lettres de cachet. Jamais il n'exiſta dans le monde un auſſi puiſſant monarque, jamais ſouverain ne mérita, à plus juſte titre, le nom de *Grand*, jamais roi ne ſut réunir, auſſi intimément, le pouvoir légiſlatif, exécutif, judiciaire & militaire;

jamais ſouverain n'exerça à la fois tous les pouvoirs, auſſi long-temps; c'eſt dans ce ſens ſeul qu'il mérite ce nom de GRAND. Un ſiecle d'illuſion, porté au beau & à l'éclat, plutôt que vers l'utilité réelle; une foule d'artiſtes célebres par lui reçus & logés, des panégyriſtes careſſés & penſionnés, des jéſuites intrigans qui le gouvernerent, un clergé avide qu'il ſut maîtriſer & qu'il récompenſoit, des ſeigneurs qu'il enrichiſſoit & qu'il appeloit des héros dans leurs ſuccès, les talens diſtingués dans le royaume & hors du royaume qu'il attachoit à ſon char, des académies de peintres qui exprimoient ſur la toile ſes actions, des ſculpteurs qui les rendoient palpables, des poëtes qui les chantoient, des hiſtoriens qui en faiſoient l'éloge, des académies qu'il fondoit, qu'il dotoit, qu'il aſſerviſſoit autour du trône, une génération d'ambitieux, élevés dans l'art de la flatterie & dans le principe déteſtable, qu'on n'étoit rien en France que pour le roi & par le roi, la nation, preſque entiere, qu'il ennivra de ſes ſuccès, l'Eſpagne qu'il ſoumit à ſon petit fils, & tout ce qu'il y avoit de ſujets portés, de leur naturel, à l'adulation, à la décoration, aux grandes apparences; voilà quel furent les perſonnages, les corps & les intéreſſés qui lui donnerent le nom de Grand, le nom de Puiſſant & d'Immortel; voilà les voies

qui conduiſirent le roi à cette ſituation élevée, ſur laquelle il ne ceſſa de ſe maintenir, même dans ſes plus grands revers.

Mais deux millions d'hommes proſcrits, ou exilés, ou embaſtillés pour leur croyance, des ennemis outragés par les actes de barbarie exercés par ſes généraux; ſon peuple même, ce peuple aimable, qui répandit des fleuves de ſang pour l'extravagante gloire militaire du roi; ce peuple qu'il exténua, qu'il appauvrit pour alimenter ſa vanité, pour élever ſes châteaux; ces horribles priſons d'état, ſouvent remplies pour des actes de vertu, de patriotiſme, pour les élans du génie ou de la liberté ſi cherie des françois; une nation gouvernée avec la dureté d'un conquérant, dépouillée de ſes droits, réduite à n'avoir pour repréſentans qu'une magiſtrature ſilencieuſe, & perpétuellement frappée d'épouvante, les palais ſomptueux qu'il éleva, les dépenſes qu'ils occaſionnerent, la dette qui en réſulta, qui n'a jamais été éteinte, qui ne l'eſt pas en 1785, qui ne le ſera peut-être jamais; les banqueroutes palliées qu'il permit, ſes enfans illégitimes qu'il plaça au faîte de ſa hiérarchie monarchique, entre les princes de ſon ſang & les pairs, & qu'il vouloit nous donner pour rois ſi jamais ſa race venoit à s'éteindre; ces commiſſions honteuſes inſtrument du deſpotiſme, qu'il honnora, ces magiſtratures nouvelles, ces

inquiſitions d'état, ſon avidité pour le bien de ſes ſujets, tous ces moyens, ces objets, ces inſtrumens d'une ambition ſans exemples, ne forceront-ils pas la poſtérité à conſidérer ce grand roi comme le plus grand fléau dont la Providence ait châtié le royaume de France ?

CHAPITRE IX.

Principes de Louis XIV ſur la condition de ſes ſujets.

Nous avons vu ci-deſſus, comment Louis XIV éleva une monarchie nouvelle, toute de commiſſions, & inconnue dans les âges précédens : il nous reſte d'analyſer le ſyſtême deſtructeur de la même monarchie qu'il décompoſa ; non de cette monarchie libre ſous le regne glorieux des Charlemagne, mais de cette monarchie déja vieillie ſous le ſceptre de fer, que les derniers rois de la race des Valois avoient étendu ſur la France.

Le roi Louis XIV, héritier de leurs principes, deſtructeur de toute liberté, avoit conſervé leurs maximes, leurs projets, leurs plans ; il avoit des idées particulieres ſur la nation, les pays d'état, la ville de Paris, le clergé, la nobleſſe, le peuple & les miniſtres, qu'il eſt néceſſaire d'approfondir ; car, ſi jamais la France ſe régénéroit,

cette connoiſſance peut être utile : aſſez d'hiſtoriens ont écrit ce que Louis XIV a fait de grand ; les loix de l'hiſtoire ordonnent de montrer le tableau de ce qu'il a détruit.

Dès l'âge de treize ans, il avoit appris de ſa mere & de Mazarin, que les états-généraux étoient des aſſemblées dangereuſes dont il falloit éloigner l'idée & le ſouvenir : cette princeſſe, alors régente du royaume, habilement conduite par Mazarin, & preſſée par la nobleſſe d'aſſembler les états, ne les refuſa pas.

Inſtruite que dans une inſurrection, le refus en augmenteroit le deſir, elle accorda cette aſſemblée, qui, depuis long-temps, n'étoit guere que l'épouvantail que les peuples, dans leur mécontentement, préſentoient vainement aux miniſtres prévaricateurs.

Marie de Médicis, femme d'Henri IV, n'avoit pu les éviter en 1614, pendant ſa régence ; mais ſi elle fut obligée alors de les aſſembler, elle réuſſit dans le projet coupable d'oppoſer les trois chambres entre elles, de les occuper de queſtions oiſeuſes ou ridicules, & de les congédier avant qu'elles puſſent agir enſemble & de concert, pour guérir la France de tant de maladies, dont les cauſes commencent dans ce temps-là. La régente étoit coupable d'ailleurs d'un grand attentat contre la nation. Ayant diſſipé les ſommes amaſſées par

Henri IV, elle étoit intéreſſée à la clandeſtinité des opérations de ſon gouvernement.

Anne d'Autriche, ſa belle-fille, mieux conduite par Mazarin, convoqua l'aſſemblée en 1651, elle écrivit aux baillifs, aux ſénéchaux, & indiqua à Tours les états: l'Anjou, le pays Chartrain, le Languedoc, & preſque toutes le provinces formerent des aſſemblées provinciales & préliminaires pour les élections, tandis que l'adroit Mazarin travailloit à empêcher la réunion des députés. Une aſſemblée ſi nouvelle inſpira des craintes, on fouilla dans les archives nationales, Mazarin, qui redoutoit les corps & les droits, & qui apperçut des inſurrections du bas clergé contre le haut, étouffa cette aſſemblée avant ſon organiſation; elle reſta toujours déſunie & diſſipée avant même qu'elle s'aſſemblât.

Elevé dans ces craintes & dans ces principes, Louis XIV ne ceſſa d'éloigner toute affaire, qui eût pu renouveller la demande des états-généraux; il fit ſi bien oublier à la nation ſes droits primitifs, ſes anciennes aſſemblées, que ſous la régence du duc d'Orléans, la demande des états par le roi d'Eſpagne, fut traitée de *ſéditieuſe*; Colbert lui-même châtia Mezeray, & lui ôta une penſion alimentaire, pour avoir ſoutenu les droits de la nation dans la ſanction de l'impôt. On a vu comment le roi éluda encore la demande

des états que firent d'abord quelques Hollandois, & enſuite l'Angleterre pour la ſureté des traités.

C'eſt enſuite ſous le long regne de Louis XIV, que ſe fortifia la funeſte maxime qu'aucune aſſemblée ne pouvoit ſe former dans le royaume ſans la permiſſion du roi, & que dans toutes celles qu'il lui plaiſoit de convoquer, aucun ſujet n'avoit le droit de parler ſans la permiſſion royale; il perſuada toute la France que ces aſſemblées n'étoient que des conſeils; que les lits de juſtice n'étoient qu'une forme, une pure cérémonie, pour la publication des volontés royales, les états-généraux n'étoient plus ces aſſemblées primitives qui chaſſoient les dynaſties royales, corrompues ou oppreſſives, & qui créoient les rois, mais un concours de françois, pour l'ampliation de leur conſeil, où la volonté royale ſeule faiſoit la loi; les miniſtres n'étoient que les ſcribes qui les dirigoient, & les cours de parlemens, des inſtrumens paſſifs, des machines miſes en action pour les exécuter; telle étoit l'idée que le roi ſut inſpirer à ſa nation, & aux juriſconſultes, pendant tout un regne, dont la durée fut le plus grand fléau.

En effet, il vit les générations ſe renouveller, & perdre la mémoire de notre ancienne liberté; il vit la France ſe courber peu à peu ſous la verge de fer, dont il arma ſes miniſtres; il perſuada à la moitié de ſes ſujets, que la Baſtille étoit né-

ceſſaire à l'état, au bien des familles, & que les punitions ſecretes & arbitraires, étoient infligées à chacun pour ſon bien, appelant les lettres de cachet des faveurs royales dont on ne pouvoit ſe plaindre; & s'il n'oſa jamais publier qu'il étoit le maître abſolu des biens de ſon royaume, ſans ceſſe il ſe comporta en ſuivant ce principe, ſe faiſant environner de troupes victorieuſes, qu'il tournoit, après leurs exploits impoſans, contre ce peuple même qui les alimentoit.

L'éligibilité des places, des emplois, des dignités même, eſt le témoignage de la liberté des peuples; la vénalité, au contraire, & les droits de naiſſance héréditaires, ſont les ſignes caractériſtiques des monarchies qui vieilliſſent, ou que les temps & les mœurs ont proſtitué au pouvoir arbitraire des tyrans, ou qui croupiſſent dans l'ignorance.

Cette éligibilité étoit odieuſe au roi Louis XIV; elle étoit, dans ſon ſens, trop contraire à l'eſprit monarchique. Le roi ſeul devoit choiſir les gouverneurs des provinces, les généraux, & tout ce qui commandoit dans le militaire; lui ſeul pouvoit élever dans l'égliſe à l'épiſcopat; ſouvent il laiſſoit à chacun de ces perſonnages le choix des grades ſubalternes, pour que tous les ordres de l'état fuſſent ſoumis au rang ſupérieur, & pour qu'aucune place ne dépendît de la volonté

lonté des égaux, ce qui eût détourné les ſujets de la ſubordination & de la ſervitude auprès des grands. Quand il faiſoit la conquête, en allemagne, de quelque ville épiſcopale, dont le chapitre avoit le droit d'illégibilité, ſur-le-champ il uſurpoit ce droit; par un bref du pape, il coloroit ſon entrepriſe, & nommoit à l'épiſcopat celui qu'il choiſiſſoit lui-même. Il ôta ainſi à des abbayes de filles, le droit d'élire leurs abbeſſes; & quand ces religieuſes fermoient leurs portes pour exercer leurs droits, on les fracaſſoit militairement, on violoit leurs aſyles, on les empriſonnoit, on les tranſportoit dans d'autres couvens. Il fit caſſer l'élection de l'abbé de Clugny par le même principe, & il y établit d'autorité un cardinal.

Dans les pays d'états, les provinces avoient conſervé le droit d'élire leurs officiers périodiquement. Le roi voulut les rendre permanens, & les maintenir, non ſous la puiſſance des états, mais ſous ſa propre puiſſance; tandis qu'il fit déclarer que le pape, qui s'étoit ſouſtrait lui-même au pouvoir des conciles, étoit ſoumis aux déciſions de ces aſſemblées générales de l'égliſe. Ainſi il vouloit bien être abſolu chez lui; mais quand le pouvoir du pape diminuoit ſa puiſſance, il vouloit que le ſouverain pontife fût lui-même ſoumis au reſte de l'égliſe.

Les municipalités de ſes provinces ſubirent le même ſort. Le patriotiſme autrefois élevoit un citoyen aux charges publiques; le roi créa des charges vénales, qui aſſujettiſſoient les François à l'autorité achetée.

Enfin c'eſt le roi Louis XIV qui éleva, en Languedoc, le prélat de Narbonne, préſident-né des états de cette grande & induſtrieuſe province, à un tel degré de puiſſance, que ce perſonnage avoit dans cette province des prérogatives ſupérieures à celles de pluſieurs ſouverains: il en avoit fait un grave & puiſſant homme, à qui il permettoit de fouler un peu le peuple, par ſon luxe & ſes dépenſes, pourvu que, dominant dans les aſſemblées de cette province, il obtînt les ſubſides que le roi lui demandoit. C'eſt le ſeul perſonnage qui n'étoit pas amovible dans l'état. Il n'avoit oſé ravir à ſon ſiege encore puiſſant une telle prérogative; mais il avoit aſſervi à ſa puiſſance ce perſonnage, par l'appât des bénéfices & des dignités dont il ſe rendoit digne par ſes coupables condeſcendances.

C'eſt cette ambition de tout faire, de tout régir par lui-même, ou par des commis, qui fit perdre à la plupart des autres provinces leurs anciens états. Il avoit reçu le plan de ces deſtructions de mon grand oncle, qui ne pouvoit tolérer que le roi traitât (avec une province, avec des

officiers municipaux des villes, avec la nobleſſe & le clergé ſes ſujets) de la conceſſion de l'impôt. L'Auvergne, la Normandie, la Champagne, le Dauphiné, la Provence, la Franche Comté, perdirent auſſi peu-à-peu leurs aſſemblées & leur organiſation politique en pays d'états; & ſi le Languedoc, ſi la Bretagne les conſerverent, c'eſt que leur voiſinage des puiſſances ennemies, le mécontentement de ces provinces, leur attachement particulier à des privileges anciens, furent pour le roi des objets de conſidération. Les provinces de l'intérieur furent ſeules ſacrifiées ſans danger; le roi en fut le maître abſolu; il les abandonna à la rapacité, toujours impunie, des intendans, & au fléau, ſi honteux pour un peuple libre, à des impoſitions arbitraires.

Les parlemens étoient les ſeuls corps qui, dans la capitale & dans les provinces, puſſent repréſenter, en quelque ſorte, & en forme d'*Etat au petit pied*, le peuple françois, autrefois ſi ſouvent aſſemblé pour ſa légiſlation. Mais le roi eut le plus grand ſoin d'éloigner de ces cours & la connoiſſance des affaires municipales, & celles d'adminiſtration, qu'on traitoit dans les aſſemblées des pays d'états; c'eſt même ſous ſon regne tout militaire, que prend racine cette animoſité reſpective, qui fit ſi long-temps gémir les citoyens, & qui exiſtoit entre la nobleſſe de cour & la nobleſſe de robe.

Ici commence encore à ſe manifeſter la haine ridicule des pairs contre le parlement, & les différends interminables entre la magiſtrature & le clergé. Le roi dominoit ſur toute cette puiſſante ariſtocratie, bien diviſée & bien animée; & quand un parti le ſupplioit de le protéger, le roi répondoit froidement qu'il laiſſoit la liberté de vider les différends à leur aiſe, & il ne les jugeoit que quand il craignoit quelques ſuites fâcheuſes pour ſa toute-puiſſance.

C'eſt ſous ce monarque ſur-tout que ſe multiplierent les commiſſions, les actes arbitraires de ſon *conſeil*, ſouvent exécuté militairement, malgré l'eſprit & la lettre de la loi, & ces caſſations de tout acte du parlement, favorable à la liberté des peuples & au droit public; ne ceſſant de retenir cette cour dans la ſimple fonction de juger. Eh! qui ignore la ſcene ſcandaleuſe du commencement de ſon regne, quand il alla au parlement, un fouet à la main & en bottes, ordonner l'enregiſtrement de ſes volontés? Un ſiecle entier digne d'être effacé de nos annales a applaudi à la brutale impétuoſité de ce trait.

Les membres du parlement ainſi avilis, & menacés du fouet du ſultan, redoutoient même de juger les procès contre quelque famille attachée à la cour; & c'étoit un acte d'héroïſme que de ſe montrer magiſtrat integre & juſte envers les amis

de ce grand roi. En voici une anecdote, que l'amour de la vérité me doit faire extraire du ſein même de ma famille, que Louis XIV n'a ceſſé de protéger, la regardant comme une des colonnes de l'état.

Le 19 Novembre 1682, on préſenta au parlement une requête, ſur le Rapt de mademoiſelle de Mazarin, qui étoit au couvent de Chaillot. Le parlement, & le procureur du roi ſur-tout, n'oſerent point d'abord faire des recherches ſur ce crime : le procureur du roi néanmoins donna ſes concluſions en conſéquence de cette requête ; le préſident de Meſmes fit entrer les officiers de ſervice de la Tournelle, & par un arrêt, ils permirent d'informer. Le plus ancien des conſeillers de la grand'chambre ſe rendit à Chaillot. La ſupérieure, la portiere, &c. furent entendues comme témoins ; & il parut par les dépoſitions, que madame de Bellefond étant venue rendre viſite à mademoiſelle de Mazarin, & ſe promenant dans l'allée baſſe du jardin qui eſt vers la riviere, avec la demoiſelle de Mazarin, elles envoyerent demander permiſſion à la ſupérieure de faire ouvrir une porte qui répond ſur l'allée par laquelle on va du quai au couvent, & qu'on n'ouvroit pas ordinairement ; la portiere l'ayant ouverte, avec une ſœur, Mlle. de Mazarin ſortit bruſquement, prit la fuite, & trouva un homme qu'elles dépoſe-

rent être le marquis de Richelieu. Les religieuſes ſupplierent madame de Bellefond de faire courir ſon cocher & ſes laquais après mademoiſelle ſa ſœur; & ſoit par ſurpriſe ou par complicité, elle ne voulut pas le faire.

Le 22 décembre ſuivant, 1682, on décréta de priſe de corps le marquis de Richelieu, & ceux qui l'accompagnoient, avec ajournement perſonnel contre le cocher, le poſtillon & le laquais de madame de Bellefond; mais le roi apprenant ces procédures, ne voulut pas que ſon parlement les continuât, & cette cour n'eut ni le courage, ni l'autorité de venger ce crime. Le procureur-général devoit pourſuivre, mais il n'oſa: il écrivit même en ces termes au miniſtre : *Je ne ſais point ce que le roi a réſolu ſur ce ſujet; l'accuſé paroît ici publiquement, avec indécence pour la juſtice du roi : j'ai cru devoir vous ſupplier de me faire ſavoir L'INTENTION DU ROI, AFIN QUE JE FASSE MON DEVOIR, SI S. M. LE TROUVE BON, ou que je puiſſe avoir ma décharge PAR MON OBÉISSANCE à ſes ordres.* Le coupable avoit ſollicité d'abord des lettres de déclaration d'innocence; la cour de Verſaille oſa en envoyer le projet au parlement, pour ſavoir le ſentiment des gens de loi. Mais on répondit au chancelier, qu'elles étoient *contre l'ordre & la loi.* Le coupable conſentit alors que ſon crime fût exprimé.

dans les lettres de grace qu'il demanda : elles furent entérinées *avant tout jugement.*

Mais c'étoit ſur-tout dans les affaires qui n'étoient point particulieres & civiles, que paroiſſoit la puſillanimité du parlement. Les baſes de nos libertés gallicanes, ſont l'examen des bulles & des brefs qui arrivent de la cour de Rome avant leur enregiſtrement. Dans l'affaire de Fénélon, en 1699, il fut cependant arrêté au parlement que le roi ſeroit humblement remercié par les gens du roi, au nom de la compagnie, *de ce qu'il avoit bien voulu laiſſer à ſon parlement la liberté d'examiner, s'il n'y avoit rien dans la conſtitution du pape contre le livre de M. de Cambray, de contraire aux droits de la couronne, & aux libertés de l'égliſe gallicane*; voilà comme le roi avoit conduit ſon parlement.

Ses maximes relatives à la nobleſſe, furent celles d'un politique profond. Avant Louis XIV, on étoit recommandable par la vertu, le courage, la haute naiſſance, le rare ſavoir : le roi fit un mérite aux grands de ſa cour, d'être mieux habillés que les autres, d'avoir de beaux chevaux, des attelages magnifiques, des voitures; on ne pouvoit paroître devant le roi avec des habits ſimples; on mépriſoit quelconque n'étoit point magnifique à la cour. Il ſe plaiſoit au contraire, à parler des hôtels que les ſeigneurs fai-

ſoient bâtir à Fontainebleau & à Verſailles, & on lui en demandoit la permiſſion. Au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, il n'y avoit point à Paris cinquante carroſſes, & on ſait l'embarras du roi Henri IV, quand ſa coche étoit chez l'ouvrier : Henri IV étoit cependant un très-grand roi, que la nation regardera à jamais comme un prince adorable. Son petit-fils Louis XIV porta ce luxe au point, qu'il falloit avoir à ſoi des carroſſes & des chevaux bien entretenus pour venir à ſa cour; il ne fût plus reçu, comme auparavant, d'aller à Paris ſur des mules; l'uſage fut laiſſé à quelques conſeillers des parlemens, qui l'abandonnerent encore vers le milieu du regne du roi, & pour toujours.

Le jeu s'introduiſit encore à la cour du feu roi, qui aimoit que ſa nobleſſe préférât les gros jeux & les jeux de haſard. Les amuſemens de la ſociété, autrefois ſi bruyans & ſi actifs, changerent de forme; le roi n'en conſerva que la chaſſe : il laiſſa la paume, le mail, & favoriſa le jeu de cartes, les loteries, les dez, & les amuſemens ſédentaires, aimant à s'environner de courtiſans timides, louangeurs, & toujours dans la ſervitude, ſur-tout de ceux à qui il donnoit une fortune conſidérable, ou quelque autorité, quelque charge; il les avoit multipliées au point, qu'il vouloit que ſa nobleſſe n'exiſtât que par lui-même : il vouloit

auſſi que les dignités dont il l'honoroit, fuſſent avant toutes les dignités nationales, vénales ou héréditaires.

Ainſi, quand il eut bien ſéparé la pairie du parlement, quand ce corps, qui auparavant ne faiſoit qu'un dans ſes parties, fut non ſeulement ſans correſpondance entr'elles, mais diviſé par des rivalités, & des haines qui éclaterent enſuite pendant la régence, le roi voulut élever au-deſſus de la pairie, dignité héréditaire comme ſa couronne, les maréchaux de France, parce qu'ils étoient ſes créatures : toute place qu'il ne donnoit pas lui étoit à charge, & l'hérédité lui étoit auſſi onéreuſe que l'éligibilité.

Cette pairie de France ſur-tout, étoit encore les reſtes de cette ancienne pairie qui concouroit avec nos rois à la ſanction des lois, à l'établiſſement des impôts, à l'adminiſtration de l'état; c'étoit l'ombre de l'ancien conſeil eſſentiel des ſouverains, ſans lequel St. Louis & les plus grands monarques de ſon temps, ne ſe permettoient d'ordonner aucune affaire principale. Louis XIV réſolut d'abaiſſer ce corps indépendant, pour élever des maréchaux de France; il réſolut de l'éloigner du parlement, ſiege naturel de la pairie, en ſéparant l'exercice de la dignité; enfin il ordonna que le titre de maréchal de France ſeroit placé dans les titres de celui qui en étoit revêtu,

avant celui de pair France, quand un maréchal ſeroit duc & pair.

Juſqu'à ſon regne, on avoit dit, le duc de Vivonne, le duc de Navailles, qui étoient cependant maréchaux de France: il voulut qu'on dit déſormais, le maréchal de Villars, le maréchal de Villeroy, quoiqu'ils fuſſent pairs. Il n'appeloit point lui-même les pairs de France qu'il venoit de créer maréchaux, autrement que *monſieur le maréchal*. Depuis ce jour-là, il ſembloit qu'ils n'étoient plus les pairs du royaume; & l'uſage prévalut ſi bien, qu'on n'a jamais dit depuis, que le maréchal de Richelieu, le maréchal de Noailles, le maréchal de Biron, &c.

Pour parvenir à ce but, peu de perſonnes ſavent qu'il ordonna au duc de Duras, maréchal de France, de ſe dépouiller de la pairie, & d'en inveſtir ſon fils; de conſerver le titre de maréchal de France, & de faire appeler ſon fils *le duc de Duras*. Le roi confirma à ſon lever cette diſpoſition; il affecta d'appeler le pere, *maréchal*, & le fils, *duc*: depuis ce temps-là, le titre de pair parut inférieur à celui de maréchal aux yeux de tout le monde.

Après avoir ainſi effacé la dignité nationale de pair de France, après l'avoir placée, quant au cérémonial, au deſſous de l'office de maréchal de France, le roi eſſaya de renverſer la conſtitu-

tion légale de la pairie ; & pour frapper ſur le corps entier, il ſaiſit le moment où deux pairs, oubliant leur dignité, ſe permirent une querelle indigne de leur rang.

Le duc d'Eſtrées & le comte d'Harcourt eurent une diſpute chez la ducheſſe d'Albert, à ſouper : le roi, qui en fut inſtruit, ordonna au plus ancien des maréchaux de France d'envoyer à ces meſſieurs un exempt, pour rendre compte de leur conduite, ce qui étoit un attentat manifeſte à la conſtitution de la pairie, qui preſque ſeule a conſervé des reſtes de nos anciennes libertés, qui vouloient que chacun fût jugé par ſes pairs, les ducs ne pouvant être jugés que par la pairie, préſidée par le ſouverain.

D'Eſtrées & d'Harcourt ayant refuſé de reconnoître cette nouvelle juriſdiction, le roi s'irrita *contre des prétentions idéales qu'on vouloit défendre par des mots, des privileges & des titres*, & envoya des lettres-de-cachet, pour renfermer à la Baſtille d'Eſtrées & d'Harcourt, qui s'y rendirent, obéiſſant, diſoient-ils, à l'ordre perſonnel du roi, & non à celui des maréchaux de France.

A la fin, le roi craignant l'inſurrection de toute la pairie, prit le parti de nommer une commiſſion de maréchaux, pour les juger, non pas en leur qualité de maréchaux de France, mais en qualité de commiſſaires du roi : elle fut compoſée

des maréchaux de Villeroy, d'Huxelles, de Teſſé, qui entiérement dévoués à la volonté du roi, comme il arrive dans toutes les commiſſions, ne devoient point agir ſelon leurs lumieres, mais d'après la volonté du roi. D'Eſtrées & d'Harcourt ſe rendirent de la Baſtille à l'hôtel de Villeroy: les commiſſaires ſe leverent & leur parlerent avec toute la civilité poſſible; & Villeroy, préſident, leur dit que l'intelligence qu'il y avoit entre eux prouvoit que les querelles dont on les accuſoit n'étoient que des calomnies; *embraſſez-vous donc, Meſſieurs, pour mieux le prouver encore, & nous allons en rendre compte au roi.*

Le roi voulut encore une foi eſſayer de ſoumettre la pairie à la connétablie; mais cette fois-ci la pairie ſe défendit avec moins d'égards. Les ducs d'Aumont & de la Ferté eurent une diſpute, & le roi leur fit envoyer un exempt, par le chef des maréchaux de France: cet exempt fut ſi bien repouſſé, qu'on le fit ſauter, d'un ſeul coup de pied le grand eſcalier de l'hôtel de la Ferté, au péril de ſa vie. A l'hôtel d'Aumont, on fit plus; on lui montra la fenêtre. La connétablie ſentit la force de ces préliminaires; le roi la ſentit encore mieux, & l'affaire n'eut pas de ſuite.

Ces empriſonnemens, ces ordres rigoureux d'aller à la Baſtille, qu'il donnoit aux pairs de France, aux premiers perſonnages de l'état, parce

qu'ils ne vouloient pas être jugés militairement, parce qu'ils avoient dans leur ordre des droits à conſerver, montrent quel cas faiſoit le roi des premiers titres de l'état : il croyoit que la France lui étoit obligée de ce qu'il ne ſacrifioit point les premieres têtes, comme dans le regne précédent, & ſe complaiſoit *de ce que la nature ne l'avoit pas fait*, diſoit-il, *ſanguinaire*. Nourri cependant dans les principes de mon grand-oncle, il ne ceſſoit ni de faire ſon éloge, ni de témoigner à ma famille combien la maiſon de Bourbon nous étoit obligée.

Le roi ne conſervoit effectivement ſa grande autorité, qu'en ſuivant le plan de gouvernement & d'adminiſtration que le cardinal avoit laiſſé, ſans penſer que dans ſa famille on maudiroit peut-être un jour les plans d'adminiſtration qu'il avoit adopté pendant ſon miniſtere. Je fus le premier de ma famille, la victime des maximes de ce grand-oncle, puiſqu'un ordre du roi me fit paſſer à la Baſtille, où je ſouffris long temps de la privation des premiers beſoins de la vie. Louis XIV, dans la ſuite, alla plus loin encore que le fondateur de ſa puiſſance abſolue, & il arriva au point qu'en ôtant la liberté à quelqu'un, on lui envoyoit tout ſimplement l'ordre d'aller à la Baſtille, même ſans prendre les précautions néceſſaires pour être obéi, en cas de mauvaiſe volonté ; c'étoit-là une de ces manieres imitées de

l'Orient, où l'envoi du cordon eſt le ſignal d'une exécution prompte & aſſurée. Quand on ſortoit de la Baſtille, ſi on étoit du nombre des favoris, l'étiquette vouloit qu'on allât remercier le monarque & ſes miniſtres : un ſourire un peu malin étoit la premiere expreſſion du roi ; & quand il vouloit honorer le priſonnier, il lui demandoit des nouvelles de l'intérieur de la Baſtille : ſi on en eût dit du mal, on eût paſſé à ſes yeux pour un mécontent dangereux, digne peut-être d'y être renvoyé : ceux au contraire qu'on avoit embaſtillés pour des affaires ſérieuſes, étoient exilés, ou dans des montagnes, ou dans leurs terres ; mais toujours on les dépayſoit ſans voir le roi, & jamais ils ne rentroient en grace.

Pour épouvanter ſes peuples, Louis XIV avoit changé dans toutes les provinces, pluſieurs châteaux en autant de Baſtilles. Il n'y avoit aucune province qui n'eût quatre ou cinq fortereſſes, ſelon l'étendue ; & il diſoit qu'il ne connoiſſoit pas de punition plus douce que la priſon d'état, & croyoit ce moyen plus favorable à l'effet qu'il en attendoit. La longue durée d'un empriſonnement, multipliant l'exemple, prolongeant la crainte, & la faiſant paſſer à pluſieurs générations, ne pouvoit effectivement qu'inſpirer la terreur à ſes ſujets. Fouquet fut l'éternel épouvantail qu'il montra facilement à ſes miniſtres, la punition

éclatante du cardinal de Bouillon devoit en impoſer à tous ceux de ce rang-là ; & comme ſes plus intimes courtiſans, ſes parens, & même les princes du ſang, pendant ſa minorité, n'en avoient pas été exempts, il s'applaudiſſoit d'en pouvoir citer l'exemple, quand on lui faiſoit des repréſentations, plaiſantant, mais toujours avec gravité, ſur la douceur du châtiment auquel ſe ſoumettoient les courtiſans les plus intimes ; & s'il eſt encore quelqu'un qui penſe que ce tableau eſt peut-être exagéré, voici les expreſſions même du monarque.

« Les rois ſont ſouvent obligés, » dit-il dans un Mémoire de ſa main, conſervé dans la bibliotheque du roi, « de faire des choſes contre leur » inclination, & qui bleſſent leur bon naturel. » Ils doivent aimer à faire plaiſir, *ET IL FAUT* » *QU'ILS CHATIENT SOUVENT, & perdent des* » *gens* à qui naturellement ils veulent du bien ; » l'intérêt de l'état doit marcher le premier. »

Voltaire, qui a pourtant ſenti comme moi s'il eſt agréable d'être renfermé, & qui a été puni du plaiſir de faire des pieces fugitives pleines de ſel & de plaiſanterie, comme j'ai été puni des égaremens où m'avoit conduit l'amour, cite le diſcours du roi où ſe trouvent ces paroles, comme l'expreſſion de la grande *magnanimité* de Louis XIV. Pour moi, j'y trouve le ſentiment

oppoſé, je penſe qu'avant d'être roi, on eſt homme; & le monarque qui en perd le doux ſentiment n'eſt pas un bon roi.

Louis XIV, conduit par les mêmes principes, parvint à la fin à perſuader tout le royaume, que des lettres-de-cachet étoient un bienfait, & une prérogative royale, propre à empêcher de plus grands maux; & ſi quelque mécontent, dans la ſociété, en vouloit médire, l'opinion vouloit qu'on en défendît la néceſſité & les avantages: la ſeule conſidération qu'un ordre du roi empêchoit un procès déshonorant, étoit une preuve de leur convenance. Ainſi le monarque, qui fait la loi pour la paix intérieure de la république, la ſûreté de la fortune & de la vie de ſes ſujets, exerçoit, par un pouvoir contraire, la prérogative, non-ſeulement de pardonner, mais de ſouſtraire ceux qu'il vouloit aux recherches de la juſtice. C'eſt pour ſon bien, diſoit-il, que je l'ai mis à la Baſtille.

Quand il fut bien reçu dans l'opinion, que le roi pouvoit & devoit renfermer dans les priſons les premieres têtes de la France, il employa ce châtiment pour arrêter ſur-le-champ les obſtacles qu'il trouva dans ce qu'il voulut entreprendre: cette voie cependant ne lui réuſſit point dans les affaires de religion, parce que le chriſtianiſme paroît avoir été fondé par des martyrs,

tyrs, qui donnoient des exemples de fermeté, en préſence des ſupplices que leur préparoient les tyrans. Les chefs des proteſtans & des janſéniſtes étoient en général des hommes de peu de foi & de religion, qui, ſe ſentant forts de conduire une grande faction en France, étoient conduits par leur énergie naturelle ou leur ambition; mais tout ce qui étoit peuple, ou parmi les janſéniſtes, ou dans le proteſtantiſme, étoit de bonne foi, ſe croyoit dans la voie du ſalut, & ſouffroit en gémiſſant les chaînes qu'impoſoit Louis XIV à tout ce qui n'étoit pas catholique, & aux imbécilles qui refuſoientde croire à la bulle du pape, qui s'honoroient du nom de martyrs & qui diſoient modeſtement qu'ils defendoient la doctrine celeſte.

Il fut expédié, contre de tels perſonnages, plus de neuf mille lettres-de-cachet, ſoit pour l'exil, ſoit pour l'empriſonnement; & ſi les regiſtres des miniſtres ſont fideles, ils doivent prouver encore que le roi fit renfermer ou exila plus de trente mille proteſtans, ſans parler des dragons qu'il leur envoyoit dans les Cévennes, ni des contributions auxquelles ces pays furent condamnés, & des fugitifs hors du royaume.

Cette fureur de punir celui qui ne penſoit pas comme lui, & celui qui pouvoit par ſa préſence, ſes paroles ou ſes écrits, contrarier ſes opinions

ou ſes crimes, fut telle, qu'il exila le mari de Mde. de Monteſpan, la complice de ſes débauches, parce que le marquis aimoit ſa femme, parce qu'il ne put jamais pardonner au roi de la lui ravir, & parce qu'il ſe permettoit les expreſſions d'un homme qui ſe ſentoit outragé. Cet exemple du roi, d'exiler les maris dont il aimoit les femmes, ne reſta pas dans l'oubli: les miniſtres du regne ſuivant, & juſqu'aux petits commis, exilerent, comme on ſait, les maris des femmes jolies qui, fatiguées de la gêne, ſollicitoient ces châtimens.

La poſtérité reprochera auſſi à ce monarque ſon attachement à la ſociété des jéſuites, qui diſpoſoit de ſon ame, & à laquelle il confia le choix des ſujets pour les prélatures, & pour les grands bénéfices auxquels le roi nommoit. On croira difficilement quelle puiſſance avoient ces jéſuites ſur la feuille; mais écoutons le maréchal de Villars, qui écrit de Montpellier, au pere la Chaiſe, confeſſeur du roi, le 26 août 1704.

« Mon très-révérend pere, je ſuis obligé de » vous dire que le ſieur Terrier, curé de Mont- » pezat, mérite votre protection pour la ſa- » geſſe de ſes mœurs, ſon zele très-utile » pour le ſervice du roi, & ſon bon eſprit. M. » l'évêque de Nîmes vous répondra de la pre- » miere qualité, & je dois vanter les deux autres. » Ainſi un petit prieuré de 500 écus ou de 2000 liv.

» de rente, ſeroit une récompenſe très-juſte de » ſes ſervices. *Il y a plus de vingt ans que je vous* » *ai ſupplié, mon R. P., de vous ſouvenir d'une* » *ſœur que j'ai, religieuſe dans l'abbaye de Saint-* » *André, à Vienne.* Ayez la bonté de vous in- » former ſi, par ſa vertu & ſon bon eſprit, elle » ne ſeroit pas digne de gouverner une groſſe » abbaye. Je vous ſerai très-ſenſiblement obligé, ſi » vous voulez bien lui en procurer une qui l'appro- » chât plus de Paris, où j'eſpere paſſer le temps » de ma vie, que je ne donnerai pas au ſervice » du roi : vous me donneriez une grande con- » ſolation, par l'eſpérance de la voir plus ſouvent » que je ne ferai, quand elle demeurera à Vienne.

» Nos affaires avancent tous les jours; la dé- » faite entiere de la troupe de Catinat, la mort » de Rolland, & l'exécution de tout ce qui a été » pris avec lui étonnent le reſte du parti, & il s'en » rend pluſieurs. Je vous dirai que la fermeté que » ces malheureux marquent dans les plus longs » & les plus cruels ſupplices, eſt ſurprenante, & » un nommé Maillé, lieutenant de Rolland, jeune » homme très-bien fait, ne quitta pas un air » riant, depuis la lecture de ſon arrêt, pendant » la queſtion, & juſqu'au dernier ſoupir. Pour » moi, *je tourne la rigueur de la juſtice ſur leur* » *opiniâtreté dans la révolte*, après les bontés du » roi, de vouloir bien pardonner à ceux qui im-

» plorent ſa clémence ; il faut leur ôter le mé-
» rite du prétendu martyre qu'ils affectent tous
» avec beaucoup de courage. »

Le pere la Chaiſe n'étoit pas ſanguinaire ; on voit cependant ici de quels moyens ſe ſervoient alors nos généraux pour conſerver la faveur : ils envoyoient à la ſociété jéſuitique, au confeſſeur d'un roi devenu dévot & intolérant, les nouvelles des maſſacres, des gibets, de la queſtion & des ſupplices. Ces tortures étoient bien barbares ; elle étoient goûtées pourtant par la cour du roi, vieillard & dévot qui s'entendoit dire chaque jour, qu'il ſeroit comparable dans l'hiſtoire, aux Conſtantins & aux Théodoſes, & qu'il expieroit les fautes de ſa jeuneſſe, en protégeant ainſi la religion..... L'opinion publique, outragée de ces ſupplices, a chaſſé les jéſuites du royaume de France, & ramenera un jour les proteſtans, dont les aïeux ont arroſé de leur ſang les montagnes des Cévennes.

CHAPITRE X.

Portrait de Louis XIV.

APRÈS avoir vu les faux principes du roi ſur le gouvernement, l'enchaînement des idées, l'ordre des matieres, la ſainte vérité de l'hiſtoire ſemblent preſcrire d'obſerver la partie louable du regne du roi Louis XIV. Écoutons pour cet objet, les jéſuites eux mêmes, qui en ont fait une ſeconde divinité. Le pere d'Avrigny eſt de tous les hiſtoriens jéſuites, celui qui a plu d'avantage aux poëtes, aux artiſtes, au clergé, aux militaires, qui, par goût, par état ou par intérêt, ont voulu faire de Louis XIV un grand roi, malgré les ſoupirs & les larmes des peuples.

« On n'a jamais vu, dit ce jéſuite, de regne » auſſi long que celui de Louis XIV. La France » en a vu peu d'auſſi glorieux, & elle n'a peut- » être point eu de roi qui ait allié enſemble des » qualités plus ſingulieres, ni qui ait plus digne- » ment ſoutenu le ſurnom de Grand dans tous » les temps de ſa vie. Sa taille & ſa mine répon- » doient à ſa dignité. En le voyant, on devinoit » ce qu'il étoit, tant ſa préſence inſpiroit de reſ- » pect & de vénération. C'eſt ce qu'il y avoit de

» moins eſtimable en lui. Il parloit bien, & s'ex-
» primoit avec beaucoup de juſteſſe, quoique
» ſans art & ſans affectation, ce qui a fait dire
» qu'il ne pouvoit pas plus ſouffrir un mot hors
» de ſa place, qu'un ſoldat hors de ſon rang. Il
» avoit beaucoup d'eſprit, mais de cet eſprit qui
» ſe fait plus remarquer *par la droiture du bon*
» *ſens, par la ſolidité du raiſonnement*, par la
» grandeur des deſſeins, & le choix des moyens
» propres à l'exécution, que par ce brillant de
» penſées qui frappe & qui éblouit (1). Sage, il
» ne forma guere d'entrepriſe conſidérable qui
» ne fût bien concertée; ſecret, le moment ſeul
» de l'action fit péuétrer ſes projets; ferme, il fut
» inébranlable dans ſes réſolutions, quand il crut
» que ſa gloire ou le bien public le demandoient;
» brave, on le vit ſouvent à la tête de ſes armées,
» partager les fatigues & le péril avec ſes troupes;
» *préſque toujours heureux*, ſes ſuccès firent trem-
» bler les états les plus reculés. L'Europe, jalouſe
» ou effrayée, réunit toutes ſes forces contre lui,

(1) C'eſt préciſément le bon ſens & la droiture du raiſonnement qui manquerent au roi; car il déraiſonna ſans ceſſe ſur la véritable gloire, qu'il plaça dans la décoration, dans les arts, dans les expéditions militaires: le gouvernement économique de ſon peuple étoit trop peu digne d'un grand roi; il l'ôta aux adminiſtrations des provinces & le livra à des intendans. Voilà la grandeur des deſſeins de Louis XIV.

» & ſeul il ſoutint les efforts de l'Europe liguée(1).
» Nul prince, dans ces derniers ſiecles, n'a pris
» autant de villes en perſonne, gagné autant de
» batailles par ſes lieutenans, conquis autant de
» provinces, dompté autant de nations différen-
» tes. Amateur du bon ordre & de la juſtice, *il*
» *veilla avec autant de ſoin qu'aucun de ſes pré-*
» *déceſſeurs, à l'obſervation des loix*; il en fit même
» pour abréger les procédures, & couper pied
» à la chicane, pour punir les blaſphêmes, pour
» éteindre la fureur des duels *qu'il vint à bout*
» *d'abolir* (2). Maître de ſoi, à peine laiſſa-t-il
» échapper une parole de chagrin ou d'impatience,
» ſe poſſédant ſans donner le moindre ſigne de
» trouble & d'inquiétude, dans les plus fâcheux
» contre-temps; grave & ſérieux, ſans être trop
» gênant, il ſe populariſa avec toutes les perſon-
» nes qui l'approcherent (3), mais ſans s'avilir,
» ſans donner, même avec les courtiſans qu'il
» honoroit d'une plus intime confiance (4), dans

(1) Oui, ſur-tout à l'époque des conférences de Gertruidemberg.

(2) Au moins dans l'éloge d'un roi, ne devroit-on pas employer le menſonge, ni avancer des faits ſi démentis.

(3) Il affecta d'éloigner de lui toute magiſtrature, tout homme public, dont le pouvoir ne dérivoit pas directement de lui.

(4) Sur-tout avec la veuve de Scarron, dont il fit ſa femme, ſous laquelle devoient ployer les princeſſes & la nation entiere.

» cette familiarité baſſe, qui fait que le ſujet s'oublie » inſenſiblement, à l'exemple du ſouverain. Ma- » gnifique dans ſes palais, dans ſes ameublemens, » dans ſes fêtes, *tout faiſoit ſentir ſa puiſſance*, » tout donnoit la plus haute idée du monarque (1): » jamais cour n'a été ni plus nombreuſe, ni plus » ſuperbe. Véritablement chrétien & religieux, on » ſait juſqu'où alla ſon reſpect pour les choſes » ſaintes, ſon attention à la priere, *ſa modeſtie* » *dans les temples* (2), ſon attachement à la » foi de ſes ancêtres, ſa ſoumiſſion aux décrets » de l'égliſe, ſon zele contre les erreurs & les » nouveautés, ſa haine contre toutes ſortes de » vices. *L'héréſie fut bannie du royaume* (3); l'im- » piété n'oſa ſe montrer devant lui, ou elle n'y

---

(1) A la mort, il devoit encore ſes ameublemens: il vendit juſqu'aux ouvrages des orfévres, qui étoient de vrais chefs-d'œuvre, pour retirer quelque argent. Toute ſa vie, il bâtit des palais ſomptueux qui coûterent des ſommes effroyables, & occaſionnerent des créations d'emprunts, & des rentes qui ne ſont pas encore éteintes en 1789.

(2) Oui, mais une fois ſa gloriole fit interrompre le prédicateur, pour annoncer la priſe d'une ville.... Une autre fois, on admiroit à vêpres, qu'il chantoit entre les dents, & par diſtraction, les vers d'un opéra à ſa louange.

(3) Il eut beau s'efforcer pour y réuſſir: les dragonades, les galeres, les gibets, les roues, les édits, les perſécutions, les proſcriptions, qui en ont fait le véritable tyran de cette claſſe au moins de ſes ſujets, ne purent jamais y parvenir.

» parut

» parut que ſous le manteau de la vertu : il put
» faire des hypocrites, il ne put faire des liber-
» tins; pour lui plaire, il falloit être homme de
» bien, en avoir du moins le maſque. Bon pere,
» bon maître, *bon roi*, *il fut les délices de ſes en-*
» *fans* (1), l'amour des officiers de ſa maiſon,
» l'honneur & l'exemple de ſes peuples. S'il gou-
» verna en monarque abſolu, l'eſtime, le reſpect,
» l'admiration eurent plus de part à l'obéiſſance,
» *que la crainte de la punition* (2). Jamais prince
» n'aima moins à punir, ni ne le fit avec plus de
» modération & de diſcernement (3). On ne lui
» parut point coupable dès-là qu'on ne fut que
» malheureux; l'on ne ſe plaignoit point, qu'on
» expiât plutôt les fautes de la fortune que ſes
» fautes perſonnelles. On ne lui reprocha point,
» comme au pieux Théodoſe, un maſſacre pareil
» à celui de Theſſalonique, ni comme à Louis le
» Juſte, tant de funeſtes exécutions, qui porte-

(1) Il en fut un objet de terreur perpétuelle; on trembloit comme devant le tonnerre, & il jouiſſoit de cette terreur.

(2) Que diroit le pere d'Avrigny, s'il ſavoit que pour établir en paix les Intendans, malgré les droits des provinces, il diſtribua ſa cavalerie dans tout le royaume, pour le tenir dans l'effroi?

(3) Jamais prince ne punit ſi brutalement; il ne châtioit pas toujours des particuliers; il châtioit en grand, les proteſtans & les janſéniſtes.

» rent le deuil dans les plus illuſtres familles. En » ſoixante & douze ans de regne, il n'a fait perdre » la vie, ſur un échafaud, qu'à un grand ſeigneur, » trop indigne de l'être pour ſe faire regretter (1).

» Quoique Louis n'eût pas été élevé dans l'eſ- » time ni dans la connoiſſance des belles-lettres, » il en fut toute ſa vie le protecteur (2). *Sous lui*, » *la Grece* & l'Italie ſemblerent être paſſées en » France. Son regne fut le regne de la délica- » teſſe & du bon goût; ſon ſiecle, le ſiecle des » beaux arts. A l'ombre de ſes bienfaits, on ne » les vit pas ſeulement fleurir; la plupart furent » conduits à un point de perfection inconnu à nos » peres; & comme ils lui durent leur naiſſance » ou leur accroiſſement, ils travaillerent à l'envi » à immortaliſer ſon nom. La poéſie & l'élo-

---

(1) Oui; mais tant en janſéniſme qu'en proteſtantiſme, ou en militaires, plus de 600,000 François périrent pour ſa gloire, dans les priſons, dans les ſieges, ou au champ de bataille.

(2) Il protégea les poëtes, les littérateurs, les ſatiriques; & il punit les hiſtoriens: il défendit de traiter des droits des citoyens; il penſionna les hiſtoriens de ſa perſonne, & ceux qui firent de l'hiſtoire un roman, comme Mainbourg; ou bien qui l'adapterent aux princes de ſon regne, comme ce P. Daniel, qui traita du ſort de tous les bâtards des rois, depuis Clovis juſqu'à nos jours, pour faciliter l'élévation du duc du Maine & du comte de Toulouſe, & qui fit une hiſtoire purement militaire du royaume de France. Voilà quelle ſorte de talens le roi Louis XIV protégeoit.

» quence, portée ſi haut ſous ſes auſpices (1),
» n'ont point eu de fleurs qu'ils ne lui aient con-
» ſacrées. Les vertus civiles & militaires, politi-
» ques & chrétiennes, ont fait pendant cinquante
» ans la matiere la plus ordinaire des éloges. Il a
» été l'objet des veilles de quiconque a cru ſavoir
» penſer & écrire. Auguſte & Trajan, Conſtantin
» & Théodoſe, n'ont été ni plus ſouvent, ni plus
» dignement célébrés (2); comme eux il eut ſes

---

(1) Ce n'eſt pas le roi Louis XIV qui, par ſes auſpices, éleva la poéſie au véritable point de ſublimité; c'eſt Corneille qui, perſécuté par Richelieu, & malgré les rois, pour ainſi dire, la porta à ce point. Les rois ne créent pas les lettres; les lettres, au contraire, forment & modifient les princes.

(2) Oui, mais pour ſon argent. Ces mots: *Ædes à Deo datæ*, qu'un Italien mit ſur ſa porte, étoient la publication du brevet lucratif du roi, qui ſoudoyoit les auteurs connus de toute l'Europe.... En France, il avoit mis à ſes gages tout ce qui avoit dans les lettres de la célébrité.... Le divin La fontaine, dont les ſentences étoient une critique indirecte de ſes principes royaux, & Fénélon, qui dépeignoit dans Télémaque un bon gouvernement, furent oubliés ou diſgraciés. Louis brûla les écrits poſthumes de Fénélon, trouvés dans la caſſette du dauphin, & la république des lettres ne lui pardonnera pas cet incendie ſacrilege.... Louis avoit fondé des académies; il s'étoit déclaré le *protecteur* de celles qu'il n'avoit pas fondées. Voilà par qui Louis fut loué, encenſé, panégyriſé; laiſſant une poſtérité qui en approuva longtemps le ton. Mais interrogeons l'Angleterre, la Hollande, le Nord, & jouiſſons un jour en France de la liberté; Louis ſera apprécié; on fera ſon hiſtoire; car nous n'avons encore de lui que de vrais panégyriques.

» défauts, pardonnables peut-être, ſelon le
» monde, parce qu'ils ne ſont que trop naturels
» aux têtes couronnées; mais que la flatterie a
» diſſimulés, qu'elle a quelquefois érigés en ver-
» tus, & que l'hiſtoire ne peut ni taire, ni excu-
» ſer. La ſatire l'a attaqué ſur l'avarice, auſſi bien
» qu'Henri IV & Louis XIII : je ne vois pas
» ſur quel fondement; car enfin, jamais prince
» n'a tant tiré de ſon peuple, & cependant moins
» amaſſé. *Tant de ſuperbes édifices élevés, tant de*
» *maiſons royales embellies, tant d'établiſſemens*
» *utiles au public faits ou ſoutenus* (1), *tant de*
» *penſions diſtribuées dans ſa cour & dans les villes,*
» *aux officiers de robe & d'épée, aux nationaux*
» *& aux étrangers, aux ſavans,* A DES FEMMES
» MEME, *le dirai-je? tant de dettes accumulées*
» *ne ſont point l'effet d'une économie outrée, &*
» *d'une épargne ſordide*: mais l'homme le plus li-
» béral ne peut pas l'être toujours, parce qu'il
» n'a pas toujours de quoi donner. Deux paſſions

---

(1) Oui; mais ſi on prouvoit au pere d'Avrigny, jéſuite, que ces édifices ſuperbes, ces maiſons royales ont occaſionné des dettes & des rentes à la charge du roi, qui ne ſont pas éteintes en 1787, temps où toutes ces maiſons, ſcandaleuſes par leur faſte ridicule, tombent en décrépitude? Voilà la grandeur, l'appareil, la décoration du regne de Louis XIV; voilà l'uſage qu'il faiſoit des ſubſides que lui donnoit un peuple mourant de faim à la fin de ſon regne.

» plus réelles ont dominé long-temps le feu roi,
» l'amour des femmes, l'inclination pour la guerre;
» double penchant trop funeſte à lui & à ſon peu-
» ple. Dans ſa premiere jeuneſſe, il aima la Beau-
» vais, femme-de-chambre & favorite de la reine.
» Après elle, il s'attacha à Marie de Mancini, &
» l'auroit épouſée, ſi le cardinal Mazarin l'avoit
» permis : dès qu'il la vit mariée hors du royau-
» me, il jetta la vue ſur mademoiſelle de la Mothe-
» Houdancourt, puis ſur Olympe de Mancini,
» comteſſe de Soiſſons. Juſqu'ici ſa paſſion n'a-
» voit guere été que dans ſes yeux, ſur ſa lan-
» gue & dans ſon cœur. De ces quatre maîtreſ-
» ſes, ſon âge avoit ſauvé les unes, l'honneur,
» peut-être avoit préſervé les autres (1). Made-
» moiſelle de la Valiere, fille de la maiſon de
» Madame, fut la premiere dont la foibleſſe éclata
» d'une maniere qui ne pouvoit être équivoque.
» La princeſſe de Monaco, qui avoit paru ſur la
« ſcene, l'ayant occupée peu de temps, mada-
» me de Monteſpan s'y plaça en 1667 ; triſte

(1) Soyons juſtes, pere d'Avrigny; vous n'aſſiſtiez pas aux entretiens amoureux : le roi fut véritablement touché de la Beauvais, vieille boiteuſe, qui eut les prémices des amours du roi, en qui un grand tempérament ſe manifeſta dès l'âge tendre. Sa mere le laiſſoit s'amuſer pour gouverner à ſa place, & concouroit avec Mazarin à l'élever fort mal, & à le laiſſer dans l'ignorance.

» exemple de la fragilité humaine! La marquiſe
» communioit tous les huit jours; un moment
» en fit une Bethſabée. Elle régna ſeule treize à
» quatorze ans, grace à la mort qui enleva ma-
» demoiſelle dè Fontange dès ſa premiere couche.
» Madame Scarron mit fin à ſa faveur, & fit
» ceſſer le crime. Cette veuve avoit été chargée
» du ſoin d'élever M. le duc du Maine & les au-
» tres enfans qui l'avoient ſuivi. Son emploi
» l'ayant fait connoître au roi, elle ſe ſervit du
» crédit qu'un mérite ſupérieur lui avoit acquis
» en peu de temps, pour achever de le dégoûter
» d'un amour illégitime. Elle avoit trop de vertu
» pour prendre la qualité de maîtreſſe, trop peu
» de naiſſance, quoique de bonne maiſon du
» côté de ſon pere, pour pouvoir aſpirer à celle
» de reine: ce titre lui manqua, elle eut tout
» le reſte (1). Louis l'honora comme ſi elle avoit
» été ſur le trône; il l'aima autant, ou plus qu'il
» n'avoit fait des autres perſonnes du ſexe à qui

(1) Le pere d'Avrigny ſe joue ſans doute de l'hiſtoire; car il ſait bien les efforts que la veuve Scarron fit pour obtenir du roi qu'elle ſeroit déclarée; il ſait bien quels prélats furent gagnés, & quels prélats furent ſacrifiés à ſon ambition ... Quels miniſtres elle plaça, & quels furent perdus & diſgraciés..... Quels princes du ſang, à cauſe d'elle, perdirent la faveur du roi, & quels bâtards furent élevés au rang de princes.

» il s'étoit attaché (1). C'eſt elle que toute l'Eu-
» rope a connue, que la France *a reſpectée ſous*
» *le nom de madame de Maintenon.* Au reſte, ſi
» Louis donna dans les paſſions qui perdirent
» Salomon, elles ne l'aveuglerent pas comme lui
» juſqu'à le rendre infidele. Dans le temps même
» de ſes plus grands égaremens, il conſerva un
» fond de religion qui rendit la religion reſpecta-
» ble; il connoiſſoit ſes foibleſſes, & en gémiſ-
» ſoit. *Adultère ſans être homicide*, pécheur &
» pénitent comme David, on l'a vu depuis les
» déteſter dans la ſincérité de ſon cœur, & ré-
» parer les ſcandales d'une vie voluptueuſe, par
» la pratique des plus ſolides vertus (2).

» Son penchant pour la guerre ne fut ni moins
» fort ni moins long, & il ſe le pardonna d'autant
» plus aiſément, que les princes ſont accoutumés
» de le regarder comme le ſeul chemin qui mene

---

(1) Il falloit dire qu'il s'en laiſſa maîtriſer par habitude, par foibleſſe, & que cependant il ſe mettoit en fureur contre elle, quand il ſe reſſouvenoit que tout avoit jadis fléchi & tremblé en ſa préſence. Les fâcheuſes expreſſions : AH QUAND J'ETOIS ROI, ne ſeront pas aiſément oubliées. Diſons mieux ; à la mort du roi, la favorite ni le roi ne s'aimoient plus, & ils étoient très-embarraſſés l'un de l'autre.

(2) Voilà un grand ſujet d'éloge : il fut adultere, & non pas *homicide*! non, ſans doute ; mais il exila le marquis de Monteſpan, parce qu'il étoit amoureux de ſa femme.

» à la gloire & au nom de héros. Le titre de
» pacifique, qui s'acquiert en faiſant goûter aux
» peuples les douceurs d'une tranquille paix,
» eſt regardé comme l'apanage des ames timides
» & indolentes. On trouve qu'il eſt bien plus
» beau de ſe rendre redoutable à ſes voiſins qu'ai-
» mable à ſes ſujets, ou plutôt, on croit gagner
» le cœur de ceux-ci en perdant celui des autres.
» Prendre des villes, donner des batailles, réduire
» des provinces; c'eſt en quoi le prince, vif &
» ambitieux, fait conſiſter une partie du bonheur
» de ſon royaume; comme ſi l'éclat qui envi-
» ronne le conquérant, ne coûtoit rien à ceux
» dont il ſe ſert pour faire ſes conquêtes. Le roi
» élevé dans ſes principes, eut preſque toujours
» les armes à la main; il commença quelquefois
» ſur des prétextes aſſez légers, des guerres qu'il
» ne termina que quand l'Europe épuiſée ſe vit
» hors d'état de pouſſer plus loin ſon reſſentiment,
» & de venger ſes injures (1). Si la gloire de ſa

(1) Pourquoi rougir de dire ce que toute l'Europe ſait? Pour conſerver la vérité de l'hiſtoire, il falloit nettement déclarer que pendant toute ſa vie, le roi fit des traités, & les rompit l'épée à la main:

1°. Pour abaiſſer l'Autriche:

2°. Pour humilier l'Angleterre & la Hollande qu'il haïſſoit, pour augmenter ſon empire, & toujours pour occuper ſes ſujets, de ſa gloire, de ſes conquêtes, & Franco

» France s'accrut par là au dehors, on n'en fut
» pas plus heureux au dedans (1). Les arts ſi flo-
» riſſans languirent, les manufactures & le com-
» merce tomberent, la campagne ſe dépeupla,
» le royaume fut livré à l'avidité du partiſan, plaie
» plus terrible que toutes celles de l'Égypte (2).

» Tel fut Louis juſqu'en 1697, toujours re-
» gardé comme le plus grand prince de ſon ſie-
» cle (3). Juſques-là, à peine avoit-il eſſuyé quel-

---

les empêcher de recommencer une ligue ou une fronde; car la nation avoit encore quelques velléités de reprendre ſes anciens droits, que le roi étouffoit ſans ceſſe.

(1) Ce n'eſt point la gloire de la France qui s'accrut; mais plutôt la France s'attira l'indignation & la jalouſie de l'Europe, au point qu'elle s'arma pour la ſucceſſion de l'Autriche, contre la France & l'Eſpagne, en faveur de cette Autriche qui avoit exercé auparavant un empire ſi tyrannique ſur toute l'Europe, qui l'oublia pour fondre ſur Louis XIV.

(2) Ainſi voilà cinq lignes de vérités ſeulement, dans tant de pages de panégyrique ou de menſonges.

(3) Par les jéſuites, oui; mais non par l'Europe..... L'Angleterre, au lieu de le regarder comme un grand roi, le prit pour un grand fou; & le roi Guillaume, en faiſant bâtir l'hôpital de Bethléem pour les fous, fit exécuter les plans ſur ceux du Louvre: Louis XIV en fut ſi indigné, qu'il uſa de repréſailles, en faiſant conſtruire un édifice *Saint-James* pour une deſtination plus humiliante. La Hollande regarda le roi comme un monarque dangereux à la liberté de l'Europe, qu'il falloit réprimer; l'empereur, comme un uſurpateur du trône d'Eſpagne capable de perdre ſon royaume, pour élever ſon petit-fils aux dépens de l'Autriche. Voilà comme il fut conſidéré.

» ques revers. Il ceſſa enfin d'être heureux, il
» ceſſa de paroître redoutable, il ne ceſſa point
» d'être grand : Dieu, qui l'avoit élevé juſqu'à
» en faire un objet d'envie & de terreur pour
» les nations voiſines, appeſantit ſon bras ſur lui,
» & l'attaqua par les endroits les plus ſenſibles.
» Comme pere & comme roi il fut également
» éprouvé. Environné d'une foule de princes
» ſes enfans, qui faiſoient la conſolation de ſa
» vieilleſſe, l'ornement de ſa cour, l'eſpérance
» du royaume; il ſembloit que l'Europe n'auroit
» pas eu aſſez de couronnes pour leur en donner
» à tous; & en moins de dix mois, il ſe trouva
» réduit à ſouhaiter qu'il lui en reſtât un ſeul qui
» portât la ſienne. Tout couvert des lauriers qu'il
» avoit cueillis depuis qu'il étoit ſur le trône, il
» comptoit le nombre de ſes années par celui de
» ſes proſpérités, & il vit tout-à-coup ſa puiſ-
» ſance, auparavant ſi formidable, devenir le
» jouet de la fortune, & le mépris de ſes enne-
» mis (1). Forcé à demander la paix à ceux qui
» l'avoient attaqué, lui qui avoit acoutumé d'at-
» taquer les autres; à ceux qui l'avoient vaincu,
» lui qui avoit toujours paſſé pour invincible, il
» la ſollicita ſans pouvoir l'obtenir. A peine d'ai-

(1) C'eſt le ſort de tous les diſſipateurs, monarques, ſujets, peres de famille, enfans de famille.

» gna-t-on écouter ſes propoſitions ; on rejetta ſes
» offres, on inſulta ſes miniſtres : le vainqueur
» orgueilleux vouloit l'attacher lui-même à ſon
» char, & le faire ſervir à ſon triomphe. Ce fut-
» là l'humiliation de Louis. Mais abattu, acca-
» blé, écraſé en quelque ſorte, n'ayant de reſ-
» ſource, ni dans la modération des victorieux
» ni dans le bras des vaincus, il en trouva une
» dans ſa patience & dans ſa réſignation ſans bor-
» nes (1). Voilà ſa gloire, & une gloire qu'il ne
» partagea avec perſonne. Senſible ſans doute,
» mais aſſez maître de ſon cœur & de ſes yeux
» pour ne point paroître, on le vit recevoir
» les plus triſtes nouvelles avec un viſage aſſuré,
» raſſurer même le courtiſan & le miniſtre conſ-
» ternés. Sa tranquillité dans ſes malheurs fit l'é-
» tonnement de ceux qui l'approcherent. Le roi
» conquérant, & le pere béni auſſi bien que les
» anciens patriarches par une nombreuſe poſtérité,
» parurent moins admirables que le pere affligé

(1) Il eſt très faux que le roi fût réſigné : il étoit à peine ſorti de la guerre de la ſucceſſion, qui l'avoit forcé à chaſſer le prétendant, à détruire Dunkerque, à reconnoître la ſucceſſion des princes proteſtans à la couronne, qu'au lieu de ſoulager ſes peuples déſolés, il alloit relever encore le prétendant, & attaquer l'Angleterre à qui il devoit de n'avoir pas été écraſé ; enfin il faiſoit travailler à Mardick, pour remplacer Dunkerque.

» dans ſa famille, & le conquéraut réduit à de-
» mander la paix, parce que les revers ne lui
» ôterent rien de cette fermeté qui fait le carac-
» tere d'un véritable héros (1). On eût dit que le
» ciel ne lui avoit préparé tant de diſgraces, que
» pour donner au monde le ſpectacle nouveau
» d'une conſtance à l'épreuve de tout ce qui eſt
» le plus capable de l'ébranler (2).

» Tel fut Louis dans la derniere guerre, juſ-
» qu'au moment qui couronna ſa fermeté, par
» ces ſuccès éclatans qui ne laiſſerent aux enne-
» mis de la paix, que le regret de ne l'avoir pas
» conclue aux conditions qu'il avoit propoſées.
» Dirai-je qu'il fut encore plus grand à la mort
» qu'il ne l'avoit été pendant ſa vie (3)? C'eſt la

---

(1) De théatre ; car le héros véritable fait le bonheur des vaincus ; & le roi fit le malheur, pendant toute ſa vie, de ceux qu'il vainquit, & de ſes anciens ſujets.

(2) Le deſſein ſecret de ſe venger de l'état d'humiliation où l'avoit réduit l'Europe entiere, n'annonce point une conſtance magnanime, une patience inaltérable ; mais l'avidité de la gloire, le déoit étouffé & le reſſentiment prêt à éclater, quand la providence l'appela de ce monde, après avoir châtié le royaume par ſon interminable regne.

(3) A la mort, il trompa le duc d'Orléans ; il l'appela exprès, lui parla de ſes droits, lui dit qu'il les lui avoit conſervés ; & on ſait qu'il les avoit anéantis : quelques inſtans après, il appela ſon fils légitimé, & lui dit qu'il lui ordonnoit d'exécuter ſon teſtament.

» juſtice que lui ont rendue ceux mêmes qui » avoient le moins de penchant à le flatter, & les » panégyriſtes n'ont rien dit là-deſſus qui n'ait » été autoriſé par la voix publique. Il ne s'attriſta » point, comme Ézéchias, à la vue du moment » fatal qui devoit le confondre avec le dernier » de ſes ſujets. Il n'en parla que pour adorer les » ordres de la providence ſur lui, que pour con- » ſoler les princes & les courtiſans qui fondoient » en larmes, que pour leur faire les plus tou- » chantes leçons ſur la fragilité & ſur la vanité » des choſes humaines. Pénétré d'un vif repentir » de ſes fautes, & en même-temps plein de con- » fiance dans les miſéricordes divines, il mourut » en vrai héros (1) & en parfait chrétien.

» Tel fut Louis dans les derniers inſtans de ſa » vie. En dépit de la malignité & de la calom- » nie, ſon nom vivra dans nos faſtes, & la poſté- » rité le placera avec ceux de Charlemagne & » de Clovis (2). Quoi qu'en diſent les ennemis

---

(1) Reconnoiſſant avoir volé ſon peuple; & diſant; pour réparation, qu'il en avoit demandé pardon à Dieu.

(2) Charlemagne & Louis XIV; quel parallele! le premier ne vouloit régner que par la perſuaſion; le ſecond, que par l'empire & la terreur: Charlemagne conſultoit les François, & Louis aboliſſoit tout conſeil, pour ſubſtituer ſa volonté abſolue: Charlemagne avoit rétabli la liberté dans toutes les portions de l'Empire, il aſſem-

» de ſa gloire, aſſez des rois auront ſes défauts,
» trop peu auront ſes vertus. C'eſt ſur quoi toutes
» les nations lui ont rendu une juſtice que l'hé-
» réſie ſeule ne lui fait pas. Moins attaché au
» centre de l'unité, moins zélé pour la foi de
» l'égliſe, il auroit trouvé des admirateurs parmi
» ceux qui le décrient, des panégyriſtes parmi ſes
» cenſeurs. Il n'a ceſſé d'être grand, que parce
» qu'il a fait ſervir ſa puiſſance à maintenir la pu-
» reté de la foi, & à exterminer l'erreur. Ce fut
» de cette ſorte à-peu-près, que Conſtantin vit
» autrefois déchoir ſa réputation dans l'eſprit
» des païens. L'ancienne Rome n'avoit point vu
» de meilleur prince que lui, tandis qu'il ſuivoit
» les ſuperſtitions de ſes peres; ce ne fut plus
» qu'un homme médiocre, dès qu'il attaqua le
» paganiſme, & qu'il ſe déclara chrétien (1). »

---

bloit ſans ceſſe la nation; le roi Louis XIV avoit en horreur toute aſſemblée, ſoit nationale ſoit des provinces: Charlemagne étoit modeſte dans ſon intérieur, il haïſſoit le faſte, il *faiſoit vendre ſes choux*, diſent ſes hiſtoriens, il étoit économe; & le roi avoit tous les vices contraires.

(1) Voilà le fanatiſme jéſuitique qui termine le tableau. La ſociété avoit l'art de ſoutenir ſes ſyſtêmes d'oppreſſion, ſa morale particuliere, ſa dogmatique de corps, ſa religion perſonnelle, pour ainſi dire, en identifiant ſes ouvrages, ſes principes & ſes dogmes, avec ceux

de la religion ; & quiconque attaqua les opinions de cette ſociété, attaqua ſans ceſſe la religion.

De ce principe étrange naquirent les troubles que cette tracaſſiere ſociété occaſionna en Europe tant qu'elle exiſta.

Le réſultat de l'éloge jéſuitique du pere d'Avrigny, l'écho de tous les jéſuites du monde, eſt que le roi fut un grand roi, mais pour lui même ; qu'il fut ſecret pour lui même ; aimant la décoration, les expéditions militaires, mais pour lui-même ; avide de la fortune de ſes ſujets, mais pour lui-même.

Un roi eſt fait pour ſon peuple, un peuple n'eſt pas fait pour un roi.

Qu'a fait Louis XIV pour ſon peuple, pour ſon bonheur, pour ſa liberté, pour le maintien de ſes droits & de ſa propriété ? La réponſe ſera le portrait du roi ; & par quel moyen a-t-il été grand, & régné ſur l'Europe ? Le détail des finances dans lequel nous allons entrer, le fera connoître.

CHAPITRE XI.

De l'Adminiſtration des Finances de France, ſous Louis XIV.

A LA mort de Mazarin, le roi qui levoit ſur ſes peuples quatre-vingt-dix millions, n'en touchoit point quarante. La partie liquide des revenus étoit même conſommée par deux ans d'anticipations; le tréſorier de l'épargne tiroit par avance, pour un & deux ans, la totalité de l'impoſition ſur les receveurs; les billets de l'épargne étoient donnés pour comptant à ceux qui étoient chargés de faire les dépenſes. Fouquet ſe ſervit de ce déſordre pour dilapider les deniers royaux; il ne tint pas même de regiſtres de recette & de dépenſe, & les comptes des revenus du roi ne purent jamais être rendus pour les années 1656, 57, 58, 59 & 60.

Colbert, qui ſuccéda à Fouquet, remit dans toutes les parties de la finance, la regle, la netteté & une plus grande juſtice: le roi déclara qu'il prendroit ſeul la direction de cette partie du gouvernement, d'examiner, vérifier & ſigner les regiſtres tous les mois.

En 1661, le montant des baux & des impoſitions étoit de . . . . . 84,222,096 liv.

Et en 1683, de . . . . . 116,873,478.

Ainſi Colbert augmenta les revenus du roi, de . . . . . 32,651,382 liv. ſelon le calcul & la vérification qu'en firent, de mon temps, dans leurs mémoires, les freres Paris; mais après Colbert, le déſordre ne ceſſa plus dans les finances.

Le roi avoit reçu de mon grand-oncle l'odieuſe maxime qu'il a conſervée dans ſon teſtament. La nation étant accoutumée alors aux ſoulévemens, on avoit réſolu de lui donner du calme, & d'en tempérer les agitations. Mais les moyens qu'on employa ſont une des erreurs de ce temps-là, les ſiecles ſuivans en ont reconnu l'extrême injuſtice.

« Tous les politiques, dit-il, dans le chapitre » du peuple, ſont d'accord, que ſi les peuples » étoient trop à leur aiſe, il ſeroit impoſſible de » les contenir dans les regles de leur devoir: » ayant moins de connoiſſance que les autres or- » dres de l'état, s'ils n'étoient retenus par quel- » que néceſſité, difficilement demeureroient-ils » dans les regles preſcrites par la raiſon & par les » loix. La raiſon ne permet pas de les exempter » de toutes charges, parce qu'en perdant en ces » cas la marque de leur ſubjection, ils per- » droient auſſi la mémoire de leur condition, &

» que s'ils étoient libres de tributs, ils penſeroient » l'être de l'obéiſſance; il les faut comparer aux » mulets, qui étant accoutumés à la charge, ſe » gâtent par un long repos, plutôt que par le » travail. » Le cardinal dit enſuite que cette charge ne doit pas faire ſuccomber le peuple.

Telle étoit la grande maxime des miniſtres, & je ne l'ai que trop vue ſe conſerver juſqu'à ce qu'une nouvelle philoſophie en fit rougir les rois, en Europe, & leurs miniſtres, vers le milieu de ce ſiecle, en relevant l'eſpece humaine de l'aviliſſement où toutes les puiſſances l'avoient plongée. Louis XIV lui-même, nourri de ces mauvais principes, avoit imaginé toutes ſortes d'impôts, pour aſſujettir toutes les actions des hommes; la variété des ſubſides qu'il retira de ſes peuples, eſt innombrable; tous les lieux de ſon empire, tous les états, les élémens, toute production d'induſtrie ou du ſol, tous les actes humains, furent aſſervis à l'impôt: ſon avidité permit qu'on inventât ou qu'on payât les tailles, taillon, capitation, gabelles, aides, domaines, douanes, ſubſiſtance, ſol pour livre, quartier d'hiver, garniſons, marques d'or, d'argent, d'étain, & du papier timbré, contrôle, impôt ſur le tabac, régale, aiſés, franc-fiefs, recherches de nobles & de financiers, droits ſur les bois, ſur les eaux & forêts, ban & arriere ban, parties caſuelles, ton-

tines, emprunts, création de rentes, altération des monnoies, ventes de charges, offices nouveaux, taxe ſur les financiers, dixieme, &c. &c. Enfin, il établit un impôt ſur la tête de chacun de ſes ſujets; & c'eſt alors qu'il put dire, avec le cardinal, mon grand-oncle, qu'il chargeoit le François *comme un mulet*, pour qu'il fût bien, par l'impôt, qu'elle étoit ſa dépendance. On a calculé qu'il retira de ſes ſujets, plus que tous ſes prédéceſſeurs enſemble. Ce n'étoit pas là le vœu du bon Henri IV, ni ſon bon mot ſur *la poule au pot*; mais auſſi Louis XIV fit bâtir Verſailles; l'or & l'argent, les ſtatues, les fontaines, les aqueducs, le marbre, les édifices ſomptueux, y annonçoient ſa puiſſance.

Louis XIV n'aimoit point la ville de Paris, & toute ſa vie il ſe reſſouvint, avec un reſſentiment intérieur, de ſa rebellion pendant la minorité: avec ces ſentimens, il ne pouvoit imiter Henri IV, qui déſarma ſa capitale par des bienfaits, qui la força à aimer ſon roi, qui s'attacha au palais qu'il y poſſédoit, & qui montroit aux ambaſſadeurs étrangers, ſes jardins, ne pouvant contenir ſa joie d'y voir *une ville de Paris au bout*. Ces jardins & ces châteaux n'étoient plus dignes du petit-fils: il aimoit le grand air, & il éleva ſes bâtimens ſur une colline, & comme au bord d'un précipice, dont il adoucit la chûte. Il aimoit les grandes

choſes, & il ſe plut à ſurpaſſer la nature en ce lieu. Il haïſſoit Paris, & il alla à Verſailles, en s'en éloignant de quatre lieues.

Le regne militaire du roi, ſes palais, ſes jardins, ſes ſtatues, les gratifications à ſes courtiſans, l'impunité des vols de ſes miniſtres, ſon luxe, les villes qu'il acheta, & le beſoin de ſatisfaire la fouge de ſes deſirs, créérent l'agiot, l'art de la finance, qu'on n'avoit pas connu avant lui, & il s'éleva en France une eſpece nouvelle de citoyens, qui ſe conforma en hiérarchie. Le ſurintendant traitoit avec les intendans de finance; puis venoient les tréſoriers de l'épargne, les traitans, les fermiers, les receveurs, les collecteurs. Une armée de traitans, de financiers, de commis, étoit répandue dans toute la France; des procès interminables & ſans ceſſe renaiſſans, une inquiſition fiſcale, s'introduiſirent dans le royaume.

Le roi étoit ſi borné dans l'art de gouverner les finances, qu'il imagina une fois de punir de mort tout traitant qui avanceroit de l'argent ſur des impoſitions nouvelles: mais bientôt il fut le premier à révoquer l'arrêt, en exigeant de groſſes ſommes, des financiers, qui n'oſerent jamais demander l'abrogation de cette loi, qui exiſte encore. Pendant tout ſon regne, il abandonna cette partie de l'adminiſtration à la volonté abſolue du

miniſtre. Colbert n'étoit plus, & le luxe de la cour, les bâtimens, les dépenſes de la guerre augmentoient tous les jours, quand le roi imagina de vendre juſqu'à la nobleſſe, avec la faculté de ne pas être impoſée, dans les pays gouvernés par ſes intendans, à la taille; on achetoit ainſi le privilege de laiſſer au peuple le fardeau de l'impôt. C'eſt ſous Louis XIV qu'on imagina de payer la dette en papier, de créer des billets de monnoies, des billets d'uſtenſiles, des billets de ſubſiſtance qui éprouvoient le ſort des billets de jeunes gens de famille décriés. Le roi vendit encore le titre de conſeiller; il multiplia les magiſtrats. Des arrêts de ſon conſeil créoient tout, juſqu'à des princes du ſang pour lui ſuccéder.

C'eſt cette dilapidation des revenus de l'état, qui obligea le roi à recourir au fléau des emprunts qui ſont plus funeſtes aux nations que les impôts, parce que pour rembourſer, l'impôt tôt ou tard eſt néceſſaire, & que la main-d'œuvre eſt ſi habile dans la finance, que les deniers arrivent au roi après une grande diminution. Dans la guerre de 1672, il fallut des ſecours extraordinaires; le peuple étoit accablé, & Louvois, qui vouloit de l'argent, alla lui-même trouver le préſident Lamoignon, pour négocier avec le parlement la création d'un million de rentes au denier 20. Colbert, qui prévoyoit les ſuites, averti à temps, alla chez Lamoignon, le ſuppliant de ne pas fa-

vorifer une pareille opération, ajoutant qu'il en répondroit ſeul devant Dieu, & lui repréſentant les ſuites, ſi on permettoit des emprunts. Celui-ci fut créé, il fut rempli; mais la guerre finie, Colbert ferma la plaie & rembourſa.

Louis XIV, pendant tout ſon regne, interdit à tous ſes ſujets les moindres regards ſur l'adminiſtration : il défendit, comme à Veniſe, d'en dire du bien, & d'en dire du mal; & parce que le maréchal de Vauban, à qui le monarque devoit une partie de ſa gloire militaire, voulut pénétrer dans ces affaires, il perdit ſon crédit à la cour.

Vauban, obligé à de fréquens voyages, que les fortifications des frontieres lui rendoient néceſſaires, avoit vu en détail les oppreſſions variées qui déſoloient les peuples, pour la collecte des différens impôts, & propoſoit avec Boiſguilbert le projet d'une dîme royale, ou impôt territorial, par lequel toutes les terres étoient aſſujetties. La nobleſſe & la robe rugirent d'un coupable projet, qui anéantiſſoit leurs privileges; les traitans ſe joignirent à ces deux corps; le miniſtre des finances, les intendans des finances, une armée de commis, les intendans des provinces, pouſſerent les hauts cris, & Vauban, ſans entrer dans une diſgrace éclatante du roi, qui oublia ſes ſervices, fut obligé de fuir les regards du mo-

narque, qui dédaigna ſon livre ſur la dîme royale.

Boiſguilbert fut puni plus rigoureuſement; il perdit la place dont il retiroit ſa ſubſiſtance, & fut exilé au fond de l'Auvergne; la Vrilliere (nom odieux aux François, & depuis, plus odieux encore, parce que trop long-temps les chefs de cette maiſon exécuterent les ordres tyranniques du roi contre la liberté des citoyens) eut honte cette fois d'être l'inſtrument d'une punition pareille, contre un citoyen qui avoit propoſé le bien de l'état, & obtint du roi que Boiſguilbert feroit le voyage en Auvergne *pour obéir*, & qu'il reviendroit. Cette comédie dura deux mois, après leſquels il revint; mais il ne récupera point ſa place, & n'eut d'autre dédommagement que les acclamations du peuple, qui le reçut à ſon retour. Quand les punitions militaires jettent les eſprits dans la terreur & l'épouvante, les tyrans ſont ſouvent aſſurés de leur efficacité; mais quand les peuples dédommagent par des acclamations les citoyens que le roi punit, un miniſtre qui a du ſens, doit ſavoir que c'eſt une vengeance indirecte que ſe permettent les peuples contre leurs ſouverains; c'eſt la préparation éloignée d'une révolution, qui avertit le deſpote de ne pas compromettre alors l'autorité. La poſtérité ne pardonnera pas au roi d'avoir perdu, dans Vauban, le courtiſan patriotique & l'écrivain populaire; elle lui pardonnera encore moins d'avoir

livré l'état à la rapacité des miniſtres & des généraux.

Il faut avouer auſſi que la pourſuite de Fouquet, ayant fait pouſſer de hauts cris à tout homme revêtu de la puiſſance publique, le roi parut ſe repentir de s'être attiré un grand mécontentement de ceux qui l'environnoient : ces mécontentemens eurent une telle influence, qu'ils le conduiſirent à ne plus entrer dans le détail de la recherche des miniſtres & des courtiſans qui étoient à ſon ſervice : il crut trop indigne de lui d'entrer dans les minuties de la comptabilité. Si on lui diſoit qu'un général, un intendant, un miniſtre, trafiquoient de ſes finances & abuſoient des revenus de l'état : *Il fait mes affaires*, répondoit le roi, *il faut bien qu'il faſſe les ſiennes.* Ce principe anti-patriotique, plus digne d'un ſultan que d'un roi de France, s'établit inſenſiblement; tous les ambitieux de mon temps l'ont répété, & perſonne, pendant tout le regne de Louis XV, n'a déſapprouvé en Frante, que le miniſtre, l'intendant, le général, fiſſent leurs affaires en faiſant bien celles du roi. J'ignore quel ſera le réſultat de cette tranquillité des rois, & leur confiance en tous ces parvenus, affamés du miniſtere, pour faire leurs affaires comme ceux qui les ont précédés, & pour les faire auſſi impunément ; mais je me trompe bien, ſi la puiſſance royale n'eſt

un

un jour anéantie par le département ſeul de la finance que j'ai vu toute ma vie mal adminiſtré, chargé de vieilles dettes, & abandonne à l'avidité des miniſtres & des courtiſans. Quel ſera le ſort de nos rois, quand le peuple abattu aura perdu toutes ſes forces, quand des impôts nouveaux ſeront impoſſibles, & quand l'état ſera obéré de dettes? j'ai vu ces poſitions fâcheuſes pluſieurs fois; elles ſe ſont préſentées toujours dans un état graduellement plus triſte & plus embarraſſant: les miniſtres ne penſent qu'à pouſſer la machine, à louvoyer, à éviter tant qu'ils peuvent le précipice; aucun ne s'eſt élevé encore, même en eſprit, juſqu'à un nouveau plan, & s'il a paru quelque perſonnage capable de propoſer au roi quelques réformes, ſoudain les courtiſans l'ont perdu dans l'eſprit des rois. Beau royaume! tu ne périra que par la finance; & pour te rétablir, tu ne pourra récupérer tes forces naturelles, qu'en rappelant les primitives inſtitutions nationales de la monarchie françoiſe, & les temps fortunés qui précéderent tous nos abus.

CHAPITRE XII.

Louis XIV & ſes miniſtres. Pieces juſtificatives.

LES principes du gouvernement de Louis XIV ſont ſi vigoureuſement attaqués dans ces Mémoires & le regne de ce monarque, trouve encore aujourd'hui un ſi grand nombre de flatteurs dans le clergé, dans le jéſuitiſme, dans le militaire, dans les artiſtes & les littérateurs, que les loix de l'hiſtoire exigent que je publie des pieces juſtificatives qui ſont, pour ainſi dire, l'original du tableau : que ſi je m'attachois à montrer le monarque dans ſes malheurs, & dans l'époque de ſa vieilleſſe, on diroit ſans doute que j'ai choiſi ſes plus triſtes années, ſes revers & ſes calamités pour montrer un gouvernement forcé à des actes de pouvoir arbitraire, ou conduit par foibleſſe, dans l'âge de décrépitude, à des principes déſaſtreux. Pour juger le monarque avec l'impartialité qui convient à l'hiſtoire, je dois le conſidérer dans ſes années glorieuſes, & avant la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, qui fut la véritable époque de ſes malheurs; je dois le montrer travaillant en ſecret avec ſes miniſtres, & je ſuis obligé même de choiſir celui qui a

conſervé l'eſtime de la nation, & qui a joui le plus long-temps, & juſqu'à la mort, de celle du roi ; on verra quelle dépravation de volonté, d'idées & de maximes, Colbert étoit obligé d'attaquer ſans ceſſe dans Louis XIV, & avec quelle adreſſe & quelles précautions il écrivoit pour ne point bleſſer l'orgueil du monarque, pour en obtenir des réformes, pour ſoulager les peuples & réprimer le luxe du roi dans les bâtimens. Ecoutons les expreſſions de Colbert; c'eſt lui-même qui parle à Louis XIV dans un mémoire.

« Votre Majeſté retourne de Verſailles. Je la » ſupplie de me permettre de lui dire ſur ce » ſujet deux mots de réflexion, que je fais ſou- » vent, & qu'elle pardonnera, s'il lui plait, à » mon zele.

» Cette maiſon regarde bien davantage le plai- » ſir & le divertiſſement de Votre Majeſté que » ſa gloire; & comme elle fait bien connoître » à tout le monde combien elle préfere celle-ci » à ceux-là, & que c'eſt aſſurement l'intérieur de » ſon cœur, enſorte qu'il y a toute ſûreté de » parler librement à Votre Majeſté ſur cette » matiere, ſans courre riſque de lui déplaire, je » croirois prévariquer à la fidélité que je lui dois » ſi je ne lui diſois

» Qu'il eſt bien juſte qu'après une ſi grande » & ſi forte application qu'elle donne aux affaires

» de ſon état, avec l'admiration de tout le monde,
» elle donne quelque choſe à ſes plaiſirs & à ſes
» divertiſſemens; mais il faut bien prendre garde
» qu'ils ne préjudicient pas à ſa gloire.

» Cependant ſi Votre Majeſté veut bien cher-
» cher dans Verſailles, où ſont plus de quinze
» cents mille écus, qui y ont été dépenſés depuis
» deux ans, elle aura aſſurément peine à les trou-
» ver. Elle peut faire réflexion que l'on verra à
» jamais, dans les comptes des tréſoriers de ſes
» bâtimens, que pendant le temps qu'elle a dé-
» penſé de ſi grandes ſommes en cette maiſon,
» elle a négligé le Louvre qui eſt aſſurément le
» plus ſuperbe palais qu'il y ait au monde, & le
» plus digne de la grandeur de V. M. *& Dieu*
» *veuille que tant d'occaſions qui la peuvent néceſſiter*
» *d'entrer dans quelque grande guerre, en lui ôtant*
» *les moyens d'achever ce ſuperbe bâtiment, ne lui*
» *donnent, pour long-temps, le déplaiſir d'en avoir*
» *perdu le temps & l'occaſion!*

» Votre Majeſté ſait qu'au défaut des actions
» éclatantes de la guerre, rien ne marque davan-
» tage la grandeur & l'eſprit des princes que les
» bâtimens, & toute la poſtérité les meſure à
» l'aune de ces ſuperbes maiſons qu'ils ont élévées
» pendant leur vie. O quelle pitié que le plus
» grand roi & le plus vertueux, de la véritable
» vertu qui fait les plus grands princes, fût

» meſuré à l'aune de Verſailles ! & toutesfois il
» y a lieu de craindre ce malheur. Pour moi,
» j'avoue à Votre Majeſté, que, nonobſtant la
» répugnance qu'elle a d'augmenter les comp-
» tans, ſi j'avois pu prévoir que cette dépenſe
» eût été ſi grande, j'aurois été d'avis de l'em-
» ployer en des ordonnances de comptant, afin
» d'en ôter la connoiſſance.

» Votre Majeſté obſervera, s'il lui plaît, de
» plus, qu'elle eſt entre les mains de deux hom-
» mes qui ne la connoiſſent preſque qu'à Ver-
« ſailles, c'eſt-à-dire, dans le plaiſir & dans le
» divertiſſement, & qui ne connoiſſent point du
» tout l'amour qu'elle a pour la gloire, de quel-
» que part qu'elle doive venir ; que la portée de
» leurs eſprits, ſuivant leurs conditions, divers
» intérêts particuliers, la penſée qu'ils ont de
» faire bien leur cour auprès de Votre Majeſté,
» joint à la patronance dont ils ſont en poſſeſſion,
» fera qu'il traîteront Votre Majeſté de deſſeins
» en deſſeins, pour rendre ces ouvrages interми-
» nables, ſi elle n'eſt en garde contre eux.

» Pour concilier toutes ces choſes, c'eſt-à-dire,
» pour donner à la gloire de Votre Majeſté ce
» qui lui doit appartenir, & à ſes divertiſſemens
» de même, elle pourroit faire terminer promp-
» tement tous les comptes de Verſailles, fixer
» une ſomme pour y employer tous les ans, peut-

» être même ſeroit-il bon de la ſéparer entiére-
» ment des autres fonds des bâtimens, & enſuite
» s'appliquer tout de bon à achever le Louvre,
» & ſi la paix dure encore long-tems, élever des
» monumens publics, qui portent la gloire & la
» grandeur de Votre Majeſté plus loin que ceux
» que les Romains ont autrefois élevés. »

(Le roi répond:) *Vous ſavez mon intention ſur Verſailles*: Et Colbert continue ainſi, ſur le gouvernement des finances, dans un autre Mémoire.

« Dans le grand nombre d'articles relatifs à
» la dépenſe, je vois toujours avec regret, Sire,
» celui des priſons royales. Je prie Votre Majeſté
» de me permettre de lui repréſenter qu'on pour-
» roit en diminuer le nombre, le réduire à deux
» ou à trois pour tout le royaume, & pour les
» crimes capitaux ſeulement, qu'il eſt convenable
» quelquefois de punir par un empriſonnement.
» Vos ſujets, Sire, pourroient être abandonnés
» à la tyrannie ſecrete d'un miniſtre prévarica-
» teur, & qui le jugeroit, Sire? Les forteresſes
» peuvent être utiles à certains gouvernemens:
» elles l'ont été à la France, pour ſoumettre les
» eſprits à l'autorité; mais aujourd'hui, Sire, que
» la ville de Paris & le reſte de la France ſe
» montrent ſi paſſionnés pour la gloire de Votre
» Majeſté, & ſe gouvernent par l'honneur, il

» ſeroit peut-être concevable de diminuer le » nombre de ces priſons & de les faire viſiter. »

(*A la marge il eſt écrit de la main du roi :*) *JE VERRAI cet article ſéparément ; mon authorité exige qu'on ne perde pas de vue ce qui peut la maintenir.*

Le roi effectivement ne perdoit pas de vue ce qui pouvoit le maintenir dans ſon deſpotiſme. Il en donna une preuve bien évidente dans l'exil de M. de Monteſpan, furieux, avec raiſon, de ce que le roi lui avoit ravi ſa femme ; il ne ceſſoit de s'en plaindre, & ſes plaintes trop fidélement rapportées, irritoient le monarque. Pour n'être pas exilé, Monteſpan ſoutenoit un procès qu'il faiſoit durer, & le roi en faiſoit négocier, par Colbert, la prompte expédition, pour pouvoir le renvoyer dans ſes terres.

« J'ai vu, écrivoit Colbert à Louis XIV, M. » de Fieubet, ſur le ſujet de M. de Monteſpan, » ainſi que Votre Majeſté me l'a ordonné par » ſon billet du 13 de ce mois, que j'ai reçu ce » matin. Il m'a aſſuré que M. de Monteſpan avoit » donné les mains à tout, que la procédure étoit » déja fort avancée ; & qu'elle étoit en état de » ne recevoir aucune difficulté. Ce que j'ai re- » cueilli de ſon diſcours eſt ceci : il faut encore » quinze jours pour rendre la procédure parfaite, » & pendant ce temps-là, il eſt aſſez néceſſaire » que M. de Monteſpan demeure à Paris. Peut-

» être quelque difficulté pourroit apporter quel-
» que retardement à la concluſion de cette affaire,
» encore que ledit ſieur de Fieubet ne me l'ait
» point témoigné ; & comme Votre Majeſté m'a
» fait connoître qu'elle ne veut pas que ledit
» ſieur de Monteſpan ſoit ici quand elle arrivera
» à Fontainebleau, j'ai cru qu'il étoit néceſſaire
» de lui dépêcher ce courrier, exprès pour être
» informé de ſes intentions ſur le ſéjour de quinze
» jours qu'il ſera encore obligé de faire en cette
» ville, pour achever entiérement la procédure. »

(Le roi répond à la marge :) *Pour ce qui regarde l'affaire dont le ſieur de Fieubet eſt chargé, dites-lui de la preſſer, afin qu'elle ſoit achevée, s'il eſt poſſible, dans la fin de ce mois. Quand vous viendrez à Fontainebleau, je deſire que vous ſoyez inſtruit de l'état où elle ſera, afin que je prenne mon parti ſur le ſéjour de M. de Monteſpan : en attendant vous ne lui ferez donner aucun ordre.*

Quelque temps après, le roi écrit à Colbert du camp de Deinſe, le 17 mai, 1678.

J'oubliai de vous dire en partant que M. de Monteſpan étant à Paris, il ſeroit bien à propos d'obſerver ſa conduite ; c'eſt un fou capable de faire de grandes extravagances. Je deſire donc que vous faſſiez voir ce qu'il fait, quelles gens il hante, quels diſcours il tient, enfin, ſoyez le plus inſtruit que vous pourrez de ce qu'il fait, & quand il y aura

aura quelque choſe qui vous paroîtra conſidérable, vous me le ferez ſavoir.

L'exil fut le terme de cette inquiſition, dont Colbert eut tort de ſe charger.

Ce miniſtre ne ceſſoit cependant de ſolliciter, ſupplier, repréſenter ſur l'état des finances pour engager le roi à approuver ſes plans : le ton ſoumis étoit le ſeul moyen capable de toucher le cœur du monarque, car la ſituation de ſes peuples n'en étoit pas capable.

» L'ordre de Votre Majeſté, ſa haute vertu, » & mon cœur, qui n'eſt plein que d'amour & de » zele pour la perſonne & la gloire de Votre Ma- » jeſté, me donnent la hardieſſe de parler. C'eſt un » métier fort difficile que je vais entreprendre ; » il y a près de ſix mois que je balance à dire les » choſes fortes à Votre Majeſté, que je lui dis » hier, & celles que je m'en vais encore lui dire. » Je fais auprès de Votre Majeſté le métier, ſans » comparaiſon, le plus difficile de tous; il faut » de néceſſité, que je me confie en la bonté de » Votre Majeſté, en ſa haute vertu, en l'ordre » qu'elle nous a ſouvent donné & réitéré de l'a- » vertir, au cas qu'elle allât trop vîte, & en la » liberté qu'elle m'a ſouvent donnée de lui dire » mes ſentimens.

» Votre Majeſté me dit hier que peut-être » ma penſée ſeroit de licencier des troupes. Non,

» Sire, que Votre Majeſté ſoit perſuadée, s'il » lui plaît, qu'en tout ce qui dépendra de moi, » j'irai plus vîte que qui que ce ſoit aux choſes » qui regarderont ſa véritable gloire. Elle a quatre » ſortes de dépenſes à faire.

» La premiere eſt à préſent *la guerre de mer*; » la ſeconde *les affaires étrangeres*; la troiſieme » *la guerre de terre*; la quatrieme *les dépenſes du* » *dedans du royaume, les plaiſirs & les divertiſ-* » *ſemens de Votre Majeſté.*

» Je ſuis perſuadé, Sire, que les deux pre- » mieres doivent marcher d'un pas égale, à l'ex- » cluſion des deux autres, ſans difficulté, & » qu'elles ne doivent ſubſiſter que des reſtes, » pour ainſi dire, des deux premieres. La troiſieme » doit auſſi ſubſiſter, s'il eſt poſſible; mais comme » elle doit avoir ſon temps, elle peut ſouffrir » quelque diminution dans un temps où elle n'eſt » pas néceſſaire; mais la quatrieme dépenſe doit » ſouffrir toute la rigueur des retranchemens; par » cette belle maxime: *Qu'il faut épargner cinq* » *ſols aux choſes non néceſſaires*, ET JETTER » LES MILLIONS, QUAND IL EST QUESTION » DE VOTRE GLOIRE. Je déclare à Votre Ma- » jeſté, en mon particulier, qu'un repas inutile » de mille écus me fait une peine incroyable, & » lorſqu'il eſt queſtion de millions d'or pour la » Pologne, je vendrois tout mon bien, j'enga-

» gerois ma femme, mes enfans, & j'irois à » pied toute ma vie pour y fournir, s'il étoit né- » ceſſaire. Votre Majeſté excuſera, s'il lui plaît, » ce petit tranſport. Il faut donc voir s'il ſe peut » faire des retranchemens ſuffiſans dans cette qua- » trieme ſorte de dépenſes, & en cas que cela » ne ſe puiſſe, voir ce qui ſe peut retrancher ſur » la troiſieme, pour faire ſubſiſter les deux pre- » mieres; c'eſt ici que Votre Majeſté me per- » mettra, s'il lui plaît, de parler avec liberté.

» *Elle a tellement mêlé ſes divertiſſemens avec* » *la guerre de terre, qu'il eſt bien difficile de les* » *diviſer*; & ſi Votre Majeſté veut bien examiner » en détail, combien de dépenſes inutiles elle a » faites, elle verra bien que ſi elles étoient toutes » retranchées, elle ne ſeroit point réduite à la » néceſſité où elle eſt.

» J'entends dire que les huit cent mille livres » d'étapes, qui ont été fournies dans les provinces, » dans le même temps que les troupes ont été » payées réglement, ſont conſommées. N'eſt-il » pas vrai que ſi l'on avoit laiſſé les troupes dans » leurs quartiers, ſans leur faire jouer la navette, » comme l'on a fait, par des changemens & des » marches perpétuelles, cette ſomme pourroit » ſervir aux dépenſes, de l'état? J'entends dire de » plus, que les deniers, revenant-bons de l'année » derniere & de la préſente, ſont conſommés en

» revues, en ſubſiſtances des troupes, & autres » dépenſes, qui concernent les aſſemblées des » troupes, que Votre Majeſté a faites. Ces der- » niers revenant-bons ont monté tous les ans à » quatre ou cinq cent mille livres : je ne crois » pas avoir eu tort de compter que *ces deux ſom-* » *mes pourroient ſervir aux dépenſes de l'état pen-* » *dant ces mois ci ; cependant tout eſt conſommé.*

» Mais ſi Votre Majeſté étoit bien informée » de tous les déſordres que ces marches perpé- » tuelles de troupes cauſent dans les provinces, » combien vos peuples en ſont dégoûtés, com- » bien de payſans des campagnes & des autres » frontieres ont déja paſſé & ſe diſpoſent de paſſer » dans les pays étrangers, elle verroit bien de » quelle importance il lui eſt de remédier à un » auſſi grand mal.

» Outre ces deux dépenſes, qui ſont grandes, » Votre Majeſté doit conſidérer qu'elle a triplé » celles de ſon écurie, ſous prétexte que dès » lors qu'elle auroit des affaires elle la remettroit » au même état qu'elle étoit auparavant. Si Votre » Majeſté l'examine bien, elle trouvera que cette » augmentation en livrées, en nourritures d'hom- » mes & de chevaux, en achâts, en gages, va » à plus de deux cent mille livres tous les ans.

» Si Votre Majeſté conſidere ſon jeu, celui » de la reine, toutes les fêtes, repas, feſtins

» extraordinaires, elle trouvera que cet article » monte encore à plus de trois cent mille livres, » & que *les rois, ſes prédéceſſeurs, n'ont jamais » fait cette dépenſe, & qu'elle n'eſt pas du tout né- » ceſſaire.*

» La dépenſe des meubles, quoique Votre Ma- » jeſté s'en retranche, ne laiſſe pas de monter » toujours inſenſiblement à des ſommes aſſez con- » ſidérables. Votre Majeſté donne encore beau- » coup de penſions, des gratifications inutiles à » ſa gloire, demeurant d'accord toutefois qu'il » faut que Votre Majeſté donne quelque choſe » à ſes plaiſirs. Votre Majeſté avoit augmenté la » dépenſe de ſes gardes-du-corps de ſoixante- » quatre mille livres par compagnie, & cette » augmentation ne devoit durer que pendant la » paix; cependant cette dépenſe continue & aug- » mente..... Votre Majeſté a mis les compagnies » de gendarmes & chevaux-légers de monſei- » gneur le dauphin, de la reine, Écoſſais, &c. à » cent mille livres de ſolde chacune par an; c'eſt » une dépenſe exorbitante qui n'avoit jamais été.... » Juſques à préſent, Votre Majeſté a voulu faire » aſſembler ſouvent des corps d'armée au dedans » de ſon royaume, pour en faire des revues; » elle a voulu augmenter beaucoup les troupes » de ſa maiſon, elle a voulu qu'elles fuſſent ex- » traordinairement leſtes & braves, elle a voulu

» que les officiers retinſſent une partie de la ſolde
» pour fournir aux habits, &c. Que Votre Ma-
» jeſté ait, s'il lui plaît, la bonté d'entendre quel-
» ques raiſons contraires, & de les examiner.

» 1°. En général, ce ſont toutes augmentations
» & dépenſes que l'état ne peut ſupporter. Et ſur
» la marche des troupes dans le royaume, & l'aſ-
» ſemblée des corps d'armée, il ſuffit de dire
» que telle ville ou lieu d'étape a ſouffert depuis
» ſix mois cent logemens différens de troupes, &
» que ceux qui en ont eu le moins, en ont ſouf-
» fert plus de cinquante. Toutes ces troupes vi-
» vent à diſcrétion en entrant & ſortant des lieux
» où elles logent. Les quatre généralités de Paris,
» Amiens, Soiſſons & Châlons ont ſouffert plus
» de logemens, depuis ſix mois, que pendant les
» ſix dernieres années de la guerre : *c'eſt aſſez dire*
» *pour connoître clairement que ces Généralités ſe-*
» *ront plus ruinées avant que la guerre commence,*
» *qu'elle ne l'ont été pendant vingt-cinq années de*
» *la guerre paſſée.*

» *Les grands rois ont toujours pris plaiſir d'être*
» *loués de n'avoir fait marcher leurs armées que*
» *dans les pays de leurs ennemis, & jamais dans*
» *celui de leurs ſujets.*

» Quant à la beauté des troupes de la maiſon de
» V. M. la prodigieuſe différence entre ces troupes
» & celle de l'armée abattra le cœur des officiers

» & ſoldats de celle-ci.... L'intérêt du roi n'eſt » pas d'avoir un corps de troupes extraordinaire- » ment bon, & le reſte foible ou mauvais; par- » tout où ce bon corps ſe trouvera, il battra, » l'autre ſera battu. Le compte du roi eſt que ſes » troupes ſoient également fortes, & qu'elles » faſſent par-tout une réſiſtance égale à ſes en- » nemis; cette diſtinction trop grande de maiſon » en toutes choſes, rallentit le zele des autres » ſujets; les grands rois ont toujours embraſſé » leur dernier & plus éloigné ſujet, comme le » plus proche. Nos grands rois, François I & » Henri IV n'ont jamais fait ces diſtinctions; ce » dernier s'eſt fait ſouvent garder par tous les » vieux corps, & de ſon temps, juſqu'au regne » de Louis XIII, le régiment de Picardie l'a » toujours diſputé au régiment des gardes.

» Louis XIII a été le premier de nos rois qui » ait fait la diſtinction des troupes de ſa maiſon, » encore n'y avoit-il que ſa compagnie de gen- » darmes & chevaux-légers.

» Quant à la retenue des officiers ſur la ſolde » de leurs ſoldats, les rois, François I & Henri IV, » ont prononcé peine capitale contre les officiers » qui en uſeroient ainſi, comme contre des vo- » leurs publics. Votre Majeſté cependant a auto- » riſé le contraire: le plaiſir de voir un ſoldat un

» peu mieux habillé n'eſt pas aſſez grand, pour
» détruire des principes ſi ſagement établis.

» Votre Majeſté peut me reprocher, peut-
» être deux choſes, l'une que, à l'égard des re-
» vues & de la marche des troupes, j'ai, peut-
» être le plus porté Votre Majeſté à aſſembler les
» corps d'infanterie & de cavalerie, & à faire
» ces revues.

» L'autre pourquoi je n'ai pas dit plutôt mes
» ſentimens ſur ces matieres, vu la liberté qu'elle
» a toujours bien voulu me donner, de lui parler
» en particulier avec toute liberté.

» Pour répondre au premier des reproches,
» il eſt vrai que j'ai parlé à Votre Majeſté de l'aſ-
» ſemblée des corps & des revues fréquentes par
» Votre Majeſté même; mais à l'égard de l'aſſem-
» blée des troupes & de leurs marches, je n'ai
» pas cru qu'une affaire ſi importante ſeroit con-
» fiée à un jeune homme de vingt quatre ans,
» ſans expérience ſur cette matiere, fort emporté,
» & qui croit qu'il eſt de l'autorité de ſa charge
» de ruiner le royaume, & qui veut encore le
» ruiner, parce que je veux le ſauver.

» J'avois vu auparavant celui qui avoit l'au-
» torité de Votre Majeſté en main, & le ſecré-
» taire d'état de la guerre, avec celui qui avoit
» ſoin des finances, chercher enſemble de n'être
» point à charge aux peuples; on écoutoit les
» habitans

» habitans des villes quand ils venoient ſe plaindre, » on leur rendoit juſtice ſévere ſur les officiers & » ſur les troupes; *à préſent aucun n'oſe ſe plaindre,* » *car tous ceux qui ſont venus, ont été traités de* » COQUINS, *de* SÉDITIEUX, *& les peuples ont* » *appris ces mauvais traitemens, qui ont été pro-* » *noncés* PAR CELUI QUI PARLE AU NOM DE » VOTRE MAJESTÉ.

» A l'égard des revues, il eſt vrai, Sire, que » j'en ai parlé à Votre Majeſté; mais je n'ai ja- » mais cru qu'elles duſſent venir chercher Votre » Majeſté, *ni que la marche & l'aſſemblée des ar-* » *mées au dedans du royaume, qui en attire la ruine,* » *pût devenir un amuſement de dames....* Si Votre » Majeſté veut s'en rappeler, elle trouvera (& » je ne ſais pas ſi la propoſition n'eſt pas encore » parmi ſes papiers écrits de ma main,) que » je diſois alors qu'elle pourroit faire un ou deux » voyages ſur la frontiere, pendant l'hiver, vi- » ſiter & faire les revues de trois ou quatre gar- » niſons, enſuite y envoyer quelques officiers ſu- » périeurs, pour les ſurprendre, les tenir en ha- » leine; qu'au commencement du printemps, » Votre Majeſté pourroit aller à Compiegne, où » ſe trouvant à huit ou dix lieues de tous les quar- » tiers, elle pourroit les viſiter, les ſurprendre » par elle-même, par M. de Turenne, par des » officiers d'année..... Les revues que Votre

» Majeſté fait n'en ſont pas de véritables, puiſque » les officiers ſont avertis huit ou quinze jours » d'avance, & ſavent qu'ils doivent paroître en » préſence de Votre Majeſté.

» Pour répondre au ſecond reproche de Votre » Majeſté; il eſt vrai, Sire, qu'elle m'a permis » de parler avec liberté; elle nous l'a ordonné, » à M. le Tellier & à moi, & l'année paſſée, » à Saint-Germain, elle témoigna de l'impatience » d'apprendre ce que j'avois à lui dire.

» Mais, Sire, le temps & l'occaſion ne ſe pré- » ſentent pas toujours, & même je les évite tant » que je puis, *pour les raiſons que Votre Majeſté* » *ſait*; trois autres conſidérations m'en ont em- » pêché.

» La premiere, c'eſt que j'avois à contredire ce » que Votre Majeſté aime le plus fortement.

» La ſeconde, qu'encore que Votre Majeſté » agréât ce que je lui dis touchant les exils, les » rappels, & les empriſonnemens de ſes ſujets, » je ne vois pas que Votre Majeſté y ait fait au- » cune réflexion, & j'ai commencé de douter ſi » la liberté que j'avois priſe pouvoit être agréa- » ble à Votre Majeſté.

» La troiſieme, qu'il m'a ſemblé que Votre » Majeſté commençoit de préférer ſes plaiſirs, » ſes divertiſſemens à toute autre choſe, & cela » fondé ſur deux rencontres conſidérables.

» La premiere, ayant fait voir à Saint-Ger-
» main, que Votre Majeſté devoit fortifier ſon
» armée navale; dans le même temps que Votre
» Majeſté diſoit qu'il falloit ſe tirer le morceau
» de la bouche pour y fournir, dans ce moment-
» là, Votre Majeſté dépenſe deux cents mille livres
» comptant, pour un voyage de Verſailles, ſa-
» voir: treize mille piſtoles pour ſon jeu & pour
» celui de la reine, & cinquante mille livres en
» repas extraordinaires. La ſeconde *qu'encore que*
» *Votre Majeſté voie, dans ce moment ci, l'état de*
» *ſes affaires prêtes à tomber, par l'excès de toutes*
» *ſortes de dépenſes*, dans un abyme de néceſſité
» qui produit toutes ſortes de déſordres, dans le
» même temps, dis-je, Votre Majeſté fait faire
» une dépenſe de cent mille livres à chacune de
» ſes compagnies de mouſquetaires. Quand un
» mouſquetaire à la baſſe paye a conſommé
» ſa ſolde de trois cents ſoixante livres pour un
» année, en ornemens inutiles, de quoi veut-
» elle qu'il vive pendant cette année? il faut que
» par douceur, ou *par force* il vive aux dépends
» de ſon hôte, *les lieux où ils demeurent ne payent*
» *plus la taille, & tout tombe dans la confuſion.*
» Ah! plût à Dieu, que Votre Majeſté eût une fois
» bien examiné cette matiere! elle trouveroit que
» ſa gloire ſouffre de ces fanfares, de ces orne-
» mens inutiles, dont la dépenſe, outre cela, ruine

» & les officiers & les cavaliers. La véritable gloire » de Votre Majeſté recevroit de l'augmentation, » ſi elle retranchoit les ſuperfluités, ſi elle donnoit » des cuiraſſes à ſa cavalerie, de bonnes armes, » & un bufle à chaque cavalier, un chapeau de » pluie, un gros manteau ſur la croupe de ſon » cheval; le reſte ſert à embarraſſer & eſt inu- » tile..... J'entends dire qu'il eſt impoſſible aux » cavaliers de porter des cuiraſſes; mais c'eſt » qu'ils préféreront toujours de beaux habits à » des cuiraſſes du temps paſſé; mais j'ai vu que, » tant que le maréchal de Gaſſion a été meſtre- » de-camp général de la cavalerie légere, ou » qu'il a commandé les armées, aucun cavalier » n'a oſé ſe montrer devant lui ſans cuiraſſe: » jamais cavalerie n'a été comparable à celle-là.

» Il eſt bon que j'apprenne deux choſes à Votre » Majeſté, l'une qu'il a été affiché dans Paris un » libelle portant pour titre, *Louis XIV. donnera* » *les grandes marionettes, dans la plaine de Mo-* » *ret*..... L'autre, diſtribué dans les maiſons, » intitulé: *Paralleles des ſieges de la Rochelle &* » *de Moret*, faits par Louis XIII & Louis XIV. » Je ſais, Sire, que ces ſortes d'écrits ne doivent » entrer pour rien dans les réſolutions des grands » princes.... Mais *ils doivent être conſidérés dans* » *les actions qui réquierent l'approbation publi-* » *que.* »

Dans ſa réponſe, le roi réforme divers objets; mais il rétablit enſuite tous les abus, & quand il vouloit inſpirer la terreur, ſes dragons & ſa cavalerie ſe répandoient dans les provinces: avant l'établiſſement des intendans ſur le pied où ils furent, il eſt dit dans les manuſcrits de Colbert, que le roi prépara de loin & peu-à-peu cette révolution; on leur donna des inſtructions ſemblables, & on les chargea des dépenſes aſſignées ſur chacune des généralités, avec les aſſiſtances dont ils avoient beſoin pour l'exécution, & le roi, en envoyant les troupes de cavalerie dans les provinces, affectoit pour l'infanterie Amiens, Soiſſons, Châlons & Rouen. Les gardes-françoiſes & ſuiſſes alloient dans d'autres généralités. Écoutons les ſublimes diſcours de Colbert au roi: il parle en ces termes, dans un mémoire du 22 octobre, 1664.

» Mon zele pour la gloire de Votre Majeſté » me ſervira, s'il lui plaît, d'excuſe auprès d'elle, » ſi je lui dis quelquefois mes ſentimens avec li- » berté. Elle a donné, depuis un an, cinq diſ- » penſes d'âge; à M. de Champlâtreux, à M. le » chancelier, à Séguin & à M. de Bezons, J'oſe » dire que rien n'eſt ſi préjudiciable aux *grandes* » *choſes*, & *toutes extraordinaires* qu'elle veut » faire pendant ſon regne: je demeure d'accord » que quand bien même Votre Majeſté continue-

» roit d'en donner, elle ſeroit toujours le plus
» vertueux & le plus glorieux de tous les rois qui
» ſont ſur la terre, & qui y ont, peut-être, ja-
» mais été; mais ſi elle veut ſa isfaire en tout;
» ſa grande ame, & devenir l'objet d'admiration
» & de vénération de toute l'Europe, & établir
» des moyens de pouſſer la gloire de ſon nom
» auſſi loin que l'on ſe peut imaginer, il faut
» faire des actions qui aient toute proportion avec
» ces grands objets, & pour y parvenir, il faut ré-
» duire toutes les profeſſions de vos ſujets, tant
» qu'il ſe pourra, à celles qui peuvent être utiles à
» ſes grands deſſeins; celles-ci ſont l'agriculture,
» la marchandiſe, la guerre de terre & des mers.
» Si Votre Majeſté peut réduire ſes peuples à ces
» quatre profeſſions, l'on peut dire qu'elle peut
» être le maître du monde, en travaillant en
» même temps à diminuer, doucement & inſen-
» ſiblement, les moines de l'un & l'autre ſexe,
» qui ne produiſent que des gens inutiles en ce
» monde-ci, & bien ſouvent des diables en l'au-
» tre.... Deux profeſſions conſomment plus de
» deux cents mille de vos ſujets inutilement, &
» ſans concourir à ſa gloire, la finance & la juſti-
» ce.... La juſtice impoſe un joug peſant & ty-
» rannique ſous l'autorité de votre nom, ſur tout
» le reſte de vos peuples; elle en occupe, par la
» chicane, plus d'un million d'autres, & les

» réduit à une telle miſere, qu'ils ne peuvent plus » penſer à aucune profeſſion pendant toute leur » vie. Que Votre Majeſté conſidere quel accroiſ- » ſement de gloire elle auroit, ſi tant d'hommes » y contribuoient, & toutefois Votre Majeſté » le peut faire; ce ne ſera pas en un an ni en » deux, mais en dix, quinze & vingt ans. Pour » cet effet, il faut commencer dès à préſent à » ſuivre une conduite égale, uniforme, ſans que » qui que ce ſoit s'aperçoive du deſſein de Votre » Majeſté; le ſecret eſt néceſſaire pour éviter les » obſtacles qui ſeroient grands, & peut-être in- » ſurmontables, ſi l'on s'en apercevoit; la gloire » que Votre Majeſté en acquerra, ſera celle du » plus grand & du plus ſpirituel prince du » monde. »

Dans un autre Mémoire au roi, Colbert dit :

» Les ordonnances du roi relatives à la réforme » de la nobleſſe, du clergé & de la magiſtrature » (qui ſe tiennent toujours par l'intérêt dans les » ſubſides, & ne s'accordent jamais dans leurs » prérogatives honoraires & de juriſdiction,) ne » s'exécuteront jamais; les gens de juſtice ſont » chargés de l'exécution, leur intérêt, & celui de » leur ordre les en empêchera; & il eſt conſtant » que tant que Votre Majeſté laiſſera au clergé » & à gens de juſtice de ſe réformer eux-mêmes, » ils ne ſe réformeront pas; & la véritable raiſon

» eſt de ce que l'intérêt particulier prévaut tou-
» jours ſur celui de Votre Majeſté & de ſon état ;
» c'eſt que ce ſont les mêmes gens, vos miniſtres,
» les parlemens, le clergé & la nobleſſe qui pro-
» poſent, examinent & exécutent ; & ils ſeront
» toujours les maîtres de ne rien propoſer, ou de
» ne rien exécuter contre eux-mêmes. »

Le roi ne profita jamais de cette grande leçon (1), & il abandonna Vauban, comme on l'a vu, aux ennemis que ſes principes ſouleverent contre lui ; ainſi le roi ne voulut jamais empêcher que ſon peuple fut la proie de la nobleſſe & du haut clergé.

Louis XIV n'aimoit pas les remontrances, même ſecretes de ſes miniſtres, quoiqu'il eût ordonné de l'avertir. Un jour, outré de ſe voir trop bien connu, il répondoit de Nancy, le 19 ſeptembre 1673, aux remontrances affectueuſes de Colbert.

Je connois l'état de mes affaires, & je vois ce qui eſt néceſſaire ; je vous l'ordonne, & vous l'exécutez, c'eſt tout ce que je puis deſirer. J'eſpere que dans la ſuite, les choſes iront toujours de mieux en mieux, je ſuis aſſuré qu'il ne tiendra pas à vous.

(1) C'eſt n'eſt qu'un ſiecle après, & davantage, que la France elle-même, conduite de loin à cette grande révolution, par un autre Colbert, l'a exécutée, en 1789, & comme de ſon propre mouvement,

Le

Le 12 du même mois, Colbert avoit écrit au roi en ces termes :

« Les paiemens de toutes les dépenſes qui ne » ſont point abſolument néceſſaires reculent tou- » jours & s'accumulent. La peine de trouver de » quoi acquitter les dépenſes preſſées & impor- » tantes augmente ; j'ai fait prendre, depuis un » mois, ſur la place de Paris, près de quinze cents » mille livres, à ſix pour cent d'intérêt.

» Votre Majeſté ſait qu'il s'en faut de vingt-cinq » millions de livres, que les recettes de l'année » prochaine ne ſoient égales aux dépenſes ; il » faut trouver cette ſomme par le moyen des » affaires extraordinaires, & il ſuffit que Votre » Majeſté ſache que ſa préſence eſt néceſſaire » pour en entendre le rapport, les réſoudre & » les exécuter. »

(La réponſe du roi, à la marge, eſt en ces termes :) *Il faut que le néceſſaire marche le premier, & après j'eſpere que nous ſortirons du reſte avec le temps. Quand je ne croirai plus ma préſence néceſſaire à la campagne je retournerai, mais je vois encore quelque choſe à faire,* LES BOULETS QUE J'AI DEMANDÉS *vous peuvent faire juger ce que c'eſt.*

Il y avoit entre le roi & Colbert une telle marche d'obſervations réciproques, que le roi parloit en maître redoutable, quand le miniſtre

attaquoit ſa paſſion favorite ; Colbert à ſon tour s'efforçoit de reprendre le deſſus, en la favoriſant ; il attaquoit pour cela le roi par ſon foible, & ſouvent il gagnoit la partie. Ecoutons Colbert, le 20 juin 1673 ; Louis XIV étoit à Maeſtrich, dont il formoit le ſiege.

« Les affaires de finance ne méritent point d'in-
» terrompre l'application que V. M. donne à ſa
» grande & glorieuſe entrepriſe. Dieu veuille
» qu'elle l'acheve promptement, & à ſon entiere
» ſatisfaction ; mais, Sire, tout tremble, quand
» on penſe que *Votre Majeſté s'expoſe* ; un reſ-
» pectueux ſilence empêche d'en parler, & je de-
» mande pardon à Votre Majeſté, ſi ces trois
» mots ſont ſortis de ma plume. »

Voici un Mémoire de Colbert, qui mécontenta beaucoup le roi, à cauſe du ton de vérité qu'il contient, & des calamités qu'il découvre, ſous l'adminiſtration même de ce grand miniſtre.

« Je ſupplie Votre Majeſté de lire ce peu de
» lignes avec un peu de réflexion.

» J'avoue à Votre Majeſté que, la derniere
» fois qu'elle voulut bien me parler de l'état de
» ſes finances, le reſpect, l'envie ſans bornes que
» j'ai toujours eu de lui plaire & de la ſervir à
» ſon gré & ſans peine, & ſans aucun embarras,
» & encore plus ſon éloquence naturelle, qui
» vient facilement à bout de perſuader ce qu'il

» lui plaît, m'ôterent le moyen d'inſiſter & d'ap-
» puyer un peu ſur l'état de vos finances; mais
» après avoir fait une ſérieuſe réflexion ſur tout
» ce que Votre Majeſté me fit l'honneur de me
» dire, voyant qu'il n'y a qu'un changement de
» deſtination & de dépenſe, je croirois prévari-
» quer à mon devoir, & manquer à la fidélité
» que je lui dois, ſi je ne lui remettois encore
» fidélement, devant les yeux & en peu de mots,
» ce même état, afin qu'il lui plaiſe, y faiſant la
» réflexion qu'elle eſtimera néceſſaire, prendre
» la réſolution qu'elle croira plus avantageuſe à
» ſon ſervice.

» Après les huit & neuf années de guerres,
» & une dépenſe de 110 à 120 millions par cha-
» cune année, Votre Majeſté n'avoit conſommé
» que 22 millions ſur les années ſuivantes.

« En 1680, la dépenſe excede la recette de
» 20 millions; & Votre Majeſté devra encore
» en reſte des vivres 4 millions, étapes 1 million,
» chambre aux deniers, argenteries, menus, écu-
» ries, bâtimens, fortifications, gratifications,
» toutes autres dépenſes 12 à 13 millions de liv.

» Je conviens que l'on peut retarder une bonne
» partie de ces paiemens; mais il eſt certain que
» ce retardement ne peut aller qu'à un an ou
» deux au plus.

» Ce ſont 54 ou 55 millions conſommés ſur
» 1681.

» Les revenus de Votre Majeſté, à cauſe de
» toutes les remiſes qu'elle a faites à ſes peuples,
» montent de 65 à 66 millions de livres. Je les
» mets à 70 millions, & en ôtant 6 ou 7 millions
» de dettes, dont on peut retarder les paiemens,
» il ne reſtera des revenus de 1681, pour les dé-
» penſes, que 22 ou 23 millions; enſorte qu'il
» faut faire état de tirer ſur 1682, dès le mois
» de mars ou d'avril prochains.

» Le crédit de Votre Majeſté a été établi &
» ſoutenu au denier 20, pour plus de 20 millions
» de livres.

» L'excès des emprunts l'a réduit à préſent au
» denier 10; enſorte qu'il faut déduire encore
» 8 à 9 millions de livres, pour faire avancer 82
» en 1681.

» Et il eſt à craindre que ſi cela continue, il
» ne ſoit peut-être néceſſaire de rétablir les 15
» pour cent.

» J'ai toujours caché avec grand ſoin, & ai
» toujours, au contraire, affecté de faire paroître
» une très-grande abondance, pour maintenir
» toujours ce crédit, & c'eſt ce qui nous a fait
» trouver 15 à 16 millions de livres, par la caiſſe
» des emprunts.

» Cette caiſſe eſt fondée ſur les obligations de

» tous les fermiers, dont les paiemens échoient » de quartier en quartier; enſorte qu'à la fin de » ce mois, on peut leur demander le paiement » entier.

» Le crédit, diminué au denier 10, commence » à faire connoître que l'abondance n'eſt pas telle » que je l'ai voulu perſuader: il faut emprunter » encore 4 millions de livres, pour le mois » de ſeptembre.

» Il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, » que ce forcement de crédit ne porte à retirer » tout ou une bonne partie de la caiſſe des em- » prunts; en ce cas, Votre Majeſté n'y pouvant » pas pourvoir, & ces payemens excédans les » forces des payeurs, Votre Majeſté verroit une » banqueroute preſque univerſelle, dont les » ſuites donneroient beaucoup de peine, & di- » minueroient conſidérablement les revenus de » Votre Majeſté.

» Je ſais bien, Sire, que voilà le mal expliqué, » mais qu'il faut y chercher des remedes; mais » auparavant, je ne ſais ſi Votre Majeſté n'eſti- » meroit pas à propos que ce mal & l'état que » je viens d'expliquer fût rendu conſtant à des » commiſſaires, qu'il plairoit à Votre Majeſté de » nommer, ou en ſon conſeil royal en ſa pré- » ſence; peut-être que ces Meſſieurs trouve- » roient des expédients, ou feroient quelques

» propoſitions, dont l'exécution pourroit remé-
» dier au mal, & ſatisfaire Votre Majeſté.

» Pour moi, Sire, tout ce que l'on peut pen-
» ſer ſur cette matiere, ne peut aboutir qu'à aug-
» menter la recette, & diminuer la dépenſe.

» Pour l'augmentation de la recette, je ne puis
» m'empêcher de dire à Votre Majeſté, qu'il y
» a à craindre que je n'aille trop loin, & que les
» prodigieuſes augmentations des fermes ne ſoient
» fort à charge aux peuples.

» C'eſt la ſeule choſe qui ſoit commiſe à mes
» ſoins, Votre Majeſté ayant réglé les tailles.

» Il n'y a plus d'affaires extraordinaires, &
» V. M. a diſpoſé de ce qui pourroit produire
» quelque choſe dans les pays conquis.

» Le crédit a produit, juſques à préſent, plus
» de 40 millions de livres, d'argent effectif, &
» difficilement peut-il aller plus avant.

» L'on ne prend plus de rentes, & l'on en pren-
» droit encore moins, ſi le pied en étoit baiſſé.

» A l'égard de la dépenſe, quoique cela ne
» me regarde en rien, je ſupplie ſeulement Votre
» Majeſté de me permettre de lui dire qu'en
» guerre & en paix, elle n'a jamais conſulté ſes
» finances pour réſoudre ſes dépenſes, ce qui eſt
» ſi extraordinaire, qu'aſſurément il n'y en a
» point d'exemple.

» Et ſi elle vouloit bien ſe faire repréſenter » & comparer les temps & les années paſſées, » depuis vingt ans que j'ai l'honneur de la ſervir, » elle trouveroit que, quoique les recettes aient » beaucoup augmenté, les dépenſes ont excédé » de beaucoup les recettes, & peut-être que cela » convieroit Votre Majeſté à modérer & retran- » cher les exceſſives, & mettre, par ce moyen, » un peu plus de proportion entre les recettes » & les dépenſes.

» Je ſais bien, Sire, que le perſonnage que je » fais en cela, n'eſt pas agréable; mais dans le » ſervice de Votre Majeſté, les fonctions ſont » différentes, les unes n'ont jamais que les agré- » mens, dont les dépenſes ſont les fondemens; » celle dont Votre Majeſté m'honore, a ce mal- » heur, qu'il eſt difficile qu'elle puiſſe rien pro- » duire d'agréable, puiſque les propoſitions de » dépenſes n'ont point de bornes; mais il faut ſe » conſoler, en travaillant toujours à bien faire.

» Je ſupplie encore une fois Votre Majeſté de » faire une ſérieuſe réflexion ſur tout ce que je » viens de lui repréſenter.

Au lieu de changer de principes, après la lecture d'un Mémoire auſſi déſolant, le roi, qui perdit Colbert quelques années après, ſe laiſſa entraîner tout-à-fait à ſon penchant pour la dépenſe; il entreprit de nouvelles guerres, celles ſur-tout

de la ſucceſſion qui fut ſi déſaſtreuſe. Enfin la mort délivra la France de ce grand monarque, en 1715, dans une circonſtance où ſes peuples ſoupiroient après un nouvel ordre de gouvernement, & murmuroient d'un ſi long regne.

Quant à la maniere de gouverner le parlement, voici ce qu'il en coûtoit au roi, & comment le parlement de Paris ſe laiſſoit entraîner pour ſigner les édits burſaux.

« Je ne ſais ſi Votre Majeſté eſtimeroit, dit » Colbert (en 1672), du bien de ſon ſervice, » de donner quelque gratification, comme ap- » pointemens du conſeil, aux rapporteurs de ſes » édits (qui ſont régiſtrés) & à quelques-uns » des plus anciens conſeillers, & à ceux qui ont » le mieux ſervi; peut-être que 12 ou 15 mille » livres, diſtribuées à chacun, feroient un bon » effet, pour les autres affaires qui ſe pourront » préſenter à l'avenir..... »

(Le roi répond à Colbert:) *Prenez ſeulement garde que cela ne tire à conſéquence pour l'avenir.*

Le roi ne ceſſoit de ſe montrer gracieux & reconnoiſſant, quand ſon miniſtre réuſſiſſoit à lui procurer de l'argent; il diſoit à Colbert le 1er. de l'an 1673.

J'ai été ſurpris agréablement, par la lettre que vous m'avez écrit, où vous me mandez que mon revenu augmente; je vous avoue que je ne m'y attendois

dois pas; mais de votre induſtrie & de votre zele je me dois tout promettre. Je vous aſſure que vous m'avez fait commencer l'année gaiement : j'eſpere qu'elle ſera heureuſe comme l'autre, au moins ne tiendra-t-il pas à vous; c'eſt de quoi je ſuis aſſuré. Demain vous me rendrez compte plus en détail de toutes choſes : en attendant croyez, comme vous m'avez donné le premier plaiſir de l'année, que pendant ſon cours je vous ferai paroître la ſatisfaction que j'ai de vos ſervices & de vous.

Signé LOUIS.

Mais quand les peuples murmuroient ou ſe ſoulevoient pour l'impôt, le roi parloit de troupes & d'autorité. « Je ne doute pas, dit Colbert au » roi, que M. de Louvois ne rende compte de » ce qui ſe paſſe en Rouſſillon & M. de Cha- » teauneuf en Vivarais, ſur la ſédition arrivée à » cauſe du droit annuel des cabaretiers, établi en » conſéquence d'édit regiſtré dans les compa- » gnies de Languedoc, & dont le fonds eſt deſ- » tiné pour le canal de communication des mers. » Il eſt bien néceſſaire de réprimer fortement ce » *commencement* de mouvement..... ».

(Le roi répond :) *Je ſais ce qui s'eſt paſſé; j'ai donné l'ordre que les troupes marchaſſent, & faſſent ce que M. de Caſtres leur ordonnera. Lou-*

vois vous ſera ſavoir plus particuliérement ce que j'ai moi-même ordonné.....Le roi dit en ces termes, dans une lettre du 30 décembre 1670: *J'ai vu ce que vous me mandez ſur le commencement des troubles dans les provinces. On verra ce qu'il y aura à faire; je ſuis aiſe d'avoir vos avis par avance: je vous dirai que ma penſée eſt de ne rien laiſſer entreprendre contre mon autorité* QUI NE SOIT CHATIÉ. . . Et cette autorité étoit telle que le peuple devoit, ſans ſe plaindre, ſe ſoumettre à toutes les impoſitions arbitraires dont il plaiſoit au roi, *pour ſa gloire*, de le charger.... Et l'énergie de la volonté du monarque faiſoit de tels progrès, qu'il s'irritoit ſouvent des remontrances même ſecrettes de ſes miniſtres. Il écrivoit ainſi de Liancourt, le 26 avril 1671, à Colbert.

Ne croyez pas que mon amitié diminue, vos ſervices continuant, cela ne ſe peut. Mais IL FAUT ME LES RENDRE COMME JE LES DESIRE, ET CROIRE QUE JE FAIS TOUT POUR LE MIEUX; *la préférence, que vous craignez que je donne aux autres, ne vous doit faire aucune peine; je veux ſeulement ne pas faire d'injuſtice & travailler au bien de mon ſervice; c'eſt ce que je ferai quand vous ſerez tous auprès de moi. Croyez, en attendant, que je ne ſuis point changé pour vous, & que je ſuis dans les ſentimens que vous pouvez deſirer.*

Ce monarque écrivoit encore en ces termes:

Je fus aſſez maître de moi avant hier, (1671, 24 avril), *pour vous cacher la peine que j'avois d'entendre un homme, que j'ai comblé de bienfaits comme vous, me parler de la maniere que vous faiſiez; j'ai eu beaucoup d'amitié pour vous, il y paroît par ce que j'ai fait; j'en ai encore préſentement, & je crois vous en donner une aſſez grande marque en vous diſant que je me ſuis contraint un ſeul moment pour vous, & que je n'ai pas voulu vous dire moi-même, pour ne vous pas commettre à me déplaire davantage. C'eſt la mémoire des ſervices que vous m'avez rendu, & mon amitié, qui me donnent ces ſentimens; profitez-en & ne hazardez plus de me fâcher encore: car, après que j'aurai entendu vos raiſons & celles de vos confreres, & que j'aurai prononcé ſur toutes vos prétentions, je ne veux plus jamais en entendre parler. Voyez ſi la Marine ne vous convient pas, ſi vous ne l'avez pas à votre mode, ſi vous aimeriez mieux autre choſe; parlez librement, mais après la déciſion que je donnerai je ne veux pas une ſeule réplique.*

Il eſt fâcheux que cette lettre ſoit ſans l'adreſſe; nous l'avons copiée ſur l'original, dans les papiers de Colbert.

Des expreſſions de cette ſorte jettoient la terreur dans l'eſprit même de ſes miniſtres les plus fideles; auſſi lui parloient-ils avec ces expreſſions de reſpect qu'on emploie quand on parle à Dieu;

& l'égliſe n'eſt pas plus humble dans ſes prieres ni dans ſes actions de graces. Écoutons encore une fois Colbert, pour terminer les pieces juſtificatives du regne du roi & de la glorieuſe adminiſtration de ce grand miniſtre.

Vous n'avez que faire de me recommander votre fils, diſoit le roi : *vous ſavez ce que je vous ai dit en partant; je vous tiendrai ma parole, & en prendrai un très-grand ſoin. Il ne ſera rien de mal à à propos; mais s'il le faiſoit, je ne le lui laiſſerois pas paſſer.*

Dans ſa réponſe, Colbert tranſporté dit :

» Les paroles me manquent, Sire, pour ex-
» primer combien je ſuis vraiment pénétré des
» bontés que Votre Majeſté témoigne à mon fils.
» Il ne ſuffit pas à Votre Majeſté de l'avoir créé
» pour tout ce qui regarde la fortune; elle veut
» encore créer, pour ainſi dire ſon eſprit, pour
» achever ſon Ouvrage. Heureux ! s'il ſait profiter
» d'un ſi grand avantage; ET BIENHEUREUSES
» SERONT LES FAUTES QU'IL FERA, puiſqu'elles
» ſeront rectifiées & corrigées par le meilleur
» maître, le plus éclairé de tous les hommes, &
» le plus grand & le plus puiſſant roi qui ait ja-
» mais monté ſur le trône ! »

C'eſt dans ce ſtyle que les viſirs parlent aux potentats de l'Aſie. Et quand on voit Colbert employer ce ſtyle, & louer les fautes de ſon fils,

parce que le roi les corrigera, on peut dire que Louis XIV connoiſſoit *véritablement* l'art du deſpote.

Arrêtons nos pas : nous peindrions, peut-être, le tyran gouverné par ſes enfans légitimés, par une dévote adroite, par les jéſuites & par le P. le Tellier. Le roi a été jugé dans ſes rapports & ſeul avec Colbert : ſes lettres & les réponſes ſuffiſent pour le bien faire connoître. On voit aſſez clairement, par ces correſpondances ſecretes, que ſa vanité, ſon mépris pour ſes peuples, ſa folle ambition de conquêtes, ſon autorité militaire, ſon faſte, ſon deſpotiſme profond, étudié, & ſoutenu pendant ſon regne, ſon ignorance dans les matieres d'adminiſtration, ſa répugnance pour toute remontrance, l'aſſujettiſſement de la nation, du clergé, des parlemens, la timidité de ſes miniſtres, tout ſon regne enfin, dur, interminable, faſtueux, & remarquable ſeulement par l'éclat, la décoration, la repréſentation, *devoient conduire la France à l'état de dépériſſement où il l'abandonna en* 1715.

CHAPITRE XIII.

ET DERNIER.

Circonſtances de la mort de Louis XIV.

AUX approches de la mort de Louis XIV, les François ſouffroient, les uns, avec patience & réſignation, les calamités publiques de l'empire; d'autres, voyant le Roi accablé de vieilleſſe, attendoient avec joie un changement dans les principes du gouvernement; & tous, comme des eſclaves impuiſſans, environnés des objets de terreur que le pouvoir armé avoit oppoſés à leurs murmures, à leurs réclamations & à leur mécontentement, vivoient dans l'habitude de porter patiemment le joug.

C'eſt dans le ſilence de la terreur qu'inſpire un regne pareil, & au milieu des dévôtes, des confeſſeurs argumentans, des bâtards devenus princes, d'une cour enfin qui couvroit ſes actions de cérémonial & d'étiquettes, que la mort alla frapper Louis-le Grand. Que Voltaire s'attache à le montrer grand prince juſqu'au lit de la mort; qu'il s'efforce, dans cette partie de ſon panégyrique, d'embellir ou de taire les obſervations affreuſes qu'on fit à l'entour du monar-

que moribond; le temps eſt venu de le peindre au lit de la mort, & de montrer le caractere des favorites, des princes & des grands qui l'environnoient; la duplicité & l'égoïſme, qu'ils ne furent plus intéreſſés de cacher aux yeux d'un mourant, dont ils n'avoient plus rien à craindre ni à attendre.

Je ne répéterai pas ici les diſcours du roi qu'on trouve dans la plupart des mémoires du temps; mais je conſerverai pour la poſtérité les anecdotes qu'on a paſſée ſous ſilence, & les paroles du Roi qu'on n'a point oſé publier dans le temps. Il nous reſte ſans doute un beau diſcours du Monarque, à Louis XV; mais il en a tenu un autre plus laconique & plus expreſſif à madame de Maintenon: on ne le répéta pas dans le temps parce, qu'il parut aux grands trop favorable au peuple, & parce qu'ils étoient eux-mêmes les complices des calamités de l'état; mais un Roi, au lit de mort, regarde tous ſes ſujets, peuple, nobleſſe & clergé, très-indiſtinctement.

J'avois toujours ouï dire, dit-il à madame de Maintenon, *qu'il étoit difficile de ſe réſoudre à la mort: pour moi, qui ſuis ſur le point de voir ce moment ſi redoutable aux hommes, je ne trouve pas que cette réſolution ſoit ſi pénible à prendre.* Madame de Maintenon ajouta: *Mais cette réſolution eſt difficile quand on a de l'attachement aux*

créatures, quand on a de la haine dans le cœur & des reſtitutions à faire; Le Roi l'interrompit alors, & lui dit: *Ah! pour des reſtitutions à faire, je n'en dois à perſonne comme particulier*; MAIS POUR CELLES QUE JE DOIS AU ROYAUME, *j'eſpere en la miſéricorde de Dieu.*

Cette nuit il fut fort agité; à tout moment il joignoit les mains & prioit Dieu; il diſoit les prieres qu'il avoit accoutumé en ſanté, en frappant ſa poitrine, demandant pardon d'avoir tant impoſé ſes peuples.

Après un aveu de cette ſorte, on ſera ſurpris du menſonge affecté qu'il donna au duc d'Orléans. A la mort il n'eſt plus permis aux rois de tromper; & cependant Louis XIV appella ce prince pour ſe jouer encore de lui, pour rompre les meſures qu'il pourroit prendre pour s'aſſurer, ſelon ſon droit, de la régence; pour le dépayſer, & le laiſſer dans la ſécurité ſur les diſpoſitions de ſon teſtament. *Je vous ai conſervé tous les droits que vous donne votre naiſſance*, lui dit le roi; & cependant il en avoit attribué les principales prérogatives au duc du Maine, ſon fils légitimé, qu'il avoit fait commandant des troupes de ſa maiſon; laiſſant l'adminiſtration du gouvernement à la pluralité de voix d'un conſeil d'état. Malgré ces diſpoſitions, il careſſa ſon neveu, lui recommanda ſon ſucceſſeur, qu'il avoit livré par ſon teſtament à l'ennemi

l'ennemi déclaré du duc d'Orléans, & lui recommanda madame de Maintenon. On ne peut expliquer une pareille affectation qu'en l'attribuant à la doctrine d'Escobar, que pratiquoit ouvertement & avec succès son confesseur Le Tellier; car le roi étoit honnête homme, & la prudence dominoit en lui plutôt qu'une tromperie aussi affectée.

Quant au jésuite Le Tellier, ayant confessé son malade, & fait de vains efforts pour obtenir qu'il nommât à plusieurs bénéfices vacans, il avoit abandonné le moribond pour aller trafiquer pour la régence; il avoit empêché, par ses menées, que le roi ne reçût la visite du cardinal de Noailles, qui, en qualité de premier pasteur, avoit le droit d'assister le roi mourant; & il couroit d'un hôtel à l'autre, à Paris, les derniers jours de la maladie du roi, pour préparer l'exécution du testament, qui excluoit le duc d'Orléans de la régence: trois fois le roi le fit demander par les domestiques de l'intérieur, & trois fois il fut privé des secours du jésuite, dans ces dernieres circonstances, où un prince dévot ne connoît d'autres secours que celui d'un confesseur.

Quant à la Maintenon, la favorite disparut quatre jours avant la mort du roi, c'est-à-dire, quand elle vit que ce prince mourant étoit sans ressource. Le roi, qui n'avoit confiance

qu'en elle ſeule, l'avoit tirée du néant & en avoit fait ſon épouſe; mais, la délicate, qui avoit ſervi ſon cul-de-jatte de mari juſqu'au dernier ſoupir, n'eut pas le courage de ſoutenir les ſymptômes d'un roi mourant; elle vola à Saint Cyr, pour aller y lever les deux bras vers le ciel, & ſe donner en ſpectacle à ſa nouvelle cour.

Quant à M. du Maine, il avoit trop à faire pour préparer le lit de juſtice; il ne put contenir ſa joie de voir ſa puiſſance future & le reſte des courtiſans, excepté les vrais amis de Louis XIV; il abandonna le roi pour environner le duc d'Oléans; & cependant la plupart revenoient au mourant & laiſſoient le regent futur, toutes les fois que le roi donnoit des marques d'un meilleur état.

Une longue agonie permettoit au monarque de s'appercevoir de toutes ces perfidies; car de temps-en-temps, quoique moribond, il prenoit des forces ſi inopinées, qu'il s'exprimoit avec plus d'énergie que lorſqu'il jouiſſoit en ſanté de tous ſes ſens, & la recommandation de l'ame les ranima tous à la fois. Un autre jour il demanda avec autorité madame de Maintenon, qui parut un inſtant, & s'en retourna à Saint-Cyr. Quand on offroit au roi, pendant ſes foibleſſes, quelque liqueur qui n'étoit pas de ſon goût, il la refuſoit & en déſiroit d'autres. Il fut donc obligé de reconnoître au lit de la mort, la verſatilité des hommages

des courtiſans, l'indifférence de ſon fils & l'ingratitude de ſa favorite; ſon refus de recueillir ſon dernier ſoupir, la fauſſeté de ſon confeſſeur & le ſincere attachement de quelques domeſtiques. Que les rois s'abandonnent donc à tout ce qui les environne, & qu'ils dépouillent les peuples pour enrichir des maîtreſſes & des courtiſans! je leur offrirai l'image de Louis XIV mourant & les ſentimens du peuple après ſa mort.

Ce peuple ſenſible, expreſſif & véridique, ſe vengea effectivement avec amertume du regne calamiteux du roi; il ſe porta en foule à Saint-Denis, & ſe permit des réjouiſſances, qu'on appelloit ſcandaleuſes: comme ſi la mort d'un oppreſſeur n'étoit pa sune fête publique! Depuis le fauxbourg Saint-Denis juſqu'à l'Abbaye, il fut établi des bals, des fanfares & des concerts: on danſa, on chanta d'une maniere bruyante; on vomit des imprécations contre le défunt, qu'on appelloit *le mauvais roi*; enfin quand le convoi paſſa, une troupe ſe répandit dans un marais; on en pilla les oignons, on ſe les diſtribua; & parce qu'on ne pouvoit pleurer naturellement, on diſoit qu'il falloit s'en frotter les yeux pour lui rendre les derniers devoirs. Le peuple de Paris avoit agi bien différemment à la mort du bon roi Henri: il dépecha en petits morceaux, il déchira à belles dents, & quelques-uns dévorerent les chairs encore pal-

pitantes de Ravaillac, déjà écartelé, pour venger l'aſſaſſinat d'un monarque adoré.

Je ſais bien que les courtiſans, habitués au calme des cours, déteſtent ces expreſſions bruyantes des peuples, leurs formes expreſſives, & ſi différentes de l'allure ſilencieuſe du palais des rois.

Mais les princes ne pourront jamais connoître l'état d'un empire, ſans obſerver les expreſſions des peuples. Le tableau que leur en font les courtiſans eſt toujours faux, & les induit en erreur.

Je terminerai la vie d'un roi auſſi redoutable aux Français, en diſant qu'on fut obligé de ſouſtraire aux ſarcaſmes du peuple de Paris le convoi de ce monarque : on le fit paſſer à travers les champs & par des routes inconnues, d'Argenſon ayant écrit *qu'il y avoit tout à craindre d'un peuple livré à des réjouiſſances auſſi ſcandaleuſes.*

FIN DU TOME I.

NOTE I. TOME I, pag. 3.

Sur l'époque de la naiſſance de M. le maréchal de Richelieu.

MONSIEUR le maréchal avoit appris à l'auteur de ſes mémoires ce qui eſt dit page 3, ſur l'époque de ſa naiſſance. M. de Grim** vient de publier la correſpondance de ce ſeigneur avec du Vernay, où il dit dans la préface : « La ducheſſe de Richelieu, attaquée de la fievre, d'un gros rhume & d'une toux violente, accoucha le 13 mars 1696, à ſept mois, d'un fils qui reçut le nom de Louis-François Armand. »

NOTE II, pag. 18.

Sur les amours de madame de Bourgogne & du duc de Fronſac.

PENDANT l'impreſſion de ce volume, j'ai eu des remords de n'avoir pas dit tout ce que je pouvois & devois franchement dire ſur cet article : je dois me ſoulager de ma peine.

J'ai eu une converſation d'un quart d'heure ſur cet objet délicat avec M. le maréchal ; & pour obtenir de lui la vérité, je le priai de ne pas laiſſer ignorer à la poſtérité la plus belle de ſes avantures. Le maréchal répondit : *On ne peut dire cela de mon vivant.*

J'ajoutai alors que je ne dirois rien qu'après ſa mort, & je le lui promis : il me répondit

encore ; *cela eſt bien délicat ; ne parlez que d'enfantillages, & ne vous écartez pas de la valeur littérale de ces mots.*

Je lui préſentai alors une anecdote extraite d'une lettre de la cour, qui rapportoit le fait, & il ſe mit à rire, en diſant : *Ce n'eſt pas bien, bien cela, mais cela en approche.*

Voici l'article. *Le roi ſe croit offenſé ; cependant comme ſon indulgence pour la princeſſe eſt extrême, il n'a pas montré du courroux. Madame de Maintenon prend des conſeils ſur ce qu'il faudra faire pour éviter un éclat, pour terminer tous propos, & ce qui les a occaſionnés. Le petit duc eſt d'une hardieſſe & d'une imprudence ſinguliere ; il parle, il ſe vante, il dit ce qu'il fait, s'il le fait, & toute la cour le ſait & le croit ; la princeſſe ſeule s'en moque, & M. le dauphin eſt, au ſujet de ſa femme, dans la plus grande ſécurité.*

Un petit ſourire malin fut la réponſe que fit M. le maréchal, à la lecture de cet article, qui devoit l'intéreſſer, & me pria *de ne point imprimer cela* ; à quoi je répondis : *Mais M. le maréchal, ſi tout autre que vous-même fait connoître ces faits, on dira que vous avez caché la vérité. Je ſuis moi-même dans le cas de cet hiſtorien, à qui un prince défendoit ſous peine de punition de publier une anecdote ſcandaleuſe, à ſon ſujet. Je vais écrire, lui dit l'hiſtorien,* QUE LE PRINCE A DEFENDU DE PUBLIER CETTE ANECDOTE SUR SA PERSONNE.

M. le maréchal ſe mit à rire, & ajouta que c'étoit bien là le devoir d'un hiſtorien.

Madame de Maintenon au duc de Richelieu, du 5 mars 1711.

M. le duc DE FRONSAC ſort de ma chambre, pénétré de douleur de ce qu'il a fait & de vous avoir fâché. Il n'oſe ſe préſenter devant vous; il doit demain vous écrire, pous vous en demander la permiſſion; il deſire que ma lettre ſoit reçue avant la ſienne; il m'aſſure qu'il n'a joué qu'une fois ſur ſa parole, & qu'il n'a fait qu'un ſeul voyage de mille louis, il m'a donné ſa parole, pluſieurs fois de ne jamais jouer qu'argent comptant, & à des petits jeux. Il m'a parlé avec tout l'eſprit poſſible, & m'a montré des ſentimens dont on doit tout eſpérer, s'ils ſont ſinceres. Il comprend ſon malheur d'avoir perdu en un moment tout ce qu'il avoit acquis d'eſtime. Je l'ai aſſuré que s'il ne retomboit plus, on pardonneroit une folie à ſon âge, & qu'il ſe retrouveroit avec toute ſa réputation. Je lui ai dit que je dirois au roi que j'ai ſa parole, & que s'il ne la tient pas, il acheve de ſe noyer. Je lui ai déclaré qu'on ne l'abandonneroit pas à quinze ans, que vous eſſayeriez par toutes ſortes de voies de le corriger, que le roi s'en méleroit, & qu'il ſeroit encore bien des années très-malheureux. A tout cela il a répondu avec douceur, eſprit, politeſſe, & une grande tendreſſe pour vous. Voilà, mon cher duc, tout ce que j'ai pû faire; achevez, & ſur-tout affligez-vous le moins qu'il vous ſera poſſible. Je ſuis ſi malade en vous écrivant, que je n'ai pas la force de vous en dire davantage.

Signé MAINTENON.

LETTRE de mde. de Maintenon à mde. la ducheſſe de Richelieu, du 18 août 1712, après la ſortie de la Baſtille de M. le duc de Fronſac, & après ſon arrivée à l'armée, près le maréchal de Villars.

Je ſuis bien fâchée, madame, que ce ſoit quelque incommodité qui empêche M. le duc de Richelieu de venir ici; mais du reſte je l'aime bien mieux dans le repos qu'en tout autre lieu, & j'eſpere que les chaleurs étant diminuées, il s'en portera mieux. Il eſt bien vrai, madame, qu'il doit de grands remercîmens au roi; je ne l'ai jamais vu faire pour perſonne ce qu'il fait pour M. le duc de Fronſac, & il ſera bien à plaindre & bien blâmable s'il ne profite d'une telle grace, & de l'inclination que tout le monde a pour lui. M. le maréchal de Villars me mande qu'il lui a offert ſa maiſon, mais que M. de Fronſac a voulu demeurer avec M. le prince d'Epinoy, dont on dit beaucoup de bien. On ne peut s'intéreſſer plus que je fais en M. votre gendre, qui certainement eſt un prodige. Mon affection m'a fait prendre la liberté de lui parler là-deſſus bien librement: il l'a reçu avec toutes les marques de reconnoiſſance & de politeſſe dont il eſt capable, & qui vont toujours plus loin qu'on ne le peut prévoir. Il a un véritable ami en M. de Cavoye. Je ſuis, madame, avec toute l'eſtime & le reſpect que je vous dois, votre très-humble & très-obéiſſante ſervante,

Signé MAINTENON.

FIN des Notes & des Pieces Juſtificatives.

TABLE

TABLE

Des matieres du tome premier.

De la compoſition de l'hiſtoire, & des mémoires hiſtoriques. Page 1

1. *Principes & caractere du préſent ouvrage. Quelle claſſe de faits doivent entrer dans ces mémoires.* ibid

2. *L'hiſtoire eſt un tableau parlant des actions des hommes; elle tient à la littérature & aux beaux-arts; elle doit imiter la nature. Regles générales qui doivent guider l'hiſtorien dans la compoſition de ſes tableaux.* 4

3. *De l'*UNITÉ *ou de l'enſemble des parties, néceſſaire dans toutes les productions de l'eſprit humain.* 5

4. *Application à l'art de l'hiſtoire de l'*UNITÉ *DU* PLAN. 9

5. *Ses effets.* 10

6. *Ses effets dans les anciens hiſtoriens.* 12

7. *Méthode pour les imiter.* 13

8. *Son application à l'hiſtoire de France.* 14

9. DE LA VRAISEMBLANCE. *Seconde qualité des productions de l'eſprit humain. Différence de la vraiſemblance hiſtorique de la véracité de l'hiſtorien.* 31

10. *Enumération des hiſtoriens jéſuitiques, romaneſques, ou conduits par la paſſion. Berruyer, Marianna, Mainbourg, Strada, Bougeant, d'Orléans, Pallavicini & Frapaolo, Vertot & Saint Réal, Moreau & Meillan.* 37

11. *Enumération des hiſtoriens dont le ton eſt naturel, de Thou, Fleury, Thoiras, Hume, Gibbon, Robertſon, Watſon, Giannone, Guichardin, Davila, &c.* 45

12. *Du gout, troiſieme qualité de l'hiſtoire.* 49
13. *Effets de cette qualité.* 50
14. *Variété & nombre prodigieux d'hiſtoires de France, & pénurie des bons hiſtoriens.* 54
15. *Des cauſes de cette pénurie. Aſſujettiſſement des hiſtoriens au miniſtere, dans les nations deſpotiques; premiere cauſe.* 55
16. *Aſſujettiſſement à des Académies miniſtérielles; ſeconde cauſe.* 58
17. *Manie des éloges.* 62
18. *Châtimens réſervés aux véritables hiſtoriens, par les miniſtres.* 66
19. *Châtimens mémorables ſous Louis XI, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI.* 67
20. *Dans quelle époque d'un empire peut-on écrire l'hiſtoire?* 70
21. *Des qualités perſonnelles d'un bon hiſtorien.* 71
22. *Enumération des principaux ouvrages que nous avons ſur notre hiſtoire générale, & caractere de nos hiſtoriens, Mezeray, Daniel, Legendre, Hénault, Vély, Déformeaux.* 75

Fin du diſcours préliminaire ſur la maniere de compoſer l'hiſtoire & les mémoires.

MEMOIRES DU MARECHAL DUC DE RICHELIEU. 1

CHAPITRE Ier. *Naiſſance en 1696, du duc de Fronſac, depuis maréchal, duc de Richelieu. Il eſt préſenté, en 1710, à la cour de Louis XIV; il eſt aimé de madame la Dauphine de Bourgogne; il épouſe, au mois de février 1711, mademoiſelle de Noailles; anecdotes relatives à ſes amours. Portrait de la Dauphine. Il eſt renfermé à la Baſtille le 21 avril 1711; hiſtoire de ſa priſon. Obſervations ſur la Baſtille. Il ſort de la Baſtille, & part pour l'armée le 29 juin 1712. Portrait du jeune duc de Fronſac par Saint-Simon.* ibid.

CHAP. II. *Tableau de la France en 1712. L'An-*

gleterre détachée des alliés qui assiegent Quesnoy. Portrait du maréchal de Villars. Combat de Denain. Critique des opérations d'Eugene. Siege & prise de Marchienne. Villars offre à la jeunesse Françoise la maitresse du duc de Savoie, en récompense de la prise de la place. Quesnoy repris. La paix d'Utrecht suspend les opérations militaires. Continuation de la guerre des François contre l'Empire. Siege de Fribourg; horreurs du siege. Le duc de Fronsac est envoyé à Fontainebleau pour apprendre la prise des trois forts à Louis XIV; audience du duc, & réponse du roi. page 34

CHAP. III. *Projets de la France sur l'Autriche, conçus par le cardinal de Richelieu. Tableau de la conduite de Louis XIV, pendant tout son regne, pour le succès de ce plan.* 67

CHAP. IV. *Paix d'Utrecht, les projets sur l'Autriche sont exécutés. Les Espagnols engagent leur roi à faire un testament en faveur d'un prince françois. L'Europe se ligue contre l'ambition de Louis XIV, & contre sa prétendue monarchie universelle. Malheurs & calamités de la France en 1709. Le roi envoie le ministre des affaires étrangeres en Hollande, pour demander la paix. Conférences humiliantes de Gertruidemberg. Les ennemis du roi Louis XIV publient des écrits dans l'intérieur du royaume sur les états-généraux, pour causer des émotions parmi les françois. Le roi consent à fournir un million par mois, pour détrôner son petit-fils. Evénemens qui font changer la face de l'Europe en faveur de la France. Paix d'Utrecht & de Rastadt. Considérations sur le succès de la France, & apperçu des causes qui faciliterent la paix d'Utrecht.* 72

CHAP. V. *Louis XIV, ses maitresses, & madame de Maintenon. Histoire des amours du roi, malice des femmes qu'il aima. Il s'attache à madame*

de Maintenon. Caractere de la reine, mort de la reine. Madame de Maintenon regne en souveraine. page 98

CHAP. VI. *Histoire de la famille royale & de la cour, avant la mort du roi. Portrait du duc d'Orléans, depuis régent de France; sa jeunesse libertine, ses campagnes. Il est accusé de vouloir régner en Espagne. Dans le conseil de Versailles, on opine pour lui faire son procès. Portrait du grand Dauphin. Effet de la mort du Dauphin à la cour de Versailles. Portrait du Dauphin, duc de Bourgogne, pere de Louis XV; ses vertus & ses talens; sa mort, celle de la princesse son épouse, & leur fils. Mort du duc de Berry. Examen de la mort inopinée de la postérité de Louis XIV. Constance du roi. Le duc d'Orléans s'unit au ministre d'Angleterre, en cas d'événement, & les enfans naturels du roi s'attachent plus intimement à la favorite & au roi. Portrait du duc du Maine. Le duc d'Orléans accusé de faire périr la race du Roi Louis XIV. Le roi en est persuadé. La cabale des enfans légitimés s'unit à madame de Maintenon, pour éloigner le duc d'Orléans de la régence, & s'en attribuer l'autorité.* 111

CHAP. VII. *Fêtes & cérémonial à la cour, avant la mort de Louis XIV: Tristesse de la cour. Présentation du général des Capucins, à Fontainebleau. Présentation du général des Minimes. Présentation d'un Jésuite portugais, qui joue le rôle d'un ambassadeur persan.* 183

CHAP. VIII. *Exposition des principes de Louis XIV sur la puissance des rois. Le roi suce avec le lait les principes d'un système oppresseur; il laisse le pouvoir aristocratique à son égard, mais il le conserve dans sa puissance sur le peuple. Le roi embellit les chaînes du despotisme; il fortifie la distinction des rangs, & les formes hiérarchiques dans le clergé, la noblesse, la robe, & jusques*

dans les académies ; il hait les républiques ; il ôte au pouvoir ariſtocratique tout pouvoir miniſtériel, & lui ſubſtitue des commiſſions. Commiſſions des intendans pour la police & pour la finance ; des commandans, pour l'exécution militaire de ſes volontés. Eſpionage reſpectif de ces commiſſaires militaires & magiſtrats. Commiſſions d'eſpionages ſecrets dans les cours étrangères, outre les ambaſſadeurs. Inquiſition des poſtes. Police de Paris. Amovibilité des préſidens des parlemens. Commiſſion de la librairie. Commiſſions académiques. Récapitulation du gouvernement de Louis XIV, & fondemens du titre de GRAND, *que lui donnerent ſes adulateurs.* 196

CHAP. IX. *Des principes de Louis XIV ſur la condition de ſes ſujets, & ſur les droits de la nation françoiſe ; ſa mere accorde pendant la minorité, & convoque les états généraux ; elle étouffe cette aſſemblée avant ſon organiſation. Le roi penſe que toute aſſemblée nationale n'eſt que l'ampliation de ſon conſeil. Le roi maintient la Baſtille, pour le bien, dit il, de ſes ſujets. Les formes d'éligibilité dans le gouvernement des affaires publiques odieuſes au roi. Le parlement ne faiſoit des procédures contre les grands ſeigneurs que de l'aveu du roi. Le roi favoriſe les diviſions de la nobleſſe avec le parlement, & celles de la pairie avec les maréchaux de France. Le jéſuitiſme s'empare de l'eſprit du roi. Comment les ſeigneurs de la cour & les militaires faiſoient la cour aux jéſuites.* 220

CHAP. X. *Portrait de Louis XIV par les jéſuites. Notes & conſidérations ſur l'éclat & la décoration de ſon regne ; ſur ſon amour de la gloire ; ſur la terreur qu'il inſpiroit à ſes ſujets ; ſur les troupes qu'il répandoit dans l'intérieur de la France, pour être obéi ; ſur l'influence des lettres, qu'il protégea ; ſur les françois, qu'il ſacrifia à ſa*

grandeur; ſur l'eſpece de talens dans les lettres qu'il récompenſa; ſur ſes amours; ſur le peu de ſolidité de ſes traités; ſur la haine que l'Europe lui voua; ſur la fauſſeté de ſa réſignation dans ſes derniers malheurs; ſur le parallele de ce prince avec Charlemagne, fait par ſes panégyriſtes. 245

CHAP. XI. *De l'adminiſtration des finances de France ſous Louis XIV; des principes de Colbert, & des principes du cardinal de Richelieu. Enumération des impôts, aides, ſubſides, &c. &c. Dépenſes de Louis XIV en bâtimens, &c. Emprunts inventés. Secrets de l'adminiſtration des finances. Affaire de Vauban & de Boiſguilbert. De l'impunité des miniſtres; elle s'établit en France depuis le procès de Fouquet.* 265

CHAP. XII. *Louis XIV & ſes miniſtres, Pieces juſtificatives du regne du roi. Premier plan de réforme propoſé au roi par Colbert ſur les finances. Second plan de Colbert ſur les priſons d'état. Eſpece d'exil de M. de Monteſpan. Troiſieme projet de réforme par Colbert. Quatrieme projet ſur le clergé, la nobleſſe & la magiſtrature. Cinquieme mémoire de Colbert. Compte rendu, & tableau des finances. De la maniere dont Louis XIV conduiſoit les parlemens, pour l'enregiſtrement des édits burſaux. Joie & tranſport du roi quand ſes miniſtres trouvoient de l'argent. Comment il tenoit ſes miniſtres dans la crainte; leurs flatteries.* 274

CHAP. XIII & dernier. *Circonſtances de la mort de Louis XIV; il demande pardon à Dieu pour la reſtitution qu'il avoit à faire au royaume. Il trompe le duc d'Orléans ſur la régence qu'il déclare lui avoir attribuée dans ſon teſtament; il eſt abandonné de ſon confeſſeur, de madame de Maintenon, de ſon fils le duc du Maine, & des courtiſans. Réjouiſſances du peuple à ſon convoi.* 310

Pieces justificatives, & nouveaux éclairciſſemens ſur le jour de la naiſſance du maréchal de Richelieu, & ſur ſes intrigues d'amour avec madame la ducheſſe de Bourgogne. 317

Fin de la table du tome premier.

584088
SAN

Digitized by Google